

VENTE DE COUPES DE BOIS EN FORET PRIVEE

114 lots

31 916 m³

lundi 17 octobre 2022 à 14:30

EFF



expertsforestiersdefrance.com

Expert coordonnateur :
Sébastien CHATON
s.chaton@foret-bois.com



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

EXPERTS FORESTIERS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la vente de coupes de bois d'Appoigny (Yonne), organisée par l'association des Experts Forestiers de Bourgogne Franche-Comté le :

Lundi 17 octobre 2022 à 14h30

Hôtel MERCURE – RN 6 – Le Chaumois à APPOIGNY (89)

ATTENTION

La vente sera informatisée (voir tutoriel au début du cahier) et se fera en salle. Il n'est toutefois pas nécessaire d'être présent dans la salle. La connexion à la vente peut s'effectuer, depuis votre bureau, sur le site <https://ventes.expertsforestiersdefrance.com> avec votre identifiant de connexion et votre mot de passe EFF.

Trois semaines avant la vente, vous devez vous assurer d'être correctement référencé sur le site des **Experts Forestiers de France** (www.foret-bois.com)

Pour soumissionner, une promesse de caution bancaire est obligatoire. Elle doit être téléchargée sur le site <https://ventes.expertsforestiersdefrance.com> ou adressée au plus tard le lundi 10 octobre 2022 à l'expert coordonnateur :

Sébastien CHATON

2 impasse de l'Etang

89380 APPOIGNY

06 07 79 42 64 - 03 86 51 23 84

sebastien.chaton@expert-forestier.fr

Sans promesse de caution bancaire remise au plus tard le lundi 10 octobre 2022 à l'expert coordonnateur, il ne sera pas possible de soumissionner. (Cf. Fiche « Les Cautions - Mode d'emploi » dans le cahier-affiches)

Cette vente étant informatisée, les soumissions papier, remises en salle ou envoyées par courrier ou par e-mail, ne seront pas acceptées.

Il sera donc nécessaire de se munir du matériel indispensable au bon déroulement de la vente (ordinateur portable, tablette, etc...).

Les articles labellisés « Transformation UE » ne pourront être soumissionnés que par des entreprises disposant d'un numéro d'accréditation délivré par l'Association pour la promotion des chênes et des feuillus français (APECF).

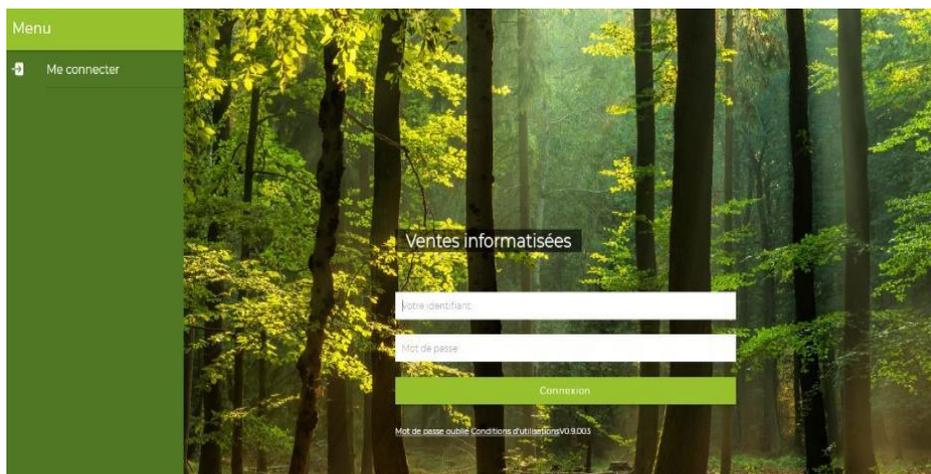
A ce jour, l'hôtel Mercure n'impose aucune restriction d'entrée. Toutefois, si les contraintes sanitaires évoluent d'ici le 17 octobre 2022, les conditions d'accès à la salle de vente pourront être modifiées. Une information sera alors transmise par e-mail.

Tutoriel Inscription

Acheteurs

1 – Se connecter sur Google Chrome, Firefox, Safari ou Microsoft Edge :
<https://ventes.expertsforestiersdefrance.com>

Ne pas utiliser Internet Explorer



2 - Saisir l'identifiant et le mot de passe de votre compte Experts Forestiers de France (www.foret-bois.com)

3 - Choisir la vente à laquelle vous souhaitez participer et cliquer sur "s'inscrire"

AGENDA DES VENTES

mars 2020 ← Précédent Suivant →

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
24	25	26	27	28	29	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31	1	2	3	4	5

TEST - ROLAMPONT
Le 19 mars 2020 à 14:00
Expert coordonnateur : Aurélien BARTHELEMY

S'INSCRIRE

Informations

Ventes

Mes achats

4 – Accéder à la fiche récapitulative de la vente, en bas de page (faire dérouler la page)

Inscription à une vente

Description de la vente

Vente:
TEST - ROLAMPONT

Début de la vente:
19 mars 2020 à 14:00

Expert coordonnateur:
Aurelien BARTHELEMY

Lieu de la vente:
TEST - ROLAMPONT (52)

Description:
Vente de feuillus sur pied et bord de route

Contact

Téléphone:
Compte:

Vos informations

Nom:
Compagnie:
SIRET:
CNIIEFEB
Compte:

Société:
Experts Forestiers de France
SIRET:
Experts Forestiers de France

Caution

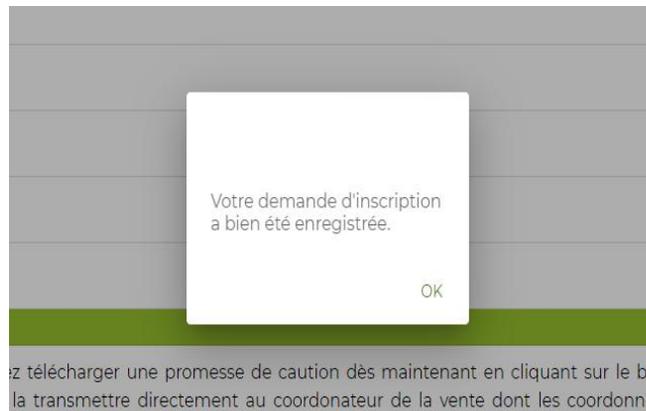
Vous pouvez télécharger une promesse de caution dès maintenant en cliquant sur le bouton ci-contre. Vous pouvez également la transmettre directement au coordonnateur de la vente dont les coordonnées sont renseignées dans la rubrique Contact ci-dessus.

CHARGER

SOUMETTRE MA DEMANDE

Télécharger votre caution bancaire et cliquer sur « soumettre ma demande »

5 – Votre demande d'inscription à la vente est transmise à l'expert coordonnateur de la vente



6 – L'expert coordonnateur valide votre inscription et vous recevrez un mail de confirmation d'inscription à la vente.

7 – Répéter l'étape 1 et 2 pour vous connecter Cliquez sur le logo de la vente choisie

Menu

Sélectionner une vente

Accueil

En direct : vente de TEST - LA FERTE FRESNEL

Vous êtes inscrit aux ventes suivantes :

TEST - LA FERTE FRESNEL
11 mars 2020 à 14:00

TEST - ROLAMPONT
19 mars 2020 à 14:00

AGENDA DES VENTES

mars 2020							* Précédent	Suivant *
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim		
24	25	26	27	28	29	1		
2	3	4	5	6	7	8		
9	10	11	12	13	14	15		
16	17	18	19	20	21	22		
23	24	25	26	27	28	29		
30	31	1	2	3	4	5		

Informations

Ventes

Mes achats

8 – La liste des lots s'affiche

Menu

Articles

Accueil

TEST - ROLAMPONT

Direct

Articles

Mon compte

Informations

Mes achats

Deconnexion

TOUS

A VENIR

TERMINÉS

Article 1 -
Chêne - TROISFONTAINES LA VILLE (52130)
BO - 125 m

Article 2 -
Chêne - Saint-Dizier
BO - 450 m

Article 3 -
Chêne - TROISFONTAINES LA VILLE (52130)
BO - 290 m²

Article 4 -
Chêne - ROBERT MAGNY LANCUVILLE A (52220)
BO - 64 m²

Article 5 -
Chêne - ROBERT MAGNY LANCUVILLE A (52220)
BO - 313 m²

Article 6 -
Chêne - Lancuville à remy
BO - 137 m²

Article 7 -
Chêne - BIEL LES EAUX (21570)
BO - 186 m²

Article 8 -
Chêne - MANDRY (52200)

9 – Vous pouvez accéder au détail du lot et à la saisie de votre soumission en cliquant dessus

Menu

Article 1

Accueil

TEST - ROLAMPONT

Direct

Articles

Mon compte

Informations

Mes achats

Deconnexion

Soumission

Vous n'avez pas de soumission active pour cet article

0 €

VALIDER

soit 0-€/m³

1	2	3
4	5	6
7	8	9
0	€	

Veuillez saisir le montant de votre soumission puis l'enregistrer en cliquant sur Valider. Vous pourrez annuler votre soumission ou la modifier à tout moment jusqu'à la fin des enchères sur cet article.

Informations générales

En bloc

En bloc

Sur pied/bord de route

Sur pied

Sur écorce

Sur écorce

Type coupe

Régénération (secondaire)

Essence principale

Chêne

Eccentricité

Propriétaire

Expert

BARTHELEMY Aurélien

Localisation

Commune

TROISFONTAINES LA VILLE (52130)

Département

Haute-Marne

Bols croisées

120 m² (V.M. 228 m²)

Chêne

57 pieds, 125 m³

Direct

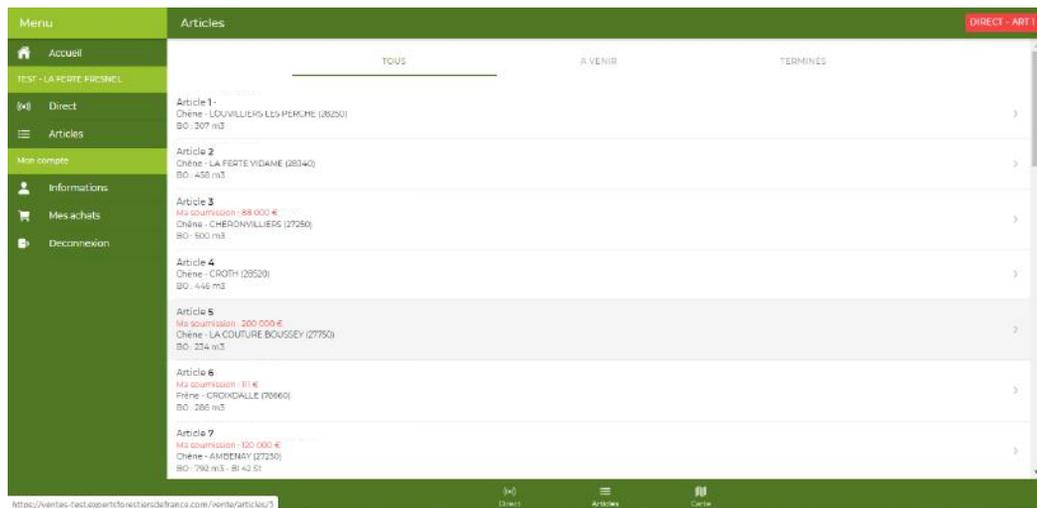
Articles

Carte

10 – Vous pouvez soumissionner dès votre inscription.

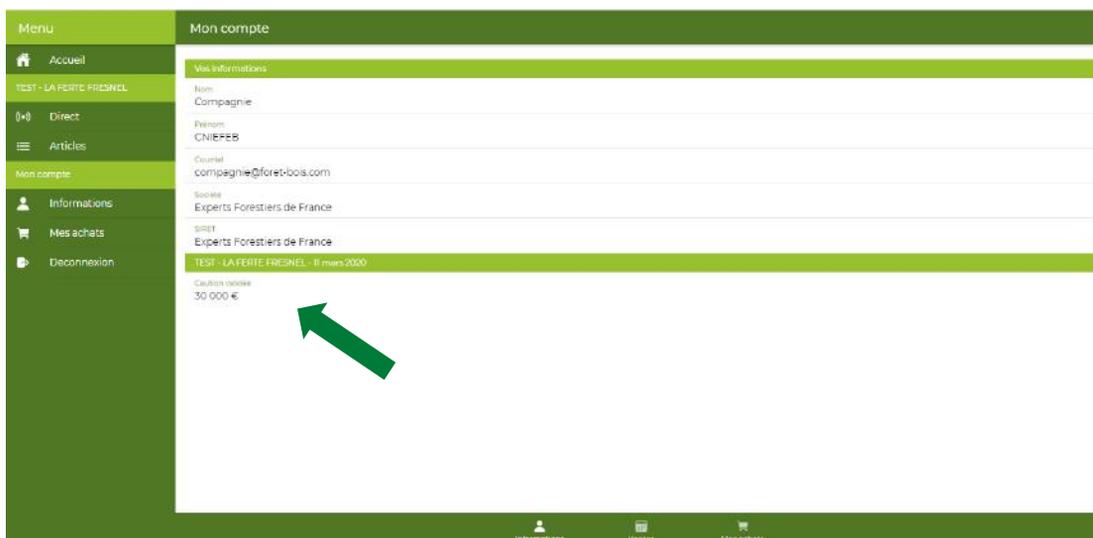
Vous pouvez annuler/modifier votre soumission à tout moment, jusqu'au passage du lot en direct/en salle.

11 – Le jour de la vente, vous pouvez assister au direct, soit dans la barre de gauche, soit en cliquant sur l'encadré rouge à droite



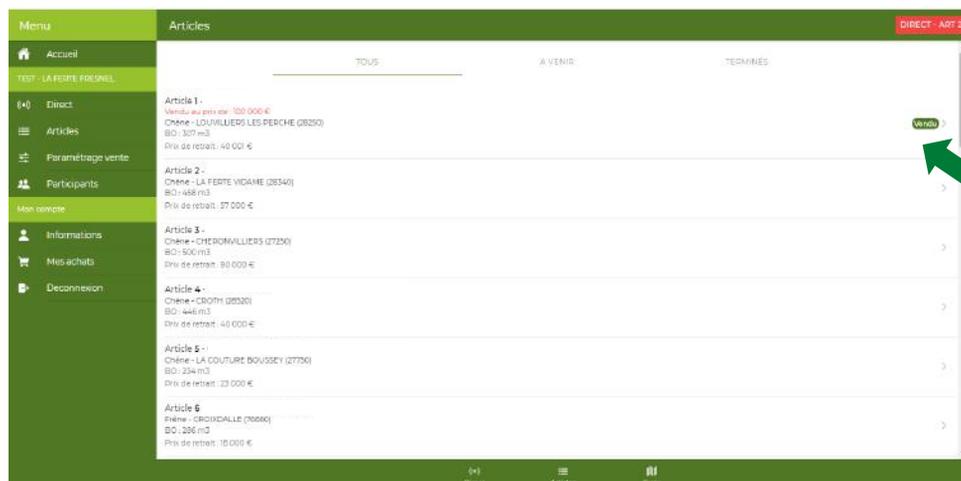
Nous vous recommandons de ne pas attendre la fin du chronomètre pour faire votre offre. Vous avez toujours la possibilité de la modifier, même pendant le direct.

12 – A tout moment, vous pouvez vérifier le montant de votre caution – Mes informations à gauche



13 – Les lots défilent les uns après les autres, sous le contrôle de l’expert coordonnateur.

Au fur et à mesure de la vente, vous pouvez retourner sur la liste d’articles et aller consulter les résultats en allant dans « Articles ». Les résultats seront affichés dans chacune des fiches d’articles.



14 – A chaque soumission, ou modification de soumission, vous recevrez un email de notification

De : Experts forestiers de France <noreply@expertsforestiersdefrance.com>

Envoyé : mercredi 11 mars 2020 15:36

À : CNIEFEB Compagnie <compagnie@foret-bois.com>

Objet : Soumission enregistrée

Madame, Monsieur,

Votre offre d'un montant de 148,464.00 € pour l'article 27 de la vente de TEST - LA FERTE FRESNEL du 11 Mars 2020 a bien été prise en compte.

Bien cordialement,
Experts Forestiers de France

15 – A tout moment, vous pouvez retrouver un récapitulatif des lots que vous avez achetés dans « Mes Achats »



Les Cautions Mode d'emploi

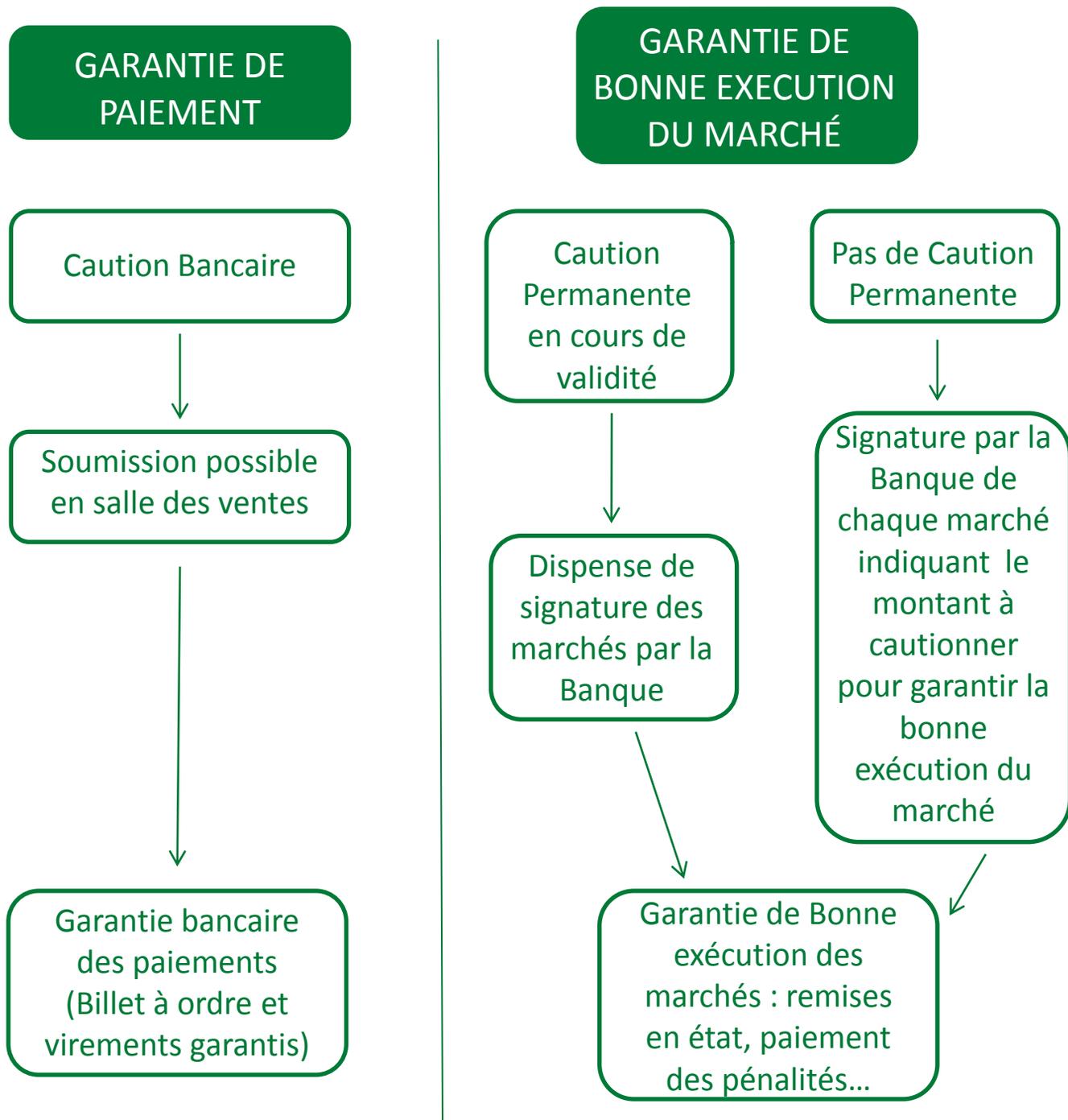
www.foret-bois.com



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

En Bref

Il faut distinguer 2 types de garanties qui sont assurées par 2 types de cautions :



La Promesse de Caution Bancaire

Le jour de la vente, une banque s'engage au nom d'un acheteur en signant « une caution » pour un montant maximum d'achat ce dit jour.

La Garantie Bancaire

Une garantie bancaire sur le paiement du lot de bois : Les coupes vendues en bloc et sur pied sont majoritairement réglées par des billets à ordre cautionnés par les banques des exploitants forestiers ou des scieries. Le billet à ordre est un moyen de paiement destiné aux particuliers et encadré par les articles L 512-1 à 8 du Code du Commerce. Cet effet de commerce permet de répartir les échéances dans le temps, tout en conservant une garantie sur le paiement final.

- Un billet à ordre est un document par lequel le souscripteur se reconnaît débiteur du bénéficiaire, auquel il promet de payer une certaine somme d'argent à une date spécifiée sur le titre.
- S'ils sont cautionnés (avalisés) par la banque du souscripteur, les billets à ordre garantissent une transaction dont le paiement peut être consenti selon plusieurs échéances.

Le billet à ordre et la possibilité d'y adjoindre une caution (un aval) sont parfaitement encadrés par le Code de Commerce. La banque du bénéficiaire a donc l'obligation de prendre en charge cet effet de commerce et de procéder à sa régularisation, à la date échéance précisée sur le titre.

- Possibilité également de régler par virement cautionné (irrévocablement) par une banque



La Caution permanente

pour bonne exécution du Contrat

Afin d'offrir la possibilité d'être exempté de la contrainte de signature bancaire (avec les délais qui en découlent) du cahier de clauses générales et des fiches de lots, les Experts Forestiers de France proposent la possibilité (facultative) de déposer un « acte de cautionnement solidaire » dit « permanent » d'un montant de 50 000 €, qui garantira la bonne exécution du contrat pour l'exploitation des bois et d'éventuelles remises en état non couvertes par les assurances.

Ce document une fois rempli par votre banque ou assurance-crédit sera **valable pour 2 ans**, mais à renouveler chaque année.

PRINCIPE :

Objet : Garantie financière de bonne exécution des marchés de vente de bois (sur pied, en bloc ou à l'unité de produit) pour les propriétaires ayant mandaté un expert forestier membre d'Experts Forestiers de France (**Important : ne concerne pas les cautionnements de paiement des achats**)

Durée : 2 ans : chaque année une nouvelle caution d'une durée de 2 ans est fournie par l'acheteur aux EFF, ce qui garantit une couverture permanente. Voici un exemple pour bien comprendre :

Une entreprise fournit une caution pour 2018 et 2019 : cela couvrira l'exécution de l'exploitation des achats conclus durant l'année 2018 (lots pouvant être exploités en 2018 ou 2019).

Au 1^{er} Janvier 2019, l'entreprise fournira une nouvelle caution pour 2019 et 2020, couvrant l'exécution des contrats signés en 2019, mais aussi ceux signés en 2018 (mais dont les lots n'ont pas été encore exploités) Cette nouvelle caution annule la précédente.

Montant : 50 000 €, sans distinction de montant d'achats faits à travers les EFF.

Conséquence : après envoi de cette caution aux Experts forestiers de France, exemption des signatures par la caution bancaire des cahiers des clauses et fiches d'articles pour les achats (ces documents restant toujours à signer par l'acheteur).

Pour mieux centraliser les cautions reçues au niveau national, les acheteurs intéressés par ce type de cautionnement doivent se référencer sur le site EFF : ils pourront y télécharger leur cautionnement et leur attestation d'assurance RC. Tous les Experts (EFF) au niveau national auront ainsi accès à l'information, ce qui évite à l'acheteur de les adresser à chaque expert organisateur de vente.

Les Experts Forestiers de France se tiennent à votre disposition pour tout renseignement.

Cette option est facultative, le cautionnement par lot reste possible.



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ACTE DE CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE



LE GARANT : *(Banque ou Assurance-Crédit)*

La soussignée

Au capital de N°

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 SIREN RCS.....

Ayant son siège social.....

Et une agence

Représentée par l'un de ses mandataires ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

APRES AVOIR RAPPELE QU'IL A ETE PORTE A SA CONNAISSANCE QUE :

L'ACHETEUR :

.....

Au capital de N°

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 SIREN RCS

Ayant son siège social.....

ci-après dénommée « **le cautionné** »

est amené à conclure des contrats ou des marchés de vente de coupes de bois sur pied (ci-après dénommé « **le contrat** ») avec des clients ci-après dénommés les bénéficiaires assistés des adhérents d'Experts Forestiers de France (syndicat professionnel), dont le siège social est 6-8 rue Chardin 75 016 PARIS,

Les contrats type conclus entre le cautionné et les clients des experts forestiers comprennent un Cahier des Clauses Générales pour les ventes de bois en bloc et sur pied établi contractuellement entre la Fédération Nationale du Bois et Experts Forestiers de France et révisé le 1^{er} avril 2016.

Dans ce Cahier des Clauses, partie intégrante du contrat, il a été convenu qu'en garantie de la bonne exécution des Marchés, le cautionné fournirait à son cocontractant une caution bancaire d'un montant de 50 000,00 euros (cinquante mille euros).

DECLARE, par les présentes, se constituer caution solidaire d'ordre et pour le compte du cautionné au profit des bénéficiaires, à concurrence d'une somme maximum de **50 000 € (cinquante mille euros)**, afin de leur garantir les conséquences pécuniaires de l'inexécution ou de la mauvaise exécution par le cautionné des obligations lui incombant au titre des Contrats ci-dessus rappelés, qu'ils soient effectués en Bloc ou à l'Unité de Produits, faisant expressément référence au Cahier des Clauses Générales ci-dessus mentionné.

Il est rappelé que les bénéficiaires ont individuellement mandaté l'expert adhérent du syndicat EFF qui lui-même a mandaté ledit syndicat pour gérer pour leur compte la mise en jeu du présent cautionnement.

En cas de mise en jeu du présent cautionnement, l'expert forestier et le syndicat EFF ès qualité de mandataires devront par tout moyen justifier auprès du Garant du caractère certain, liquide et exigible de la créance envers le cautionné, ainsi que la défaillance de ce dernier dans le règlement de celle-ci au(x) bénéficiaire(s).

Il est précisé que la créance cautionnée se limite exclusivement à une obligation de payer, justifiée par :

- La défaillance du cautionné dans la mise en œuvre de ses obligations de bonne exécution, entendue comme le refus d'exécution non justifié ou l'absence de réponse à une mise en demeure de s'exécuter dans un délai d'un mois,
- La présentation de la décision et de l'estimation de l'adhérent d'Experts Forestiers de France.

Toute mise en jeu du présent cautionnement ne sera recevable que si elle est adressée par Lettre Recommandée avec avis de réception au Garant à l'adresse suivante :

.....

La recevabilité de la mise en jeu du présent cautionnement, sera exclusivement constatée par la date de réception par le Garant à l'adresse ci-dessus, l'accusé de réception faisant foi.

Tout paiement effectué par le Garant au titre de la mise en jeu du présent cautionnement relatif à un contrat ou marché, viendra automatiquement et de plein droit en déduction à due concurrence du montant maximum ci-dessus consenti, de sorte qu'il ne pourra être réclamé au Garant, dans le cadre de la mise en jeu du présent cautionnement relatif à un autre contrat ou marché, que la différence entre le maximum ci-dessus garanti et les sommes payées au préalable.

La solidarité entraîne renonciation du Garant aux bénéfices de discussion et de division.

Le Garant adressera tous règlements au Syndicat EFF par chèque libellé à l'ordre du bénéficiaire, à charge pour celui-ci es qualité de mandataire de le transmettre au (x) bénéficiaire.

La présente garantie entre en vigueur à la date de signature des présentes et garantira tous les marchés du cautionné répondant aux critères ci-dessus conclus avant le /..... /..... (1^{er} janvier N+1) mais portera ses effets et sera valable au minimum jusqu'au /..... /..... (31 décembre N+1) pour tenir compte des délais d'exploitation des coupes de bois vendues.

L'attestation a vocation à couvrir non seulement l'ensemble des contrats signés à compter de la signature des présentes jusqu'au 31/12 de l'année en cours, mais également ceux signés l'année précédente dont l'exploitation de la coupe n'a pas encore débuté.

La présente garantie ne peut en aucun cas couvrir un contrat d'ores et déjà couvert par une autre attestation précédemment délivrée par le Garant.

Passé un délai de 3 mois à compter de son terme, elle deviendra automatiquement et de plein droit caduque et aucune demande ne sera plus recevable pour quelque cause ou motif que ce soit.

Le présent document est régi par le droit français.

Fait à Le /..... /.....

LISTE DES EXPERTS PARTICIPANTS

Expert coordonnateur Sébastien CHATON



Sébastien CHATON 2, impasse de l'Etang Tél. 03.86.51.23.84 / 06.07.79.42.64
89380 APPOIGNY
Email. sebastien.chaton@expert-forestier.fr

Frédéric LABBE 7, route de Narcy
Les Malmaisons Tél. 03.86.23.03.74 / 06.84.38.63.01
58400 NARCY
Email. frederic@labbe.expertforestier.com

Mathieu LANCELIN 8, avenue du Général Leclerc
89170 SAINT-FARGEAU Tél. 06.33.51.43.00
Email. mathieu@labbe.expertforestier.com

Edward LORNE 6, av Mendès-France Tél. 02.43.62.13.60 / 06.12.58.15.76
72000 LE MANS
Email. contact@cabinet-lorne.fr

Pierre MEUNIER 2, impasse de l'Etang Tél. 03.86.51.23.84 / 06.87.37.28.64
89380 APPOIGNY
Email. pierre.meunier@expert-forestier.fr

Michel PONCHON 36, le Grand Bailly Tél. 03.86.73.13.85 / 06.85.66.34.56
89116 SEPEAUX Fax. 03.86.73.15.60
Email. michel.ponchon@orange.fr

Chaque expert forestier est responsable des articles qu'il présente à la vente.

INDEX DES LOTS

Volume en m³ bois d'œuvre par essence

Art.	Dépt.	Commune	Chênes	Divers	
1	89	Merry la Vallée - Parly	70,000 m ³	Frênes	2,500 m ³
2	89	Villefargeau	191,000 m ³	Frênes	9,000 m ³
3	89	Villefargeau	470,500 m ³		
4	89	Perrigny	100,000 m ³		
5	89	Champlay	100,000 m ³	Frênes	3,500 m ³
6	89	Rouvray - Venouse	109,000 m ³	Ypréaux	7,000 m ³
7	89	Esnon	24,500 m ³	Peupliers Beaupré Peupliers divers Peupliers I214 Ypréaux Erables sycomores Acacias Platanes Frênes	696,500 m ³ 545,500 m ³ 167,000 m ³ 265,500 m ³ 14,500 m ³ 2,500 m ³ 117,000 m ³ 199,000 m ³
8	89	Dixmont	233,000 m ³		
9	89	Dixmont	377,000 m ³	Pin sylvestre	1,003 m ³
10	89	Dixmont	426,000 m ³		
11	89	Bussy en Othe	101,500 m ³	Hêtres	6,000 m ³
12	89	Sormery	186,000 m ³		
13	89	Sormery	339,000 m ³	Hêtres Châtaigniers	6,000 m ³ 4,500 m ³
14	10	Nogent en Othe	254,000 m ³	Merisier	1,000 m ³
15	21	Buncey	411,000 m ³		
16	52	Rouelles	444,000 m ³	Hêtres Frênes	612,500 m ³ 5,000 m ³
17	10	Saint-Benoît sur Vanne	261,500 m ³	Trembles Hêtres	4,500 m ³ 14,500 m ³
18	89	Foissy sur Vanne	117,000 m ³		
19	89	Villethierry	112,000 m ³		
20	45	Rozoy le Vieil	279,500 m ³	Chênes secs Chênes chablis	66,500 m ³ 8,000 m ³
21	45	Mérinville	243,000 m ³	Chênes secs	34,000 m ³
22	45	La Selle en Hermoy - La Selle sur le Bied	307,500 m ³		
23	45	Courtenay	827,000 m ³		
24	89	Cudot	201,500 m ³		
25	89	Cudot	372,500 m ³		
26	89	Saint-Loup d'Ordon	471,000 m ³	Frênes	4,316 m ³
27	89	Piffonds	53,500 m ³		
28	89	Verlin	83,500 m ³		
29	89	Saint-Julien du Sault	80,000 m ³		
30	89	Villevallier	579,000 m ³	Pins sylvestres Hêtres Châtaignier	169,500 m ³ 18,000 m ³ 1,500 m ³
31	89	Saint-Aubin sur Yonne	89,000 m ³		
32	89	Charny Orée de Puisaye	175,500 m ³	Douglas	2,500 m ³
33	89	Sépeaux	69,000 m ³		
34	89	La Ferté-Loupière	125,000 m ³		

35	89	Chassy	28,000 m ³		
36	89	Charny Orée de Puisaye	132,000 m ³		
37	89	Charny Orée de Puisaye	413,000 m ³	Frênes	5,000 m ³
38	89	Charny Orée de Puisaye	337,500 m ³		
39	89	Charny Orée de Puisaye	111,000 m ³		
40	89	Charny Orée de Puisaye	136,000 m ³		
41	89	Charny Orée de Puisaye	123,000 m ³		
42	89	Charny Orée de Puisaye	101,500 m ³	Frêne	2,500 m ³
43	89	Charny Orée de Puisaye	286,000 m ³	Frênes	2,500 m ³
44	45	Saint-Maurice sur Aveyron	121,000 m ³	Frênes	4,000 m ³
45	45	Saint-Maurice sur Aveyron	268,500 m ³		
46	89	Charny Orée de Puisaye	86,500 m ³		
47	89	Charny Orée de Puisaye	94,000 m ³		
48	89	Grandchamp	274,500 m ³		
49	89	Charny Orée de Puisaye	118,000 m ³		
50	89	Villiers Saint-Benoît	403,500 m ³		
51	89	Val d'Ocre	494,000 m ³		
52	89	Villiers Saint-Benoît	163,000 m ³		
53	89	Dracy	200,000 m ³		
54	89	Charny Orée de Puisaye	170,500 m ³	Frêne	1,000 m ³
55	89	Champignelles	77,000 m ³		
56	89	La Ferté Loupière - Villiers Saint-Benoît	219,000 m ³		
57	89	Champignelles	202,000 m ³		
58	89	Champignelles	390,000 m ³	Frênes	4,500 m ³
59	89	Rogny les Sept Ecluses	341,500 m ³		
60	89	Bléneau	69,500 m ³		
61	89	Bléneau - Champcevais	209,500 m ³		
62	89	Saint-Privé	172,000 m ³		
63	89	Saint-Privé	428,000 m ³	Frêne	1,500 m ³
64	89	Villeneuve les Genêts	281,500 m ³	Trembles	38,000 m ³
65	89	Mézilles	380,000 m ³		
66	89	Mézilles	450,000 m ³		
67	89	Mézilles	129,000 m ³	Chêne Rouge d'Amérique	2,522 m ³
68	89	Mézilles	386,500 m ³		
69	89	Mézilles	158,500 m ³		
70	89	Fontaines	349,000 m ³	Frênes Hêtres	6,000 m ³ 7,000 m ³
71	89	Lévis	108,500 m ³		
72	89	Saint-Sauveur en Puisaye	54,500 m ³		
73	89	Saint-Sauveur en Puisaye	234,000 m ³		
74	89	Ronchères - Saint-Fargeau	187,500 m ³		
75	89	Saint-Fargeau	354,000 m ³		
76	89	Saint-Martin des Champs - Bois abattus	50,000 m ³		
77	89	Saint-Martin des Champs - Bois abattus	140,000 m ³		
78	89	Saint-Martin des Champs - Bois abattus	150,000 m ³		
79	89	Saint-Martin des Champs - Bois abattus	160,000 m ³		

80	89	Saint-Privé	120,000 m ³		
81	89	Saint-Privé - Bois abattus	160,000 m ³		
82	89	Saint-Privé	341,000 m ³		
83	89	Lavau	482,500 m ³	Frênes	6,000 m ³
84	89	Lavau	704,000 m ³		
85	89	Lavau	101,000 m ³	Frênes Trembles	2,000 m ³ 4,500 m ³
86	58	Saint-Amand en Puisaye	183,500 m ³	Frênes Hêtre	27,500 m ³ 2,575 m ³
87	58	Saint-Amand en Puisaye	212,500 m ³	Frêne	1,500 m ³
88	58	Saint-Amand en Puisaye	132,500 m ³	Trembles	4,000 m ³
89	58	Saint-Amand en Puisaye	193,500 m ³	Hêtres Trembles	8,000 m ³ 3,000 m ³
90	58	Saint-Amand en Puisaye	358,500 m ³	Hêtres	4,000 m ³
91	58	Saint-Amand en Puisaye	343,000 m ³		
92	89	Lavau	249,000 m ³		
93	58	Arquian	43,500 m ³	Tremble Frêne	1,500 m ³ 1,000 m ³
94	18	Blancafort	169,000 m ³	Frênes	2,500 m ³
95	18	Mareuil sur Arnon	103,000 m ³		
96	58	Saint-Pierre le Moutier	528,500 m ³	Hêtres	8,279 m ³
97	58	Sermoise sur Loire	524,500 m ³	Hêtre	1,322 m ³
98	58	Sougy sur Loire	512,000 m ³	Hêtres	4,000 m ³
99	58	Aunay en Bazois	221,000 m ³		
100	58	Beaumont la Ferrière	324,000 m ³	Hêtres Tremble	27,000 m ³ 2,000 m ³
101	58	Dompierre sur Nièvre	270,500 m ³	Hêtres	10,500 m ³
102	58	Saint-Bonnot	367,000 m ³	Hêtres	91,000 m ³
103	58	Beuvron	90,000 m ³		
104	58	Ménestreau	305,500 m ³	Hêtres	198,000 m ³
105	58	La Chapelle Saint-André	467,000 m ³	Hêtres	29,500 m ³
106	89	Treigny	316,500 m ³		
107	89	Treigny	214,500 m ³		
108	89	Lucy sur Yonne	242,500 m ³	Hêtres	125,500 m ³
109	89	Lucy sur Yonne	62,000 m ³	Hêtres	186,000 m ³
110	89	Lucy sur Yonne	165,500 m ³	Charmes Hêtres	11,000 m ³ 37,000 m ³
111	89	Vézelay	122,500 m ³	Hêtres	47,000 m ³
112	89	Asquins - Montillot - Vézelay	395,500 m ³	Hêtres	48,000 m ³
113	89	Sauvigny le Bois	165,000 m ³	Frênes	3,000 m ³
114	21	La Roche en Brenil	540,000 m ³	Hêtres Pins sylvestres Épicéas communs Stères	62,000 m ³ 39,000 m ³ 92,000 m ³ 1 700 st
Chênes :			27 757,000 m³	Divers : 4 153,517 m³	

VOLUME GLOBAL APPORTÉ

31 910,517 m³

VENTE PRIVEE DE COUPES DE BOIS

LUNDI 17 OCTOBRE 2022

APPOIGNY (89)

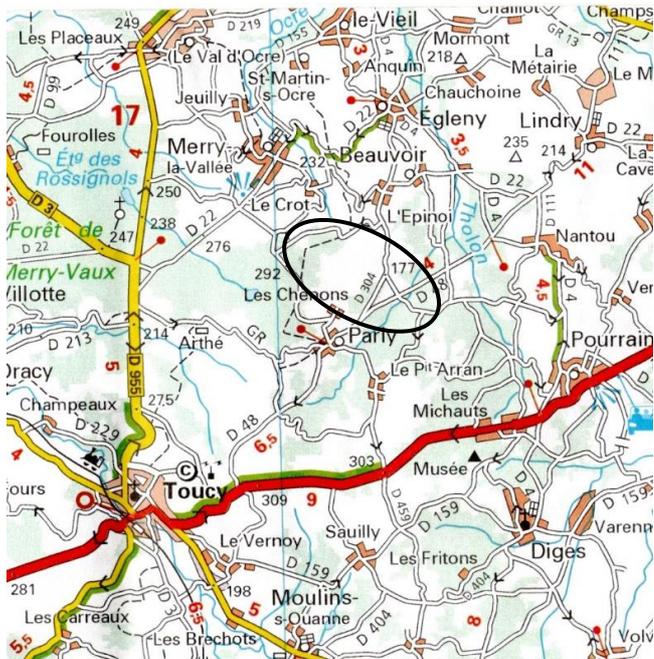
Localisation des lots



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

Référence Les Chaumes Est - L'Avenue de Saint-Eutrope

LES CHAUMES EST - L'AVENUE DE SAINT-EUTROPE



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Communes : Merry la Vallée - Parly

Nom de la forêt : Les Chaumes Est - L'Avenue de Saint-Eutrope

N° parcelles : C n° 1158 - 1159 - D n° 482 - 483 - 485 - 511

Surface globale : 98 a 20 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied



LABEL UE



Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
31 chênes	70 m ³	2,258 m ³
2 frênes	2,5 m ³	1,250 m ³

Propriétaire : Monsieur Serge RIBOULOT

Expert forestier : Sébastien CHATON

Cabinet CHATON - MEUNIER

2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64

Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr



ABANDONS : 1 frêne de 160 cm de circ. en parcelles C1158-1159 ; 1 frêne de 150 cm de circ. en parcelles D 482-483-485-511

Circonférences	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	Nombre de pieds	Volume présumé
Parc. C 1158 - 1159	2		1		1	1	2	3			10	23 m ³
Parc. D 482 - 483 - 485 - 511	1	3	4	2	3	2		2	2	2	21	47 m ³

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte 

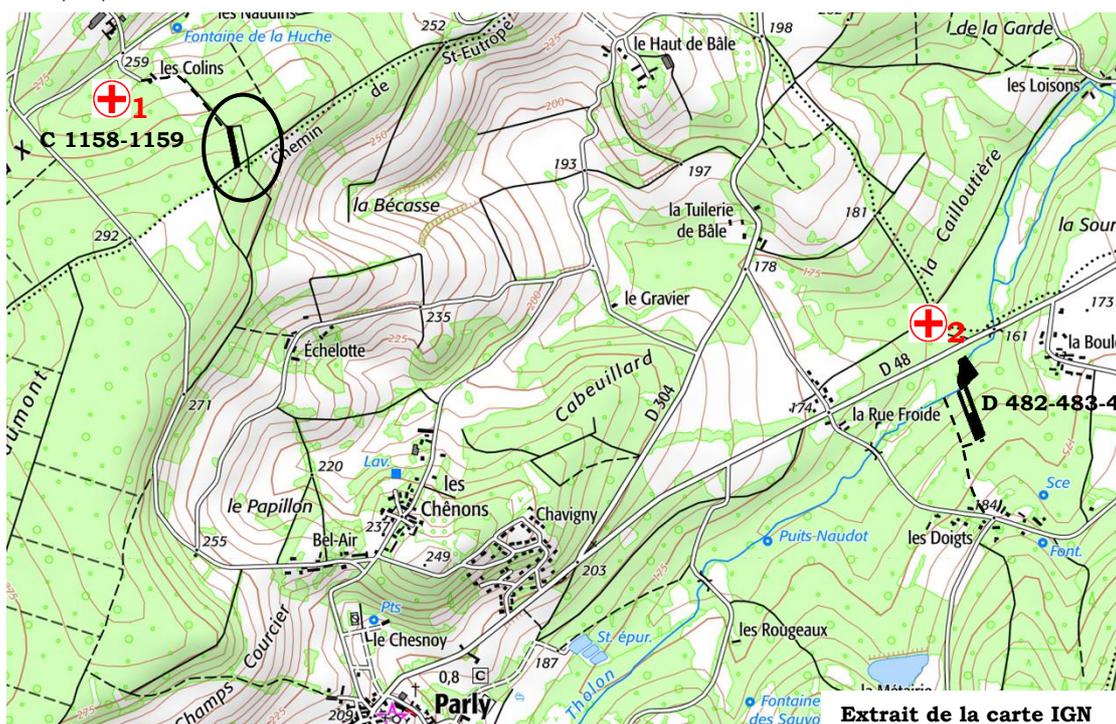
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : 1/3 au comptant par chèque, le solde par deux billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023 et 30/04/2023.

Propriétaire non assujéti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

--- Accès



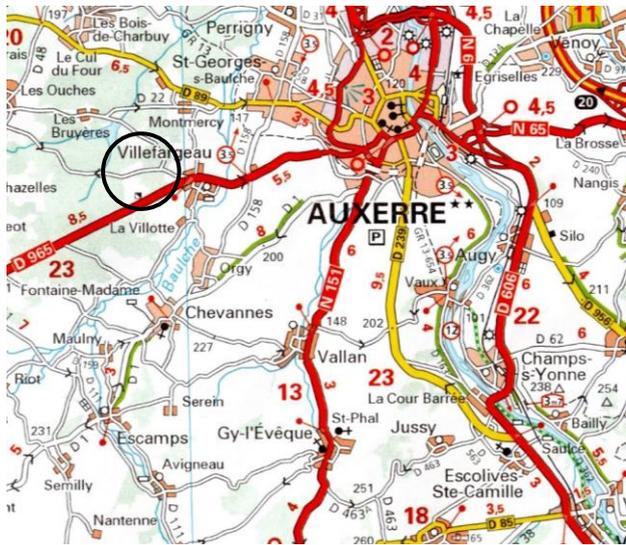
Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles.

Points de rencontre possibles des secours : 1. Lat. N 47° 46' 58.96" - Long. E 3° 20' 12.23" / 2. Lat. N 47° 46' 28.9" - Long. E 3° 20' 12.23"



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

BOIS DES MAZURIAUX



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Commune : Villefargeau

Nom de la forêt : Bois des Mazuriaux

N° parcelles : 3 et 6 du PSG n° 89-412-2

Surface globale : 10 ha 34 a 21 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
111 chênes	191 m ³	1,721 m ³
4 frênes	9 m ³	2,250 m ³

Propriétaire : Groupement Forestier Les Mazuriaux

Expert forestier : Pierre MEUNIER

Cabinet CHATON – MEUNIER

2, impasse de l'Étang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64

Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr

ABANDONS :

Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	Nb de pieds	Volume présumé
Chênes : parcelle 3	3	8	7	7	12	6	9	17	12	12	3	3	2		1			102	171,5 m ³
Dont secs					1			2										3	
Chênes : parcelle 6				1		2		3		2							1	9	19,5 m ³
Dont secs						1												1	
Frênes : parcelle 6			1			1				1					1			4	9 m ³

RESERVES : 7 baliveaux et 757 chênes en parcelle 3 ; 221 chênes en parcelle 6

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte

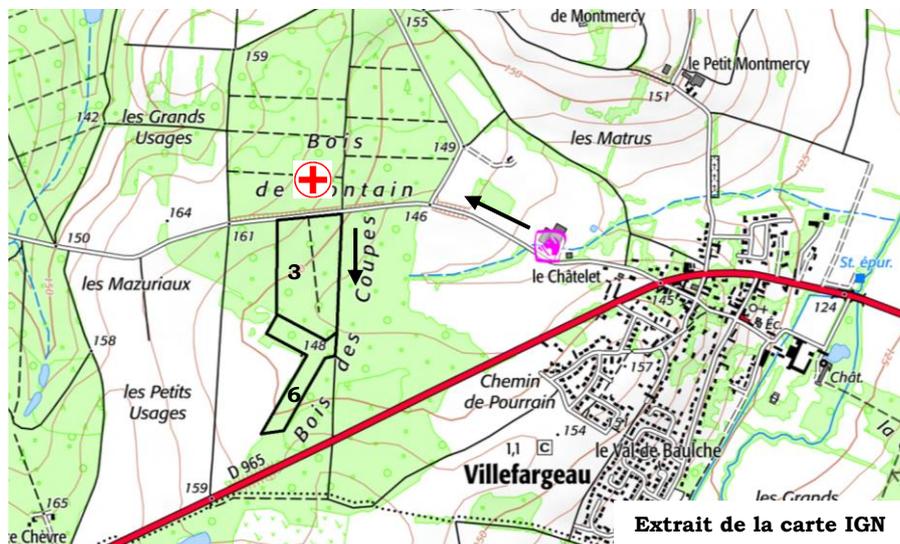
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : ½ au comptant par chèque, le solde par deux billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023 et 30/04/2023.

Propriétaire non assujetti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

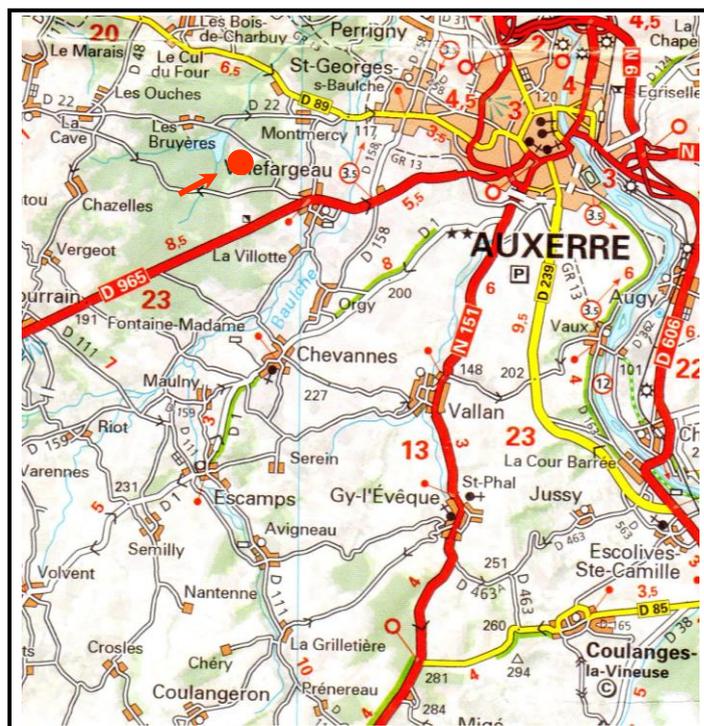


Réseau téléphonique SFR correct sur la coupe.

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 47' 7.88" - Long. E 3° 29' 16.95"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED
LOT LABELLISE TRANSFORMATION UE



Département : Yonne

Commune : Villefargeau

Lieu-dit : Bois de Bontain

Parcelles forestières : 3, 5 et 7 (réf. P.S.G.)

Surface : 14 Ha

Nature de la coupe : Amélioration et récolte des gros
chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	470 m³ 25
Volume moyen :	1 m³ 80

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant
l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Griffés au corps d'une croix

Propriétaire : Monsieur MAYEUL du MERLE

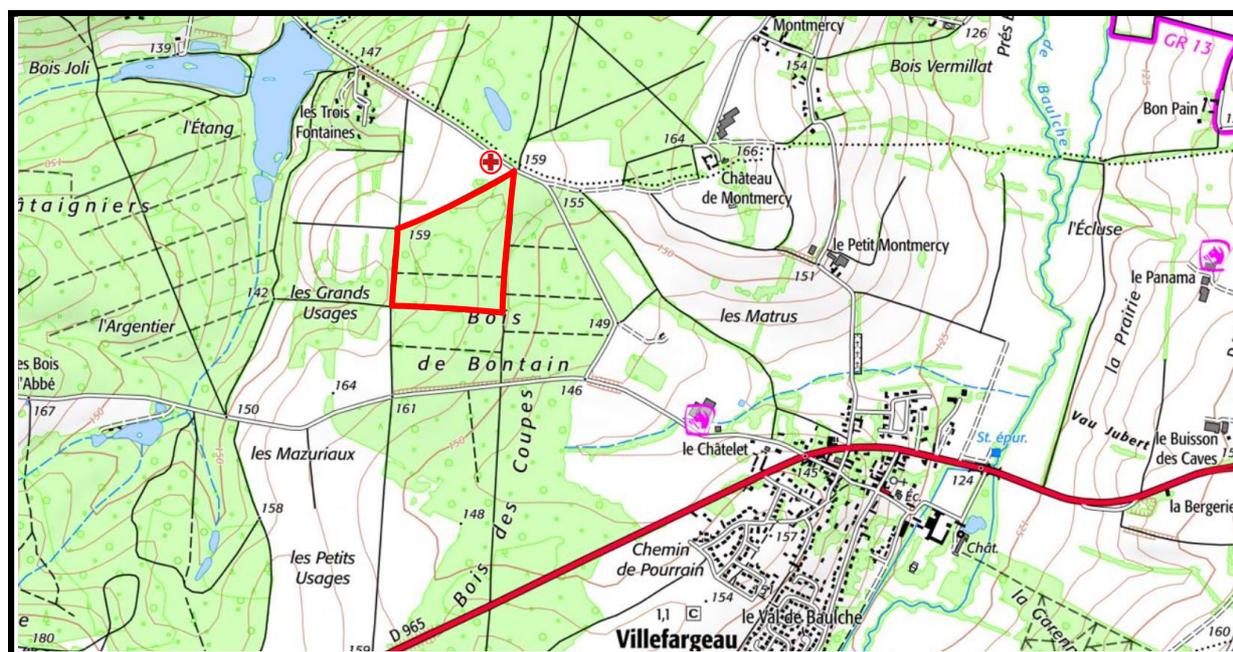
Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	300
261 Chênes	19	16	23	30	24	26	26	24	13	16	14	8	10	8	1	2	1
470 m ³ 25	12m ³ 90		75 m ³ 40			122 m ³ 75			116 m ³ 85		96 m ³ 55				45 m ³ 80		
Dont { 4 secs									1		1		1				1
{ 1 taré								1									

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- **T.V.A. :** Non Assujetti
- **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage :** Sur sol sec.
- **Place de dépôt :** Dans la forêt, en bordure de route, ou du chemin communal.
- **Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :** 30 Septembre 2024
- **Paiement :** 1/4 comptant par chèque, 1/4 au 31/01/2023, 1/4 au 30/04/2023 et 1/4 au 31/07/2023 par billets à ordre avalisés par une banque
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier :** 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

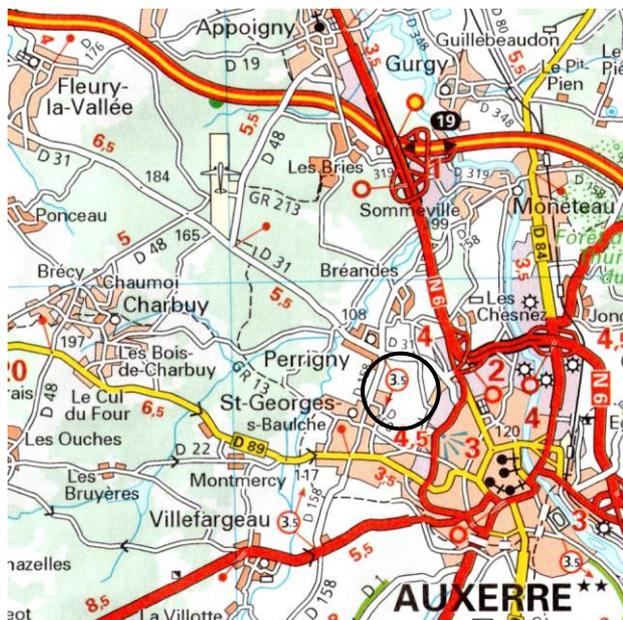


Réseau téléphonique Orange satisfaisant

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.792095° - Long. E 3.488414°



LES PRES DE MOCQUESOURIS



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Commune : Perrigny

Nom de la forêt : Les Prés de Mocquesouris

N° parcelles : AM n° 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 15

Surface globale : 2 ha 40 a 68 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
30 chênes	100 m ³	3,333 m ³

Propriétaire : Monsieur Claude MARTI

Expert forestier : Sébastien CHATON

Cabinet CHATON - MEUNIER

2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64

Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr

ABANDONS :

Circonférences	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	280	290	300	Nbre de pieds	Volume présumé
Chênes	1			2		1	3	8	5	3	3			2	1	1	30	100 m ³

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés. Abattage impératif dans les parcelles. Câblage si nécessaire.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : ½ au comptant par chèque, le solde par deux billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023 et 30/04/2023.

Propriétaire non assujéti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

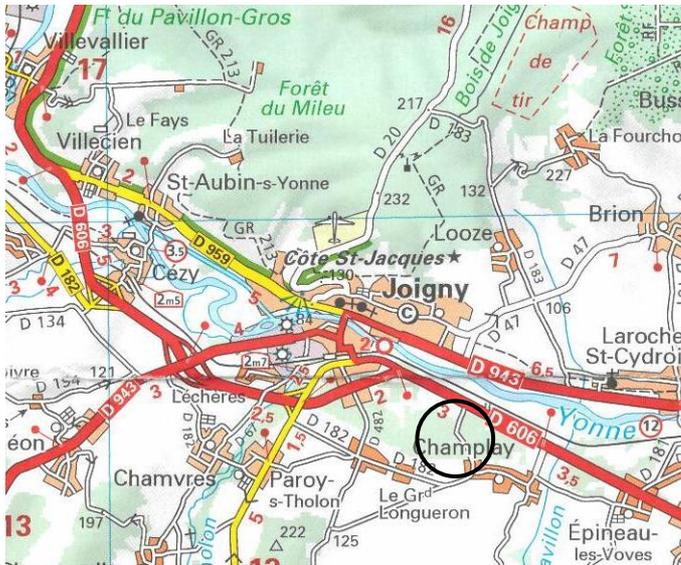
→ Accés

Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles.

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 48' 30.85" - Long. E 3° 32' 21.37"



LES CARPES - LES ORMEAUX



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Commune : Champlay

Nom de la forêt : Les Carpes - Les Ormeaux

N° parcelles : AC 249 - 264 - AD 277 - 314 - 317

Surface globale : 49 a 11 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
24 chênes	100 m ³	4,167 m ³
2 frênes	3,5 m ³	1,750 m ³

Propriétaire : Monsieur Christian ROTILIO

Expert forestier : Sébastien CHATON

Cabinet CHATON - MEUNIER

2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64

Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr



ABANDONS : 1 chêne de 220 cm de circ. pour 3,5 m³ en parcelle AC 249 ; 1 chêne de 230 cm de circ. pour 4 m³ en parcelle AD 314
1 frêne de 160 cm de circ. pour 2 m³ en parcelle AC 264 ; 1 frêne de 170 cm de circ. pour 1,5 m³ en parcelle AD 277

Circonférences	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	280	290	300	310	320	410	Nombre de pieds	Volume présumé
AC 264		1	1		4	3				1								10	32,5 m ³
AD 277			1										1		1			3	14 m ³
AD 317	1					1		1			2	1		1		1	1	9	46 m ³

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Propriétaire non assujetti à la TVA.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte

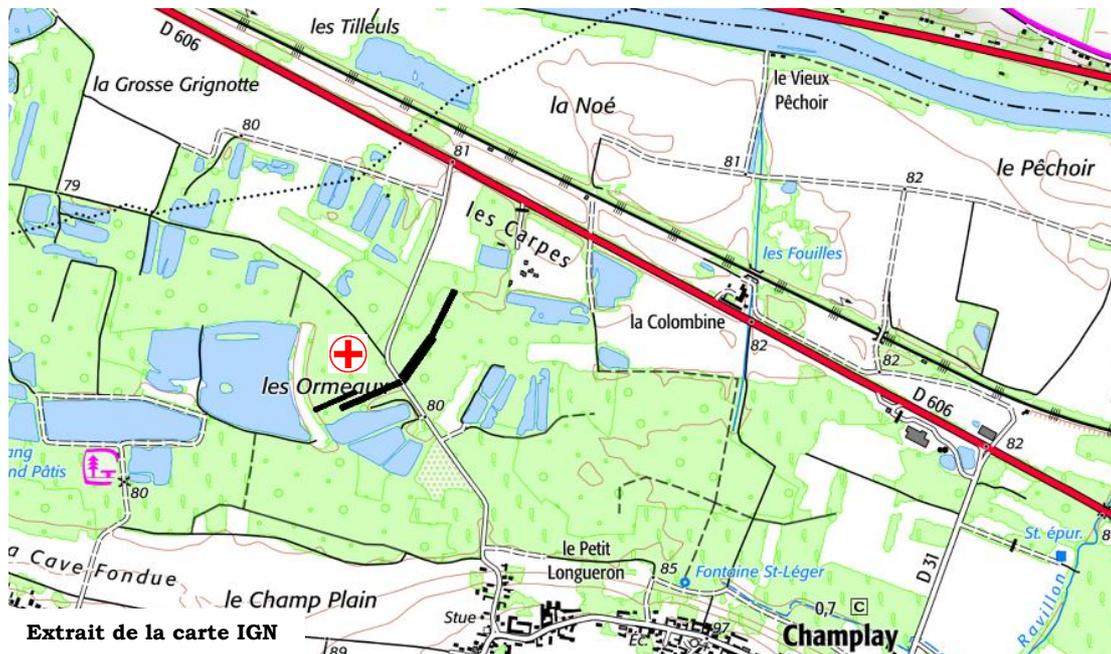


Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Règlements : 1/3 au comptant par chèque, le solde par deux billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023 et 30/04/2023.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



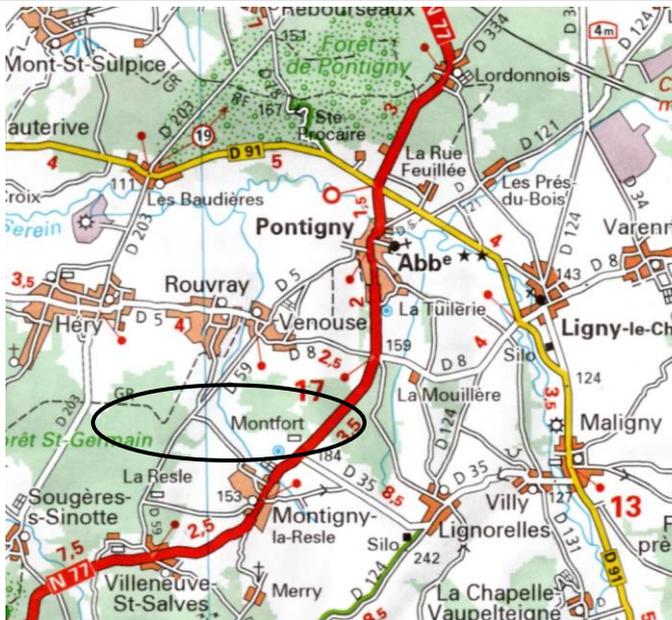
Extrait de la carte IGN



Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles.
Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 57' 33.82" - Long. E 3° 25' 31.63"



LA VOIE DES CLEFS ET AUTRES BOIS



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Communes : Rouvray et Venouse

Nom de la forêt : La Voie des Clefs et autres bois

N° parcelles : D 412 - 415 - 855 - 856 - C 521 - 523 - D 513

Surface globale : 1 ha 45 a 21 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
32 chênes	109 m ³	3,406 m ³
2 ypréaux	7 m ³	3,500 m ³

Propriétaire : Monsieur Marc CHARBONNIER

Expert forestier : Sébastien CHATON

Cabinet CHATON - MEUNIER

2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64

Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr

ABANDONS : 1 ypréau de 220 cm de circ. pour 3,5 m³ en parcelle D 412 ; 1 ypréau de 220 cm de circ. pour 3,5 m³ en parcelles D 855-856

Circonférences	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	280	290	300	310	330	Nombre de pieds	Volume présumé
D 412	1	1	2	1		1	2									8	24,5 m ³
D 415			1		1											2	6 m ³
D 855-856	1			1	1		2	1		1			1	1	1	10	45,5 m ³
C 521-523	2	2	3	1			1									9	24,5 m ³
D 513	1		1	1												3	8,5 m ³

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Propriétaire non assujéti à la TVA.

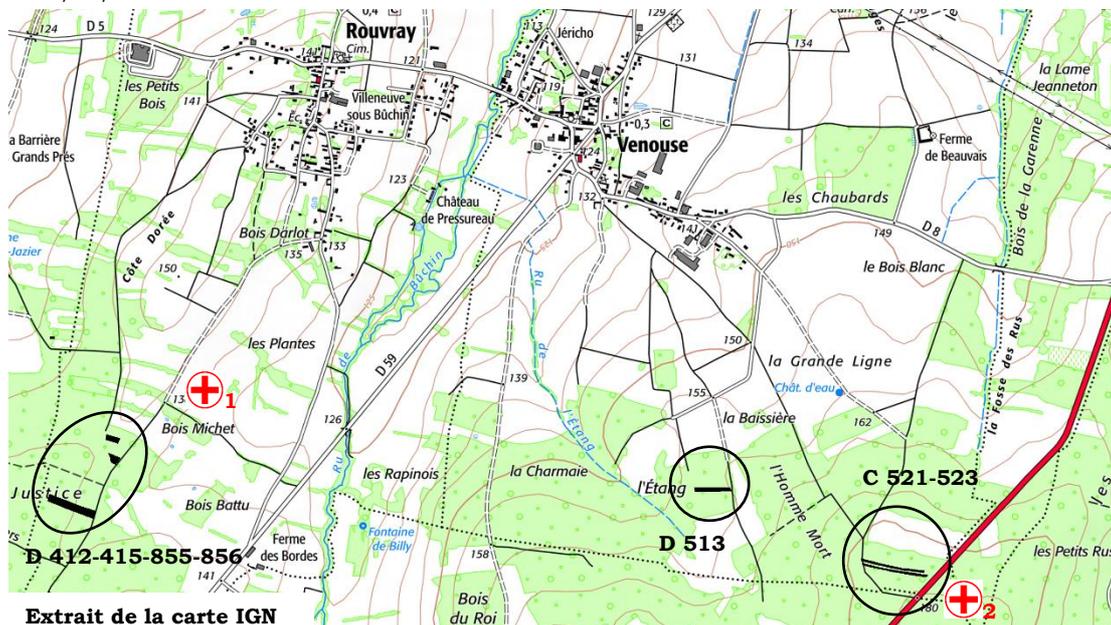
Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.

Règlements : 1/3 au comptant par chèque, le solde par deux billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023 et 30/04/2023.



Extrait de la carte IGN

Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles.

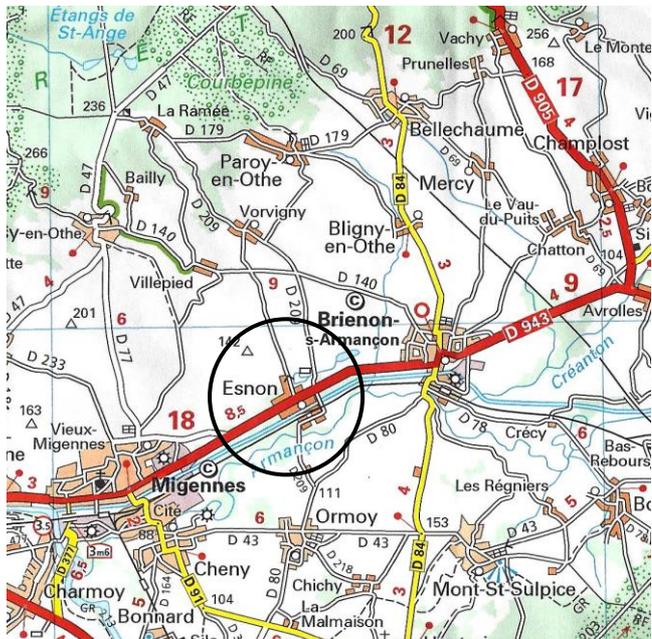
Points de rencontre possibles des secours : 1. Lat. N 47° 53' 10.24" - Long. E 3° 39' 34.58"

2. Lat. N 47° 52' 41.96" - Long. E 3° 41' 57.36"



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

LE CHATEAU ET AUTRES BOIS



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Commune : Esnon

Nom de la forêt : Le Château et autres bois

N° parcelles : AH n° 176 - 179 - 189p - 197 - AK n° 11p - 41p - 42 - 53 - AL n° 5p - 6p - 7 - 15 - 16 - 17p - 19p - 21p - 38p - 40p - 42p

Surface globale : 13 ha 44 a 20 ca

Nature de la coupe : Coupe rase

Essences principales : Peuplier Beaupré - Peuplier divers - Ypréau - Frêne

Vente en bloc et sur pied



Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
601 peupliers beaupré	696,5 m ³	1,159 m ³
486 peupliers divers	545,5 m ³	1,122 m ³
46 peupliers I 214	167 m ³	3,630 m ³
179 ypréaux	265,5 m ³	1,483 m ³
12 érables sycomores	14,5 m ³	1,208 m ³
2 acacias	2,5 m ³	1,250 m ³
13 chênes	24,5 m ³	1,885 m ³
75 platanes	117 m ³	1,560 m ³
194 frênes	199 m ³	1,026 m ³

Propriétaire : SCEA du Château d'Esnon

Expert forestier : Sébastien CHATON

Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64

Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Circ.	60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	280	290	300	310	Nb de pieds	Vol. prés.	
Beaupré : AH 179			9	9	14	10	25	26	40	23	6	3	3															168	191 m ³
Beaupré : AH 197				1	1	2	2	6	3	6	2	1	2															26	31,5 m ³
Beaupré : AK 11p et 53	3	1	14	22	25	27	21	17	14	3	4	4	4															159	132 m ³
Beaupré : AL 5p et 6p	1		3	8	9	16	19	20	34	24	14	12	9	6														175	233,5 m ³
Beaupré : AL 28p - 40p - 42p		1		1	4	6	7	11	4	11	6	6	8	4	4													73	108,5 m ³
Total Beaupré	4	2	26	41	53	61	74	80	95	67	32	26	26	10	4													601	696,5 m³
Peuplier : AH 176		3	26	30	38	35	44	22	23	9	5	2	2				2											241	196,5 m ³
Peuplier : AK 42									1		1	2	3		2	2	3	1	1	2								18	51 m ³
Peuplier : AL 15 - 16 - 17p - 19p - 21p			1	2	3	12	15	21	21	10	5	2	3	5	5		1			2	1					1		110	167,5 m ³
Peuplier : AL 38			2	8	8	14	12	28	11	26	6	2																117	130,5 m ³
Total Peuplier	3	29	40	49	61	71	71	56	45	17	8	8	5	7	2	6	1	1	4	1						1	486	545,5 m³	
I 214 : AH 189p											1	1			1		2	4	1	1			1	1	1			14	53 m ³
I 214 : AL 7							3			1	3	1		1	2	2	2		5	4	4	1	1	1		1		32	114 m ³
Total I 214							3			1	4	2		1	3	2	4	4	6	5	4	2	2	2		1	46	167 m³	
Ypréau : AH 176					3	1	4	3	1	1	1	1																15	14,5 m ³
Ypréau : AK 41p												1			1	2		2	1									7	19,5 m ³
Ypréau : AK 42					2	1		3	1	2	5	3	1	3														26	26,5 m ³
Ypréau : AL 7				1	3	7	8	3	7	6	3	2	2	3	2				1		2							5	5,5 m ³



Circ.	60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	280	290	300	310	Nb de pieds	Vol. prés.	
Ypréau : 15-16-17p-19p-21p						8	11	7	12	6	9	3	4	4	2	3	1		1									71	109 m ³
Ypréau : AL 38p					3	4	2	3		2																		14	12 m ³
Total Ypréau					1	11	21	25	19	21	17	18	10	7	10	5	6	1	3	2	2							179	265,5 m ³
Erable sycamore : AK 42								4		5	1		1	1														12	14,5 m ³
Acacia : AL 7										1	1																	2	2,5 m ³
Chêne : AL 15-16-17p-19p-21p									1	2	1	1		3	1		1	2		1								13	24,5 m ³
Platane : AK 42					1					3		1									1							6	12 m ³
Platane : AL 15-16-17p-19p-21p					2	2	5	14	15	10	9	8	1	1	1							1						69	105 m ³
Total Platane					3	2	5	14	15	13	9	9	1	1	1						2							75	117 m ³
Frêne : AK 42							4		5	1		1	1															12	7,5 m ³
Frêne : AL 7						10	7	6	6	3	3		3	1							1							40	42,5 m ³
Frêne : AL 15-16-17p-19p-21p					4	28	36	21	19	12	9	7	4			2												142	149 m ³
Total Frêne					4	38	47	27	30	16	12	8	8	1		2	1											194	199 m ³

A ces volumes de bois d'œuvre s'ajoutent le bois de chauffage et le bois d'industrie (à exploiter et enlever).

Clauses particulières :

AH 189p - AL 5p - 6p - 40p et 42p : abattage possible dans les champs après la moisson.

Rémanents soigneusement broyés sur le parterre de la coupe.
Parcelles nettoyées pour être replantées en peupliers.

Martelage : Arbres marqués d'un point de peinture rose.

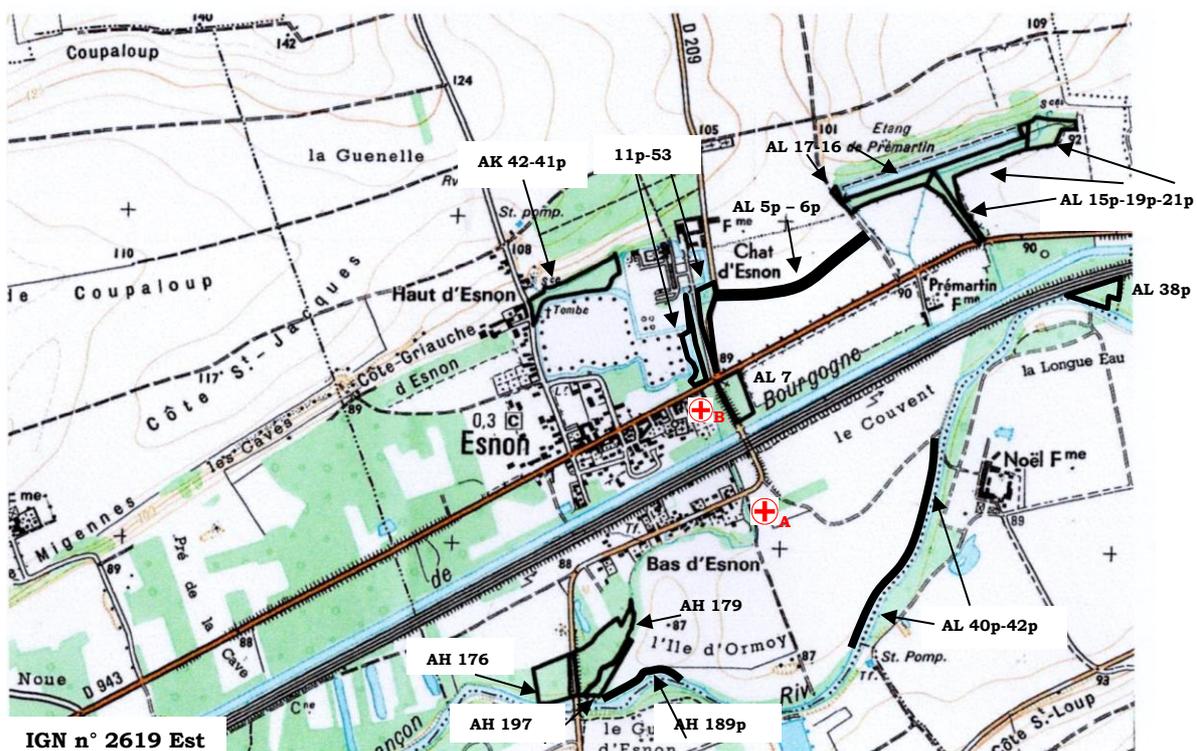
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2023.

Règlements : ¼ au comptant par chèque, le solde par trois billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023, 30/04/2023 et 31/07/2023.

Propriétaire assujetti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



IGN n° 2619 Est

Réseau téléphonique Orange correct dans la parcelle.

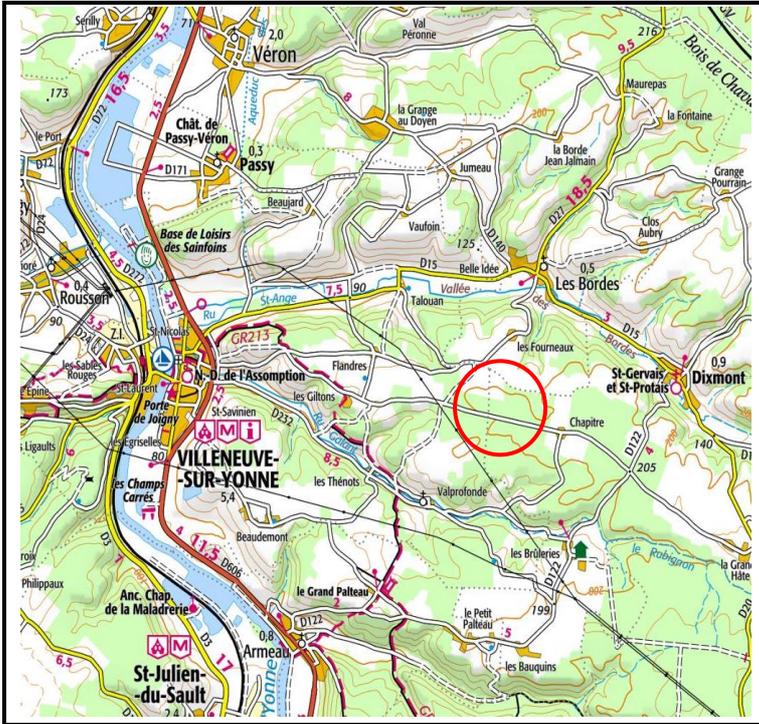
Points de rencontre possibles des secours : A. Lat. N 47° 58' 55.53" - Long. E 3° 34' 50.75"

B. Lat. N 47° 59' 7.13" - Long. E 3° 34' 45.75"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art n° - Bois de Corvisard

Label
Transformation UE

Extrait IGN

Département : Yonne (89).

Commune : Dixmont.

Nom de la forêt : Bois de Corvisard.

Parcelles : 5 partie et 6 (Réf. PSG).

Surface : 10 ha 58.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	233,00 m ³
Volume moyen :	2,06 m ³

Marquages : Ceinturé à la peinture bleue.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire, gestionnaire, martelage et cubage :

Etablissements BOUVRY.

Contrat : Frédéric LABBE

Les Malmaisons

58 400 NARCY

Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	260	Volume présumé
5 partie-6	113 Chênes	3	9	10	11	8	22	18	15	8	6	1	1	1	233 m ³
	dont gélifs			1	1										

Visite : Voir le plan. Prévenir M. BOUVRY Olivier pour le débardage et le dépôt dans les parcelles :

06.75.93.18.24.

Coordonnées GPS - Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 48.075029°/Longitude 3.385436°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseauemobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houpiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : dans la parcelle, en bord de route.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2024.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

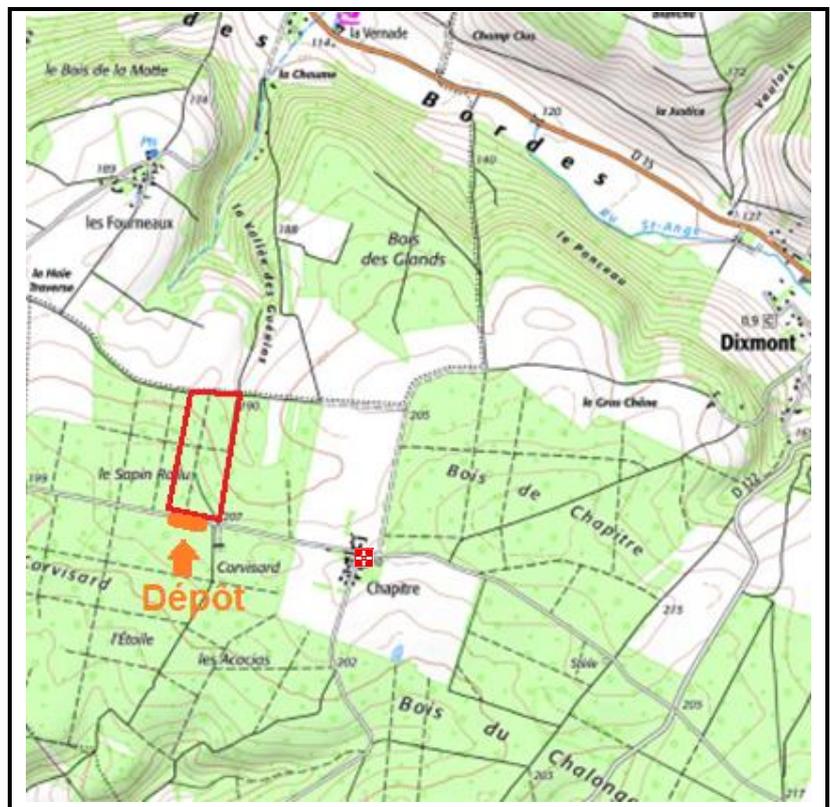
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :

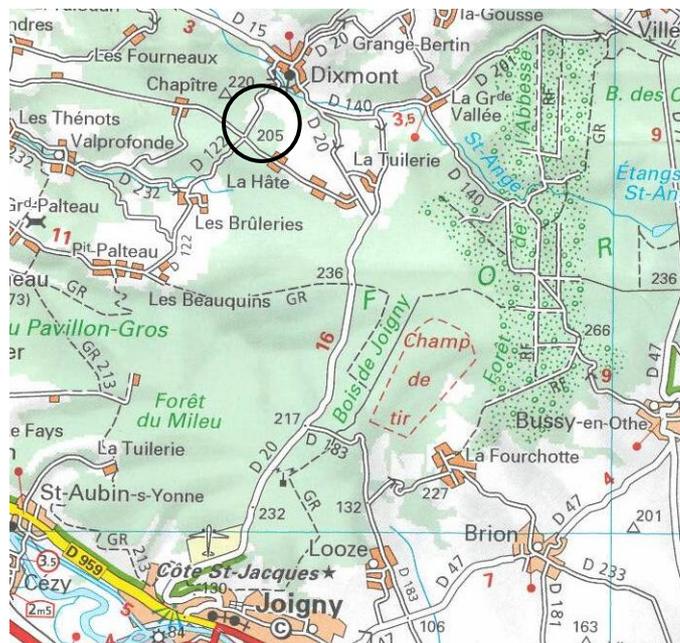


Extrait IGN



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

BOIS DE CHALONGE



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Commune : Dixmont

Nom de la forêt : Bois de Chalonge

N° parcelles : G n° 1620 - 1621 - 1622

Surface globale : 26 ha 68 a 50 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
283 chênes	377 m ³	1,332 m ³
1 pin sylvestre	1,003 m ³	

Propriétaire : Monsieur Bruno SCHOJTH

Expert forestier : Sébastien CHATON

Cabinet CHATON - MEUNIER

2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64

Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr



ABANDONS : 1 pin sylvestre de 140 cm de circonférence en parcelle G n° 1621

Circonférences	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	Nb de pieds	Volume présumé
G 1620	1	2	2	5	2	4	1	3	1	1					1	23	29,5 m ³
G 1621	2	1	7	5	1	6	1	1	5	3						32	42 m ³
G 1622	9	15	29	34	29	23	21	16	25	9	8	1	6	2	1	228	305,5 m ³

RESERVES : 17 baliveaux et 231 chênes en parcelle G 1620 ; 14 baliveaux et 444 chênes en parcelle G 1621 ; 232 baliveaux et 1 932 chênes en parcelle G 1622

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



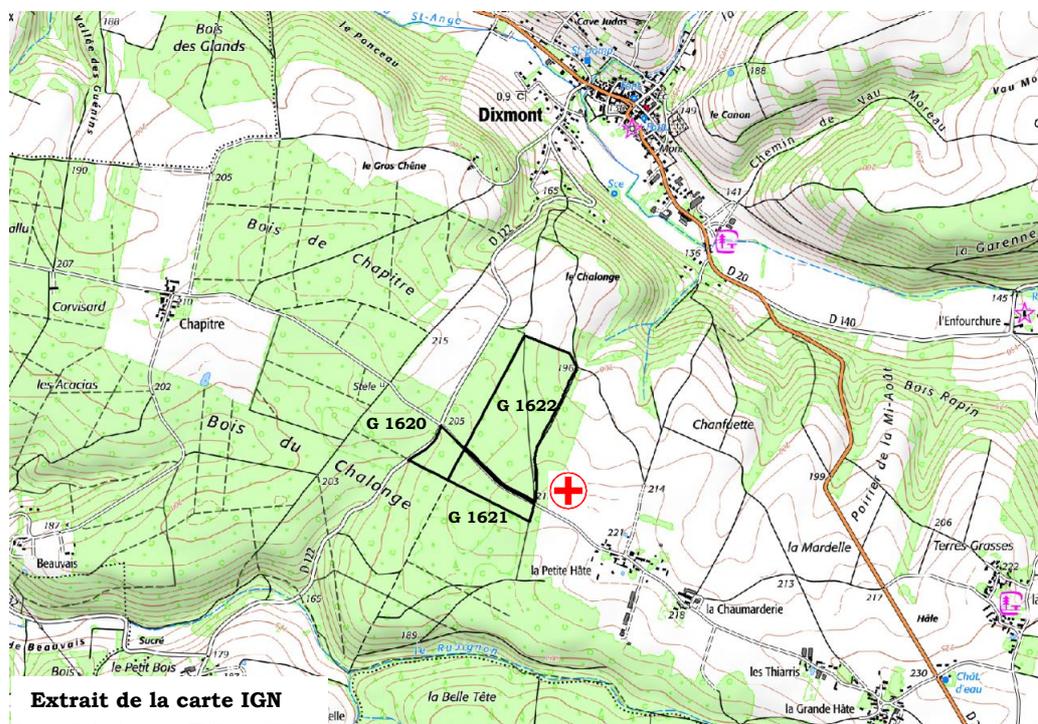
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : ½ au comptant par chèque, le solde par deux billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023 et 30/04/2023.

Propriétaire non assujéti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



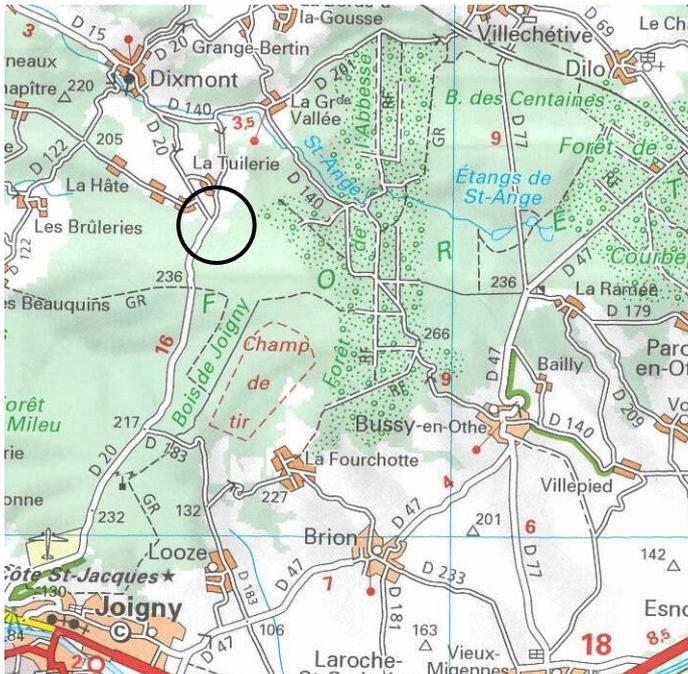
Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles.

Point de rencontre possible des secours :
Lat. N 48° 3' 57.76" - Long. E 3° 24' 29.39"

VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

Référence Les Glandes de Bourbon - La Chaudronnerie

BOIS DES GLANDES DE BOURBON - LA CHAUDRONNERIE



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Commune : Dixmont

Nom de la forêt : Bois des Glandes de Bourbon - La Chaudronnerie

N° parcelles : F n° 257 - 259 - 512 - G n° 1948

Surface globale : 17 ha 39 a 57 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied



LABEL UE



Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
177 chênes	426 m ³	2,407 m ³

Propriétaire : Groupement Forestier GERVAIS-RATIVEAU

Expert forestier : Sébastien CHATON

Cabinet CHATON - MEUNIER

2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64

Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr

ABANDONS :

Circonférences	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	280	Nombre de pieds	Volume présumé
F 257-259-512	2	3	4	6	43	30	18	11	16	8	5	2	3	2	1	154	368 m ³
Dont secs	1	1	2	1												5	6,5 m ³
G 1948		1		1	5	7	2	1	3			3				23	58 m ³
Dont secs		1			1							1				3	7 m ³

RESERVES : 4 baliveaux et 1 777 chênes en parcelles F 257-259-512 ; 123 chênes en parcelle G 1948.

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés. Abattage impératif dans les parcelles. Câblage si nécessaire.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



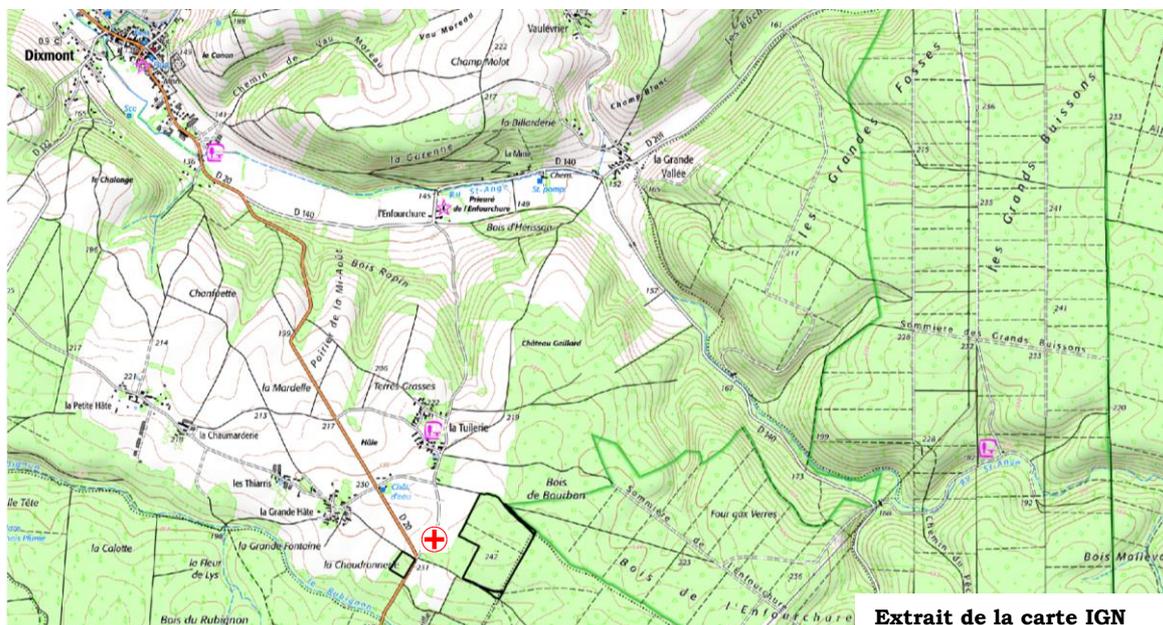
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : ¼ au comptant par chèque, le solde par trois billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023, 30/04/2023 et 31/07/2023.

Propriétaire assujéti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN



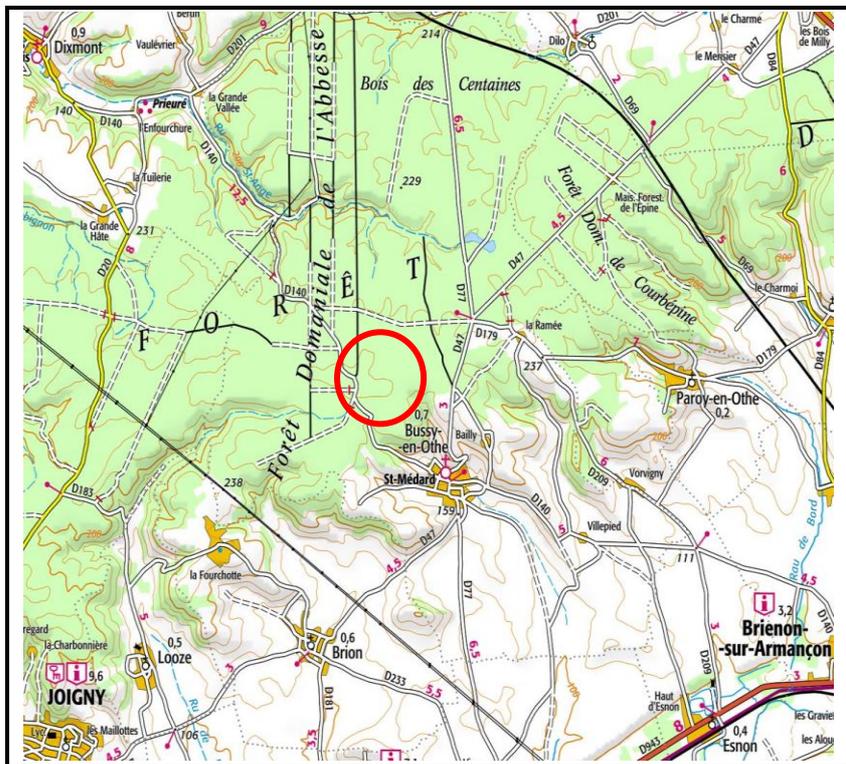
Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles.

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 48° 3' 18.86" - Long. E 3° 26' 7.39"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art - Bois Gallois P 1



Extrait IGN

Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2313.

Département : L'Yonne (89).

Commune : Bussy-En-Othe.

Nom de la forêt : Bois Gallois.

Parcelle forestière : 1 (Réf. P.S.G.).

Surface : 15 ha 47.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	107,75 m ³
Volume moyen :	1,27 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portants

l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre marqué d'une croix ou d'un point.

Propriétaire : GFF INVESTISSEMENT FORETS ISF V. Expert forestier : **Mathieu LANCELIN**

8 Avenue du Général Leclerc

89 170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	Volume
81 Chênes	1	8	13	7	12	13	9	9	4	2	1	2	101,73 m ³
vol. présumé (m ³)	6,0		31,0			45,1			15,2		4,4		
dont taré										1			
dont gélifs	1	2	3	2	5	1	3		2				
4 Hêtres						1	2	1					6,02 m ³

Visite : Voir le plan.**Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité****Conseillé :** Latitude 48.033701°/Longitude 3.491139° **Couverture téléphonique satisfaisante :** non

(www.monreseau mobile.fr)

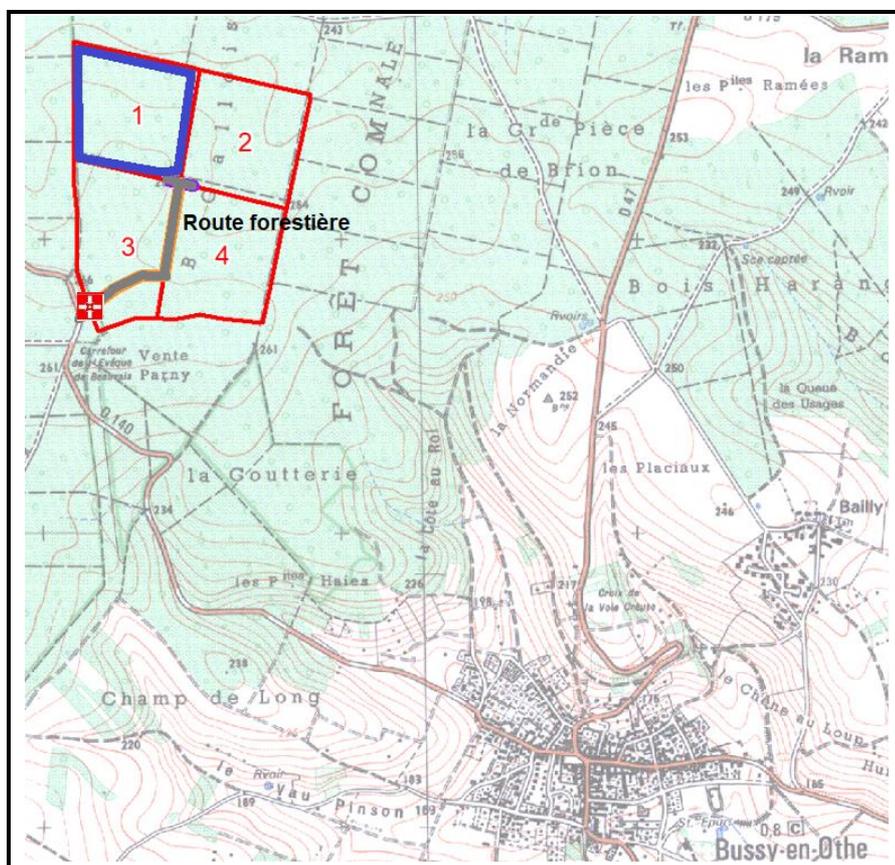
Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houpiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.**Débardage :** sur sol sec, par les cloisonnements.**Place de dépôt :** Au bord de la route forestière et sur la place de dépôt.**Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :** 15 octobre 2023.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.**Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier :** 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente**Prix :**

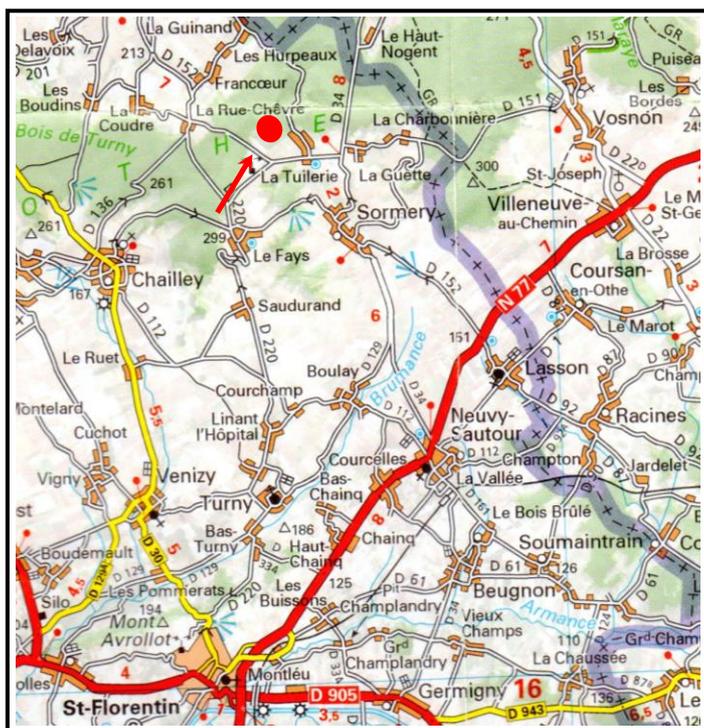
Extrait IGN

L'acquéreur :

La caution :



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne

Commune : Sormery

Lieu-dit : Bois de Bailli

Parcelles forestières : 25, 27 et 28

Surface : 18 Ha

Nature de la coupe : Amélioration

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	185 m³ 80
Volume moyen :	1 m³ 12

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l’empreinte du marteau de l’expert

Réserves : Griffés au corps d’une croix

Propriétaire : Denis VALENTIN

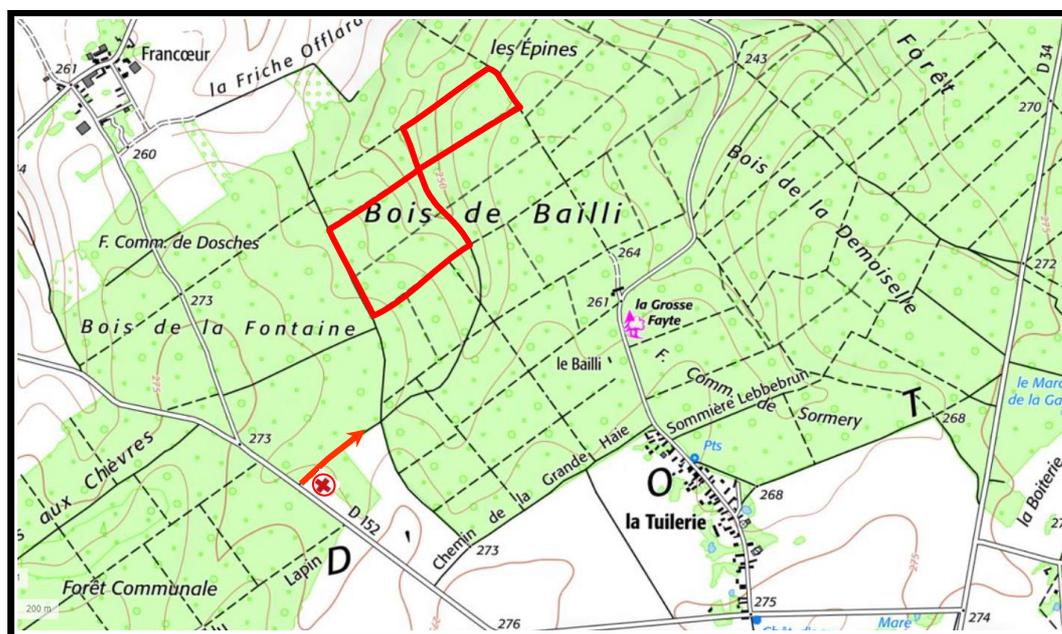
Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210
166 Chênes	17	36	24	29	20	18	10	6	2	3	1
185 m ³ 80	36 m ³ 20		79 m ³ 70			56 m ³ 10			13 m ³ 80		
{ 4 gélivés			1					1		1	
Dont { 2 secs				1						1	
{ 1 chablis			1								

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- **T.V.A. :** Non Assujetti
- **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage :** Sur sol sec.
- **Place de dépôt :** Le long du chemin d’accès ou en bordure de la route de la Tuilerie à la Guinand.
- **Délai d’exploitation et d’enlèvement des produits :** 30 Septembre 2023
- **Paiement :** 1/3 comptant par chèque, 1/3 au 31/01/2023, 1/3 au 30/04/2023 par virements cautionnés par une banque
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier :** 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

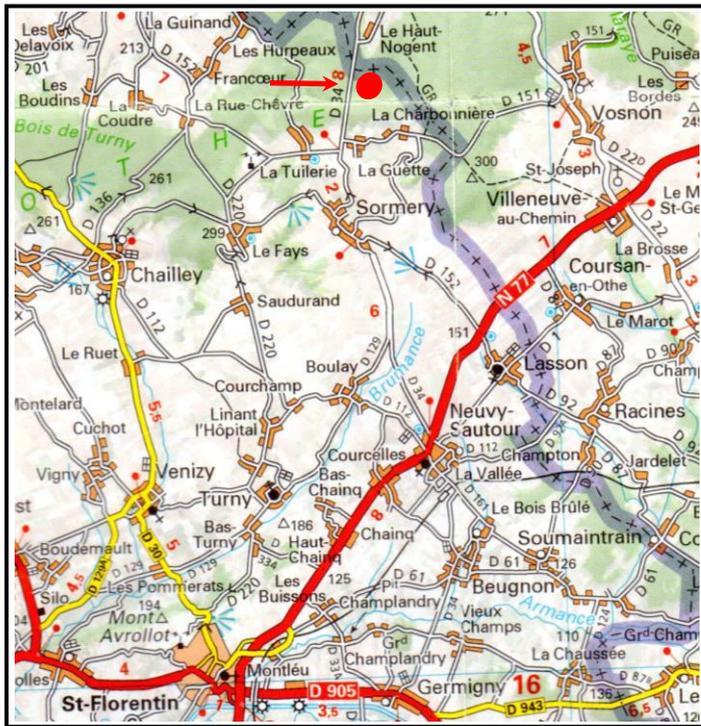


Réseau téléphonique Orange faible

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 48.107397° - Long. E 3.741075°



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne

Commune : Sormery

Lieux-dits : La Petite Forêt – Les Petits Pommiers d'Argent

Parcelles forestières : Petite Forêt 1 et 2p
Petits Pommiers d'Argent 6 et 8

Surface : 23 Ha 50

Nature de la coupe : Amélioration et récolte des gros
chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	339 m³ 25
Volume moyen :	1 m³ 23

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant
l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Griffées au corps d'une croix

Propriétaire : Denis VALENTIN

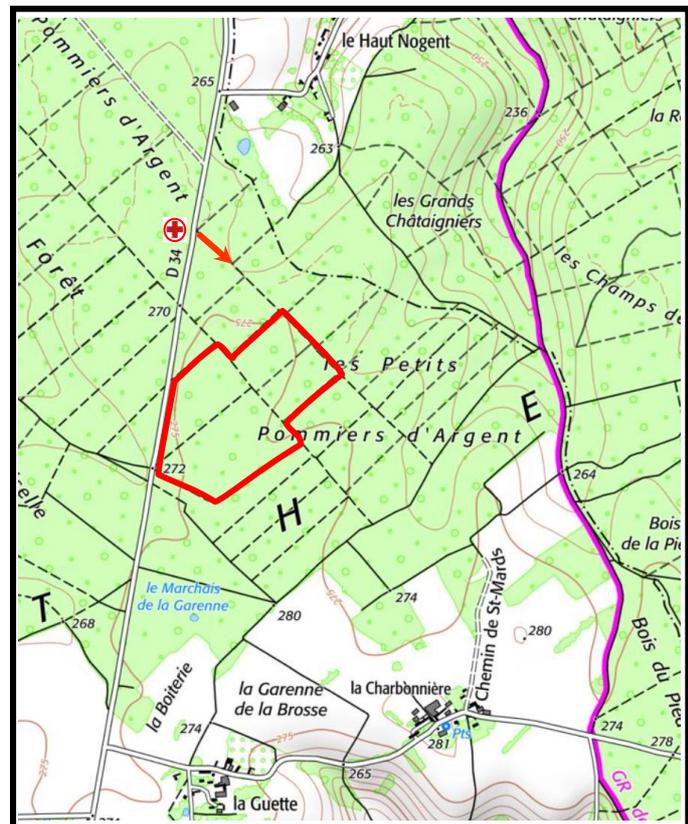
Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	290
275 Chênes	15	32	39	44	44	40	25	24	5	3	2	1	1	
339 m ³ 25	33 m ³ 40		138 m ³ 65			141 m ³ 40			20 m ³ 35		5 m ³ 45			
Dont { 46 gélivés { 2 tarés		1	2	10	9	10	6	8	1	1				
6 Hêtres (6 m ³ 20)	1			1		2						1		1
3 Châtaigniers (4 m ³ 45)				1		1	1							

Visite : Voir plan.

Conditions particulières

- **T.V.A. :** Non assujetti
- **Houpiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage :** Sur sol sec.
- **Place de dépôt :** Dans les parcelles, en bordure de la route
- **Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :** 30 Septembre 2024
- **Paiement :** 1/3 comptant par chèque, 1/3 au 31/01/2023, 1/3 au 30/04/2023 par virements cautionnés par une banque
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier :** 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Réseau téléphonique Orange faible

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 48.12151° - Long. E 3.775839°



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art - Forêt de CRENEY

Label
Transformation UE

Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-11/1812.

Département : Aube (10).

Commune : Nogent-en-Othe.

Nom de la forêt : Forêt de Creney.

Parcelles Forestières : Rétorée 1p-2p-3p et Creney 13p (Réf. PSG).

Surface : 4 ha 00.

Nature de la coupe : Définitive.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	255,01 m ³
Volume moyen :	1,48 m ³

Marquages : 1 flachis à la racine portant l'empreinte du marteau de l'expert, ceinturés à la peinture rose.

Propriétaire : GFI FRANCE VALLEY PATRIMOINE.

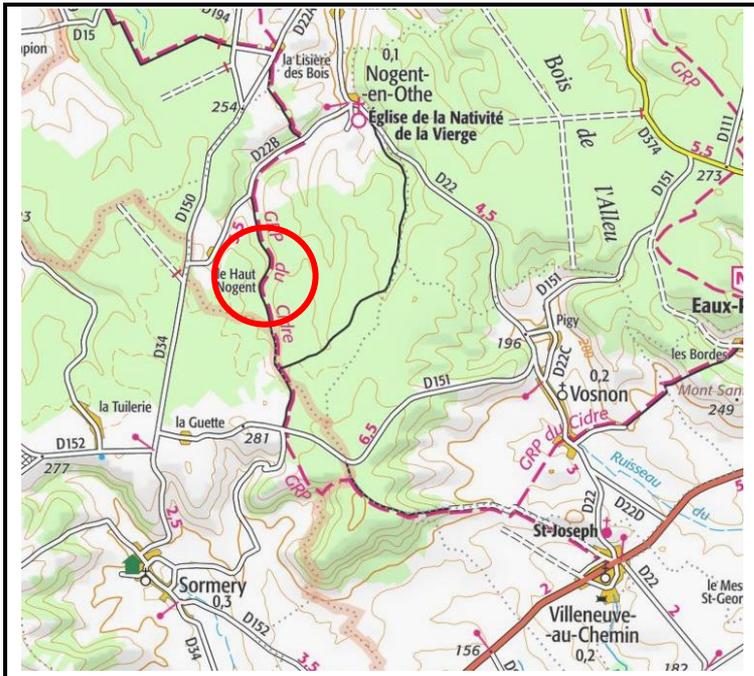
Expert forestier : **Mathieu LANCELIN**

8 Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Extrait IGN

Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	Volume
Rétorée 1p	69 Chênes	2	8	7	11	13	10	5	7	4		1	1				97,03 m ³
Rétorée 2p	56 Chênes	1	2	8	8	12	7	6	6	4	2						82,91 m ³
Rétorée 3p	10 Chênes			1	3	2	2	1	1								13,77 m ³
Creney 13p	36 Chênes		3	1	4	1	7	4	4	3	2	4		1	1	1	60,50 m ³
Total	171 Chênes	3	13	17	26	28	26	16	18	11	4	5	1	1	1	1	254,21 m³
	dont gélifs		2		1				1			1					
	dont sec						1										
Creney 13p	1 Merisier		1														0,80 m ³

Visite : Voir le plan, zone délimitée de 3 traits horizontaux à la peinture.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 48.124386°/Longitude : 3.776572°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseauemobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houpiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : en bord de route forestière.

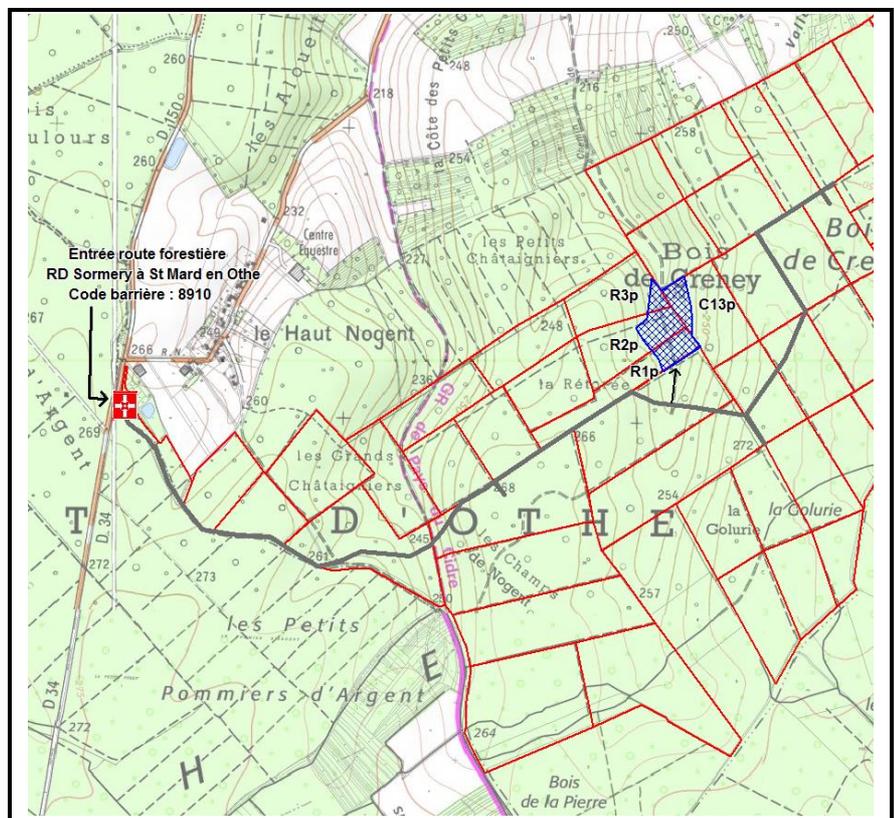
Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2023.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :



Extrait IGN

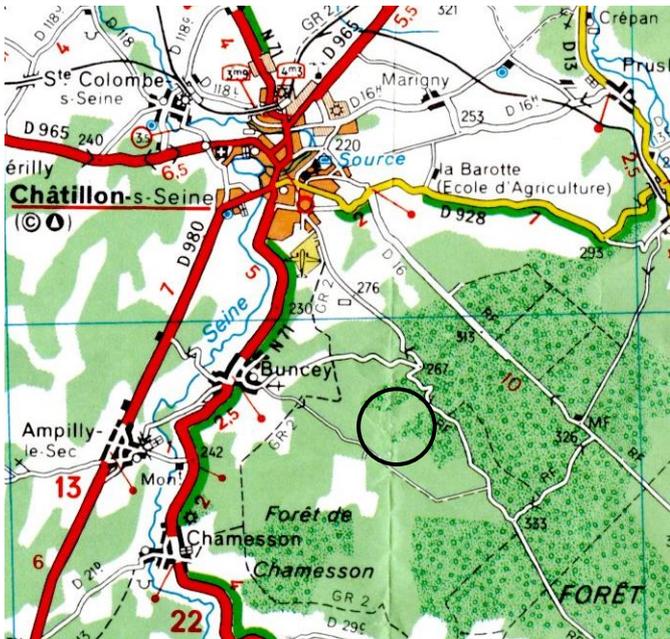
L'acquéreur :

La caution :



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

BOIS DE LA BORDE



MICHELIN n° 4021 - E. 1/150 000

Département : Côte d'Or

Commune : Buncney

Nom de la forêt : Bois de la Borde

N° parcelle : 7 du PSG n° 21-147-3

Surface : 16 ha 31 a

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
387 chênes	411 m ³	1,062 m ³

Propriétaire : Monsieur François JURIEU de la GRAVIÈRE

Expert forestier : Pierre MEUNIER

Cabinet CHATON – MEUNIER

2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64

Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	Nombre de pieds	Volume présumé
Chênes	66	57	65	51	46	29	26	25	15	3	1	1	1	1	387	411 m ³
Dont secs	6	4	4		3		2								19	
Dont chablis		1		1											2	2 m ³

RESERVES : 9 baliveaux et 1 733 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés. Demande d'autorisation d'utilisation de la route forestière à déposer auprès de la commune de Buncney.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



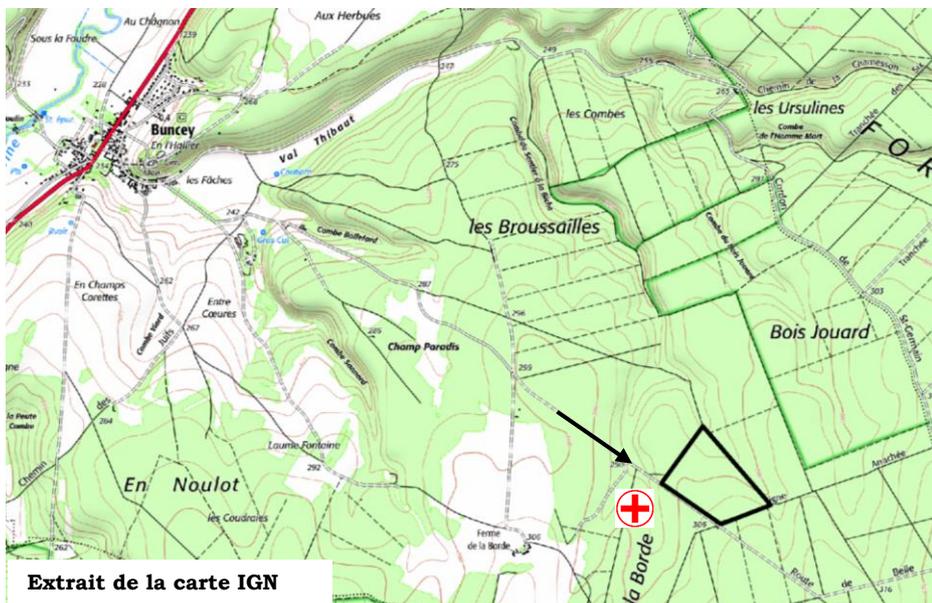
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : ½ au comptant par chèque, le solde par deux billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023 et 30/04/2023.

Propriétaire non assujéti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

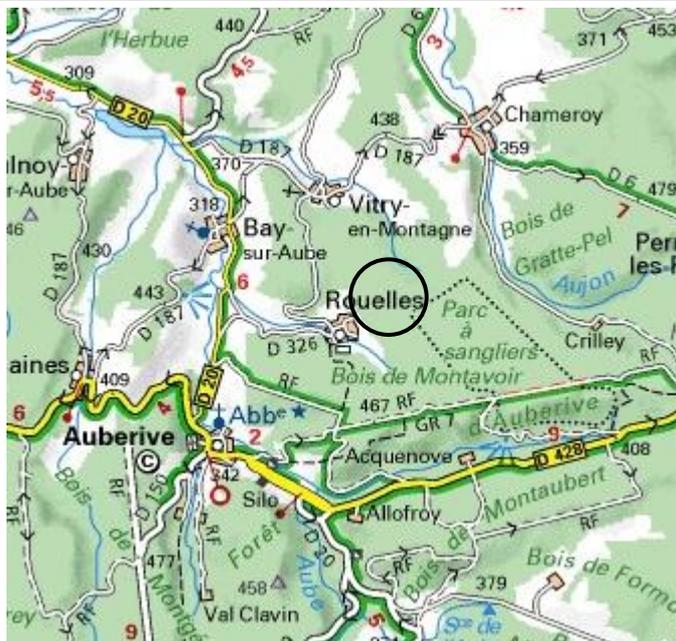
Réseau téléphonique SFR correct sur la coupe.

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 48' 13.86" - Long. E 4° 36' 10.97"



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

BOIS RAZEL



Extrait de la carte MICHELIN - E. 1/150 000

Département : Haute-Marne

Commune : Rouelles

Nom de la forêt : Bois Razel

N° parcelles : 13 - 14 - 15 du PSG n° 52-0064-3

Surface globale : 43 ha 60 a

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essences principales : Chêne - Hêtre

Vente en bloc et sur pied



Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
482 chênes	444 m ³	0,921 m ³
418 hêtres	612,5 m ³	1,465 m ³
4 frênes	5 m ³	1,250 m ³

Propriétaire : Indivision DUMONT de CHASSART

Expert forestier : Pierre MEUNIER
Cabinet CHATON – MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY
☎ 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	Nb de pieds	Volume présumé
Chênes : Parcelle 13	5	13	16	13	13	5	3	2		1							71	67,5 m ³
Dont secs				3	1			1									5	
Chênes : Parcelle 14	34	31	26	22	12	15	6	4	8	2	1						161	145,5 m ³
Dont secs	1		2			1											4	
Chênes : Parcelle 15	55	51	42	33	28	11	8	8	4	4	6						250	231 m ³
Dont secs	1	1	1	2	3		1										9	
Total chênes	94	95	84	68	53	31	17	14	12	7	7						482	444 m³
Hêtres : Parcelle 13		2	5	23	17	21	15	31	15	19	8	5	3	1	1		166	265,5 m ³
Hêtres : Parcelle 14			12	17	16	18	16	19	10	5	5	10	3	2			133	183,5 m ³
Hêtres : Parcelle 15		1	15	13	9	22	14	13	13	6	5	3		2	2	1	119	163,5 m ³
Total hêtres		3	32	53	42	61	45	63	38	30	18	18	6	5	3	1	418	612,5 m³
Frênes : Parcelle 13				1	1												2	2 m ³
Frênes : Parcelle 15			1						1								2	3 m ³
Total frênes			1	1	1				1								4	5 m³

RESERVES : - 981 chênes, 1 baliveau et 712 hêtres en parcelle 13
- 4 baliveaux et 1 493 chênes, 7 baliveaux et 295 hêtres en parcelle 14
- 2 baliveaux et 1 361 chênes et 339 hêtres en parcelle 15.

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés. Ne pas tenir compte des anciens flachis.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

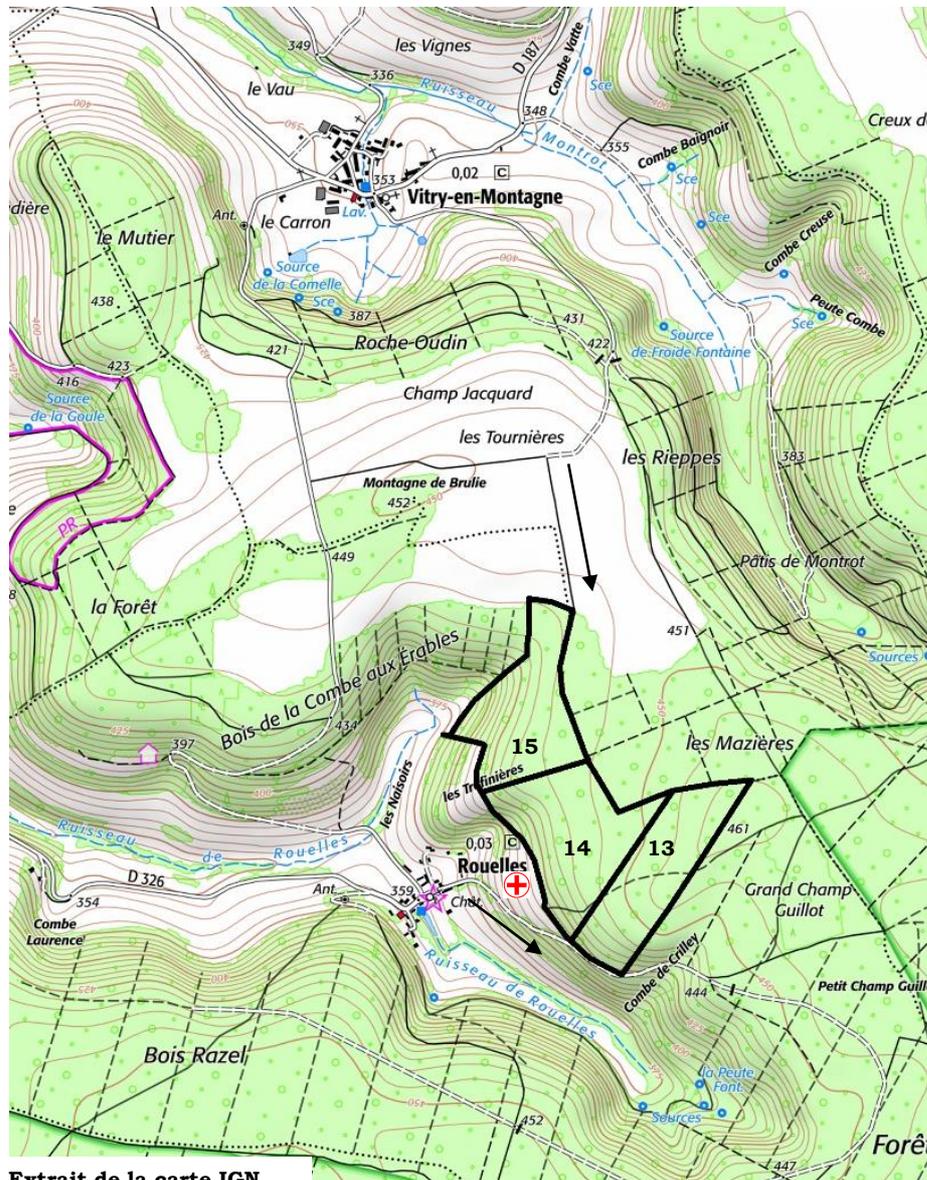
Règlements : ¼ au comptant par chèque, le solde par trois billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023, 30/04/2023 et 31/07/2023.

Propriétaire non assujetti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.





Extrait de la carte IGN

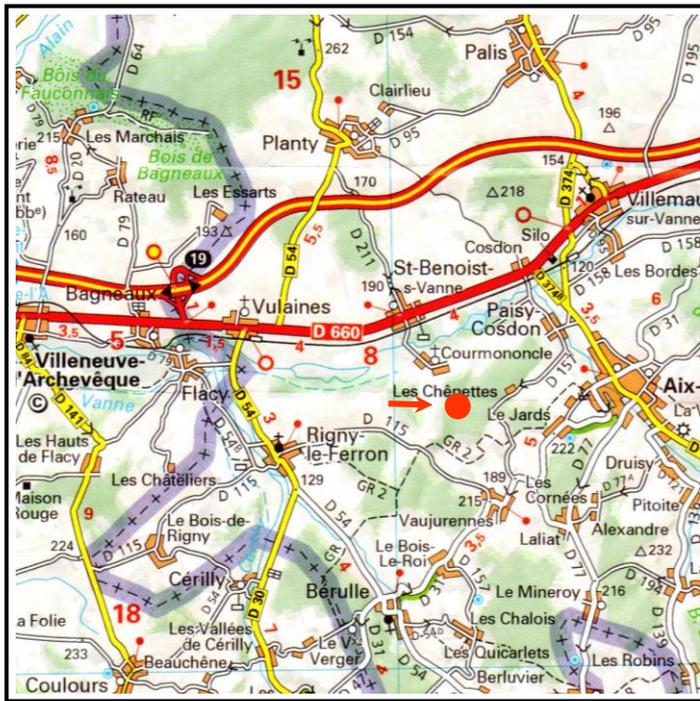
→ Accès



Réseau téléphonique SFR correct sur la coupe.
Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 48' 13.17" - Long. E 5° 5' 37.82"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Aube

Commune : Saint Benoit sur Vanne

Lieu-dit : Bois de Courmononcle – Le Massicot

Parcelles forestières : 2, 3 et 4 (réf. P.S.G.)

Surface : 24 Ha 80

Nature de la coupe : Amélioration

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	261 m³ 45
Volume moyen :	0 m³ 93

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l’empreinte du marteau de l’expert

Réserves : Griffées au corps d’une croix

Propriétaire : Antoine POUBLANC

Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220
Lot A – Bois de Courmononcle												
229 Chênes	33	65	34	38	20	19	5	5	5	3	1	1
215 m ³ 20	63 m ³ 25		91 m ³ 25			40 m ³ 30			17 m ³ 80		2 m ³ 60	
Dont 3 gélivés			1		1			1				
3 Trembles (3 m ³ 50)			2		1							
Lot B – Le Massicot												
52 Chênes	15	12	6	9		4	1	2	2			1
46 m ³ 25	15 m ³ 80		14 m ³ 10			9 m ³ 75			4 m ³ 00		2 m ³ 60	
15 Hêtres (14 m ³ 70)		3	4	4	2	1		1				
1 Tremble (1 m ³ 05)			1									

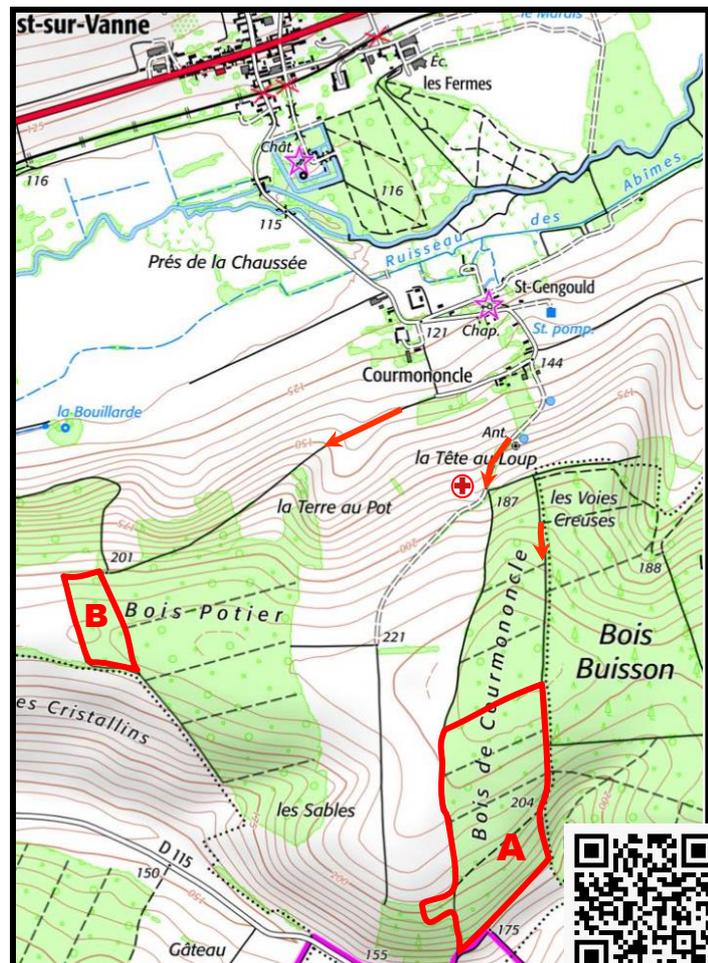
Visite : Voir plan.

Conditions particulières

- **T.V.A. :** Non assujetti
- **Houpiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage :** Sur sol sec.
- **Places de dépôt :**
 - Courmononcle : place de dépôt empierrée à l’entrée du bois
 - Le Massicot : place de dépôt, en bordure du chemin d’accès
- **Délai d’exploitation et d’enlèvement des produits :** 30 Septembre 2023
- **Paiement :** 1/3 comptant par chèque, 1/3 au 31/01/2023, et 1/3 au 30/04/2023 par billets à ordre avalisés par une banque
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier :** 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Réseau téléphonique Orange satisfaisant
Point de rencontre possible des secours :
Lat. N 48.222404° - Long. E 3.680176°



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art n° - Bois de Vaudru

Label
Transformation UE

Département : Yonne (89).

Commune : Foissy-sur-Vanne

Nom de la forêt : Bois de Vaudru

Parcelles forestières : 1 et 13 partie (Réf. PSG)

Surface : 6 ha 06.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	117,00 m ³
Volume moyen :	2,05 m ³

Marquages : 1 flachis corps et 1 à la racine, et ceinturé à la peinture orange.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire, gestionnaire, martelage et cubage :

Etablissements BOUVRY.

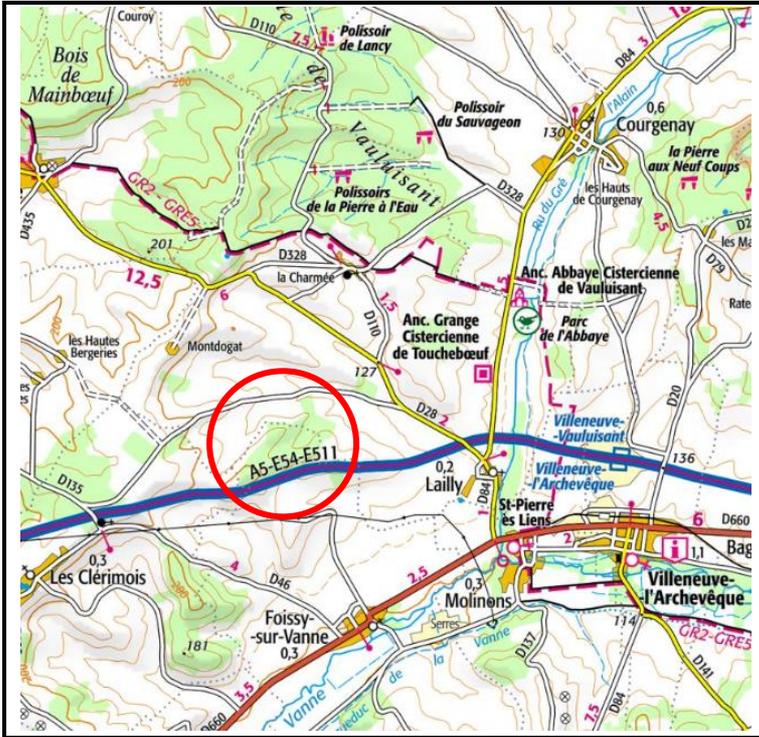
Contrat : Frédéric LABBE

Les Malmaisons

58 400 NARCY

Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Extrait IGN

Parcelles	Circ.	120	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	250	290	Volume présumé
1	28 Chênes		2	1		2	3	3	7	3	2	3	1	1	63 m ³
	dont sec			1											
13 partie	29 Chênes	1	1	1	6	3	5	2	2	1	2	2	3		54 m ³
Total	57 Chênes	1	3	2	6	5	8	5	9	4	4	5	4	1	117 m³

Visite : Voir le plan. **Prévenir M. BOUVRY Olivier pour le débardage et le dépôt dans les parcelles :**

06.75.93.18.24.

Coordonnées GPS – Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 48.249106° / Longitude 3.471061°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseaumobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houpiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : voir plan.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2024.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

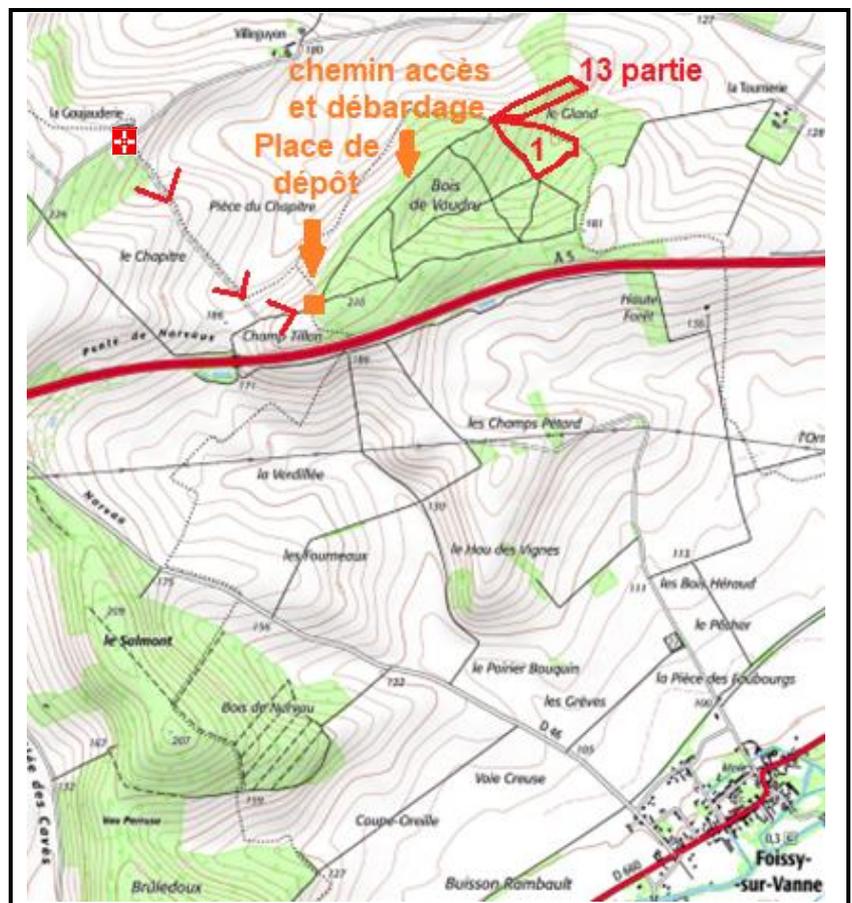
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

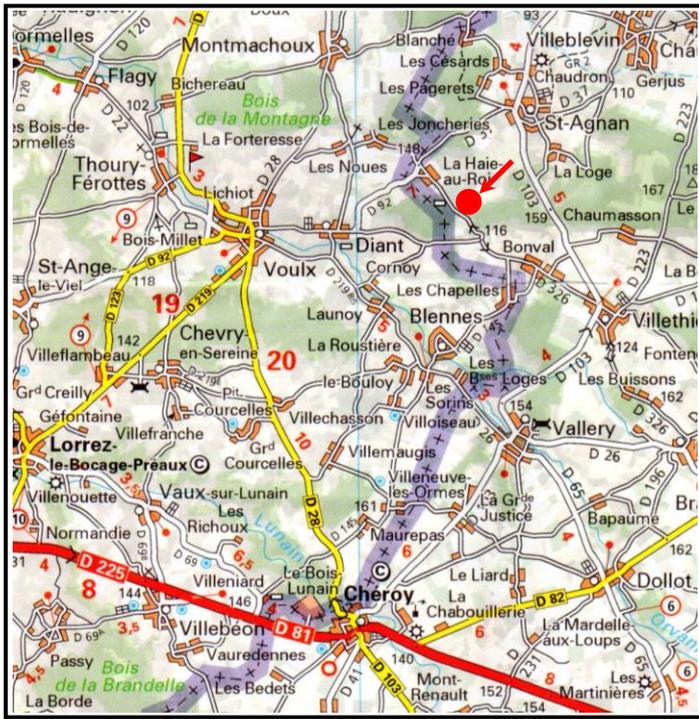
La caution :



Extrait IGN



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne

Commune : Villethierry

Lieu-dit : Les Lettronnières

Parcelles forestières : 1 et 2 (réf. P.S.G.)

Surface : 7 Ha

Nature de la coupe : Amélioration et récolte des gros
chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	112 m³ 05
Volume moyen :	1 m³ 19

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant
l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Griffés au corps d'une croix

Propriétaire : Indivision GAPILLOUT

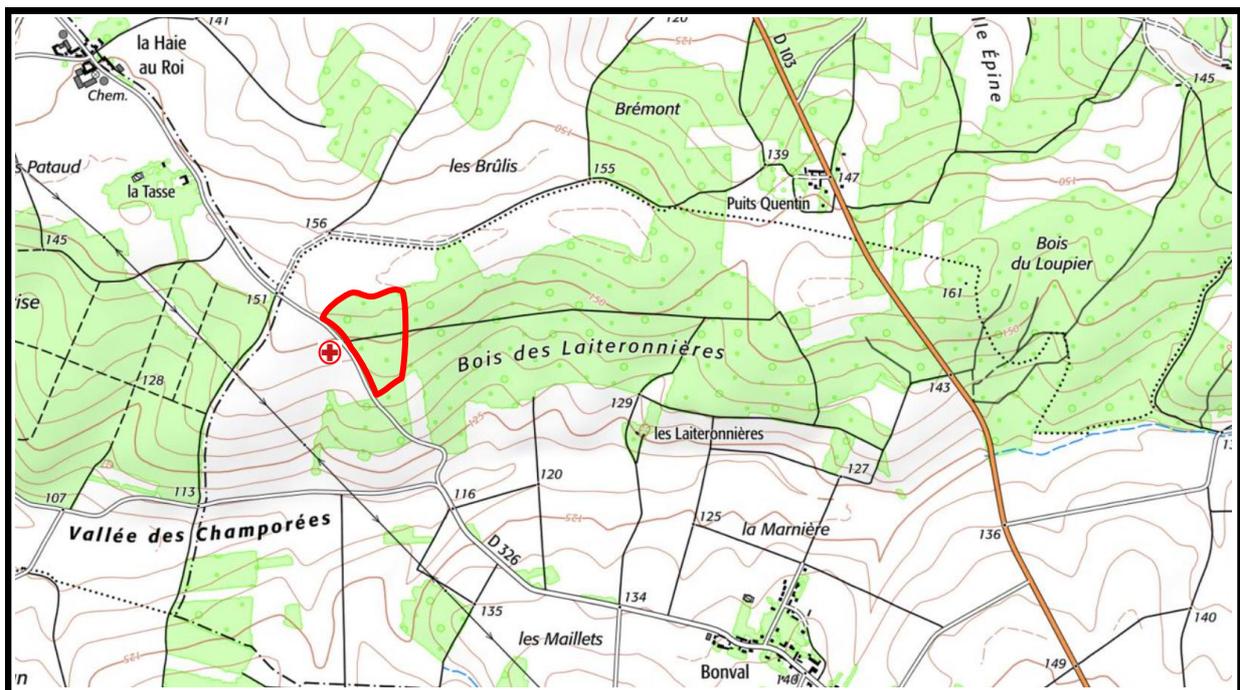
Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220
94 Chênes	5	14	12	10	8	16	8	9	6	3	2	1
112 m ³ 05	13 m ³ 05		29 m ³ 55			46 m ³ 55			20 m ³ 85		2 m ³ 05	

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- T.V.A. : Non Assujetti
- **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage** : Sur sol sec.
- **Places de dépôt** : Dans les parcelles, en bordure de route.
- **Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits** : 30 Septembre 2023
- **Paiement** : 1/3 comptant par chèque, 1/3 au 31/01/2023, et 1/3 au 30/04/2023 par virements cautionnés par une banque
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier** : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



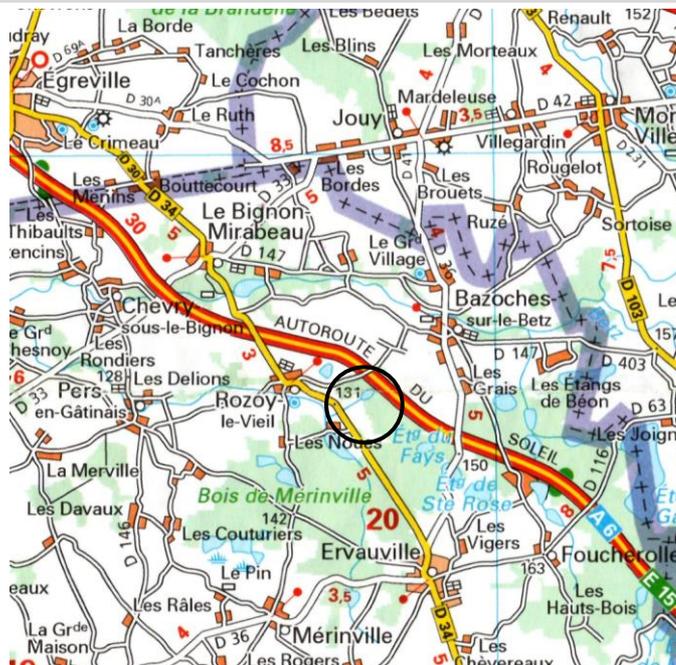
Réseau téléphonique Orange satisfaisant

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 48.28423° - Long. E 3.032626°



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

FORET DE BASLIN



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Commune : Rozoy le Vieil

Nom de la forêt : Forêt de Baslin

N° parcelle : 4 du PSG n° 45-265-3

Surface : 13 ha 30 a

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chênes

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
148 chênes	279,5 m ³	1,694 m ³
57 chênes secs	66,5 m ³	1,167 m ³
4 chênes chablis	8 m ³	2,000 m ³

Propriétaire : Monsieur Christophe GUYARD

Expert forestier : Sébastien CHATON

Cabinet CHATON - MEUNIER

2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64

Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr

ABANDONS :

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	Nombre de pieds	Volume présumé
Chênes	1	4	3	6	10	9	8	57	31	14	2	1	1	148	279,5 m ³
Chênes secs	4	5	7	12	9	8	9	2	1					57	66,5 m ³
Chênes chablis					1	1	1			1				4	8 m ³

RESERVES : 27 baliveaux et 1 493 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Abattage et débardage hors des zones de régénérations naturelles.

Un état des lieux contradictoire de ces régénérations naturelles sera dressé avant l'abattage des abandons.

Le permis d'exploiter sera annexé au compte-rendu de l'état des lieux.

La destruction abusive de régénérations naturelles de chêne entraînera le versement d'une indemnité.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



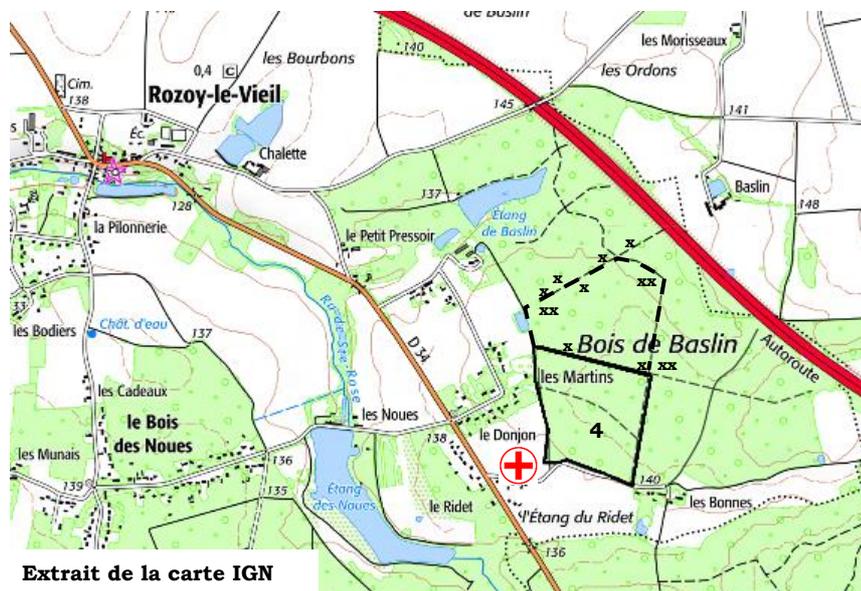
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : ½ au comptant par chèque, le solde par deux billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023 et 30/04/2023.

Propriétaire assujetti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.

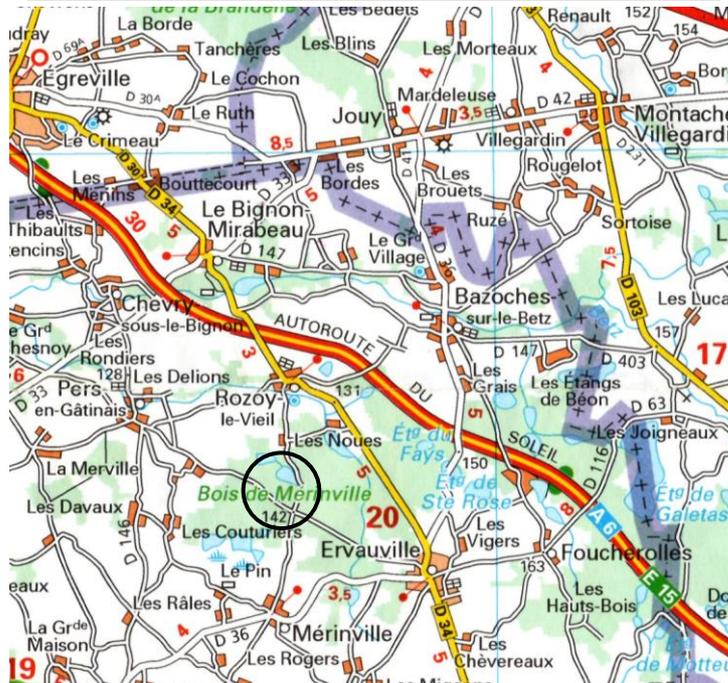
X : chênes isolés
- - - allées vertes

Réseau téléphonique Orange correct dans la parcelle.

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 48° 6' 51.69" - Long. E 2° 58' 1.12"

VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

FORET DE FORGY



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Loir-et-Cher

Commune : Mérinville

Nom de la forêt : Forêt de Forgy

N° parcelle : 7 du PSG n° 45-0999-3

Surface : 13 ha 95 a 86 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chênes

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
130 chênes	243 m ³	1,870 m ³
30 chênes secs	34 m ³	1,133 m ³

Propriétaire : Groupement Forestier de Forgy

Expert forestier : Sébastien CHATON

Cabinet CHATON - MEUNIER

2, impasse de l'Étang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64

Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Circonférences	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	Nombre de pieds	Volume présumé
Chênes	3	2	2	10	8	8	42	17	15	8	4	3	1	4	1	2	130	243 m ³
Chênes secs	2	4	5	8	4	4	1	2									30	34 m ³

RESERVES : 7 baliveaux et 1 613 chênes.

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



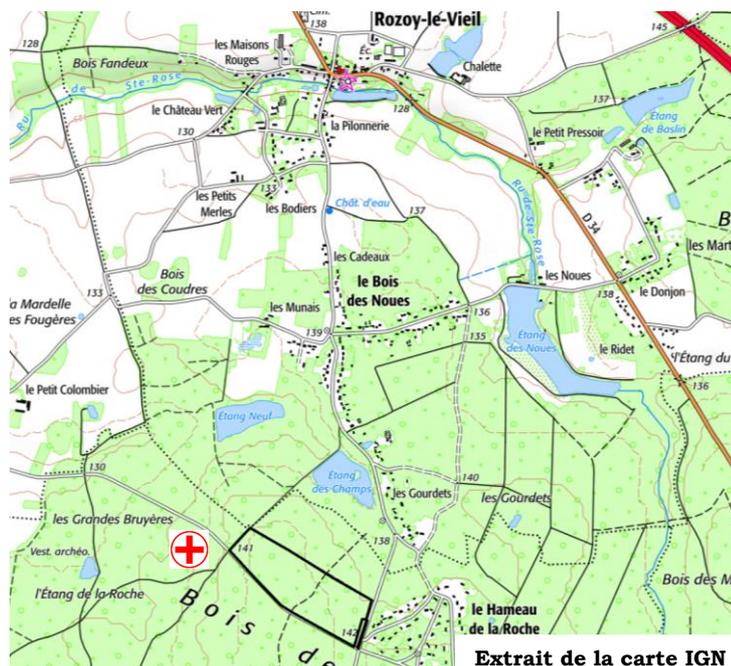
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : ½ au comptant par chèque, le solde par deux billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023 et 30/04/2023.

Propriétaire assujetti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN



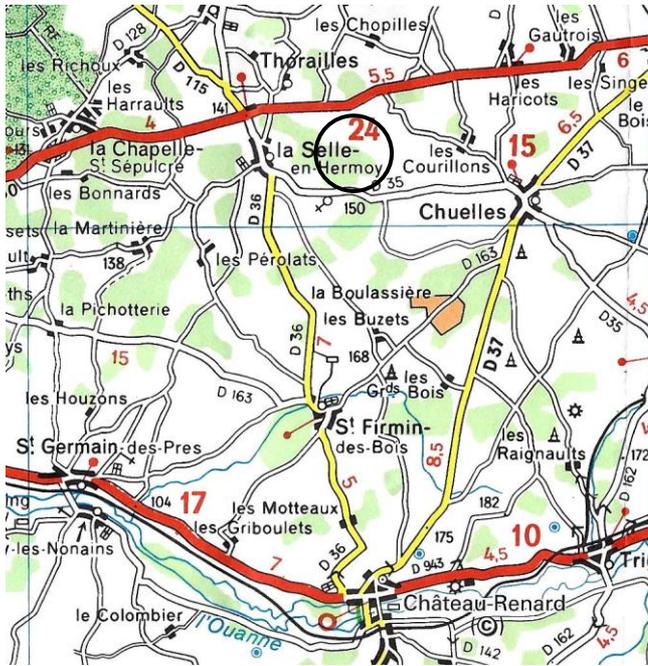
Réseau téléphonique Orange correct dans la parcelle.

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 48° 6' 17.06" - Long. E 2° 56' 19.21"



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

LA FRICOTTE ET AUTRES BOIS



MICHELIN n° 4045 - E. 1/150 000

EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

Département : Loiret

Communes : La Selle en Hermoy - La Selle sur le Bied

Nom de la forêt : La Fricotte et autres bois

N° parcelles : E n° 89 - M n° 7 - 432 - 433 - ZR n° 67

Surface globale : 9 ha 79 a 23 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
123 chênes	307,5 m ³	2,500 m ³

Propriétaire : Monsieur Aurélien BEAUPLE

Expert forestier : Sébastien CHATON

Cabinet CHATON - MEUNIER

2, impasse de l'Étang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64

Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Circ.	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	280	300	Nb de pieds	Volume présumé
E 89	3	1	1	2	3	5	23	17	19	10	11	5	5	1	1	1	2	2	112	285,5 m ³
M 7 - 432 - 433							3	2		1		1							7	13 m ³
ZR 67								1	1		1	1							4	9 m ³

RESERVES : 5 baliveaux et 661 chênes en parcelle E 89

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



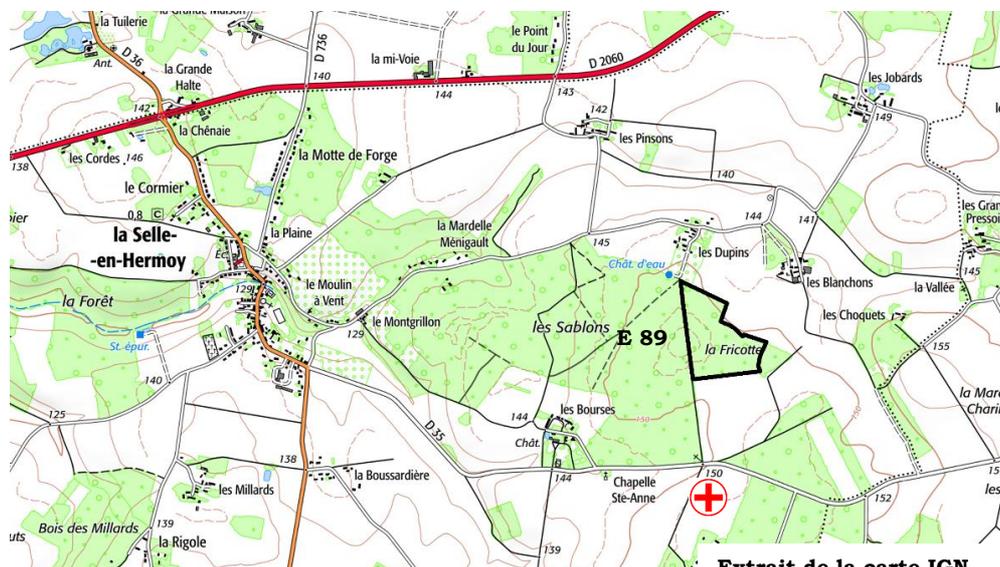
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : ¼ au comptant par chèque, le solde par trois billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023, 30/04/2023 et 31/07/2023.

Propriétaire non assujéti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



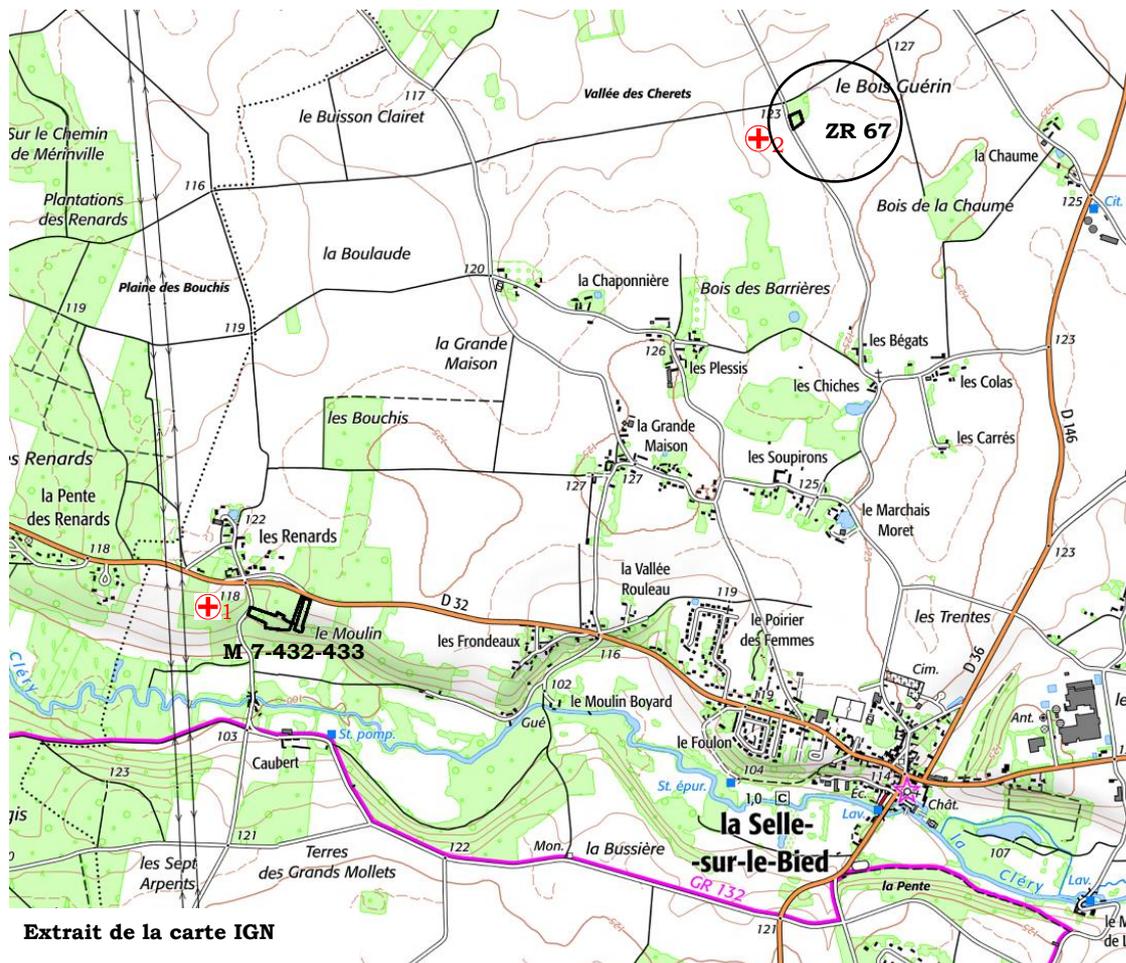
Extrait de la carte IGN



Réseau téléphonique Orange correct dans la parcelle.

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 48° 0' 19.85" - Long. E 2° 55' 13.9"





Extrait de la carte IGN



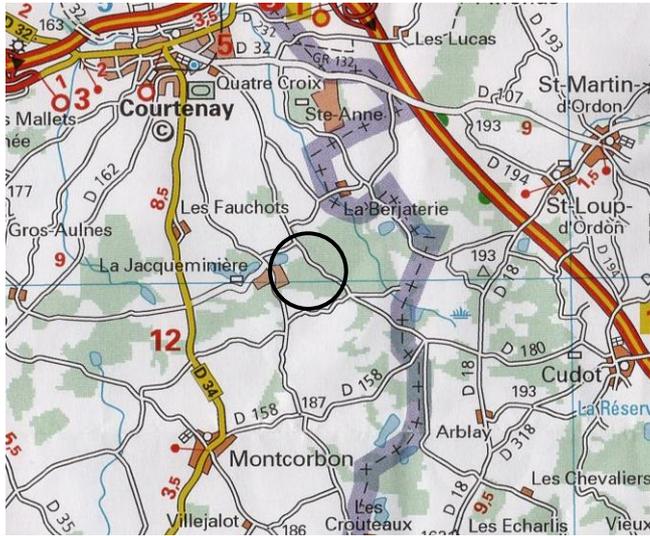
Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles.

Point de rencontre possible des secours : **1.** Lat. N 48° 4' 9.3" - Long. E 2° 51' 51.64"

2. Lat. N 48° 5' 4.78" - Long. E 2° 53' 24.24"



FORET DES COURTERITS



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Loiret

Commune : Courtenay

Nom de la forêt : Forêt des Courterits

N° parcelles : 9 et 10 du PSG n° 45-115/6b

Surface globale : 33 ha 77 a 96 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
345 chênes	827 m ³	2,397 m ³

Propriétaire : Groupement Forestier du Genetoy

Expert forestier : Sébastien CHATON

Cabinet CHATON - MEUNIER

2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64

Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr

ABANDONS :

Circonférences	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	280	Nombre de pieds	Volume présumé
Parcelle 9	9	7	6	5	10	17	25	31	28	18	19	12	9	4	1	1	1	203	474 m ³
Parcelle 10	2	2	3	6	2	9	15	22	20	17	16	12	13	2		1		142	353 m ³
Total chênes	11	9	9	11	12	26	40	53	48	35	35	24	22	6	1	2	1	345	827 m³

RESERVES : 16 baliveaux et 1 504 chênes en parcelle 9 ; 15 baliveaux et 1 100 chênes en parcelle 10

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

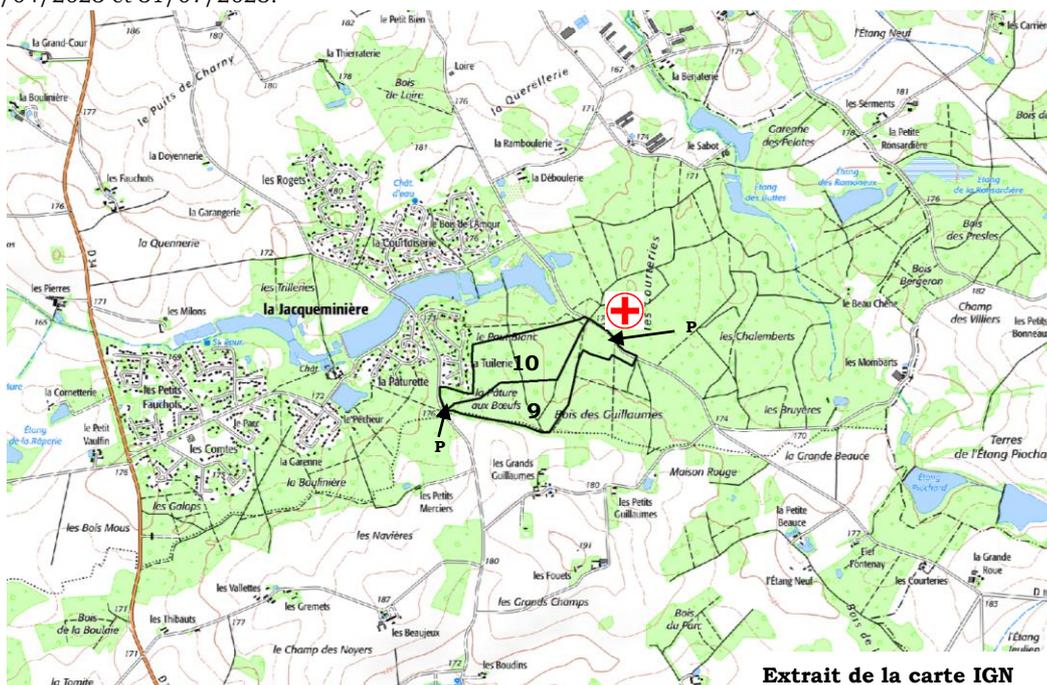
Règlements : ¼ au comptant par chèque, le solde par trois billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023, 30/04/2023 et 31/07/2023.

Propriétaire assujetti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.

P : Places de dépôt



Extrait de la carte IGN

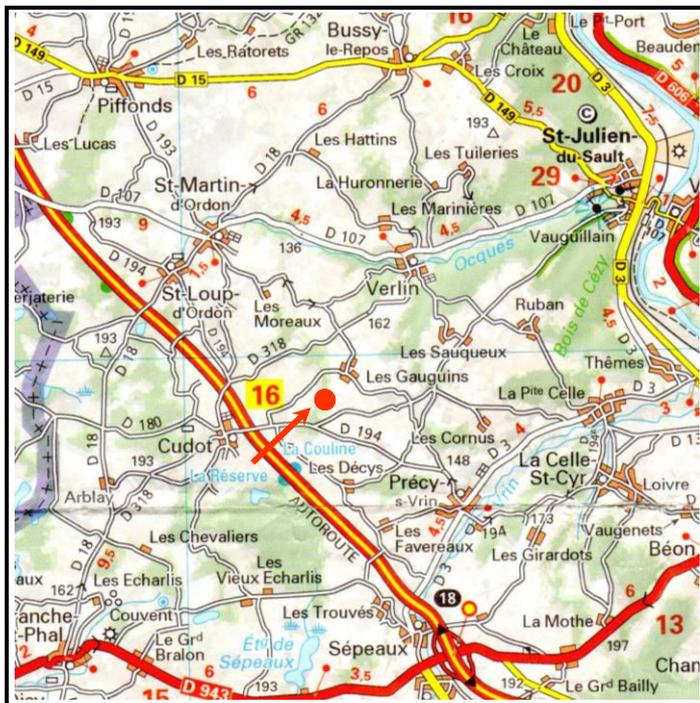


Réseau téléphonique Orange correct dans la parcelle.

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 48° 0' 5.16" - Long. E 3° 5' 58.02"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne

Commune : Cudot

Lieu-dit : Bois du Taillefer – Lot B

Parcelle cadastrale : ZB 29 partie

Surface : 10 Ha

Nature de la coupe : Récolte des gros chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	201 m³ 75
Volume moyen :	2 m³ 59

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert

Propriétaire : Mme Agnès MOREAU-MALTÊTE

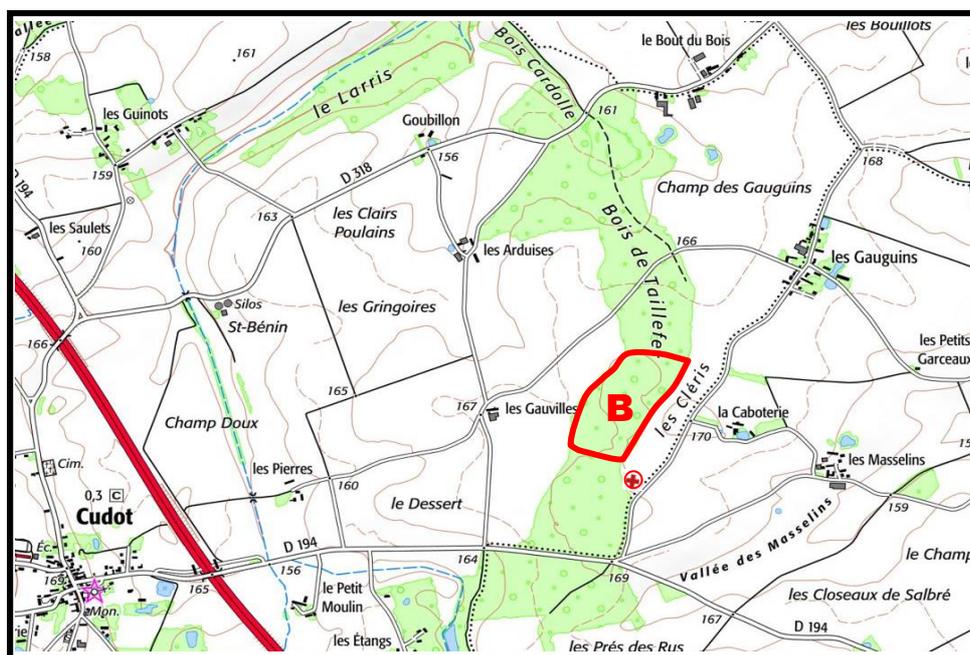
Expert forestier : Michel PONCHON
 36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
 Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	140	170	180	190	200	210	220	230	240	250
78 Chênes	1	2	2	13	15	10	18	10	4	3
201 m ³ 75	1 m ³ 00	6 m ³ 60			86 m ³ 75			96 m ³ 15		11 m ³ 25
Dont 3 secs				2		1				

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- T.V.A. : Non Assujetti
- Houppiers et taillis réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- Débardage : Sur sol sec.
- Place de dépôt : Dans la coupe précédente, en bordure de route.
- Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 30 Septembre 2023
- Paiement : 1/3 comptant par chèque, 1/3 au 31/01/2023, et 1/3 au 30/04/2023 par virements cautionnés par une banque.
- Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

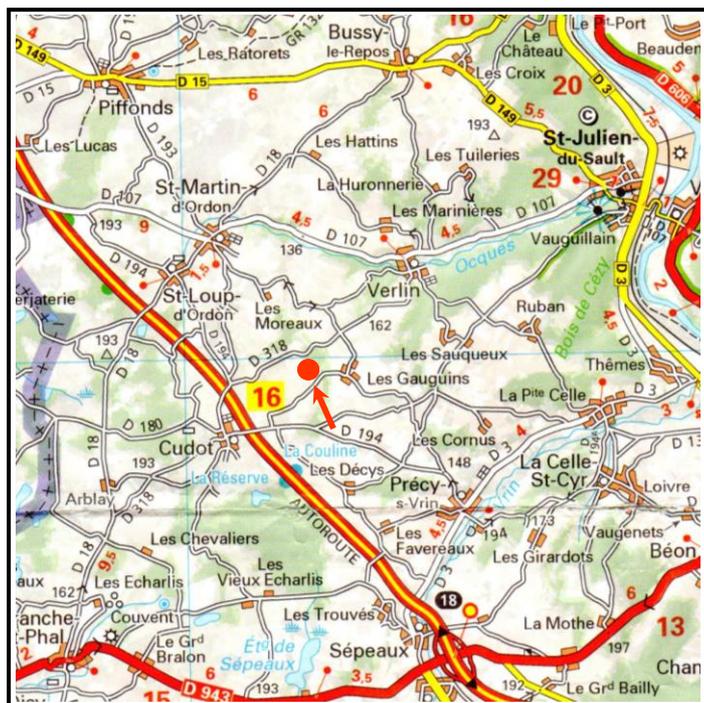


Réseau téléphonique Orange satisfaisant

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.986967° - Long. E 3.205946°



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne

Commune : Cudot

Lieu-dit : Bois du Taillefer – Lot A

Parcelle cadastrale : ZA 46 partie

Surface : 11 Ha 50

Nature de la coupe : Récolte des gros chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	372 m³ 60
Volume moyen :	2 m³ 62

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert

Propriétaire : Mme Françoise MOREAU

Expert forestier : Michel PONCHON
 36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
 Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

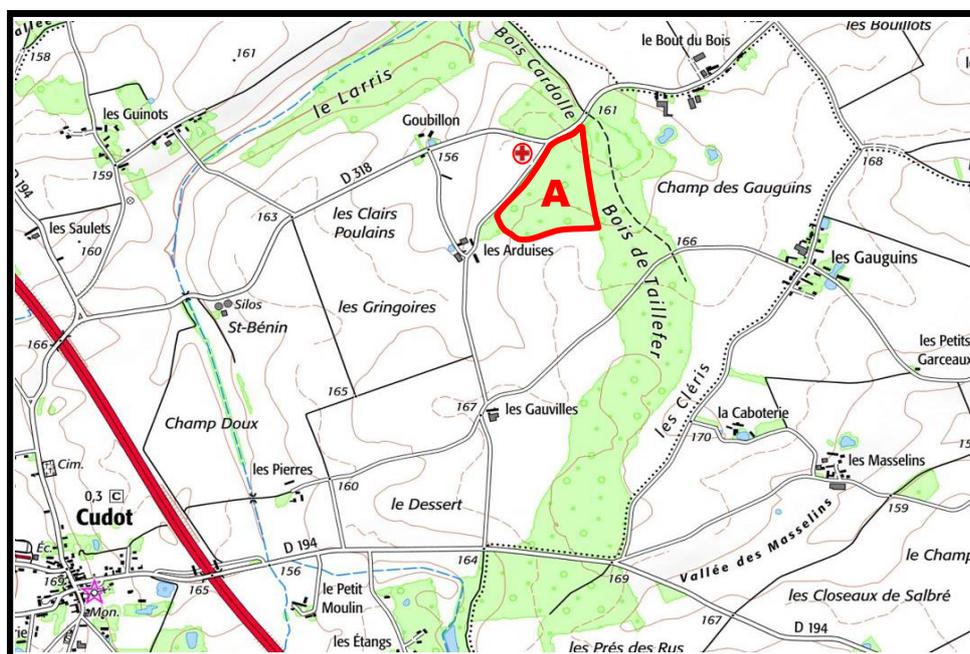
Circonférences	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270
142 Chênes	3	6	11	23	23	23	19	8	17	6	2	1
372 m ³ 60	35 m ³ 65			163 m ³ 20			138 m ³ 70			35 m ³ 05		
Dont 1 sec				1								

N.B. : Le chêne de 330 cm initialement martelé et portant maintenant de la peinture bleue sur les flachis est retiré de la vente, et ne figure donc pas dans l'inventaire ci-dessus.

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- T.V.A. : Non Assujetti
- Houppiers et taillis réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- Débardage : Sur sol sec.
- Place de dépôt : Dans la parcelle, en bordure de route.
- Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 30 Septembre 2024
- Paiement : 1/4 comptant par chèque, 1/4 au 31/01/2023, 1/4 au 30/04/2023, 1/4 au 31/07/2023 par virements cautionnés par une banque.
- Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



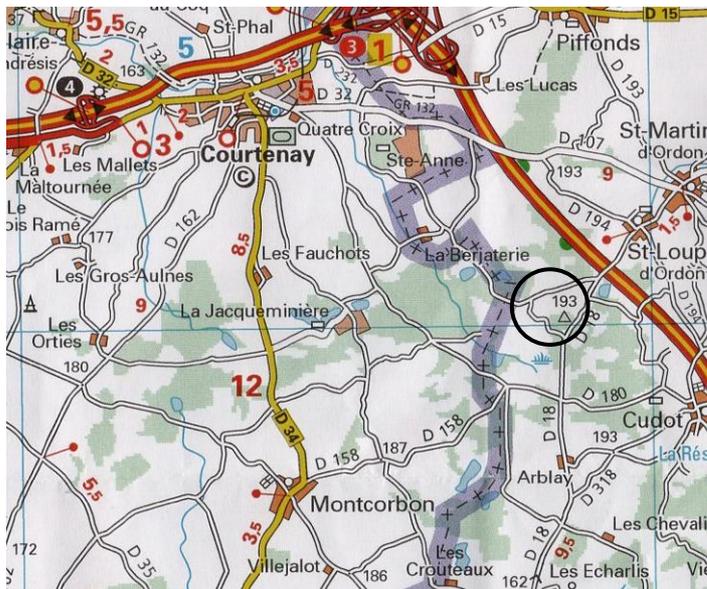
Réseau téléphonique Orange satisfaisant

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.999115° - Long. E 3.201574°



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

BOIS DE LA JARDINERIE



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Commune : Saint-Loup d'Ordon

Nom de la forêt : Bois de la Jardinerie

N° parcelles : C n° 209 - 211 - 219 - 220

Surface globale : 21 ha 63 a 90 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied



LABEL UE



Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
210 chênes	471 m ³	2,243 m ³
2 frênes	4,316 m ³	2,158 m ³

Propriétaire : Indivision LEPAPE / CAILLET - ENAULT

Expert forestier : Sébastien CHATON

Cabinet CHATON - MEUNIER

2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64

Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr



ABANDONS : 2 frênes de 180 cm et 200 cm de circonférence en parcelles C n° 219 - 220

Circonférences	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	Nombre de pieds	Volume présumé
Chênes : C 209 - 211	1	2*	5	3	9	10	13	8	9	7	4	3			1	75	170 m ³
Chênes : C 219 - 220	5	9*	9	7	6	19	26	17	13	8	9	2	2	2	1	135	301 m ³
Total chênes	6	11	14	10	15	29	39	25	22	15	13	5	2	2	2	210	471 m³

* Dont 1 chêne chablis en parcelles C 209-211 et 1 chêne chablis en parcelles C 219-220.

RESERVES : 6 baliveaux et 566 chênes en parcelles C n° 209 - 211 ; 11 baliveaux et 1 431 chênes en parcelles C n° 219 - 220

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



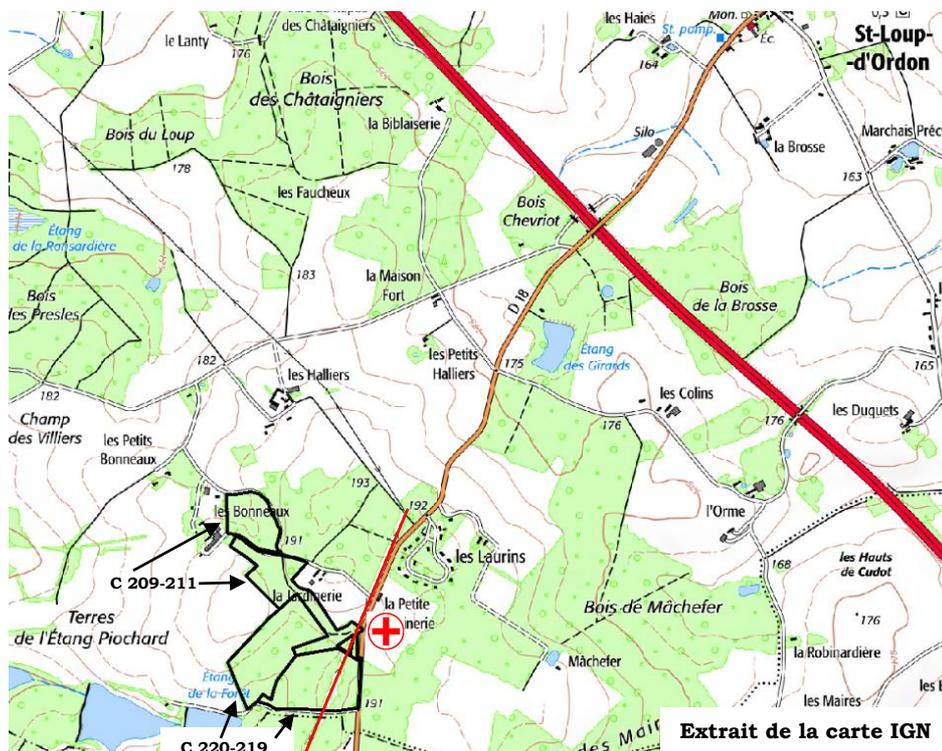
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : 1/3 au comptant par chèque, le solde par deux billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023 et 30/04/2023.

Propriétaire non assujéti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles.

Point de rencontre possible des secours :
Lat. N 47° 59' 42.28" - Long. E 3° 8' 36.3"

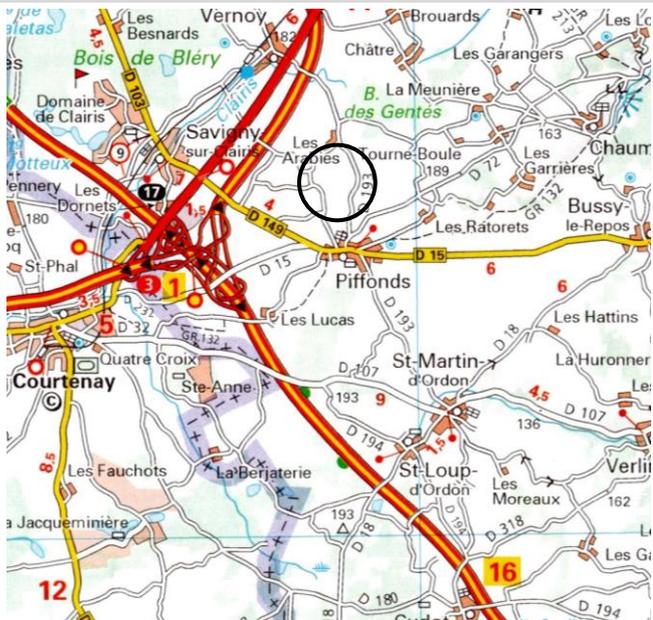
— Ligne électrique

Extrait de la carte IGN



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

LES ARABIES



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Commune : Piffonds

Nom de la forêt : Les Arabies

N° parcelle : YL n° 85

Surface : 34 a 60 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
26 chênes	53,5 m ³	2,058 m ³

Propriétaire : Indivision FRANCHE-GUERIN

Expert forestier : Sébastien CHATON

Cabinet CHATON - MEUNIER

2, impasse de l'Étang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64

Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr

Renseignements et visite : Frédéric SAGET - ☎ 06 77 88 62 99

ABANDONS :

Circonférences	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	240	250	330	Nombre de pieds	Volume présumé
Chênes	2	1	5	2	2	3	4			4	1	1	1	26	53,5 m ³

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.
Débardage par temps sec, après la moisson. Le stockage des grumes ne devra pas dépasser 15 jours.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture orange. Un flachis au corps, un flachis au pied (initiales FS).

Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

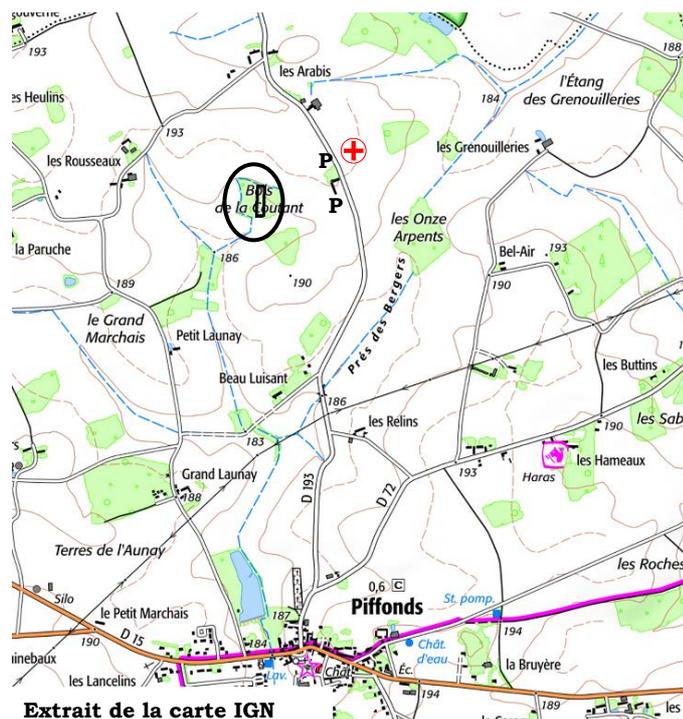
Règlements : ½ au comptant par chèque, le solde par un billet à ordre accepté et cautionné par une banque le 31/01/2023.

Propriétaire non assujetti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.

P : Places de dépôt possibles selon cultures agricoles



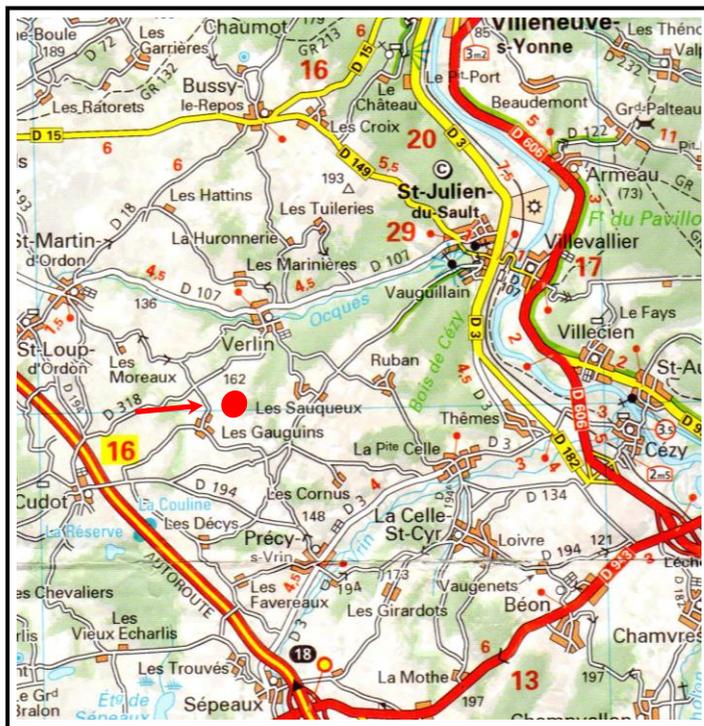
Extrait de la carte IGN

Réseau téléphonique Orange correct dans la parcelle.

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 48° 4' 21.82" - Long. E 3° 8' 52.33"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne

Commune : Verlin

Lieu-dit : La Mignonnerie

Parcelle cadastrale : AE 4

Surface : 2 Ha 40

Nature de la coupe : Amélioration et récolte des gros
chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	83 m³ 50
Volume moyen :	2 m³ 26

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant
l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Griffées au corps d'une croix

Propriétaires : Mme Nelly PACE et
M. Manuel ANDRÉ-CROESI

Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	280	290
37 Chênes	3	2	1	1	4	3	2	3	6	4	3	1	1	1	2
83 m ³ 50	4 m ³ 90		9 m ³ 15			16 m ³ 30			36 m ³ 45			16 m ³ 70			

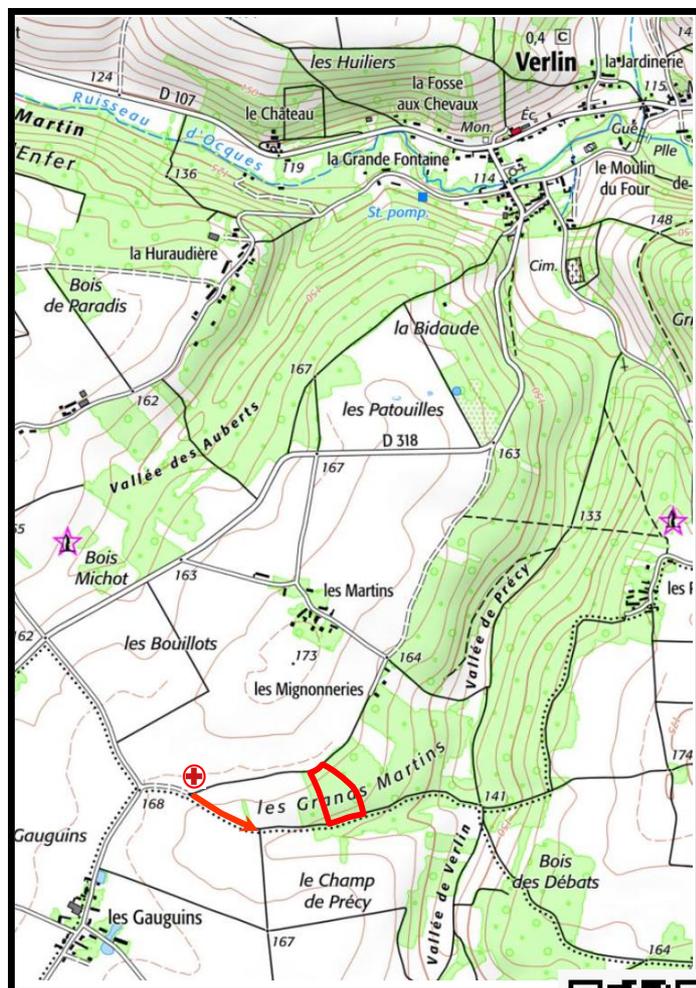
Visite : Voir plan.

Conditions particulières

- **T.V.A.** : Non assujetti
- **Houpiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage** : Sur sol sec.
- **Place de dépôt** : Le long du chemin d'accès
- **Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits** : 30 Septembre 2023
- **Paiement** : 1/3 comptant par chèque, 1/3 au 31/01/2023, et 1/3 au 30/04/2023 par virements cautionnés par une banque
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier** : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Réseau téléphonique Orange satisfaisant
Point de rencontre possible des secours :
Lat. N 47.998778° - Long. E 3.218911°



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art n° - Les Bois Clairs - P 6

Label
Transformation

Département : L'Yonne (89).

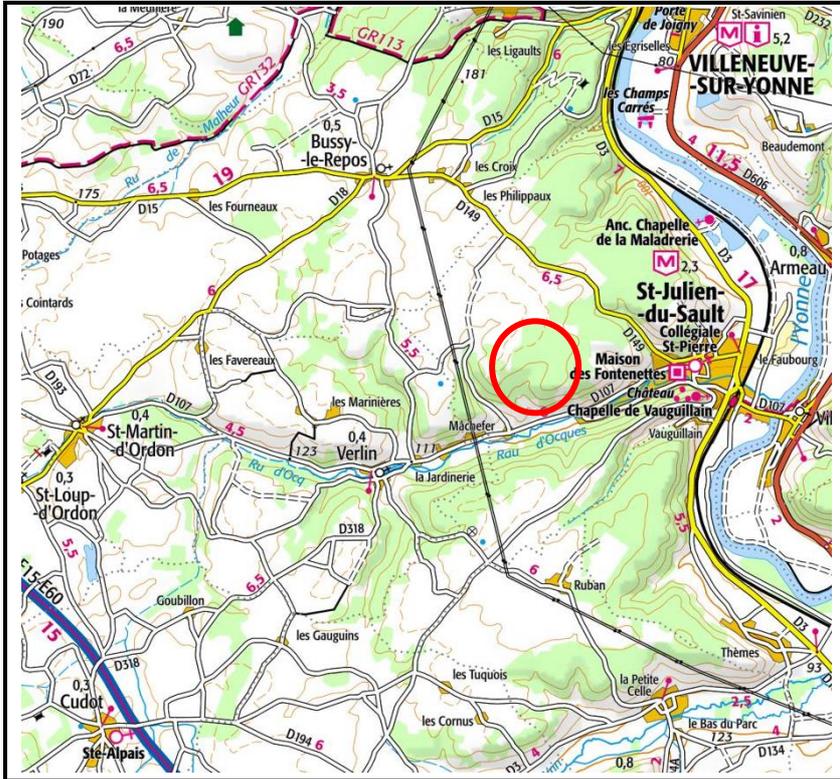
Commune : Saint-Julien-du-Sault.

Nom de la forêt : Les Bois Clairs.

Parcelle forestière : 6 (Réf. P.S.G.).

Surface : 6 ha 24.

Nature de la coupe : Amélioration.



Extrait IGN

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	80,01 m ³
Volume moyen :	0,91 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre marqué d'une croix ou d'un point.

Propriétaire : INDIVISION LERESCHE.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

8 Avenue du Général Leclerc

89 170 SAINT-FARDEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	Volume
88 Chênes	5	19	14	21	12	6	6	3	1	1	80,01 m ³
vol. présumé (m ³)	14,7		43,1			19,2		3,0			
dont gélifs				2	2	1			1		
dont secs		1		2					1		

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 48,032448°/Longitude 3,274408°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseauemobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houpiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : dans la propriété, en bord de chemin empierré.

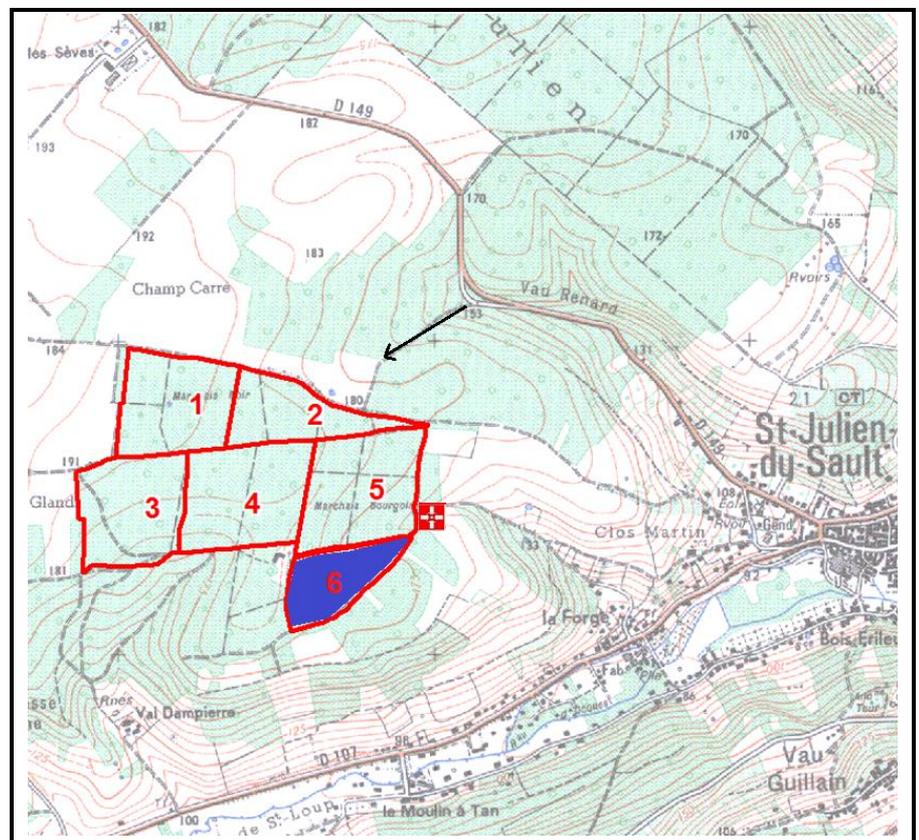
Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2023.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente

Prix :



Extrait IGN

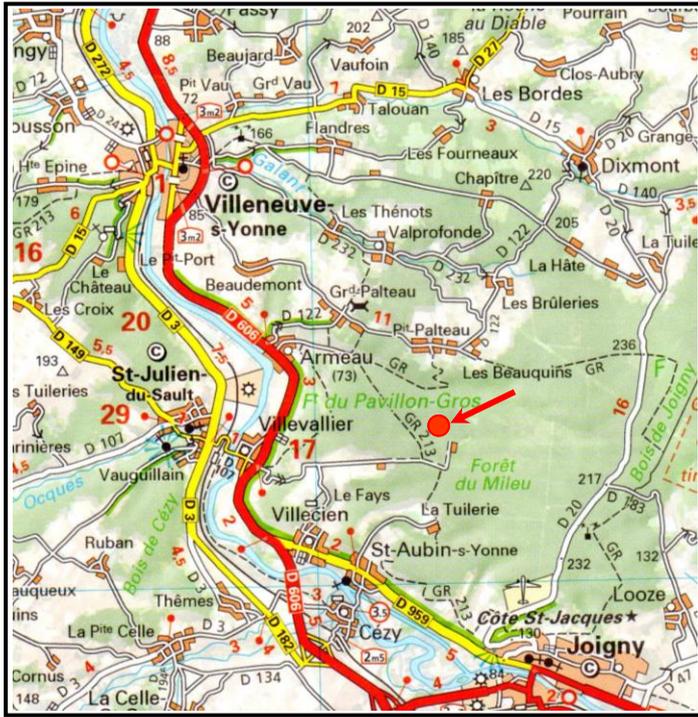
L'acquéreur :

La caution :



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

PEFC 10-21-1/2137



Département : Yonne

Commune : Villevallier

Lieux-dits : Le Marchais – Le Dolot – La Borne Noire

Parcelles forestières : 2, 3 et 13

Surface : 43 Ha

Nature de la coupe : Amélioration

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	578 m ³ 70
Volume moyen :	1 m ³ 02

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Griffés au corps d'une croix

Propriétaire : Madame Sylvie DAILLIEZ

Expert forestier : Michel PONCHON

36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX

Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260
Lot A (Parcelle 2)																
236 Chênes	47	43	35	29	30	15	6	10	6	6	3	3	1		2	
238 m ³ 65	57 m ³ 90		96 m ³ 55			42 m ³ 70			26 m ³ 35			9 m ³ 00		6 m ³ 15		
Dont { 15 gélivés { 1 chablis	2	2		4	2		1	1	1		1	1				
24 Pins Sylvestres (30m ³ 65)		3	4	4	4	4	4	1								
8 Hêtres (9 m ³ 35)	1			1		1	1	2	1	1						
1 Châtaignier (1 m ³ 45)						1										
Lot B (Parcelle 3)																
174 Chênes	21	23	28	27	20	16	12	8	9	3	4	1		1		1
195 m ³ 80	28 m ³ 85		77 m ³ 85			52 m ³ 20			28 m ³ 10			5 m ³ 15		3 m ³ 65		
Dont 20 gélivés		4	4	3	5	1		2						1		
55 Pins Sylvestres (73m ³ 90)	3	6	11	3	11	10	4	5	1	1						
7 Hêtres (7 m ³ 95)			1	2	1		1	1	1							
Lot C (Parcelle 13)																
159 Chênes	31	45	21	18	13	12	8	4	3	1	2		1			
144 m ³ 25	48 m ³ 45		50 m ³ 45			32 m ³ 25			11 m ³ 50			1 m ³ 60				
Dont 8 gélivés		2	2	1		1			1	1						
51 Pins Sylvestres	1	5	12	7	7	8	6	2	2			1				
65 m ³ 00	4 m ³ 50		26 m ³ 70			33 m ³ 80										
1 Hêtre (0 m ³ 95)			1													

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- T.V.A. : Assujetti

- Houppiers et taillis réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage

- Débardage : Sur sol sec.

- Places de dépôt : Dans les parcelles, en bordure de l'allée empierrée.

- Délai d'exploitation et

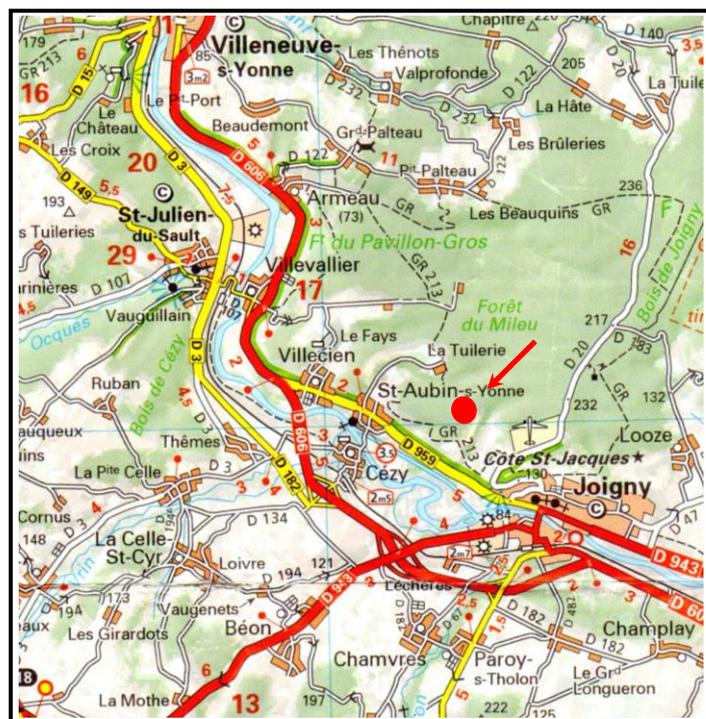
d'enlèvement des produits : 30 Septembre 2024

- Paiement : 1/4 comptant par chèque, 1/4 au 31/01/2023, 1/4 au 30/04/2023, et 1/4 au 31/07/2023 par billets à ordre avalisés par une banque

- Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne

Commune : Saint Aubin sur Yonne

Lieu-dit : Champ Parre

Parcelle cadastrale : B 579 p

Surface : 1 Ha 50

Nature de la coupe : Amélioration et récolte des gros
chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	88 m³ 95
Volume moyen :	1 m³ 16

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant
l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Griffés au corps d'une croix

Propriétaires : Mme Nelly PACE et
M. Manuel ANDRÉ-CROESI

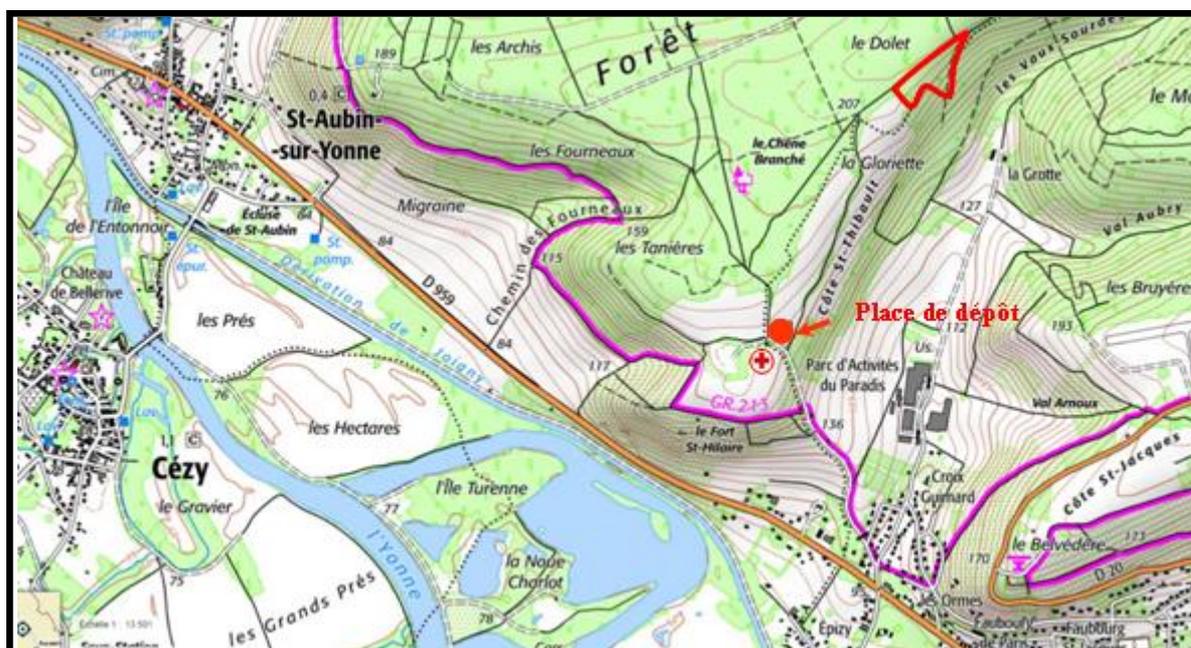
Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240
77 Chênes	11	7	11	7	8	9	2	4	5	4	2	2	2	3
88 m ³ 95	8 m ³ 50		24 m ³ 40			20 m ³ 15			19 m ³ 85			16 m ³ 05		
Dont 1 gélivé									1					

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

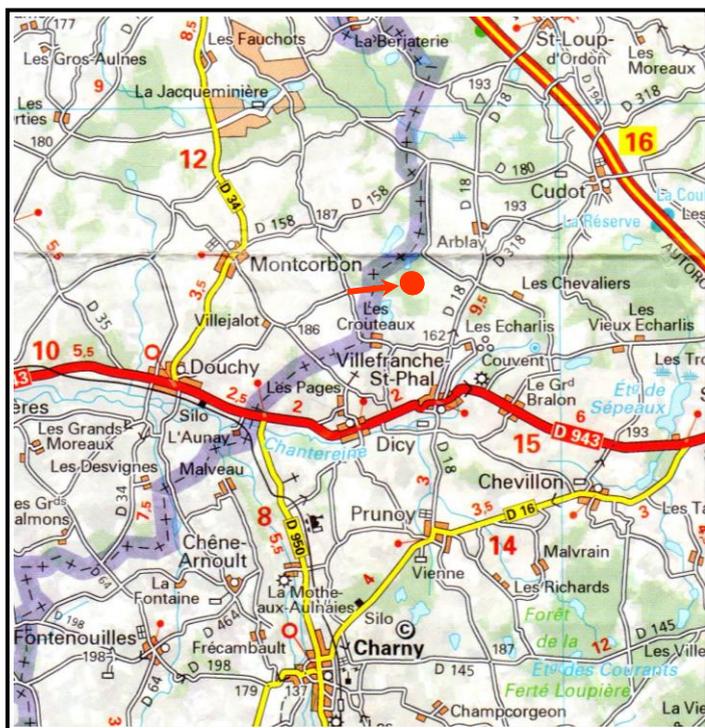
- **T.V.A. :** Non Assujetti
- **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage :** Sur sol sec.
- **Place de dépôt :** dans le champ -après la récolte- en bordure du chemin d'accès, ou dans la forêt de la C.D.C. après autorisation.
- **Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :** 30 Septembre 2023
- **Paiement :** 1/2 comptant par chèque, et 1/2 au 31/01/2023, par virement cautionné par une banque
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier :** 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Réseau téléphonique Orange satisfaisant
Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.99397° - Long. E 3.371885°



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

**Département :** Yonne**Commune :** Charny Orée de Puisaye (ex Villefranche St Phal)**Lieu-dit :** Les Miniers**Parcelle forestière :** 3 (réf. P.S.G.)**Surface :** 14 Ha 60**Nature de la coupe :** Amélioration et récolte des gros chênes mûrs

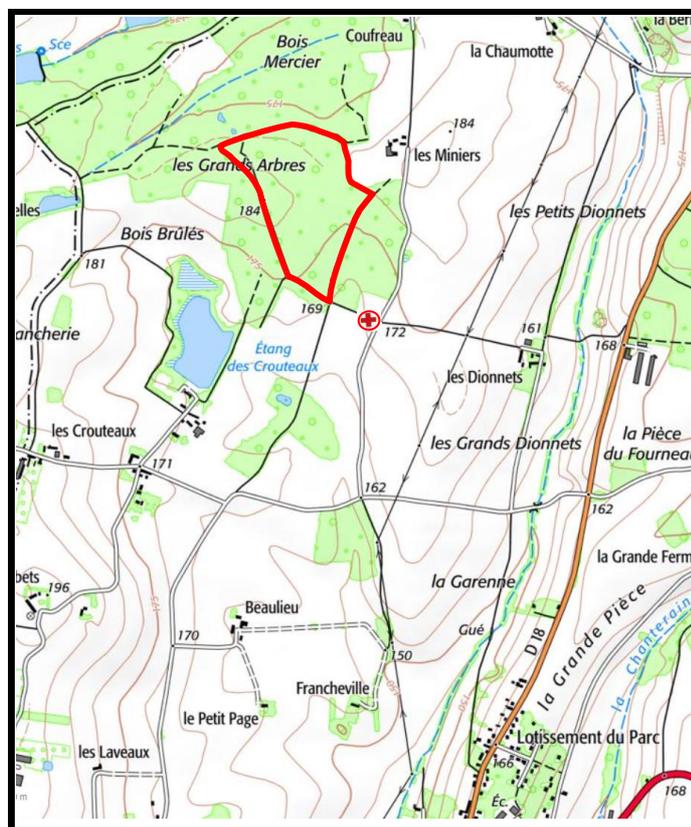
Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	175 m³ 65
Volume moyen :	1 m³ 81

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert**Réserves :** Griffées au corps d'une croix**Propriétaire :** Jean Du CHAYLA**Expert forestier :** Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	250	260	280
97 Chênes	4	5	7	10	6	4	14	8	8	12	6	4	6	1	1	1
175 m ³ 65	6 m ³ 25		25 m ³ 35			44 m ³ 45			58 m ³ 65			28 m ³ 65		12 m ³ 40		
{ 2 gélivés										1		1				
Dont { 2 secs											1			1		
2 Douglas (2 m ³ 35)		1			1											

Visite : Voir plan.**Conditions particulières**

- **T.V.A. :** Non assujetti
- **Houpiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage :** Sur sol sec.
- **Place de dépôt :** Dans la parcelle riveraine, en bordure de la petite route des Miniers
- **Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :** 30 Septembre 2023
- **Paiement :** 1/3 comptant par chèque, 1/3 au 31/01/2023, et 1/3 au 30/04/2023 par billets à ordre avalisés par une banque
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier :** 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

Réseau téléphonique Orange satisfaisant
Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.955951° - Long. E 3.124924°

VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

BOIS DES PETITS PRÉS



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Commune : Sépeaux

Nom de la forêt : Bois des Petits Prés

N° parcelles : F n° 146 - 147 - E n° 79 - 80

Surface globale : 64 a 60 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
58 chênes	69 m ³	1,190 m ³

Propriétaire : Madame Sylvie HENDRIKSEN

Expert forestier : Sébastien CHATON

Cabinet CHATON - MEUNIER

2, impasse de l'Étang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64

Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr



Renseignements et visite : Frédéric SAGET - ☎ 06 77 88 62 99

ABANDONS :

Circonférences	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	240	Nombre de pieds	Volume présumé
Parcelles F 146 - 147	8	5	2	10	3	2	1	2		1		34	39 m ³
Parcelles E 79 - 80	4	5	3	5	1	1		2	2		1	24	30 m ³

RESERVES : 52 chênes en parcelles F 146 - 147 ; 13 chênes en parcelles E 79 - 80

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture orange. Un flachis au corps, un flachis au pied (initiales FS).

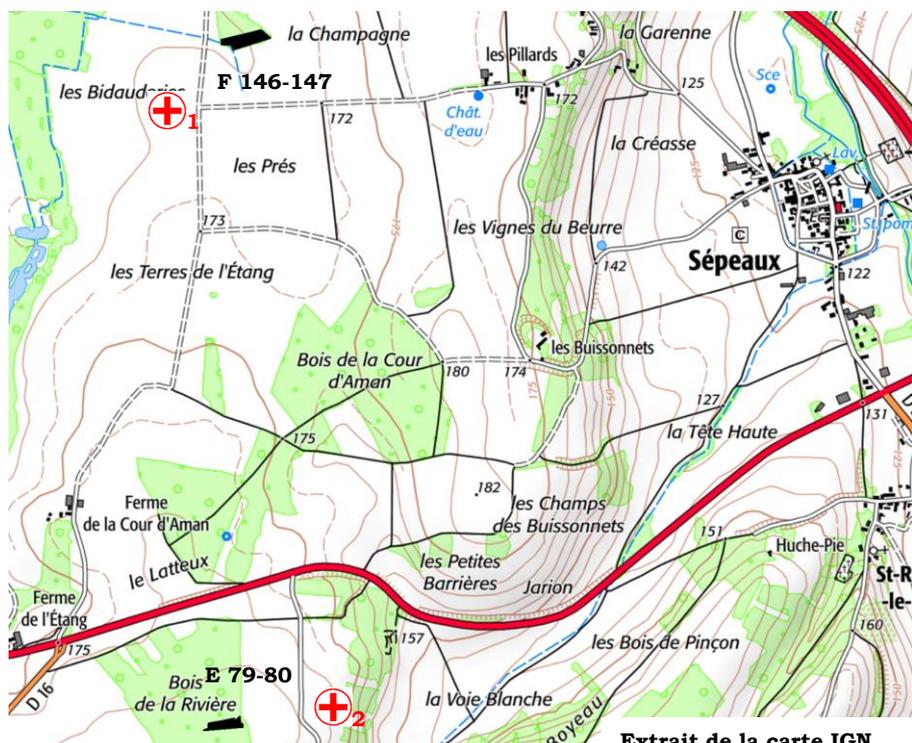
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : ½ au comptant par chèque, le solde par un billet à ordre accepté et cautionné par une banque au 31/01/2023.

Propriétaire non assujetti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN



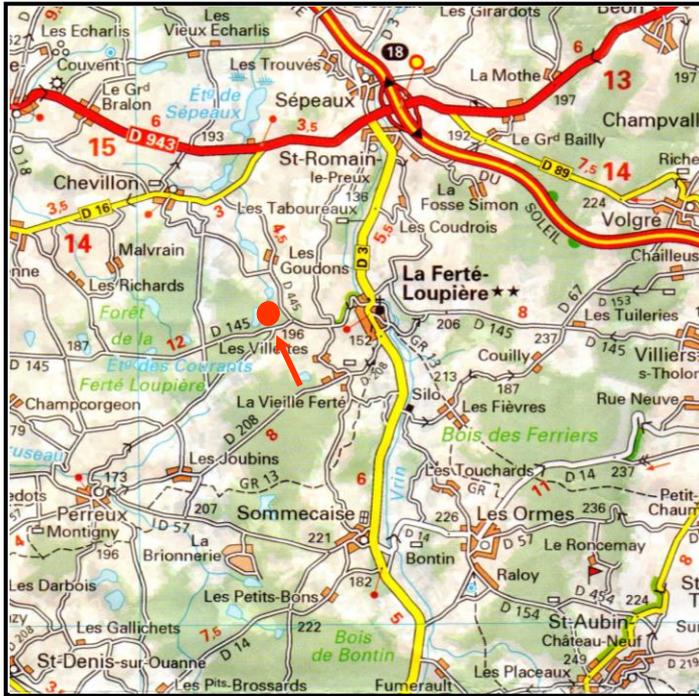
Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles.

Points de rencontre possibles des secours :

1. Lat. N 47° 56' 43.8" - Long. E 3° 12' 35.58"
2. Lat. N 47° 55' 41.26" - Long. E 3° 12' 51.25"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne

Commune : La Ferté-Loupière

Lieu-dit : Bois des Thaboureux

Parcelles forestières : 13 et 14 (réf. P.S.G.)

Surface : 11 Ha

Nature de la coupe : Récolte des gros chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	125 m³ 20
Volume moyen :	2 m³ 09

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Un point de peinture rouge au corps

Propriétaire : Madame Odile De CRÉPY

Expert forestier : Michel PONCHON

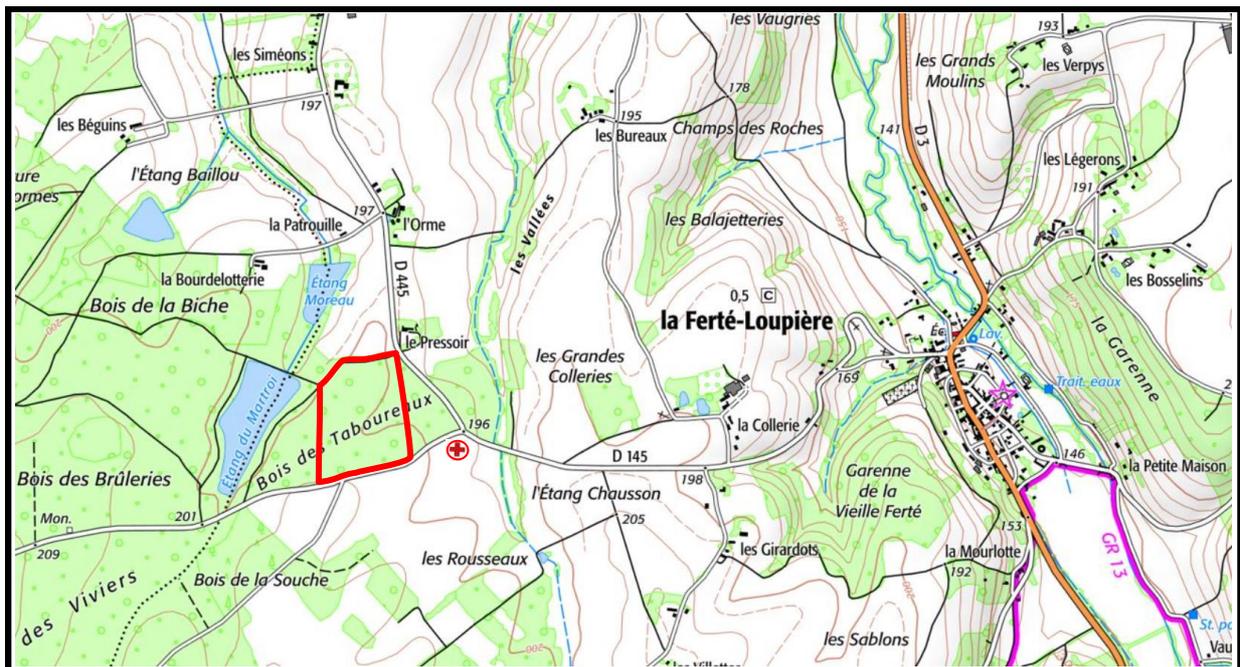
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	160	170	180	190	200	210	220
60 Chênes	1	1	12	18	17	8	3
125 m ³ 20	24 m ³ 10				93 m ³ 55		7 m ³ 55
Dont 1 gélivé					1		

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- **T.V.A. :** Non Assujéti
- **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage :** Sur sol sec.
- **Places de dépôt :** Dans les parcelles, en bordure de route.
- **Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :** 30 Septembre 2023
- **Paiement :** 1/3 comptant par chèque, 1/3 au 31/01/2023, et 1/3 au 30/04/2023 par billets à ordre avalisés par une banque
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier :** 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



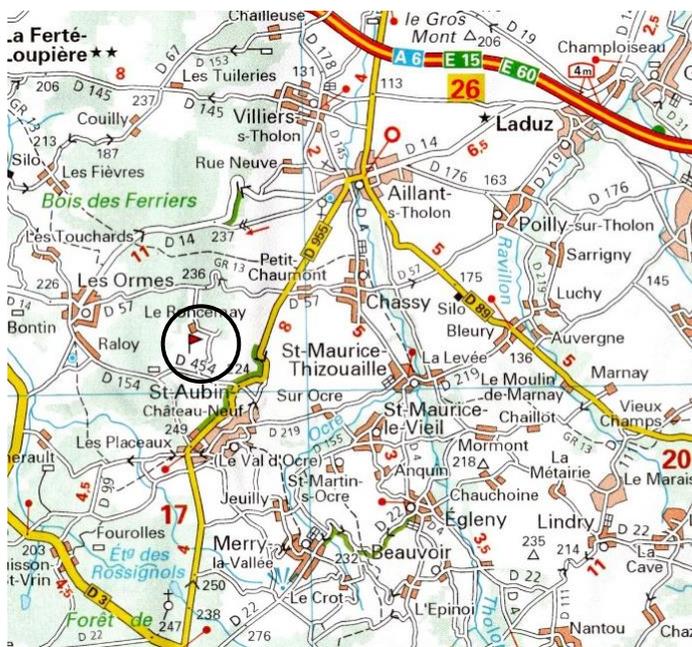
Réseau téléphonique Orange satisfaisant

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.89444° - Long. E 3.212029°



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

BOIS DE BOISSERELLE



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Commune : Chassy

Nom de la forêt : Bois de Boisserelle

N° parcelles : A n° 60 - 61 - 90

Surface globale : 12 a 33 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
13 chênes	28 m ³	2,154 m ³

Propriétaires : M. Jean-François FRECAULT - Consorts BARDEAU

Expert forestier : Sébastien CHATON

Cabinet CHATON - MEUNIER

2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64

Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr

ABANDONS :

Circonférences	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	250	Nombre de pieds	Volume présumé
A 60 - 61	1		2			2	1		1			7	12,5 m ³
A 90				1	1			1		1	2	6	15,5 m ³

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte 

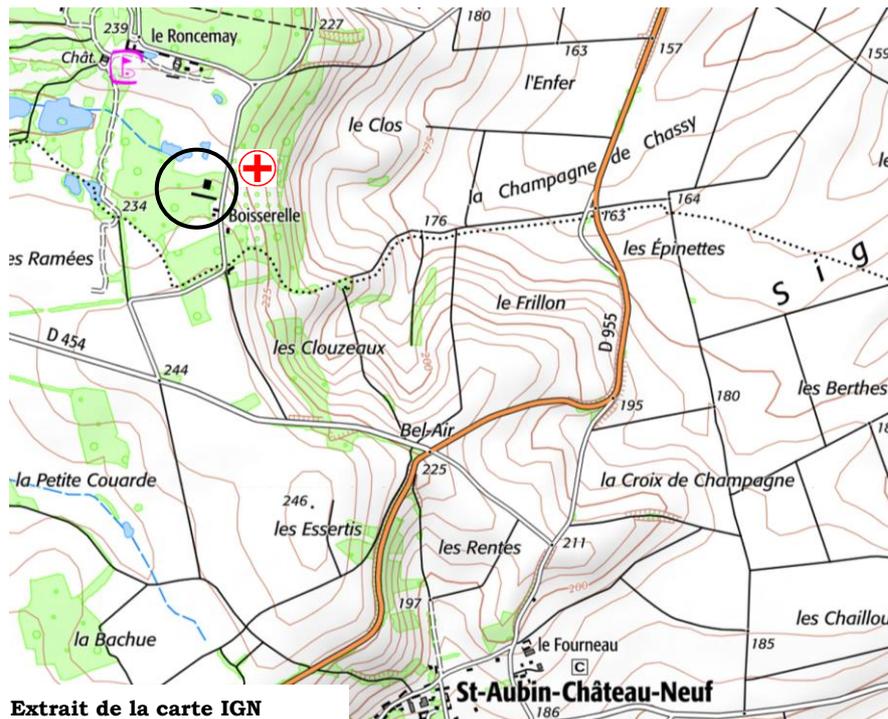
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlement : au comptant par chèques.

Propriétaires non assujettis à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

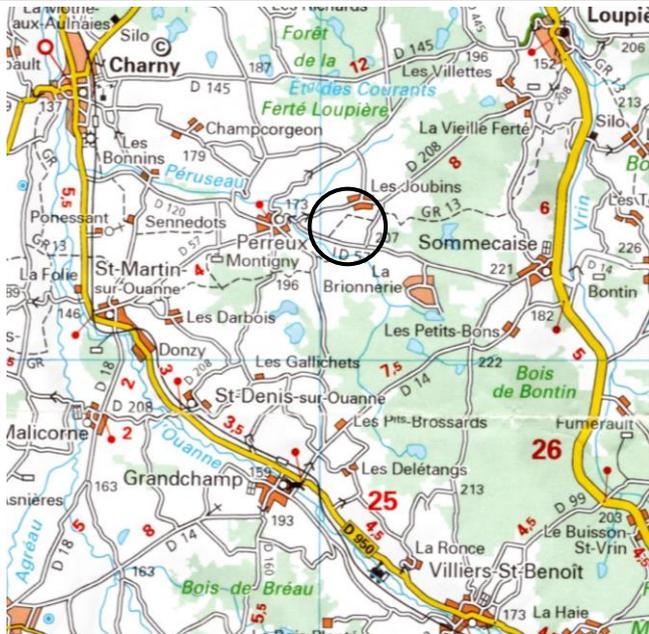
Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles.

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 50' 27.22" - Long. E 3° 18' 16.29"



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

BOIS DES GARNIERS - BOIS CHALARD



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Commune : Charny Orée de Puisaye

Nom de la forêt : Bois des Garniers - Bois Chalard

N° parcelles : 294 D 203-204-205-206-207-208-209-210-211-F 271

Surface globale : 1 ha 97 a 88 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
70 chênes	132 m ³	1,886 m ³

Propriétaire : Monsieur Jean-Pierre HORRY et Monsieur Franck HORRY

Expert forestier : Sébastien CHATON

Cabinet CHATON - MEUNIER

2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64

Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Circonférences	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	Nombre de pieds	Volume présumé
294 D 203-206-207-208-209-210-211	1		2	1	5	10	7	7	2	3	1	1		1	41	79,5 m ³
Dont sec								1							1	
294 D 204-205						3	2	3	3	1	1				13	28 m ³
294 F 271			1	3	3	3	3	3							16	24,5 m ³
Dont sec					1										1	

RESERVES : 1 baliveau et 100 chênes en parcelles 294 D 203 - 206 - 207 - 208 - 209 - 210 - 211

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



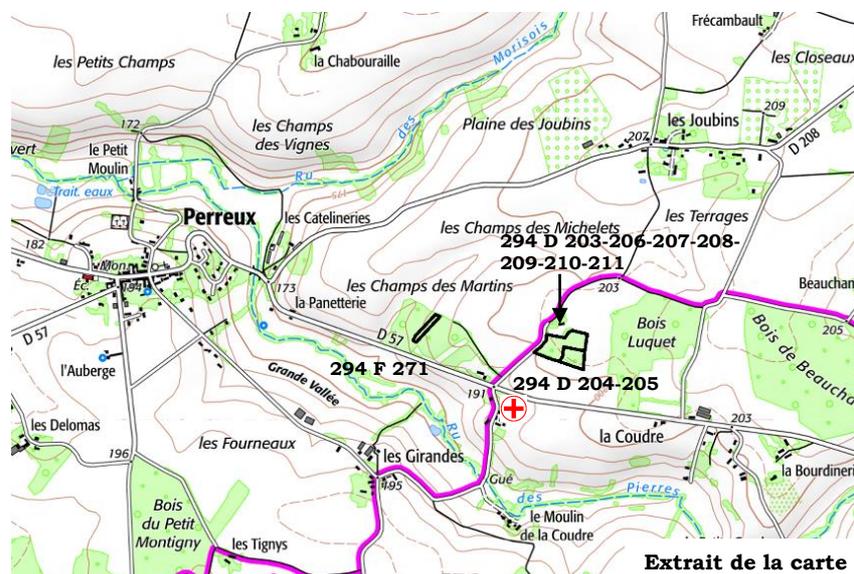
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : ½ au comptant par chèque, le solde par deux billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023 et 30/04/2023.

Propriétaires non assujettis à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte

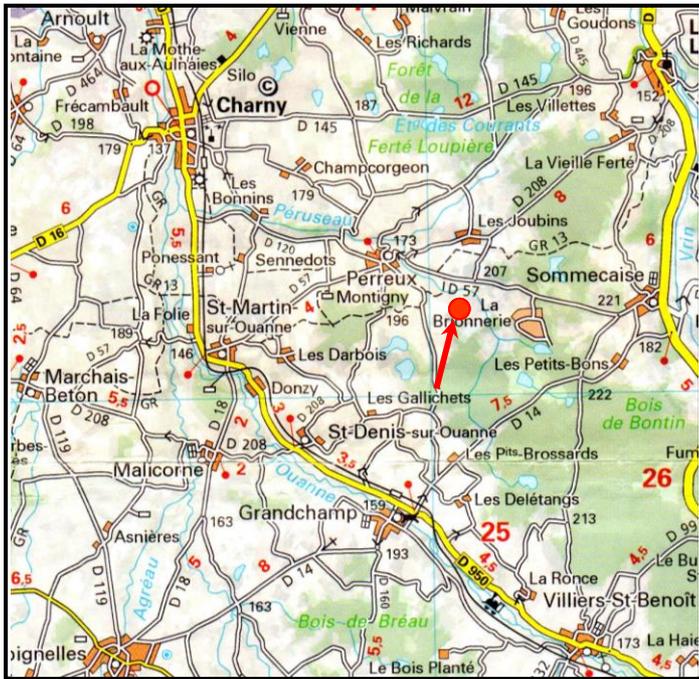


Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles.

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 51' 19.39" - Long. E 3° 10' 14.97"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne

Commune : Charny Orée de Puisaye (ex Perreux)

Lieu-dit : Vernée de l'Hermitte

Parcelle cadastrale : 294 ZV 15

Surface : 10 Ha

Nature de la coupe : Sanitaire

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	413 m³ 15
Volume moyen :	1 m³ 95

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Griffées au corps d'une croix

Propriétaire : Michel COURTOIS

Expert forestier : Michel PONCHON

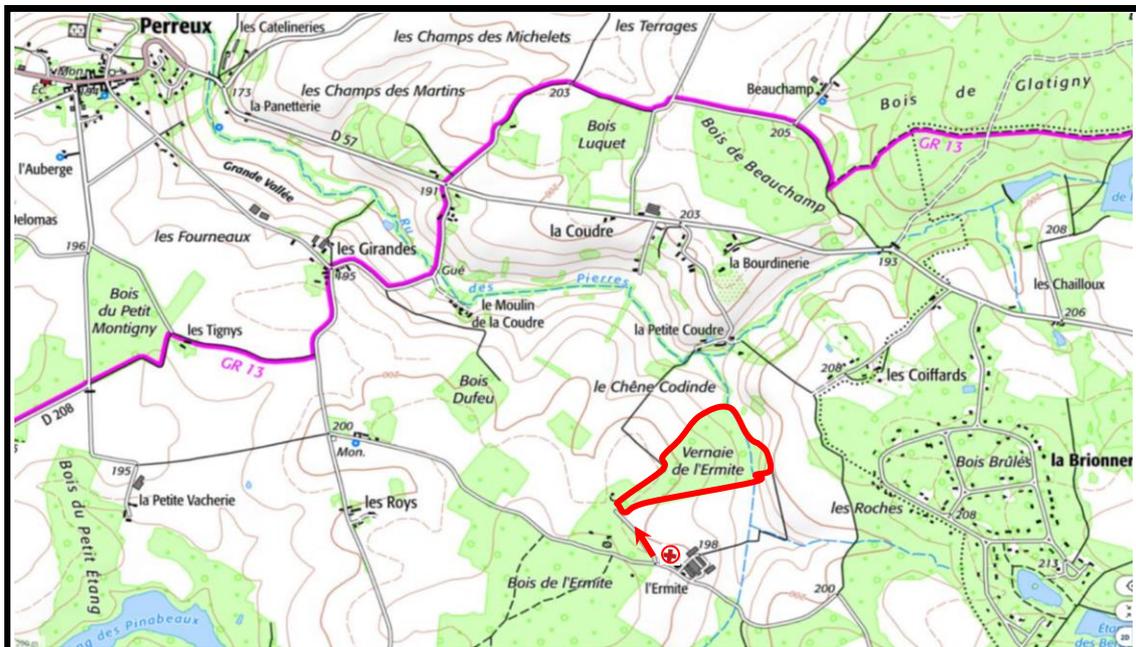
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	300
212 Chênes	11	19	15	12	17	19	32	19	12	14	12	10	5	9	3	2	1
413 m ³ 15	8m ³ 00		49 m ³ 25			114 m ³ 70			103 m ³ 60			79 m ³ 20			58 m ³ 40		
{ 30 secs	1	3	1	2	3	4	2	3	1	5	2	1		2			
Dont { 2 gélivés					1				1								
{ 1 foudroyé										1							
2 Frênes			1												1		
4 m ³ 85			1m ³ 20												3m ³ 65		

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- **T.V.A. :** Non Assujetti
- **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage :** Sur sol sec.
- **Place de dépôt :** Dans la parcelle, en bordure du chemin d'accès (empierré).
- **Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :** 30 Septembre 2024
- **Paiement :** 1/4 comptant par chèque, 1/4 au 31/01/2023, 1/3 au 30/04/2023, et 1/4 au 31/07/2023 par billets à ordre avalisés par une banque.
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier :** 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



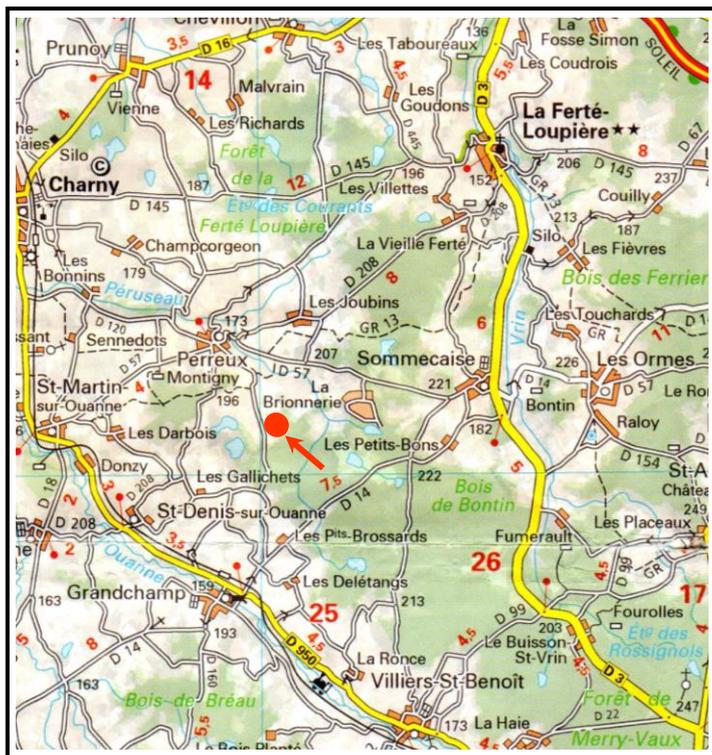
Réseau téléphonique Orange satisfaisant

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.841892° - Long. E 3.181302°



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

PEFC 10-21-1/2567



Département : Yonne
Commune : Perreux (Charny Orée de Puisaye)
Lieu-dit : Bois du Mouchard
Parcelle forestière : 1 (réf. P.S.G.)
Surface : 12 Ha 40
Nature de la coupe : Récolte des gros chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	337 m³ 25
Volume moyen :	2 m³ 39

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l’empreinte du marteau de l’expert

Réserves : Griffées au corps d’une croix

Propriétaire : Bernard ARCHENault

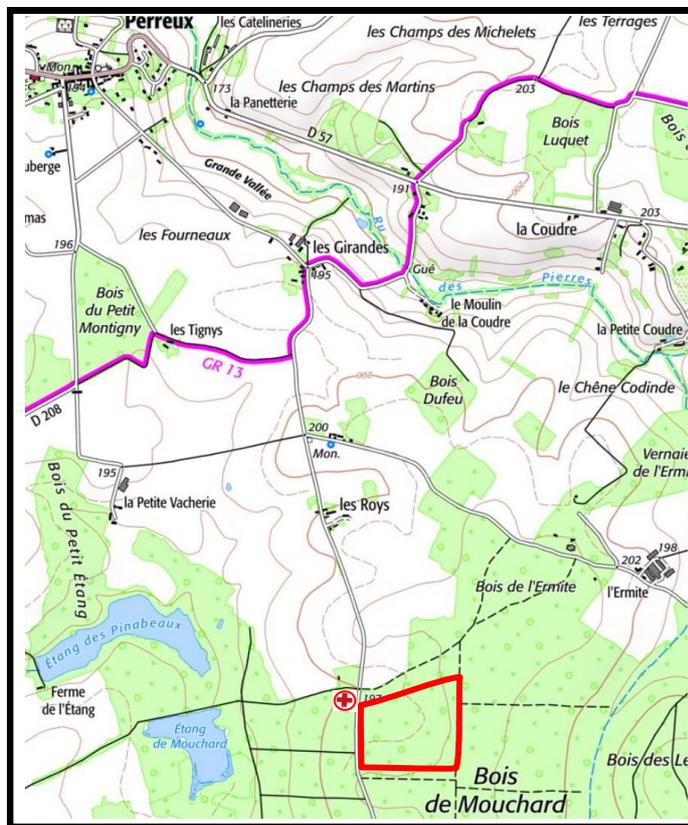
Expert forestier : Michel PONCHON
 36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
 Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	270
141 Chênes	1	5	9	17	13	31	26	18	14	4	2	1
337 m ³ 25	1 m ³ 50	52 m ³ 35		163 m ³ 50			108 m ³ 10		11 m ³ 80			
Dont { 2 gélivés { 1 sec		1						1		1		

Visite : Voir plan.

Conditions particulières

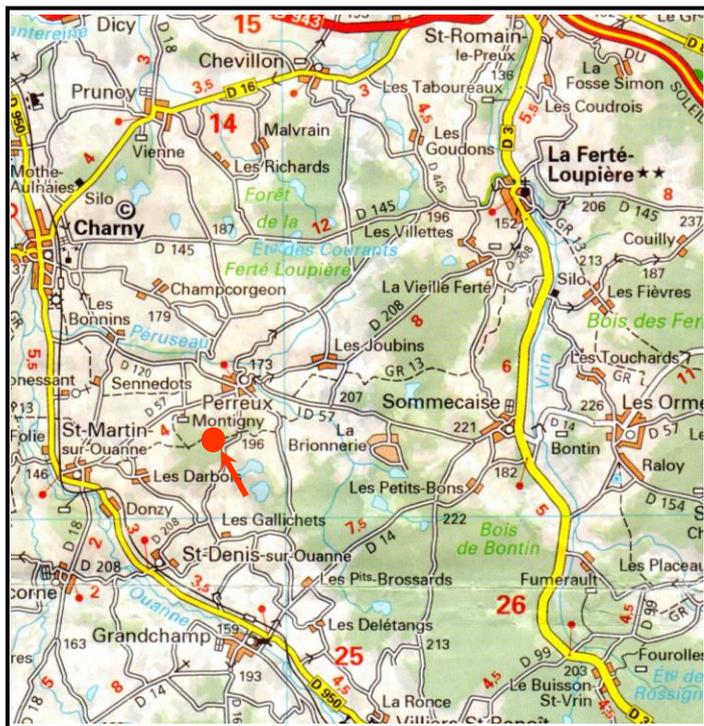
- **T.V.A. :** Non assujetti
- **Houpiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage :** Sur sol sec.
- **Place de dépôt :** Dans la parcelle, en bordure de la route.
- **Délai d’exploitation et d’enlèvement des produits :** 30 Septembre 2023
- **Paiement :** 1/4 comptant par chèque, 1/4 au 31/01/2023, 1/4 au 30/04/2023 et 1/4 au 31/07/2023, par billets à ordre avalisés par une banque.
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier :** 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Réseau téléphonique Orange faible
 Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.837548° - Long. E 3.167511°



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne

Commune : Perreux (Charny Orée de Puisaye)

Lieu-dit : La Garenne du Petit Montigny

Parcelle cadastrale : F 146

Surface : 10 Ha 80

Nature de la coupe : Récolte des gros chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	110 m³ 95
Volume moyen :	2 m³ 77

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Griffées au corps d'une croix

Propriétaire : Alain DENIS

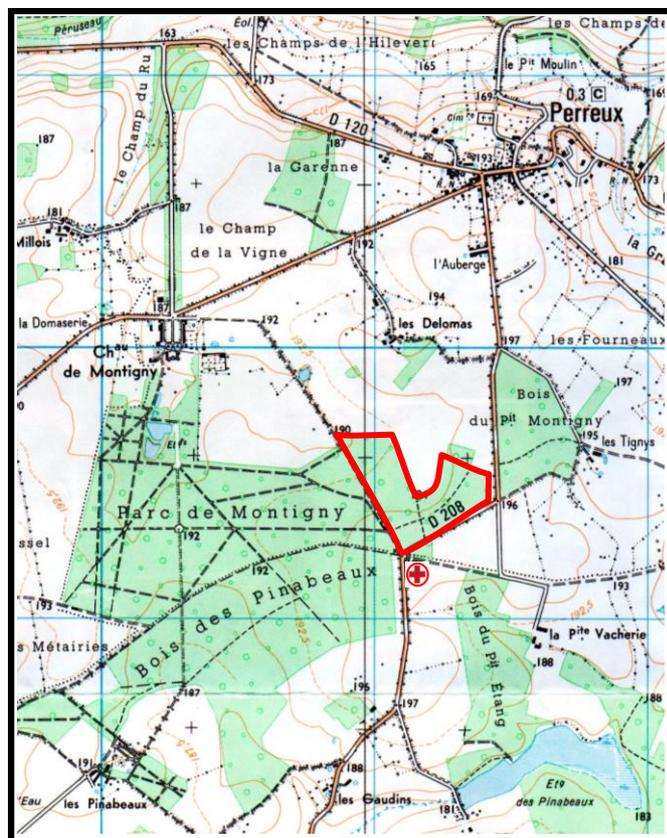
Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	170	180	190	200	210	220	230	240	250
40 Chênes	1	1	6	7	9	7	5	2	2
110 m ³ 95	3 m ³ 65		56 m ³ 05			43 m ³ 75		7m ³ 50	

Visite : Voir plan.

Conditions particulières

- **T.V.A. :** Non assujetti
- **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage :** Sur sol sec.
- **Place de dépôt :** Dans la parcelle, en bordure de route
- **Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :** 30 Septembre 2023
- **Paiement :** 1/3 comptant par chèque, 1/3 au 31/01/2023, 1/3 au 30/04/2023 par billets à ordre avalisés par une banque
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier :** 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

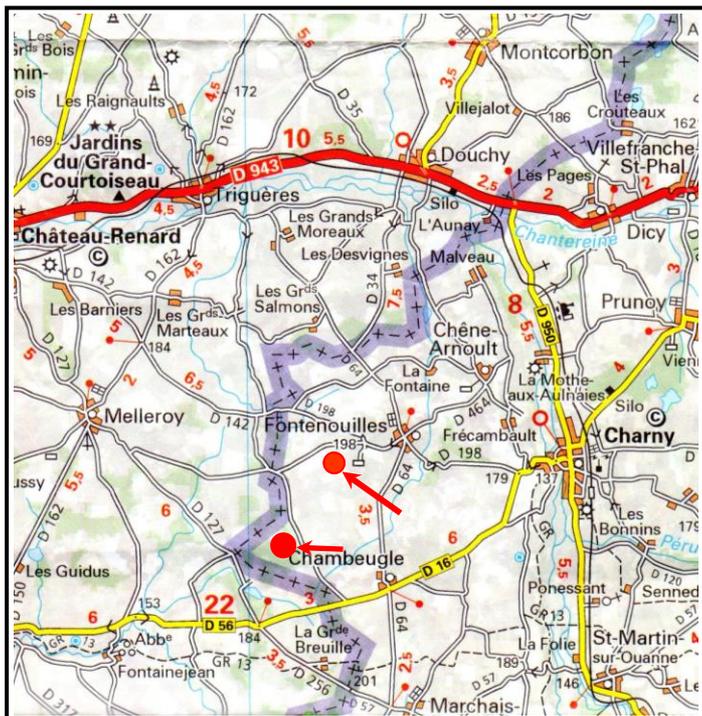


Réseau téléphonique Orange faible

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.846282° - Long. E 3.148568°



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne

Commune : Charny Orée de Puisaye (ex Fontenouilles)

Lieux-dits : Bois de l'Étang Picard – Champ du Cormier

Parcelles cadastrales : 178 C 25 et 178 ZE 38, 39 et 42

Surface : 3 Ha

Nature de la coupe : Récolte des gros chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	136 m³ 10
Volume moyen :	2 m³ 13

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert

Propriétaire : Dominique CHATON

Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	140	160	170	180	190	200	210	220	230	240
Lot A (Bois de l'Étang Picard)										
41 Chênes	1	1	1	5	11	8	6	3	2	3
88 m ³ 70	1 m ³ 00		12 m ³ 20		52 m ³ 95			22 m ³ 55		
Dont 1 gélivé					1					
Lot B (Champ du Cormier)										
23 Chênes		1	6	3	1	5	3	3		1
47 m ³ 40			15 m ³ 65		20 m ³ 80			10 m ³ 95		

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- **T.V.A. :** Non assujetti
- **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage :** Sur sol sec.
- **Places de dépôt :**
Lot A : Dans le champ, en bordure du chemin d'accès
Lot B : Dans la parcelle, en bordure de route.
- **Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :** 30 Septembre 2023
- **Païement :** 1/3 comptant par chèque, 1/3 au 31/01/2023, et 1/3 au 30/04/2023, par virements cautionnés par une banque.
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier :** 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente





Réseau téléphonique Orange satisfaisant

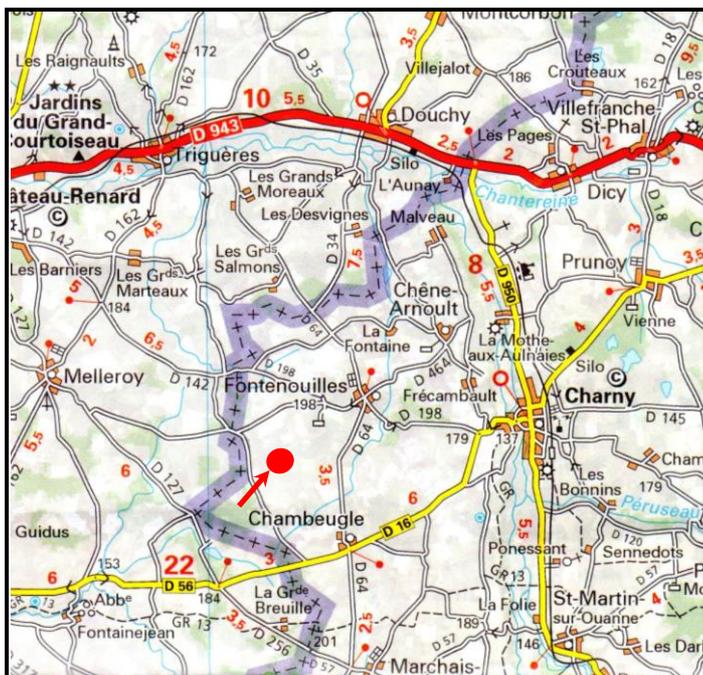


Points de rencontre possible des secours : Lot A : Lat. N 47.870279° - Long. E 3.014762°

Lot B : Lat. N 47.887824° - Long. E 3.022113°



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne

Commune : Charny Orée de Puisaye (ex. Fontenouilles)

Lieux-dits : Grand Bois de Fontenouilles – L'Étang Picard

Parcelles cadastrales : 178 C 5 et 178 ZC 25p, 28, 29 et 30

Surface : 3 Ha 50

Nature de la coupe : Récolte des gros chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	123 m³ 05
Volume moyen :	1 m³ 89

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert

Propriétaire : Mme Pascale GODDERIS

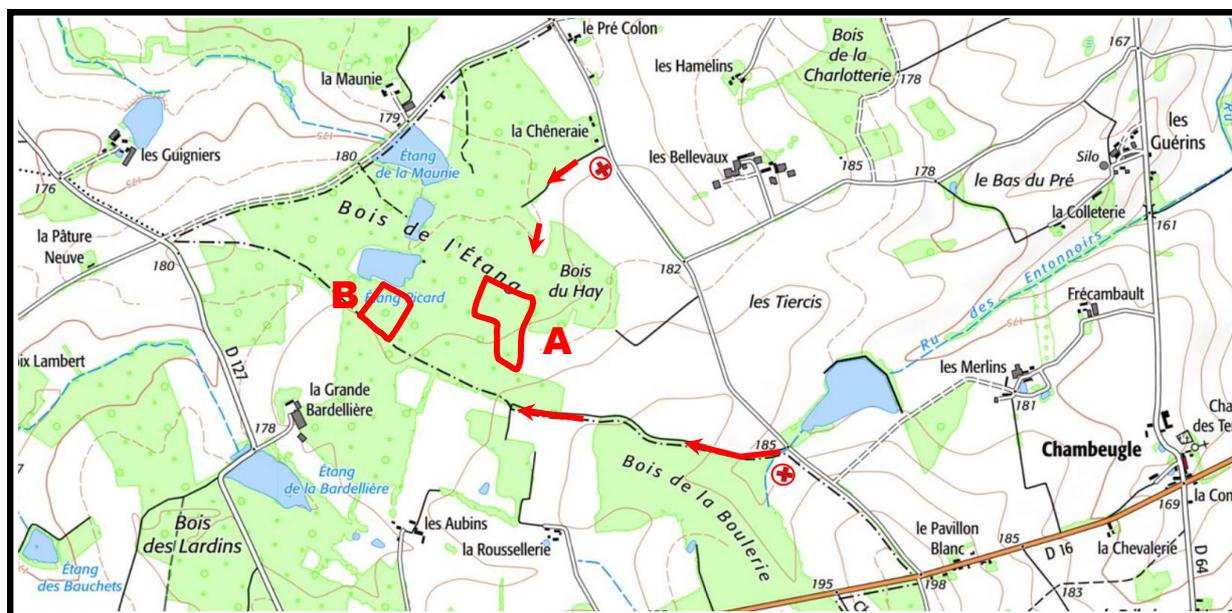
Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	170	180	190	200	210
Lot A – Grand Bois de Fontenouilles					
45 Chênes	4	16	18	5	2
83 m ³ 00	33 m ³ 20		49 m ³ 80		
Dont 1 gélivé			1		
Lot B – Bois de l'Étang Picard					
20 Chênes	2	7	5	4	2
40 m ³ 05	15 m ³ 55		24 m ³ 50		

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- **T.V.A. :** Non Assujetti
- **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage :** Sur sol sec.
- **Places de dépôt :** Lot A : Dans le champ, après la récolte, en bordure du chemin d'accès.
Lot B : Le long du chemin d'accès.
- **Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :** 30 Septembre 2023
- **Paiement :** 1/3 comptant par chèque, 1/3 au 31/01/2023, et 1/3 au 30/04/2023 par virements cautionnés par une banque
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier :** 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Réseau téléphonique Orange satisfaisant

Point de rencontre possible des secours : Lot A : Lat. N 47.870251° - Long. E 3.014811° - Lot B : Lat. N 47.860886° - Long.



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne

Commune : Charny Orée de Puisaye
(ex Chambeugle et Marchais-Béton)

Lieux-dits : La Grosserie – La Bruyère

Parcelles cadastrales : 170 ZK 86 et 233 ZL 51

Surface : 3 Ha 40

Nature de la coupe : Récolte des gros chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	101 m³ 35
Volume moyen :	1 m³ 99

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l’empreinte du marteau de l’expert

Propriétaire : Bruno MAISON

Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

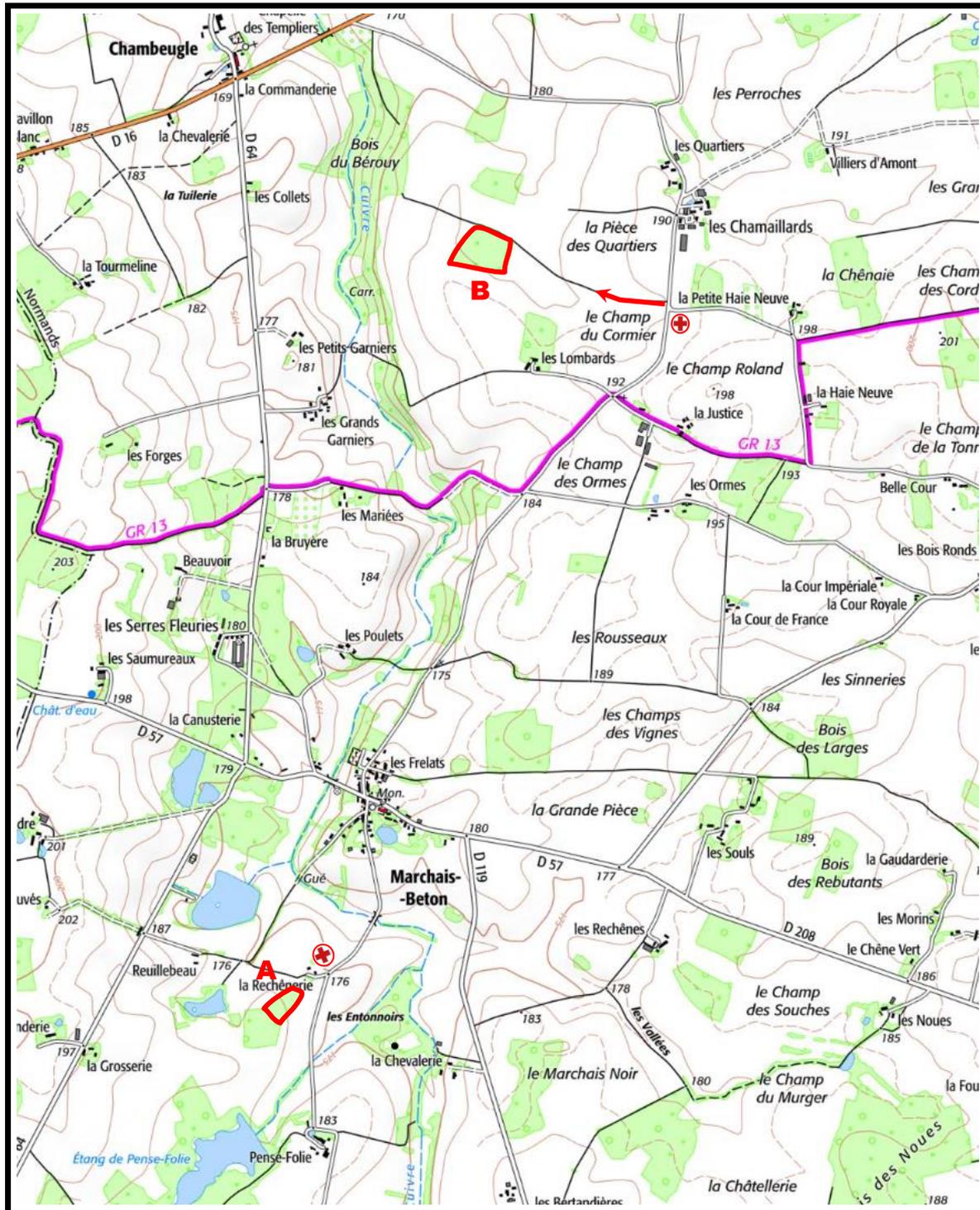
Circonférences	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230
Lot A (La Grosserie)											
24 Chênes	1	1	2	1	4	4	4	1	1	5	
47 m ³ 75	4 m ³ 60		14 m ³ 95			13 m ³ 85		14 m ³ 35			
Lot B (La Bruyère)											
27 Chênes			1	2	5	4	7	5	1	2	
53 m ³ 60			1 m ³ 15	18 m ³ 00			25 m ³ 70		8 m ³ 75		
1 Frêne (2 m ³ 25)							1				

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- **T.V.A. :** Non assujetti
- **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage :** Sur sol sec.
- **Places de dépôt :** Dans les champs, en bordure de route, après la récolte.
- **Délai d’exploitation et d’enlèvement des produits :** 30 Septembre 2023
- **Paiement :** 1/3 comptant par chèque, 1/3 au 31/01/2023, et 1/3 au 30/04/2023, par virements cautionnés par une banque.
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier :** 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente





Réseau téléphonique Orange satisfaisant

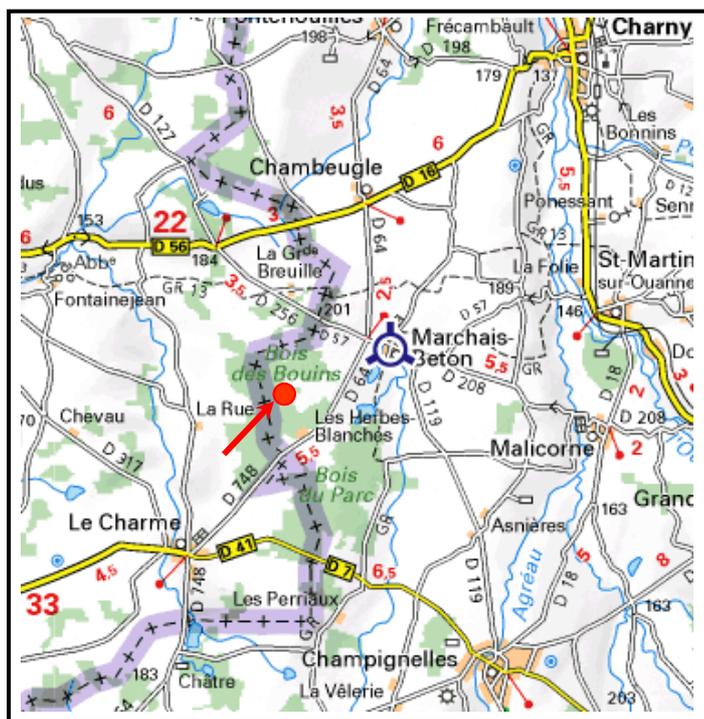


Points de rencontre possible des secours : Lot A : Lat. N 47.89215° - Long. E 3.045809°

Lot B : Lat. N 47.85195° - Long. E 3.063339°



VENTE EN BLOC ET SUR PIED
LOT LABELISE TRANSFORMATION UE



Département : Yonne

Commune : Charny Orée de Puisaye (ex Marchais-Béton)

Lieu-dit : Les Herbes Blanches

Parcelle forestière : 8 (réf. P.S.G.)

Surface : 13 Ha

Nature de la coupe : Amélioration et récolte des gros
chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	286 m³ 10
Volume moyen :	1 m³ 66

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant
l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Griffés au corps d'une croix

Propriétaire : G.F.R. ROCHÉ

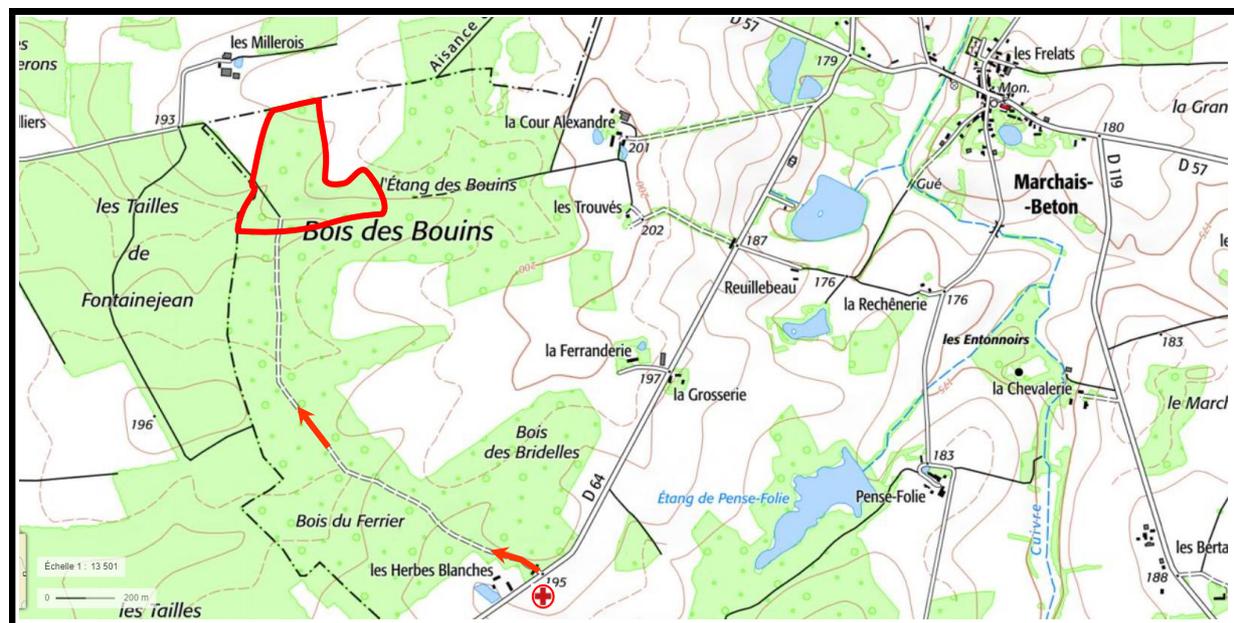
Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250
172 Chênes	9	19	9	15	24	19	13	18	7	11	3	5	10	8	2
286 m ³ 10	19 m ³ 75		55 m ³ 80			85 m ³ 80			47 m ³ 80			69 m ³ 75			7m ³ 20
Dont } 1 gélivé			1												
} 1 sec													1		
2 Frênes (2 m ³ 60)						1	1								

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- **T.V.A. :** Assujetti
- **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage :** Sur sol sec.
- **Place de dépôt :** Dans la parcelle, en bordure de l'allée empierrée.
- **Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :** 30 Septembre 2024
- **Paiement :** 1/4 comptant par chèque, 1/4 au 31/01/2023, 1/4 au 30/04/2023, et 1/4 au 31/07/2023 par virements cautionnés par une banque
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier :** 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

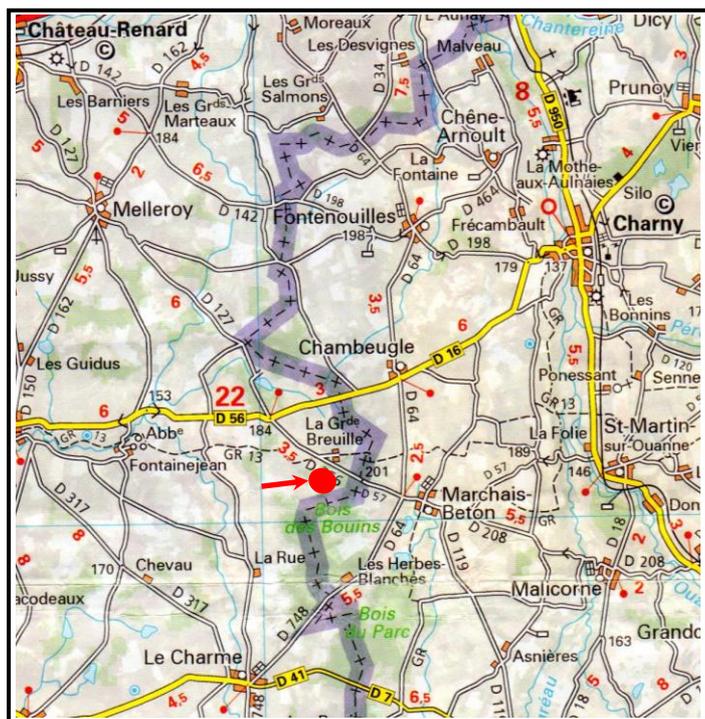


Réseau téléphonique Orange faible

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.820348° - Long. E 3.027724°



VENTE EN BLOC ET SUR PIED
LOT LABELISE TRANSFORMATION UE



Département : Loiret
Commune : Saint-Maurice sur Aveyron
Lieu-dit : Les Rouettes
Parcelle cadastrale : G 134
Surface : 5 Ha 40
Nature de la coupe : Amélioration et récolte des gros
chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	121 m³ 00
Volume moyen :	1 m³ 65

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l’empreinte du marteau de l’expert

Réserves : Griffés au corps d’une croix

Propriétaire : G.F.R. ROCHÉ

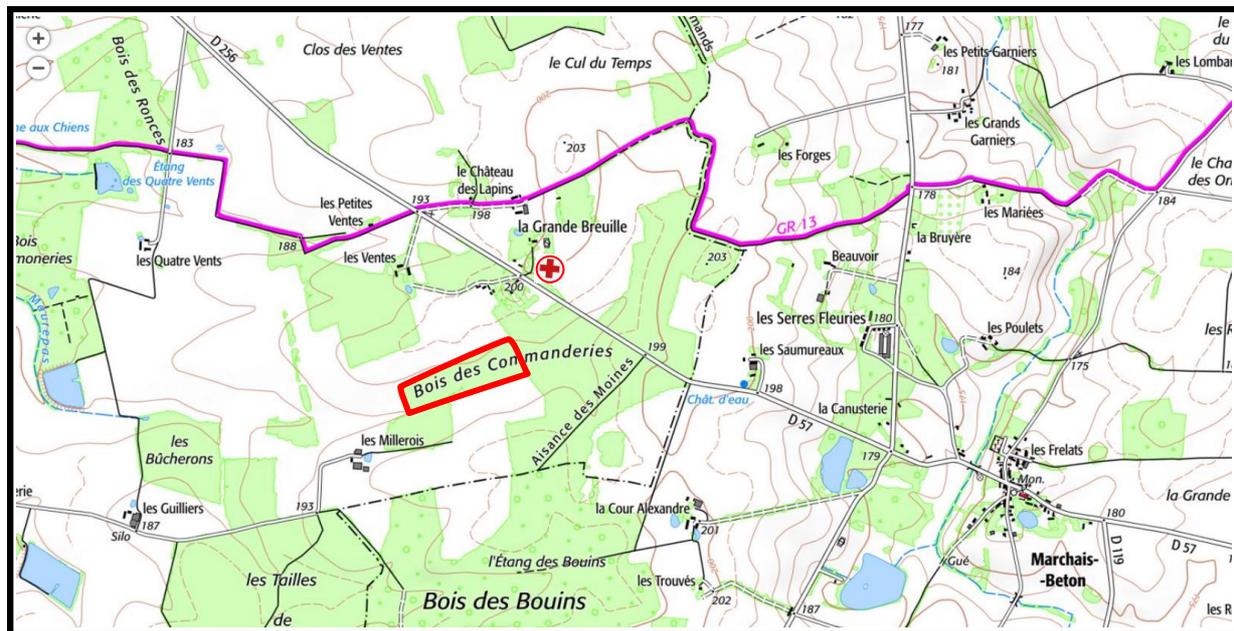
Expert forestier : Michel PONCHON
 36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
 Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	240	250
73 Chênes	4	3	6	7	7	7	11	11	3	4	5	2	2	1
121 m ³ 00	4 m ³ 55		21 m ³ 20				49 m ³ 30		29 m ³ 20			12 m ³ 70		4m ³ 05
4 Frênes (3 m ³ 75)	1		2		1									

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

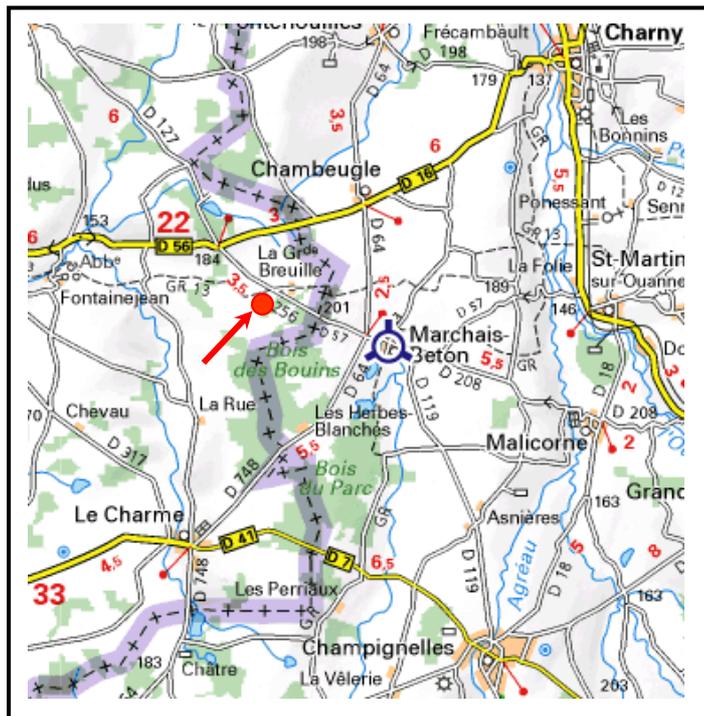
- **T.V.A. :** Assujetti
- **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage :** Sur sol sec, par le champ après la récolte.
- **Place de dépôt :** Dans le champ, en bordure du chemin des Ventes.
- **Délai d’exploitation et d’enlèvement des produits :** 30 Septembre 2023
- **Paiement :** 1/3 comptant par chèque, 1/3 au 31/01/2023, et 1/3 au 30/04/2023 par virements cautionnés par une banque
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier :** 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Réseau téléphonique Orange satisfaisant
 Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.842692° - Long. E 3.022001°



VENTE EN BLOC ET SUR PIED
LOT LABELLISE TRANSFORMATION UE



Département : Loiret

Commune : Saint Maurice sur Aveyron

Lieu-dit : Bois des Pars

Parcelle forestière : 13 partie (réf. P.S.G.)

Surface : 11 Ha

Nature de la coupe : Amélioration et récolte des gros
chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	267 m³ 75
Volume moyen :	1 m³ 69

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant
l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Griffés au corps d'une croix

Propriétaire : G.F.R. ROCHÉ

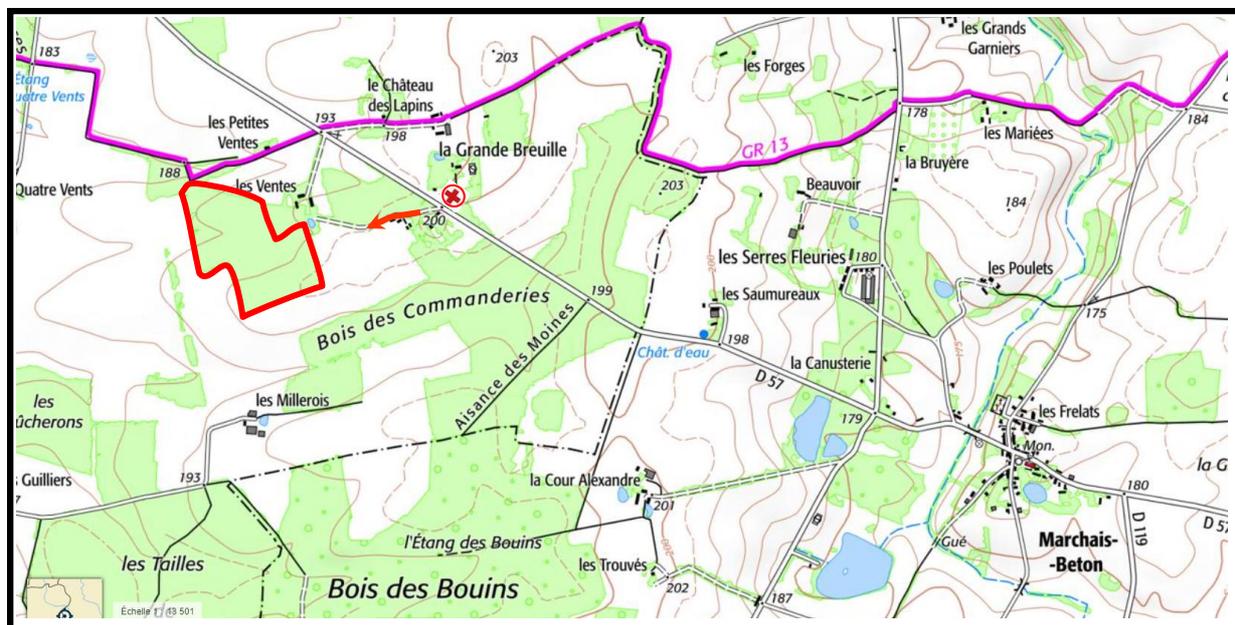
Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250
159 Chênes	2	10	9	16	13	16	25	20	12	11	9	9	1	3	3
268 m ³ 75	8 m ³ 80		39 m ³ 65			100 m ³ 90			71 m ³ 30			37 m ³ 80			10m ³ 30
{ 2 secs								1				1			
Dont { 1 gélivé							1								
{ 1 taré							1								

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- **T.V.A. :** Assujetti
- **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage :** Sur sol sec.
- **Place de dépôt :** En bordure du chemin d'accès à la coupe.
- **Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :** 30 Septembre 2024
- **Paiement :** 1/4 comptant par chèque, 1/4 au 31/01/2023, 1/4 au 30/04/2023, et 1/4 au 31/07/2023 par virements cautionnés par une banque
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier :** 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

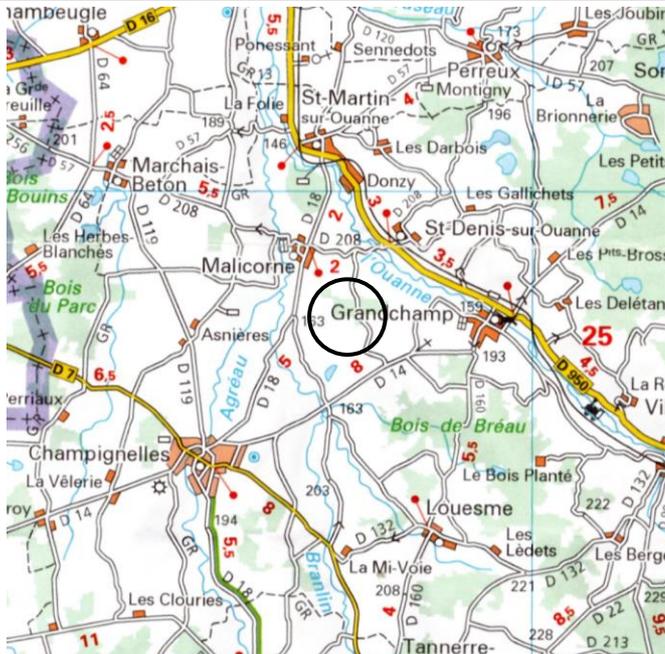


Réseau téléphonique Orange satisfaisant

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.842639° - Long. E 3.02198°



BOIS DES ANCEAUX



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Commune : Charny Orée de Puisaye

Nom de la forêt : Bois des Anceaux

N° parcelle : 241 ZR 38

Surface : 3 ha 11 a 57 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chênes

Vente en bloc et sur pied



LABEL UE



Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
47 chênes	86,5 m ³	1,840 m ³

Propriétaire : Madame Sylvie PROCHASSON

Expert forestier : Sébastien CHATON

Cabinet CHATON - MEUNIER

2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64

Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Circonférences	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	Nombre de pieds	Volume présumé
Chênes	2	1	4	5	8	5	7	6	7	2	47	m³
Dont secs			1	1	5		1	1	1		10	

RESERVES : 155 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



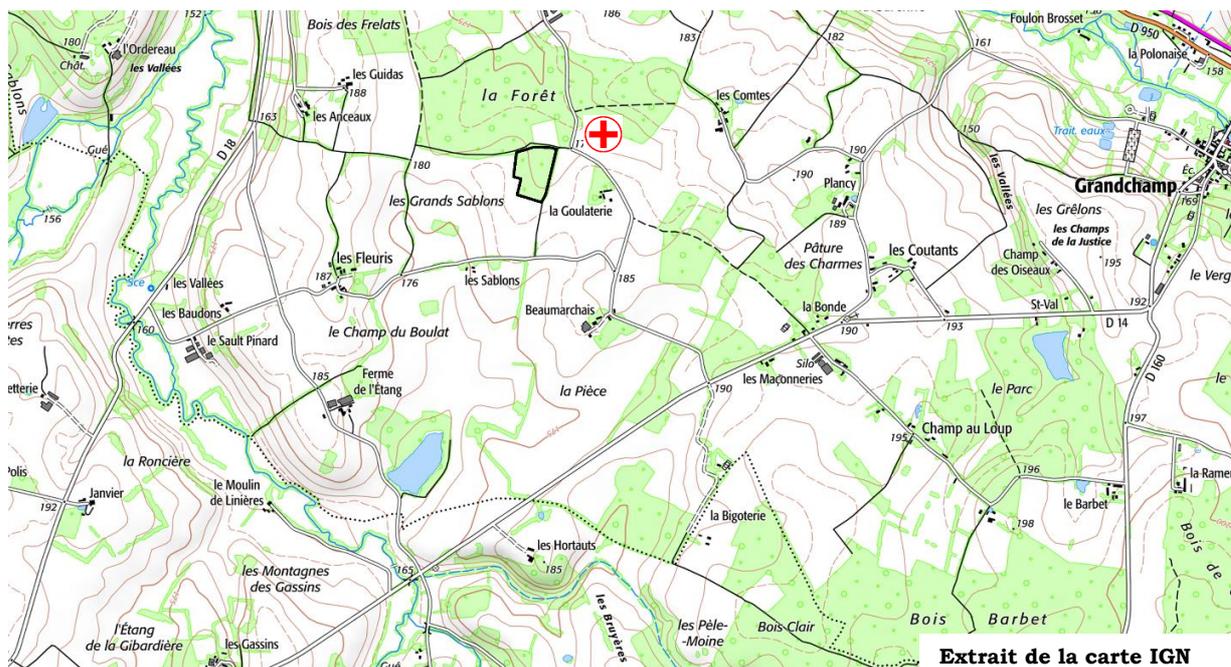
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : 1/3 au comptant par chèque, le solde par deux billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux dates 31/01/2023 et 30/04/2023.

Propriétaire non assujetti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



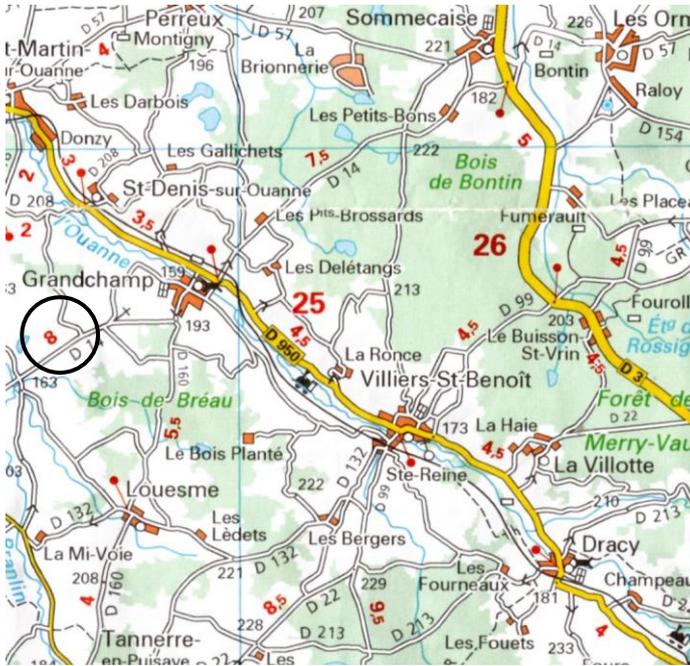
Extrait de la carte IGN

Réseau téléphonique Orange correct dans la parcelle.
Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 48' 25.94" - Long. E 3° 6' 59.64"



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

BOIS DES BICOTS



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Commune : Charny Orée de Puisaye

Nom de la forêt : Bois des Bicots

N° parcelle : 241 C 84

Surface : 2 ha 61 a 40 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
41 chênes	94 m ³	2,293 m ³

Propriétaire : Indivision RIFFAULT

Expert forestier : Sébastien CHATON

Cabinet CHATON - MEUNIER

2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64

Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr

ABANDONS :

Circonférences	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	Nombre de pieds	Volume présumé
Chênes	2			3	2	12	6	3	8	2		2		1	41	94 m ³
Dont secs				1		1									2	

RESERVES : 1 baliveau et 249 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte 

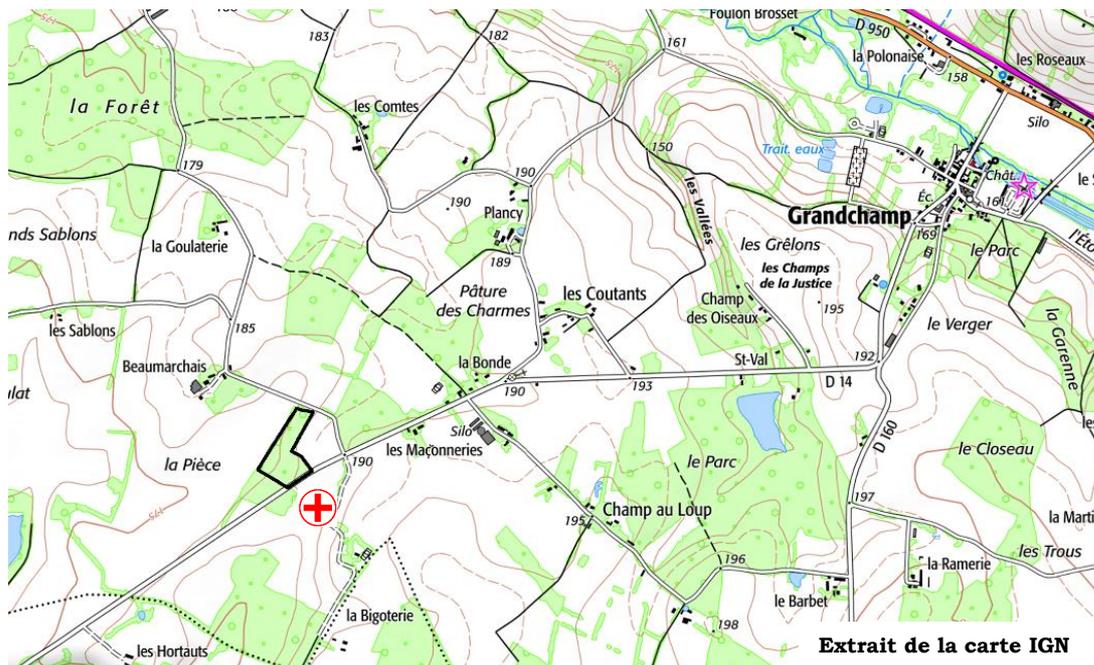
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : 1/3 au comptant par chèque, le solde par deux billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023 et 30/04/2023.

Propriétaire non assujéti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN



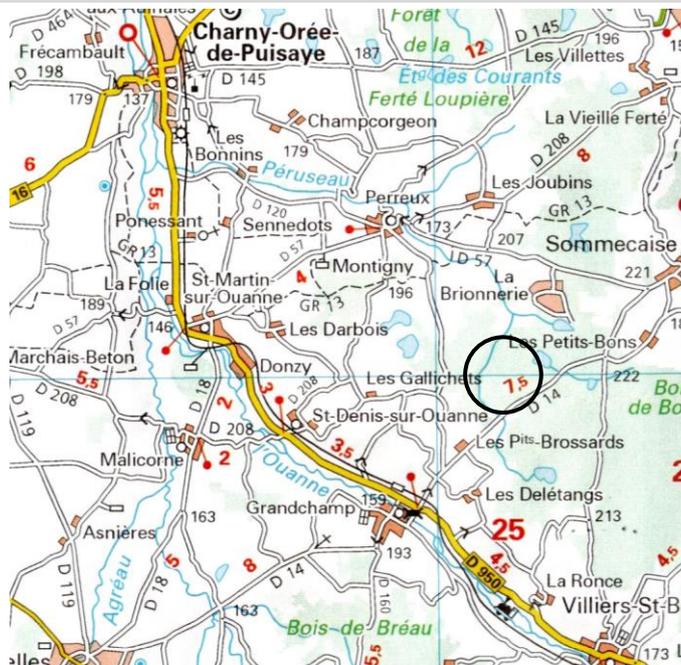
Réseau téléphonique Orange correct dans la parcelle.

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 47' 49.81" - Long. E 3° 7' 20.61"



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

BOIS DES SOUCHES



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Commune : Grandchamp

Nom de la forêt : Bois des Souches

N° parcelles : 1 - 2 - 3 du PSG n° 89-234-3

Surface globale : 14 ha 91 a 63 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
146 chênes	274,5 m ³	1,880 m ³

Propriétaire : Groupement Forestier de la Chênaie

Expert forestier : Sébastien CHATON

Cabinet CHATON - MEUNIER

2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64

Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	Nombre de pieds	Volume présumé
Chênes	3	9	3	12	4	8	11	43	28	22	2	1	146	274,5 m ³
Dont secs		4	3	5		3	4	1	1				21	

RESERVES : 48 baliveaux, 1 664 chênes et 201 pins sylvestres

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Abattage et débardage hors des zones de régénérations naturelles.

Un état des lieux contradictoire de ces régénérations naturelles sera dressé avant l'abattage des abandons.

Le permis d'exploiter sera annexé au compte-rendu de l'état des lieux.

La destruction abusive de régénérations naturelles de chêne entraînera le versement d'une indemnité.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



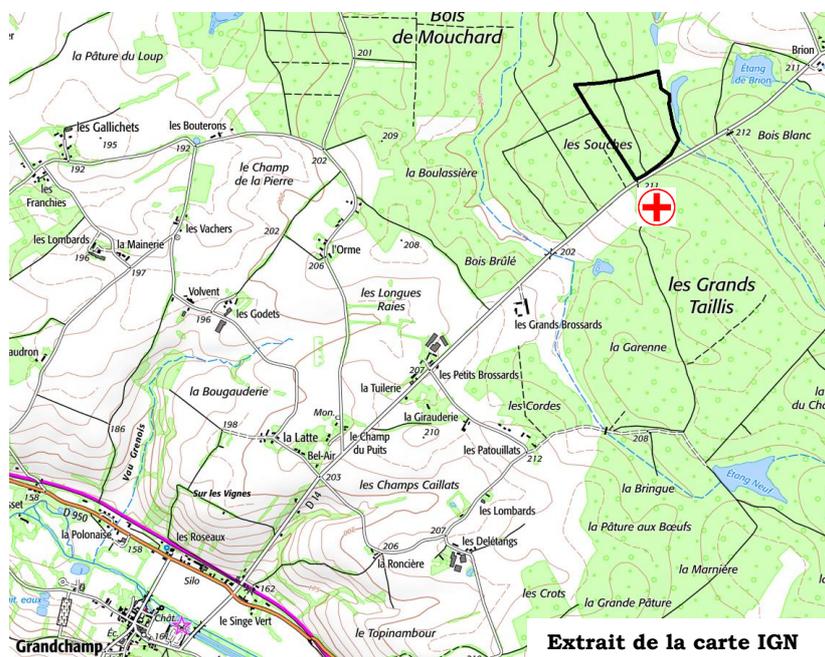
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : 1/3 au comptant par chèque, le solde par deux billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023 et 30/04/2023.

Propriétaire assujetti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

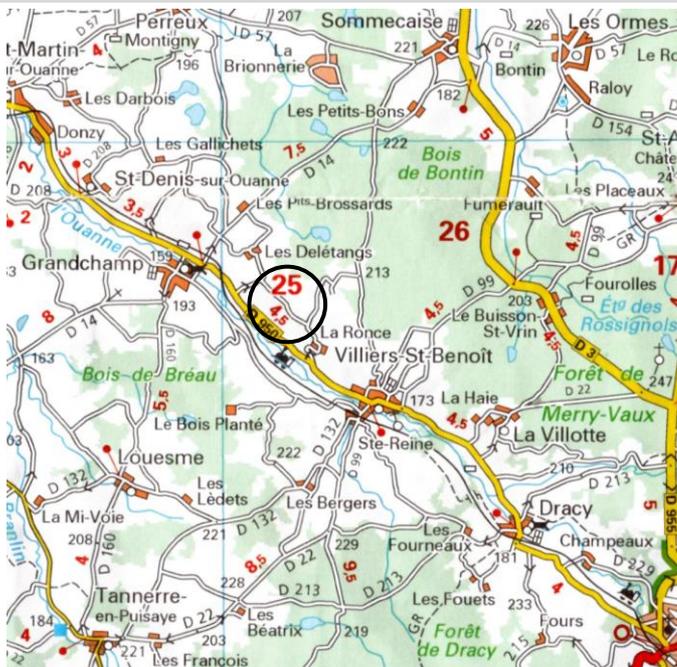


Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles.
Point de rencontre possible des secours :
Lat. N 47° 49' 35,6" - Long. E 3° 11' 12,74"



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

BOIS DE LA GARENNE



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Commune : Charny Orée de Puisaye

Nom de la forêt : Bois de la Garenne

N° parcelle : 11b du PSG n° 89-239/2

Surface : 4 ha 50 a 08 ca

Nature de la coupe : Coupe d'amélioration

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
158 chênes	118 m ³	0,747 m ³

Propriétaire : Groupement Forestier de Grandchamp

Expert forestier : Sébastien CHATON

Cabinet CHATON - MEUNIER

2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64

Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr

ABANDONS :

Circonférences	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	Nombre de pieds	Volume présumé
Chênes	12	14	25	16	30	14	16	13	10	3	2	1	1		1	158	118 m ³
Dont secs		2	1	1	5	2	2	4	1							18	

RESERVES : 595 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte 

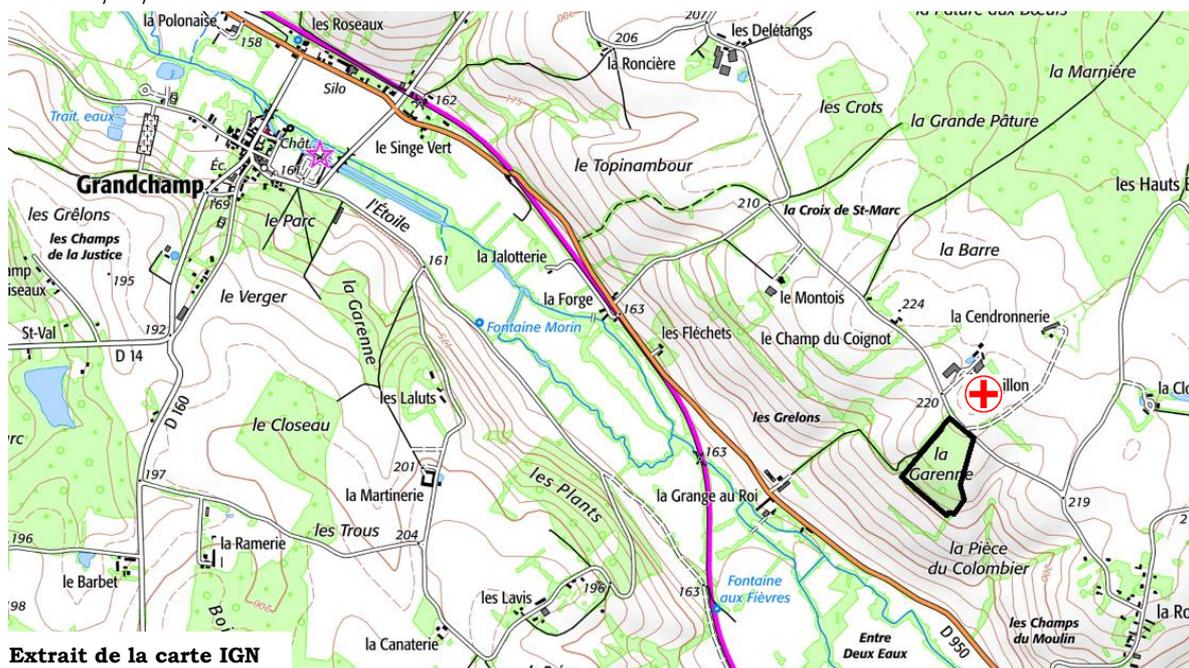
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : ½ au comptant par chèque, le solde par deux billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023 et 30/04/2023.

Propriétaire assujéti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

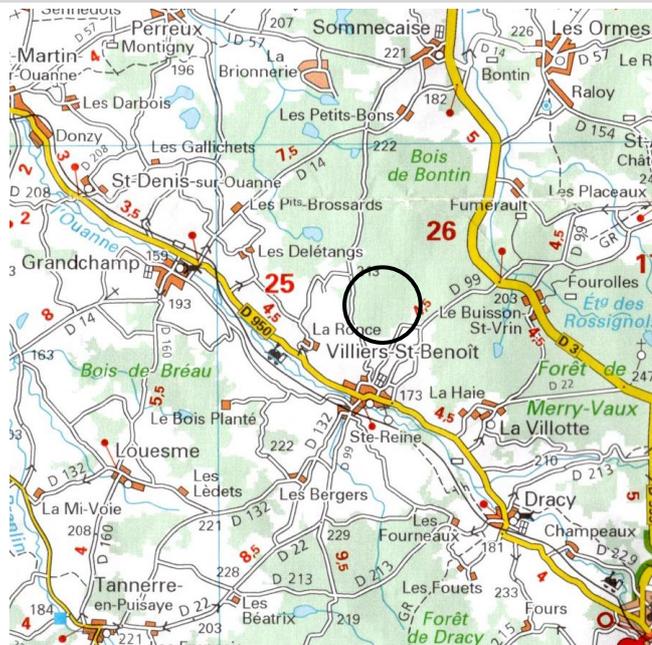
Réseau téléphonique Orange faible dans la parcelle.

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 47' 54.71" - Long. E 3° 11' 8.52"



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

FORET DES RAGAUDERIES



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Commune : Villiers Saint-Benoît

Nom de la forêt : Forêt des Ragauderies

N° parcelles : 11 et 12 du PSG n° 89-293/2

Surface globale : 25 ha 44 a

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied



Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
184 chênes	403,5 m ³	2,193 m ³

Propriétaire : Groupement Forestier du Chêne Vert

Expert forestier : Sébastien CHATON

Cabinet CHATON - MEUNIER

2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64

Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr

ABANDONS :

Circonférences	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	Nombre de pieds	Volume présumé
Parcelle 11		3	1		2	3	37	24	6	2		78	169,5 m³
Dont secs		3	1		1							5	
Parcelle 12	1	2	3	1	2	5	31	32	23	5	1	106	234 m³
Dont secs			1	1								2	

RESERVES : 21 baliveaux et 766 chênes en parcelle 11 ; 222 baliveaux et 1 515 chênes en parcelle 12**Clauses particulières :** Houppiers et taillis réservés.

Abattage et débardage hors des zones de régénérations naturelles. Respect impératif des baliveaux. Câblage si nécessaire.

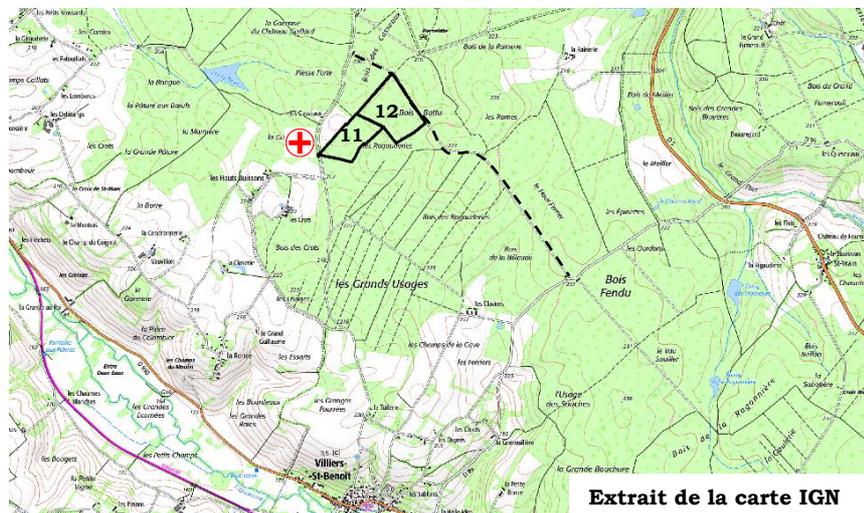
Un état des lieux contradictoire de ces régénérations naturelles sera dressé avant l'abattage des abandons.

Le permis d'exploiter sera annexé au compte-rendu de l'état des lieux.

La destruction abusive de régénérations naturelles ou de baliveaux de chêne entraînera le versement d'une indemnité.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte**Délais d'exploitation et de vidange :** 30 septembre 2024.**Règlements :** ¼ au comptant par chèque, le solde par trois billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023, 30/04/2023 et 31/07/2023.**Propriétaire assujetti à la TVA.****CVO réglée par délégation par l'acquéreur.****Garantie de bonne exécution du contrat :** 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.

----- Route forestière



Extrait de la carte IGN

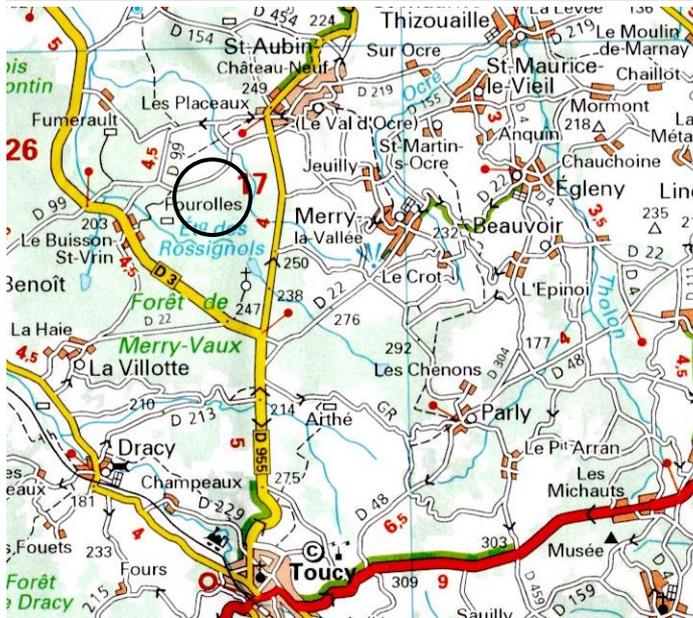
Réseau téléphonique Orange faible dans les parcelles.

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 48' 26.39" - Long. E 3° 12' 19.77"



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

BOIS DE LA CHAUME



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Commune : Val d'Ocre

Nom de la forêt : Bois de la Chaume

N° parcelle : E n° 417p

Surface approximative : 10 ha 60 a

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
216 chênes	494 m ³	2,287 m ³

Propriétaire : Indivision MARCAL

Expert forestier : Sébastien CHATON

Cabinet CHATON - MEUNIER

2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64

Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr

LABEL UE



ABANDONS :

Circonférences	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	Nombre de pieds	Volume présumé
Chênes	9	20	15	14	14*	36*	27	25	21	13	10	6	2	3	1	216	494 m ³
Dont secs	5	7	4	6			4		1			1				28	

* dont chablis

RESERVES : 8 baliveaux et 1 041 chênes.

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

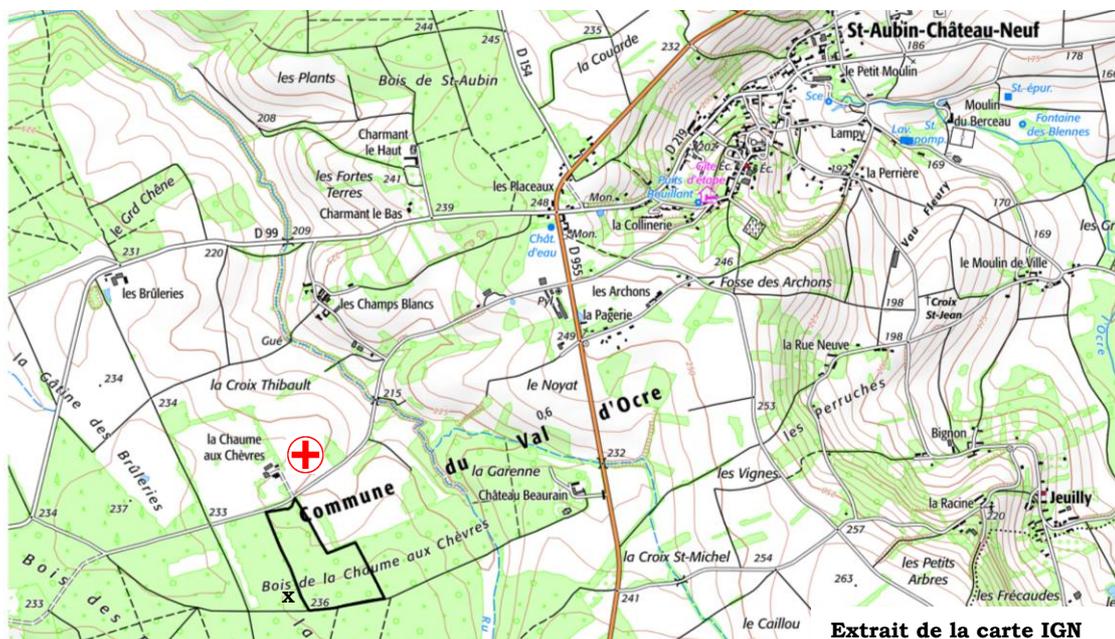
Règlements : ¼ au comptant par chèque, le solde par trois billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023, 30/04/2023 et 31/07/2023.

Propriétaire non assujéti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.

x : chêne chablis



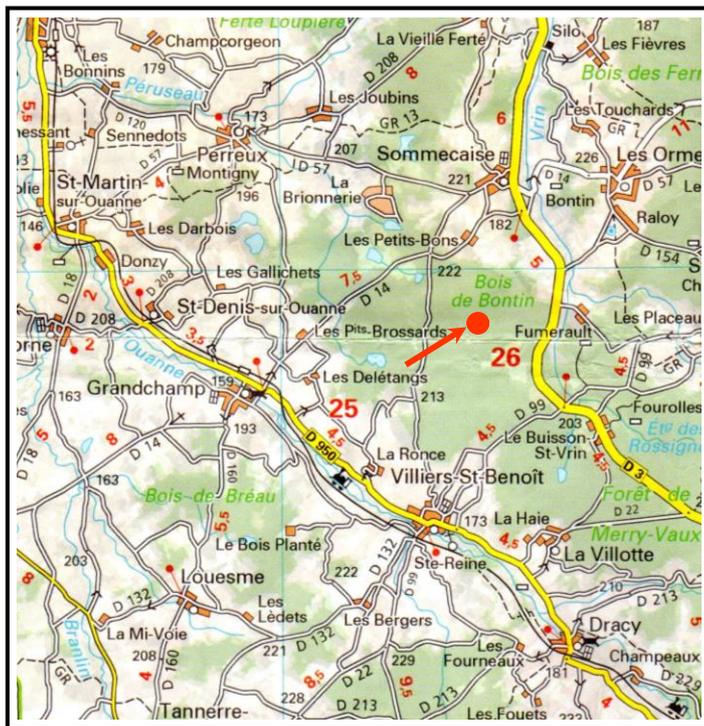
Extrait de la carte IGN

Réseau téléphonique Orange correct dans la parcelle.

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 48' 31.42" - Long. E 3° 16' 58.88"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne

Commune : Villiers Saint Benoît

Lieu-dit : Bois de la Rainerie

Parcelle forestière : 6 (réf. P.S.G.)

Surface : 8 Ha 70

Nature de la coupe : Amélioration

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	162 m³ 80
Volume moyen :	1 m³ 12

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l’empreinte du marteau de l’expert

Réserves : Griffées au corps d’une croix

Propriétaire : Indivision AUDOIN-ROUZEAU

Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	210
146 Chênes	17	27	33	12	25	10	10	4	7	1
162 m ³ 80	29 m ³ 15		75 m ³ 70			38 m ³ 95			19 m ³ 00	
Dont { 1 gélivé			1							
{ 1 sec						1				

Visite : Voir plan.

Conditions particulières

- **T.V.A. :** Non assujetti
- **Houpiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage :** Sur sol sec.
- **Place de dépôt :** Dans la parcelle riveraine, en bordure de l’allée empierrée.
- **Délai d’exploitation et d’enlèvement des produits :** 30 Septembre 2023
- **Paiement :** 1/3 comptant par chèque, 1/3 au 31/01/2023, et 1/3 au 30/04/2023 par virements cautionnés
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier :** 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Réseau téléphonique Orange faible

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.816693° - Long. E 3.223666°



ARTICLE N°

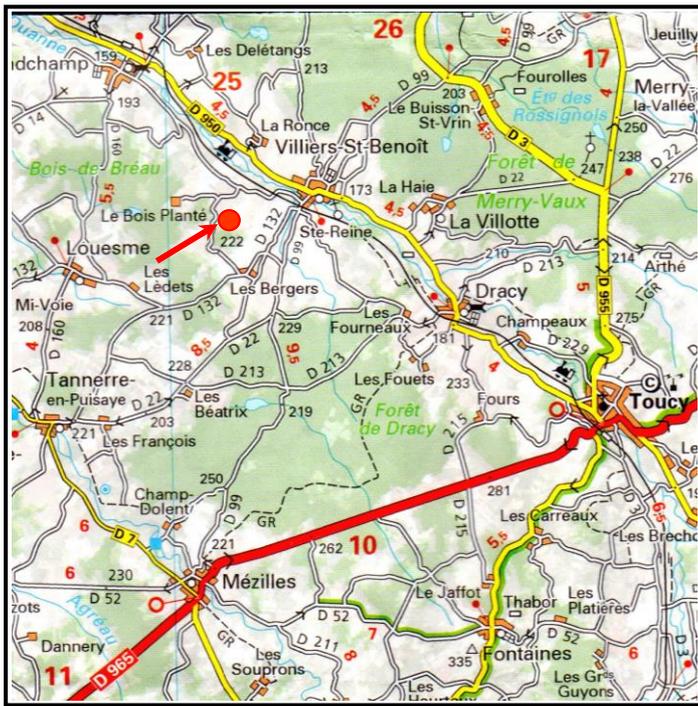
VENTE DE BOIS ABATTUS, FACONNÉS ET DÉBARDÉS

Commune de Dracy (89) : ± 200 m³

Cet article fera l'objet d'un additif fin Septembre.



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne

Commune : Grandchamp (Charny Orée de Puisaye)

Lieu-dit : Les Bruyères de Grandchamp

Parcelles cadastrales : ZS 32 et 34

Surface : 5 Ha 80

Nature de la coupe : Amélioration et récolte des gros
chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	170 m³ 40
Volume moyen :	1 m³ 29

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant
l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Griffés au corps d'une croix

Propriétaire : Roger TAVELIN

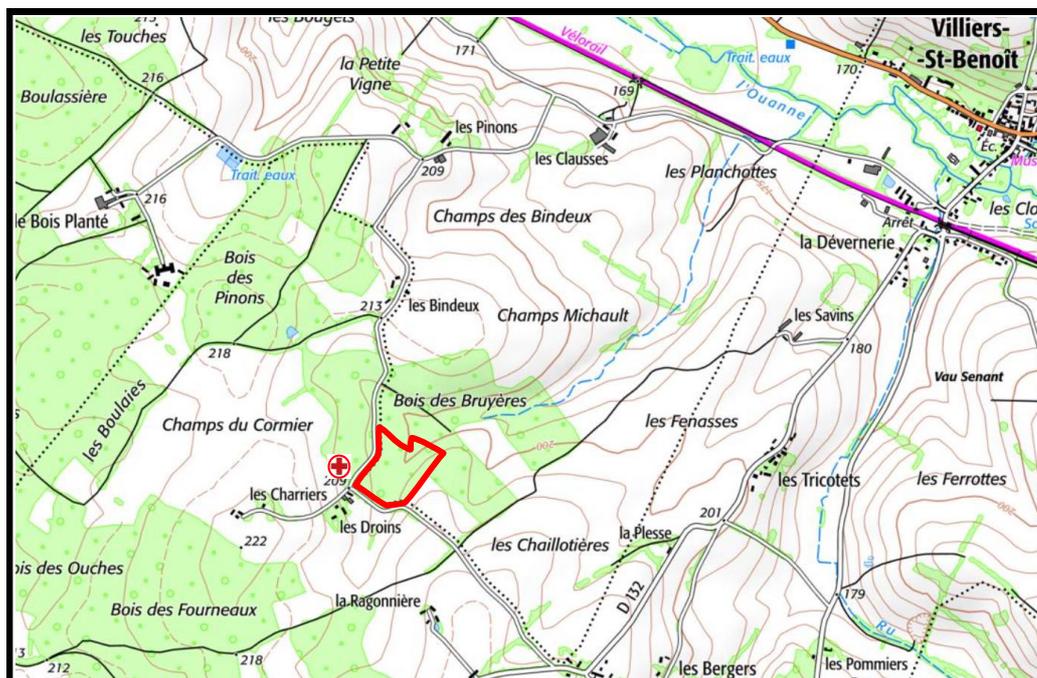
Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200
132 Chênes	16	12	15	15	15	25	21	5	7	1
170 m ³ 40	16 m ³ 75		49 m ³ 95			85 m ³ 75			17 m ³ 95	
Dont { 1 foudroyé { 1 sec						1	1			
1 Frêne (0 m ³ 90)			1							

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- **T.V.A. :** Non Assujetti
- **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage :** Sur sol sec.
- **Place de dépôt :** Dans la parcelle, en bordure de route.
- **Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :** 30 Septembre 2023
- **Paiement :** 1/3 comptant par chèque, 1/3 au 31/01/2023, et 1/3 au 30/04/2023 par billets à ordre avalisés par une banque
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier :** 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

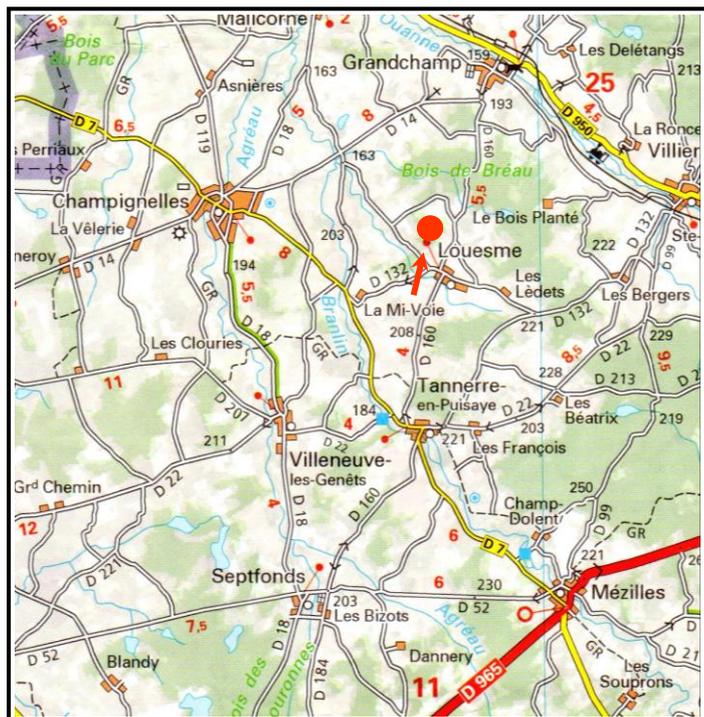


Réseau téléphonique Orange faible

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.770331° - Long. E 3.1781°



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne
Commune : Champignelles
Lieu-dit : Bois des Noues
Parcelles cadastrales : YW 22 et 23
Surface : 1 Ha 80
Nature de la coupe : Sanitaire

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	76 m³ 80
Volume moyen :	1 m³ 54

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l’empreinte du marteau de l’expert

Réserves : Un point de peinture rouge au corps

Propriétaire : Mme LEDROIT

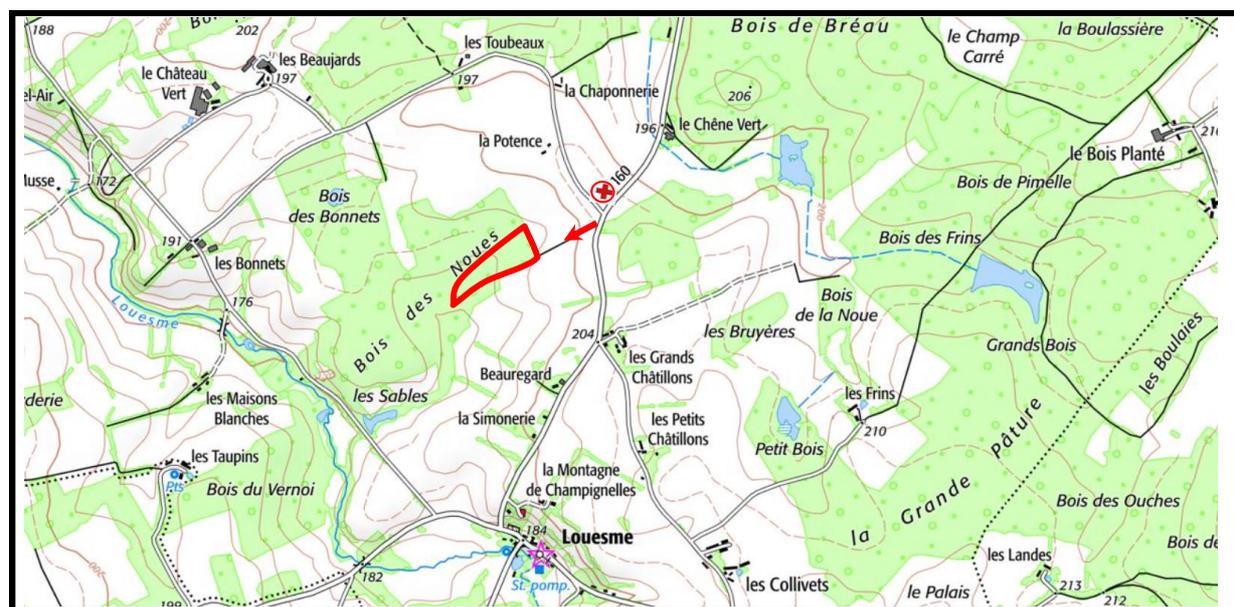
Expert forestier : Michel PONCHON
 36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
 Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	240	250
50 Chênes	1	3	7	6	5	2	5	7	6	4	1	2	1
76 m ³ 80	2 m ³ 55		17 m ³ 60			23 m ³ 00			23 m ³ 35		6 m ³ 85		3 m ³ 45
Dont 1 foudroyé												1	

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- **T.V.A. :** Non Assujéti
- **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage :** Sur sol sec.
- **Places de dépôt :** Dans les parcelles, en bordure du chemin d’accès.
- **Délai d’exploitation et d’enlèvement des produits :** 30 Septembre 2023
- **Paiement :** 1/3 comptant par chèque, 1/3 au 31/01/2023, et 1/3 au 30/04/2023 par virements cautionnés par une banque
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier :** 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

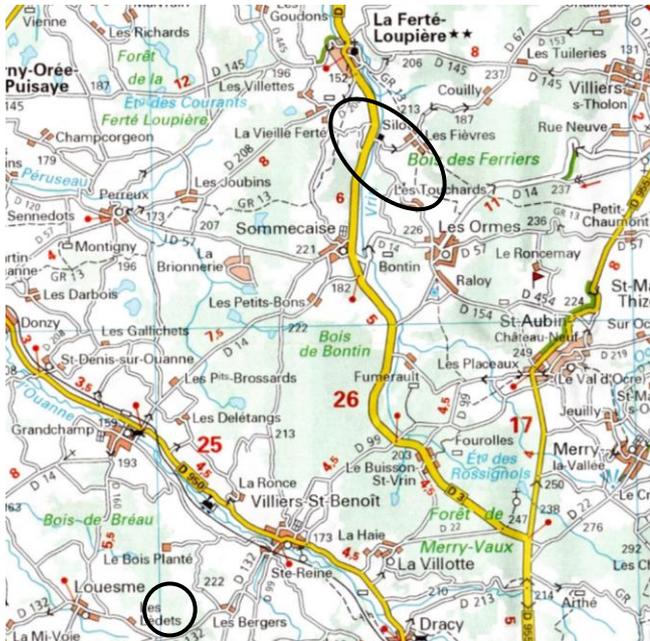


Réseau téléphonique Orange faible

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.776713° - Long. E 3.141876°



BOIS DES OUCHES ET AUTRES BOIS



MICHELIN n° 319

Département : Yonne

Communes : La Ferté Loupière - Villiers Saint-Benoît

Nom de la forêt : Bois des Ouches et autres bois

N° parcelles : E n° 1307 - 1308 - 1309 - ZN n° 121 - 143 - E n° 147

Surface globale : 8 ha 24 a 40 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
98 chênes	219 m ³	2,235 m ³

Propriétaire : SCI de la Vigie - Mme Yvette MARTIRE

Expert forestier : Sébastien CHATON

Cabinet CHATON - MEUNIER

2, impasse de l'Étang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64

Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr

ABANDONS :

Circonférences	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	300	Nb de pieds	Volume présumé
E 1307-1308-1309						2			1						1	4	11,5 m ³
ZN 121 - 143				1		1	1									3	5,5 m ³
E 147	2	7	4	2	3	24	14	14	10	8	1		1	1		91	202 m ³
Dont secs	1	5	3	1	2	2										14	

RESERVES : 9 baliveaux et 672 chênes en parcelle E 147

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



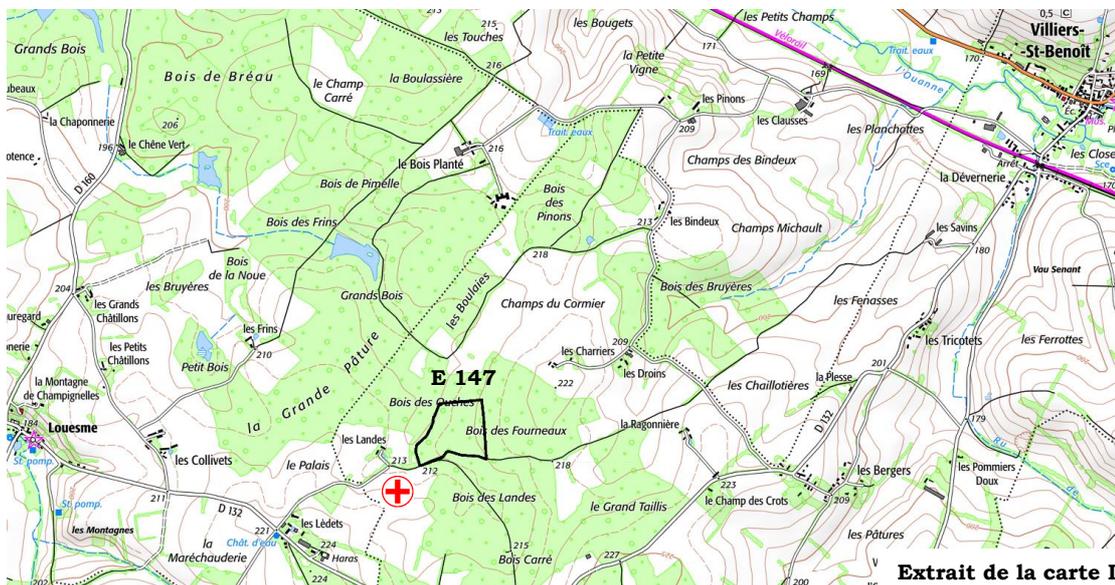
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : ½ au comptant par chèque, le solde par deux billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023 et 30/04/2023.

Propriétaire non assujéti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



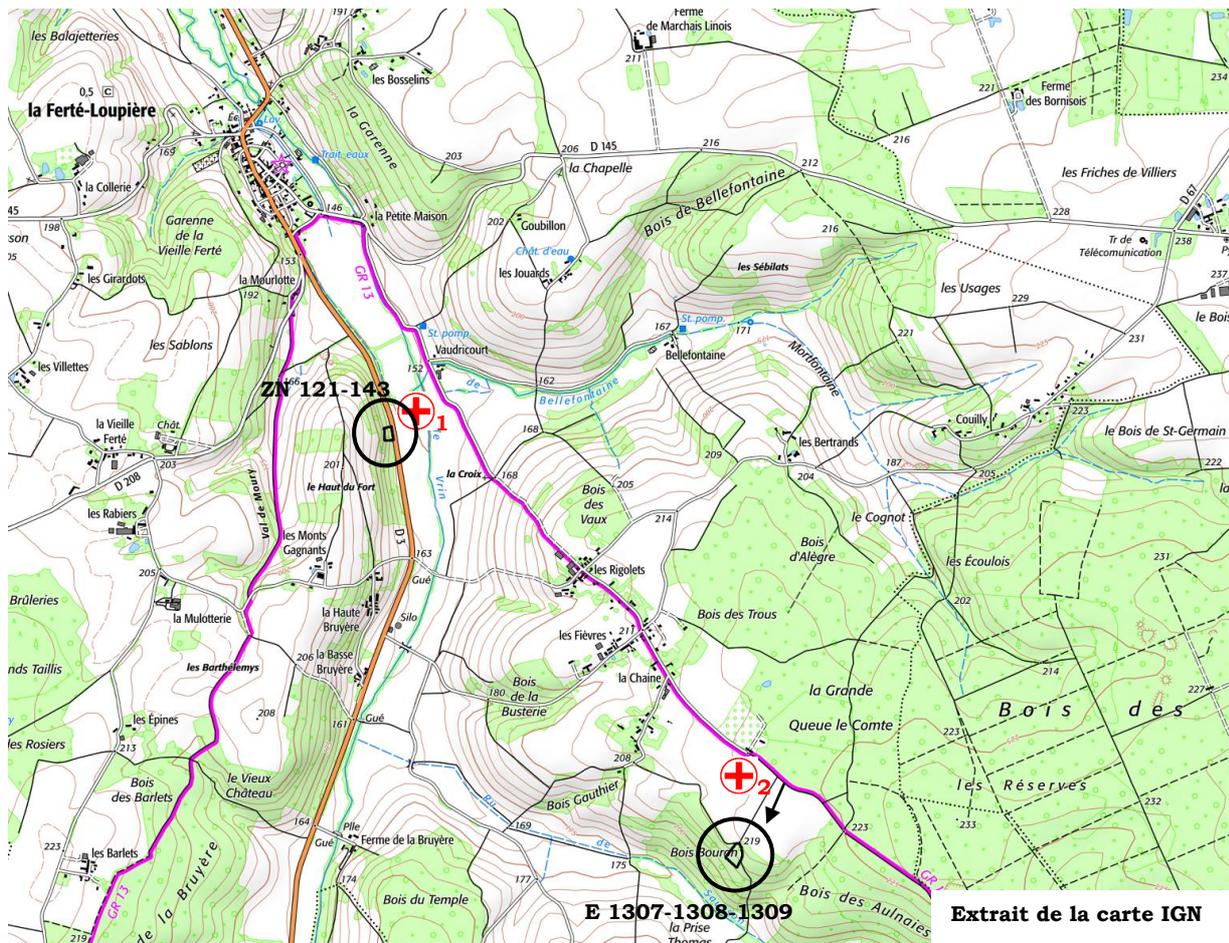
Extrait de la carte IGN



Réseau téléphonique Orange faibles dans la parcelle.

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 45' 53.7" - Long. E 3° 9' 45.25"





Réseau téléphonique Orange faibles dans les parcelles.

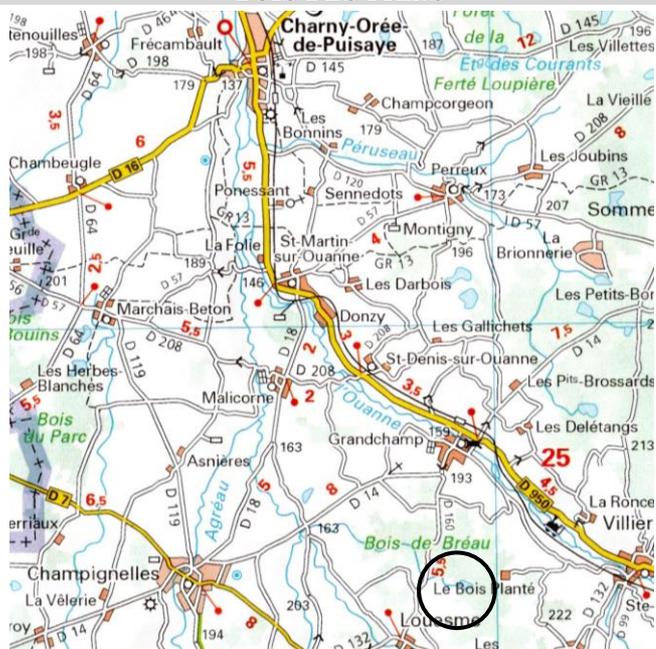
Points de rencontre possibles des secours : 1.Lat. N 47° 53' 3.34" - Long. E 3° 14' 36.25"

2.Lat. N 47° 52' 12.46" - Long. E 3° 15' 59.76"



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

BOIS DES FRINS



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Commune : Champignelles-Louesme

Nom de la forêt : Bois des Frins

N° parcelle : 17a du PSG

Surface : 5 ha 63 a 70 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied



Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
91 chênes	202 m ³	2,220 m ³

Propriétaire : Groupement Forestier les Oursons

Expert forestier : Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY
☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Circonférences	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	Nombre de pieds	Volume présumé
Chênes	2	3	2	6	8	16	19	16	6	2	6	3	1	1	91	202 m³
Dont secs		1	1	3	2	2	1								10	

RESERVES : 651 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte

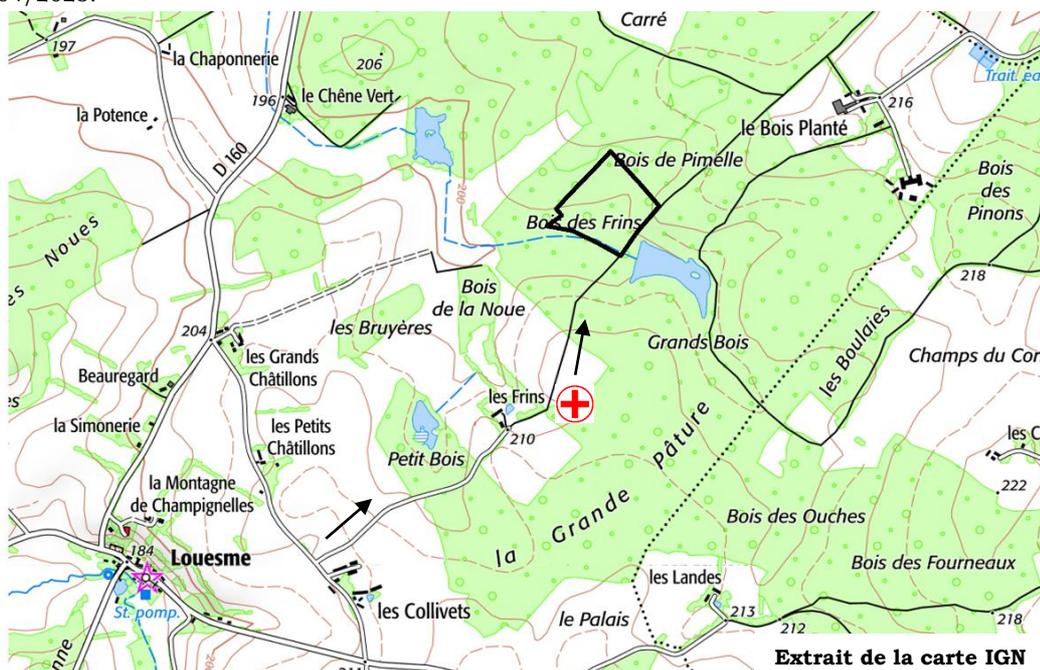
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : ½ au comptant par chèque, le solde par deux billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023 et 30/04/2023.

Propriétaire assujetti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



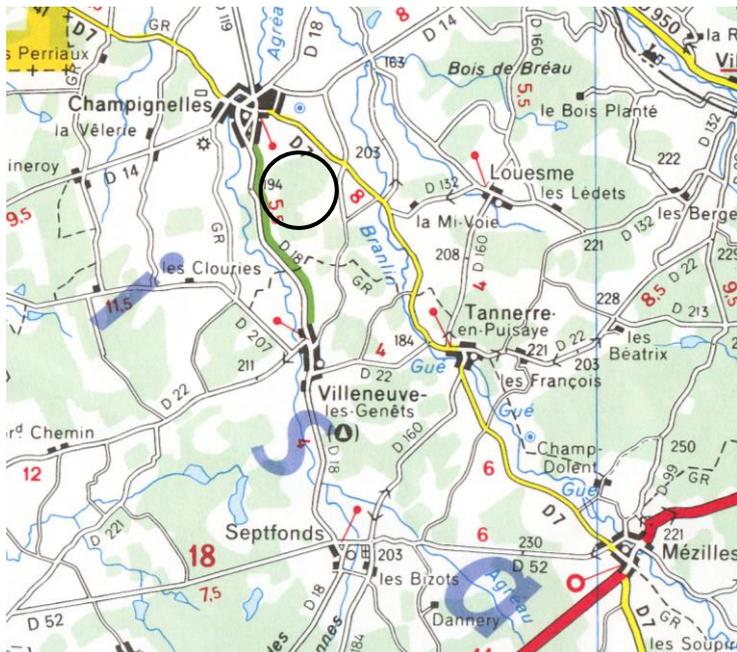
Extrait de la carte IGN

Réseau téléphonique Orange faible dans la parcelle.
Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 46' 14.86" - Long. E 3° 9' 19.05"



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

BOIS DE BRANLIN



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Commune : Champignelles

Nom de la forêt : Bois de Branlin

N° parcelles : 3 et 4 du PSG n° 89-244/2

Surface globale : 22 ha 35 a 46 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied



Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
205 chênes	390 m ³	1,902 m ³
3 frênes	4,5 m ³	1,500 m ³

Propriétaire : Groupement Forestier de la Chênaie

Expert forestier : Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY
☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



ABANDONS : 3 frênes de 140 cm, 150 cm et 180 cm de circonférence en parcelle 3

Circonférences	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	Nombre de pieds	Volume présumé
Parcelle 3	1	9*	11	8	7	6	28	16	8	4	1		99	178 m³
Dont secs	1	3	6	3		4	2						19	
Parcelle 4	3	7	3	5	6	6	43	22	5	3	2	1	106	212 m³
Dont secs	2	3	3	1	1	1							11	

* dont chablis

RESERVES : 1 baliveau et 612 chênes en parcelle 3 ; 1 005 chênes en parcelle 4

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



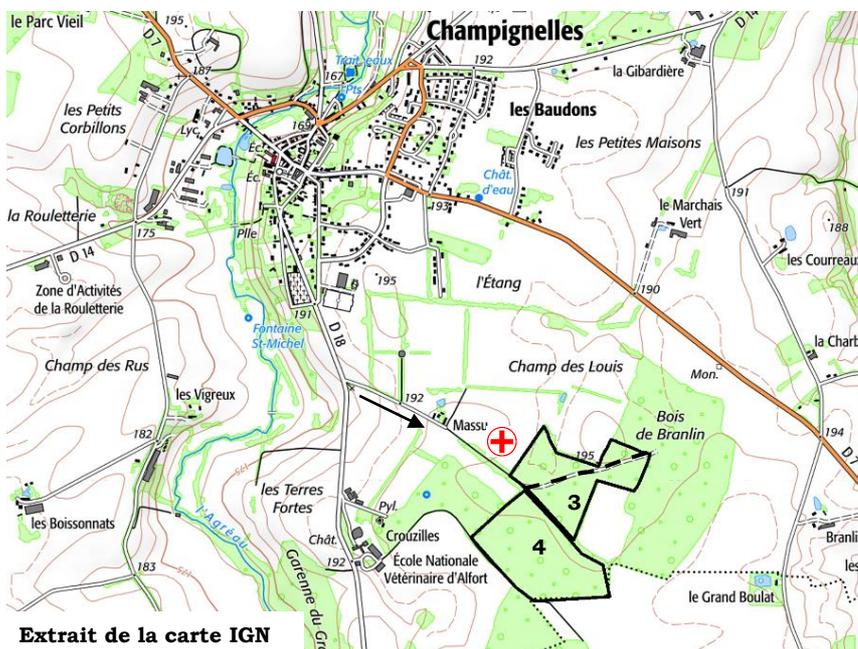
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : ¼ au comptant par chèque, le solde par trois billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023, 30/04/2023 et 31/07/2023.

Propriétaire assujetti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN



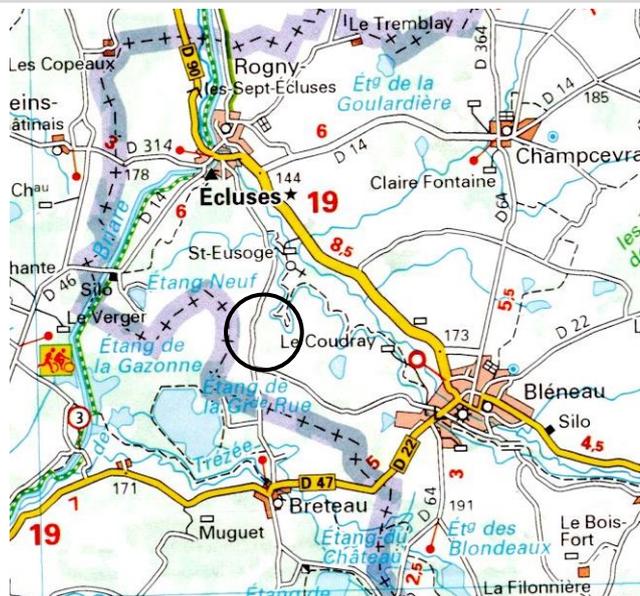
Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles.
Point de rencontre possible des secours :
Lat. N 47° 46' 8.58" - Long. E 3° 4' 59.85"

----- Route forestière



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

FORET DE LA GRAND RUE



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Commune : Rogny les Sept Ecluses

Nom de la forêt : Forêt de la Grand Rue

N° parcelles : 3 et 4 du PSG

Surface globale : 18 ha 61 a 30 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied



LABEL UE



Lot PEFC n° 10-21-1/1734

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
180 chênes	341,5 m ³	1,897 m ³

Propriétaire : Indivision de CABROL

Expert forestier : Sébastien CHATON

Cabinet CHATON – MEUNIER

2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64

Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr



Renseignements et visite : Frédéric SAGET - ☎ 06 77 88 62 99

ABANDONS :

Circonférences	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	Nb de pieds	Volume présumé
Parcelle 3	5	8	5	4	8	7	15	19	9	12	8	9	1	4	1	1	116	204,5 m³
Dont secs		1			1		2	1									5	
Parcelle 4	4	2	2	2	3	5	3	8	12	6	6	3	3	4	1		64	137 m³
Dont secs				1													1	

RESERVES : 793 chênes, 4 merisiers et 13 alisiers en parcelle 3 ; 570 chênes et 5 merisiers en parcelle 4.

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture orange. Un flachis au corps, un flachis au pied (initiales FS).

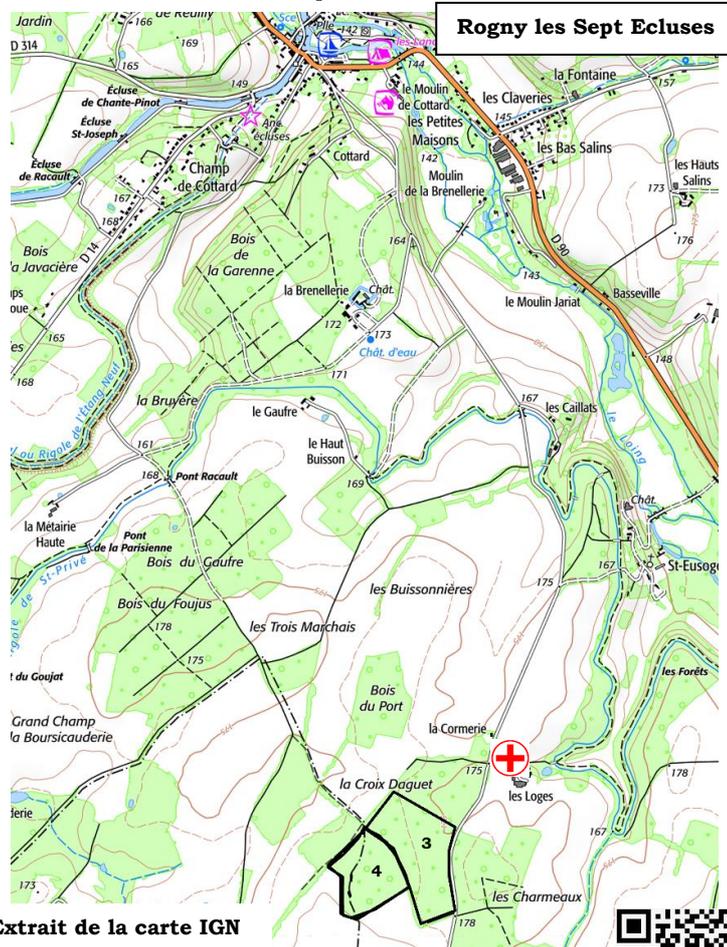
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : ¼ au comptant par chèque, le solde par trois billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023, 30/04/2023 et 31/07/2023.

Propriétaire non assujéti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France



Extrait de la carte IGN

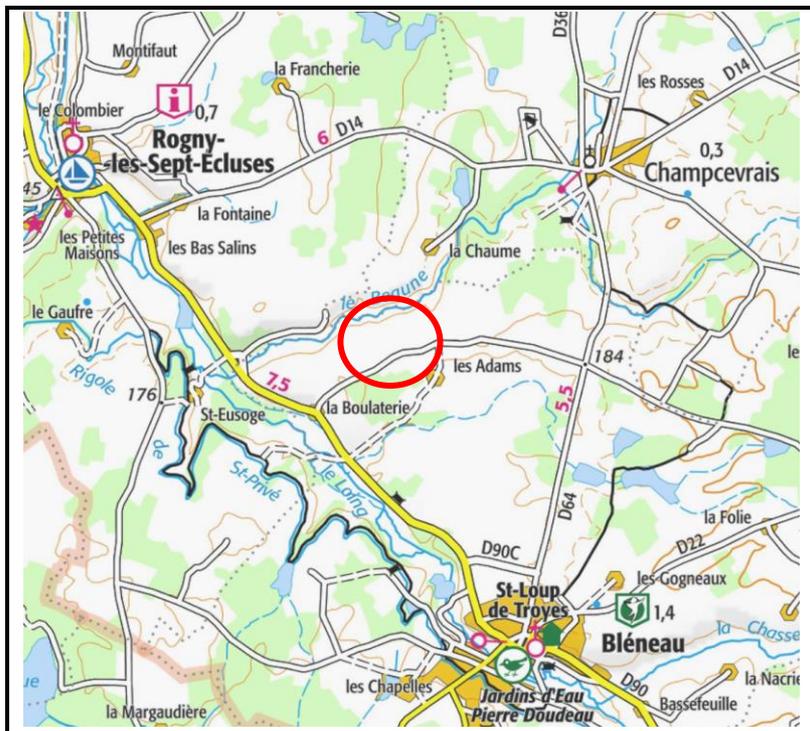


Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles.
Point de rencontre possible des secours :
Lat. N 47° 42' 58.66" - Long. E 2° 53' 31.62"



Art n° - Bois Gevry

VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Extrait IGN

Département : Yonne (89).

Commune : Bléneau.

Nom de la forêt : Bois Gevry.

Parcelle cadastrale : A35.

Surface : 3 ha 56.

Nature de la coupe : Amélioration - récolte

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	69,54 m ³
Volume moyen :	1,88 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre marqué d'une croix ou d'un point.

Propriétaire : INDIVISION RIGLET.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN



8 Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARDEAU

Port : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



COMITÉ DES FORÊTS

Circ.	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	270	Volume
37 Chênes	1	4	3	3	3	5	6	3	3	2	1	2	1	69,54 m ³
vol. présumé (m ³)	9,0		18,3			25,4			13,7		3,2			
dont taré					1									
dont gélif				1										
dont sec				1										

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.727031°/Longitude 2.928111° 

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseauemobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houpiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : Dans la parcelle en bord de route.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2023.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

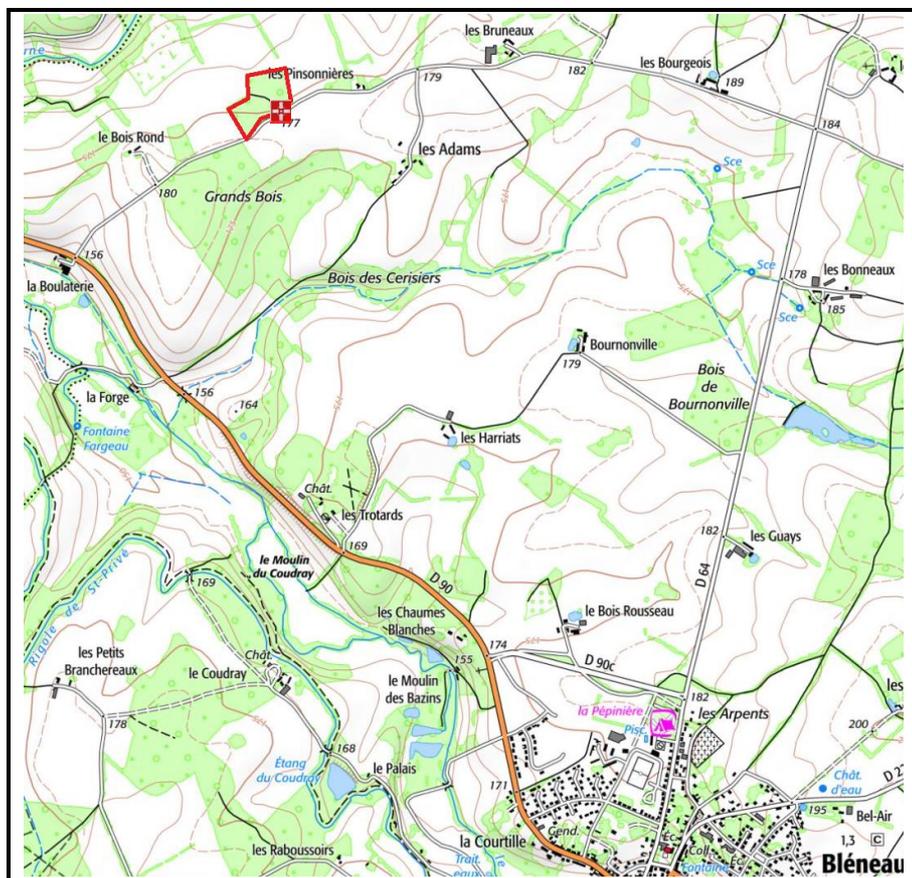
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :

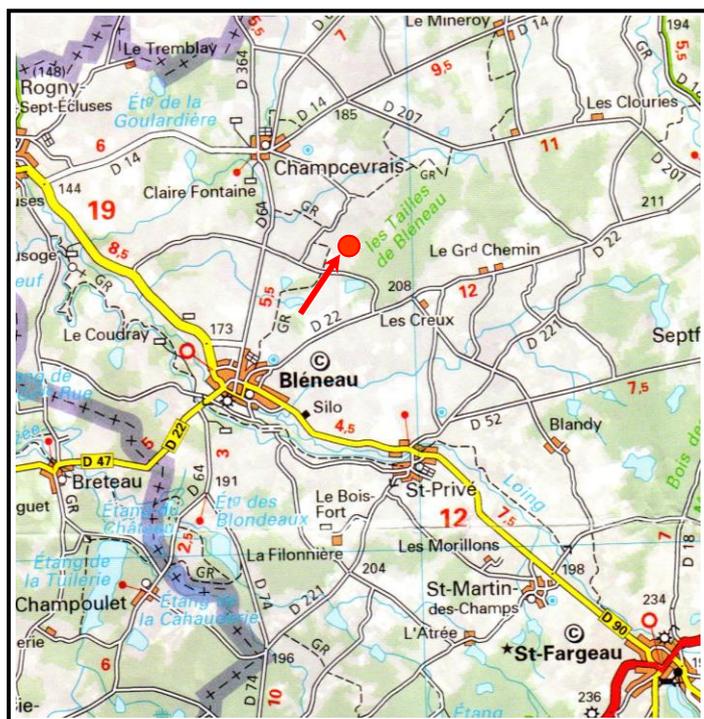


Extrait IGN



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

PEFC 10-21-1/136



Département : Yonne

Communes : Bléneau et Champcevais

Lieux-dits : Bois des Souches – Bois de l'Etang des Tailles - Bois Colas

Parcelle forestière : 5 (réf. P.S.G.)

Surface : 11 Ha 55

Nature de la coupe : Amélioration et récolte des gros chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	209 m³ 75
Volume moyen :	1 m³ 12

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Griffés au corps d'une croix

Propriétaire : G.F. de Gouzillon

Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

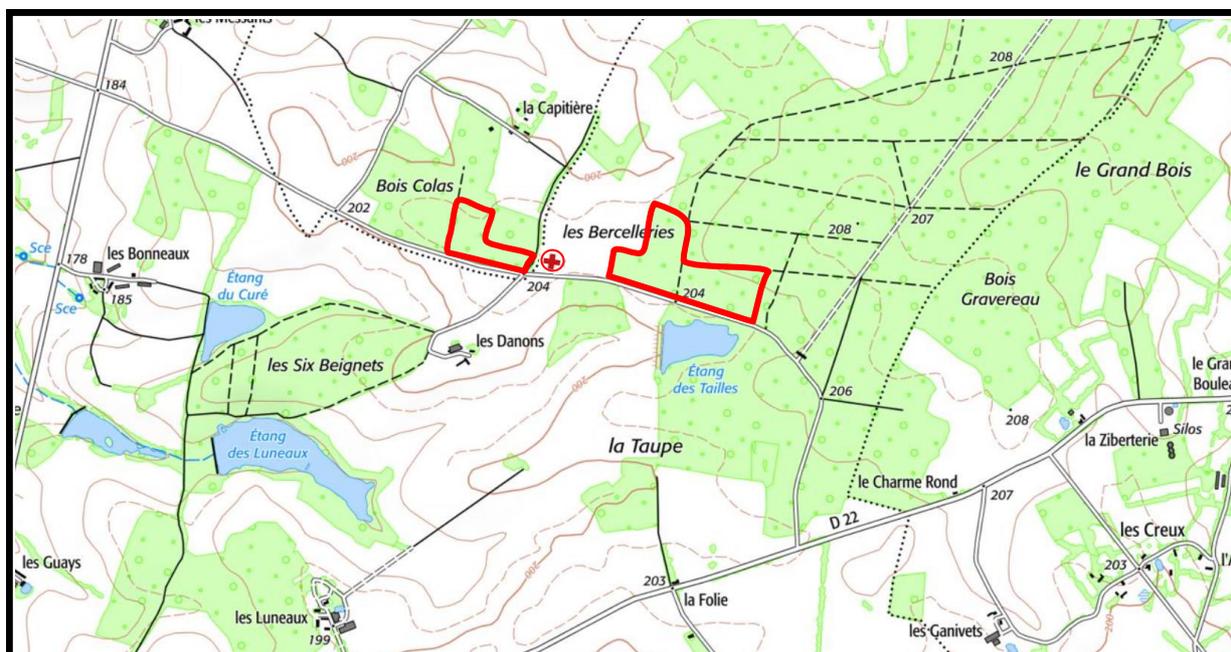
Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220
186 Chênes	22	32	32	28	21	21	14	9	2	2	1	2
209 m ³ 75	36 m ³ 05		85 m ³ 15			72 m ³ 05			11 m ³ 20		5 m ³ 40	
Dont { 1 gélivé { 1 sec					1							

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- T.V.A. : Assujetti
- Houppiers et taillis réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- Débardage : Sur sol sec.
- Places de dépôt : Dans les parcelles, en bordure de route.

- Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 30 Septembre 2023
- Paiement : 1/3 comptant par chèque, 1/3 au 31/01/2023, et 1/3 au 30/04/2023 par billets à ordre avalisés par une banque
- Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



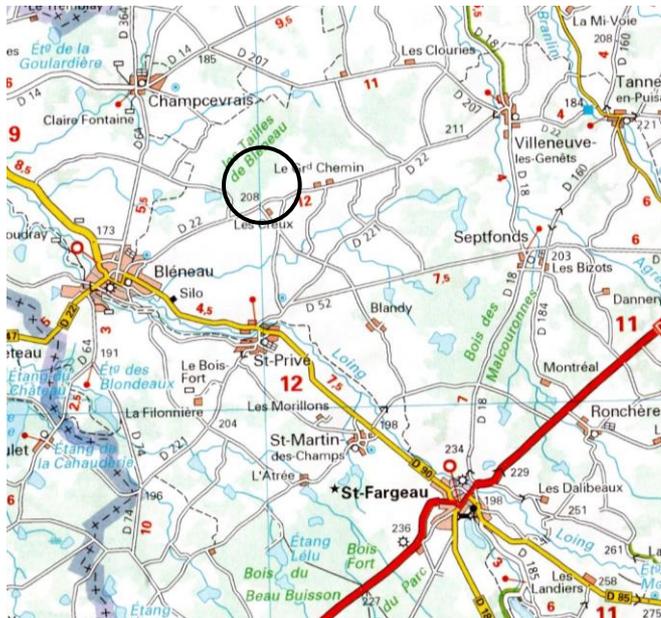
Réseau téléphonique Orange faible

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.720975° - Long. E 2.975973°



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

LA PONOTTE



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Commune : Saint-Privé

Nom de la forêt : La Ponotte

N° parcelle : A n° 198

Surface : 5 ha 30 a 90 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
88 chênes	172 m ³	1,955 m ³

Propriétaire : Indivision MOUQUOT

Expert forestier : Pierre MEUNIER
Cabinet CHATON – MEUNIER
2, impasse de l'Étang - 89380 APOIGNY
☎ 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	250	Nombre de pieds	Volume présumé
Chênes	3	4	4	8	7	6*	3	19	18	5	9	1	1	88	172 m³
Dont secs	1	1	1	1	1	2	1	1						9	

* dont chablis

RESERVES : 5 baliveaux et 614 chênes.

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



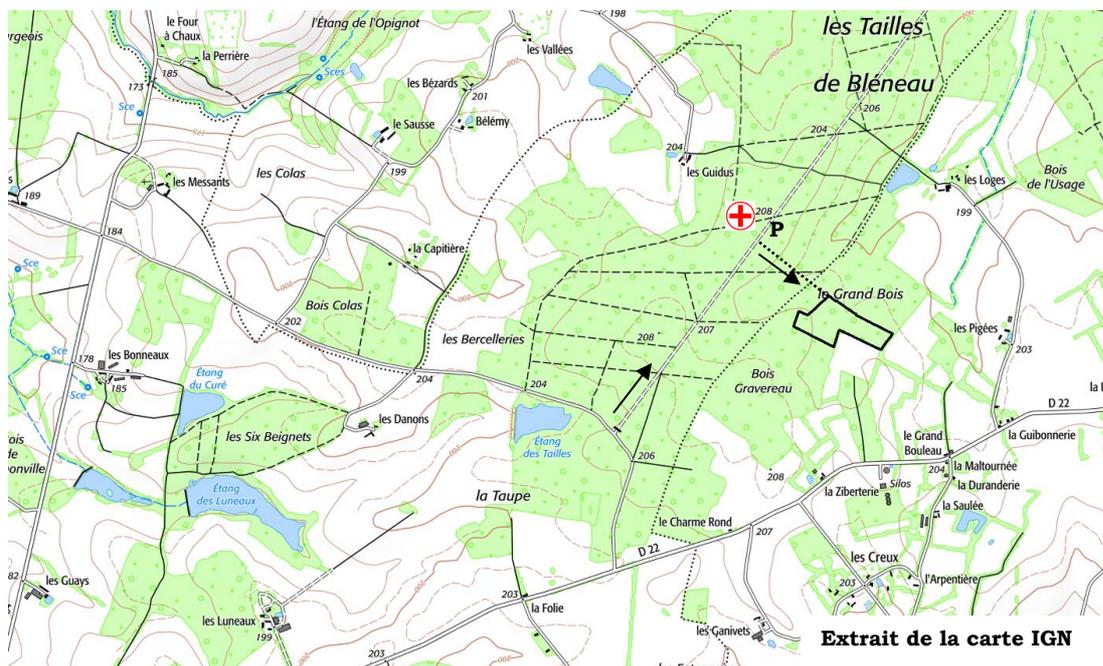
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.
Accès, vidange et dépôt autorisés par la SF-CDC.

Règlements : ½ au comptant par chèque, le solde par deux billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023 et 30/04/2023.

Propriétaire non assujéti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



P : Place de dépôt

Extrait de la carte IGN

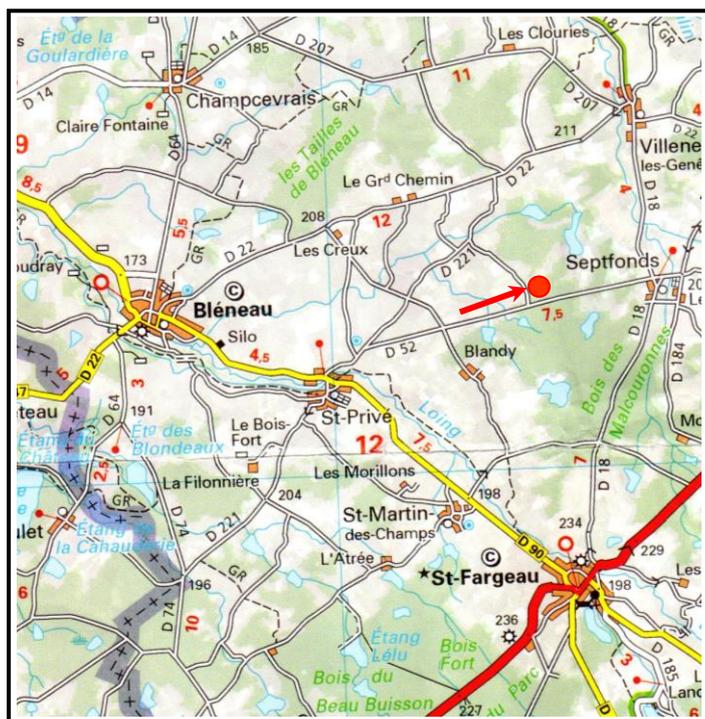


Réseau téléphonique SFR correct sur la coupe.
Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 43' 37.47" - Long. E 2° 59' 51.44"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

PEFC 10-21-1/136



Département : Yonne
Commune : Saint-Privé
Lieu-dit : Les Potelleries
Parcelles forestières : 11 partie et 12 (réf. P.S.G.)
Surface : 18 Ha 70
Nature de la coupe : Amélioration et récolte des gros
 chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	428 m³ 15
Volume moyen :	1 m³ 38

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l’empreinte du marteau de l’expert
Réserves : Griffés au corps d’une croix
Propriétaire : G.F. de Gouzillon
Expert forestier : Michel PONCHON
 36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
 Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	300
311 Chênes	36	41	46	50	27	18	19	16	14	19	9	6	5	2	2	1
428 m ³ 15	50 m ³ 50		133 m ³ 80			91 m ³ 40			98 m ³ 35			40 m ³ 85		13 m ³ 25		
Dont 2 gélivés		1	1													
1 Frêne (1 m ³ 35)					1											

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- **T.V.A. :** Assujetti
- **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage :** Sur sol sec.
- **Place de dépôt :** Dans les parcelles, en bordure de route.

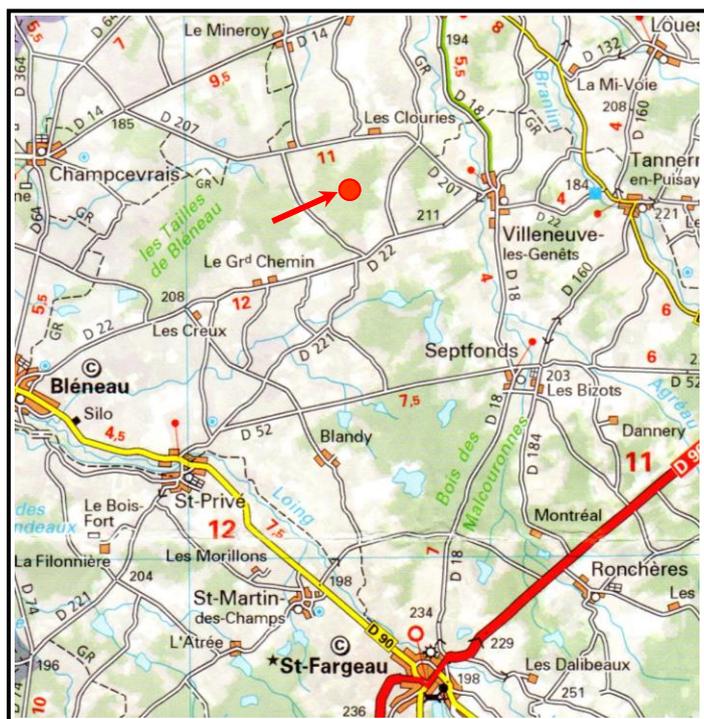
- **Délai d’exploitation et d’enlèvement des produits :** 30 Septembre 2024
- **Paiement :** 1/4 comptant par chèque, 1/4 au 31/01/2023, 1/4 au 30/04/2023 et 1/4 au 31/07/2023 par billets à ordre avalisés par une banque
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier :** 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Réseau téléphonique Orange faible
 Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.703075° - Long. E 3.055986°



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne

Commune : Villeneuve les Genêts

Lieux-dits : La Petite Motte - Le Farinot - Les Mocquesouris

Parcelles cadastrales : D 86, ZP 74 et ZV 22

Surface : 14 Ha

Nature de la coupe : Amélioration et récolte des gros chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	281 m³ 35
Volume moyen :	1 m³ 64

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Griffés au corps d'une croix

Propriétaire : Jean PERRIER

Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	280
Lot A – La Petite Motte																		
123 Chênes	4	9	16	10	7	13	17	12	10	9	6	2	2	3	1	1	1	
208 m ³ 95	9 m ³ 35		34 m ³ 60			74 m ³ 40			57 m ³ 00			22 m ³ 90			12 m ³ 70			
Dont { 3 secs						1			1	1								
{ 1 gélivé																		
29 Trembles (35m ³ 75)																		
Lot B – Le Farinot																		
18 Chênes		2	1			6	1	3	1	1			1		1			1
34 m ³ 60	1m ³ 50		0m ³ 95		15 m ³ 40			4 m ³ 70			3m ³ 60			8 m ³ 45				
Dont { 3 secs																		
{ 1 gélivé																		
2 Trembles (2 m ³ 10)		1		1														
Lot C – Les Mocquesouris																		
31 Chênes	1	5	10	2	4	3	1		1	1	2		1					
37 m ³ 80	4 m ³ 10		16 m ³ 00			5 m ³ 75			9 m ³ 10			2m ³ 85						

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- **T.V.A. :** Assujetti

- **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage

- **Débardage :** Sur sol sec.

- **Place de dépôt :**

Lot A : Aux Ventes (voir plan)

Lots B et C : Dans les champs, en bordure de route, après la récolte.

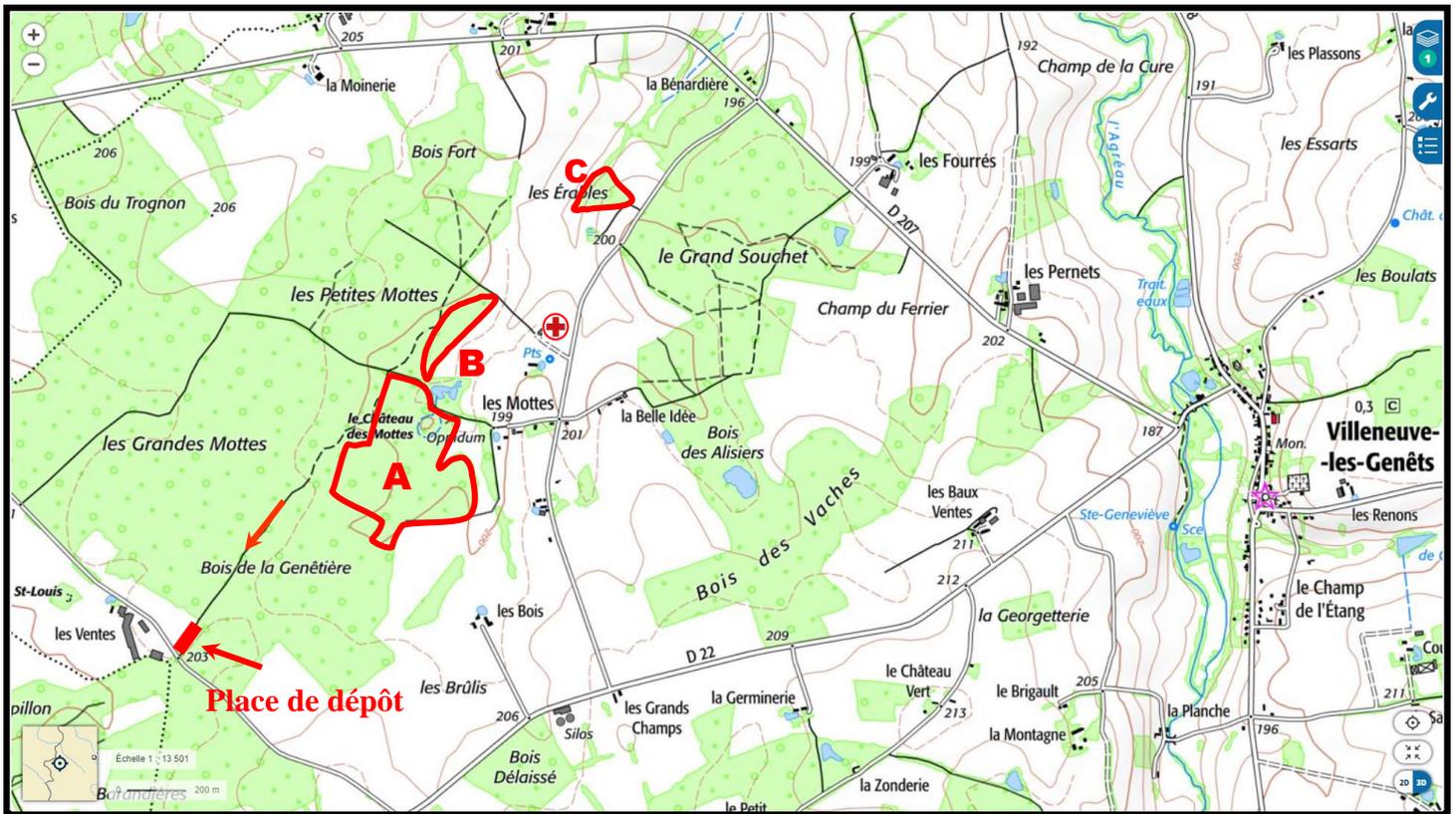
- **Délai d'exploitation et**

d'enlèvement des produits : 30 Septembre 2024

- **Paiement :** 1/4 comptant par chèque, 1/4 au 31/01/2023, 1/4 au 30/04/2023, et 1/4 au 31/07/2023 par billets à ordre avalisés par une banque

- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier :** 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente





Réseau téléphonique Orange faible

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.739756° - Long. E 3.059743°



ARTICLE N°

VENTE DE BOIS ABATTUS, FACONNÉS ET DÉBARDÉS

Commune de Mézilles (89) : ± 380 m³

Cet article fera l'objet d'un additif fin Septembre.



ARTICLE N°

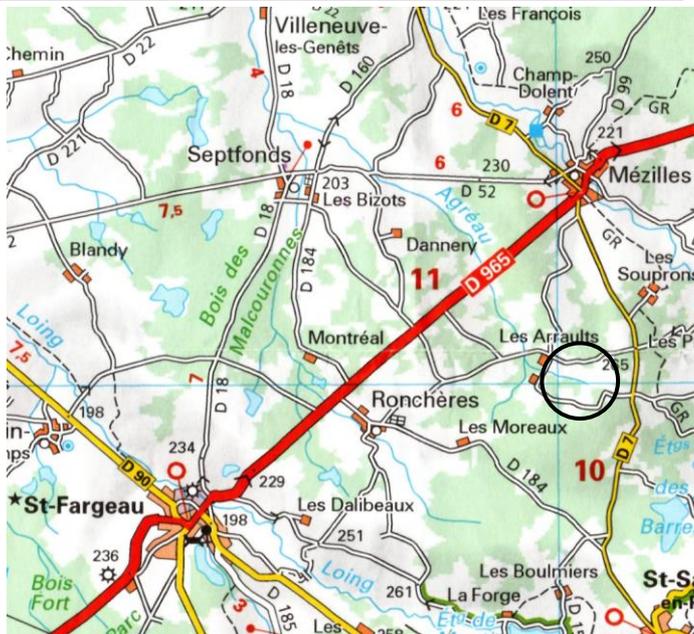
VENTE DE BOIS ABATTUS, FACONNÉS ET DÉBARDÉS

Commune de Mézilles (89) : ± 450 m³

Cet article fera l'objet d'un additif fin Septembre.



BOIS DES BUISSONS



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Commune : Mézilles

Nom de la forêt : Bois des Buissons

N° parcelle : W n° 213

Surface : 1 ha 06 a 60 ca

Nature de la coupe : Coupe de régénération

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied



LABEL UE



Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
45 chênes 1 chêne rouge d'Amérique de 190 cm de circ.	129 m ³ 2,522 m ³	2,867 m ³

Propriétaire : Indivision BILLEBAULT-COUSON

Expert forestier : Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY
☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Circonférences	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	280	290	300	Nombre de pieds	Volume présumé
Chênes	5	5	7	6	7	7	4	1	1				1	1	45	129 m ³

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



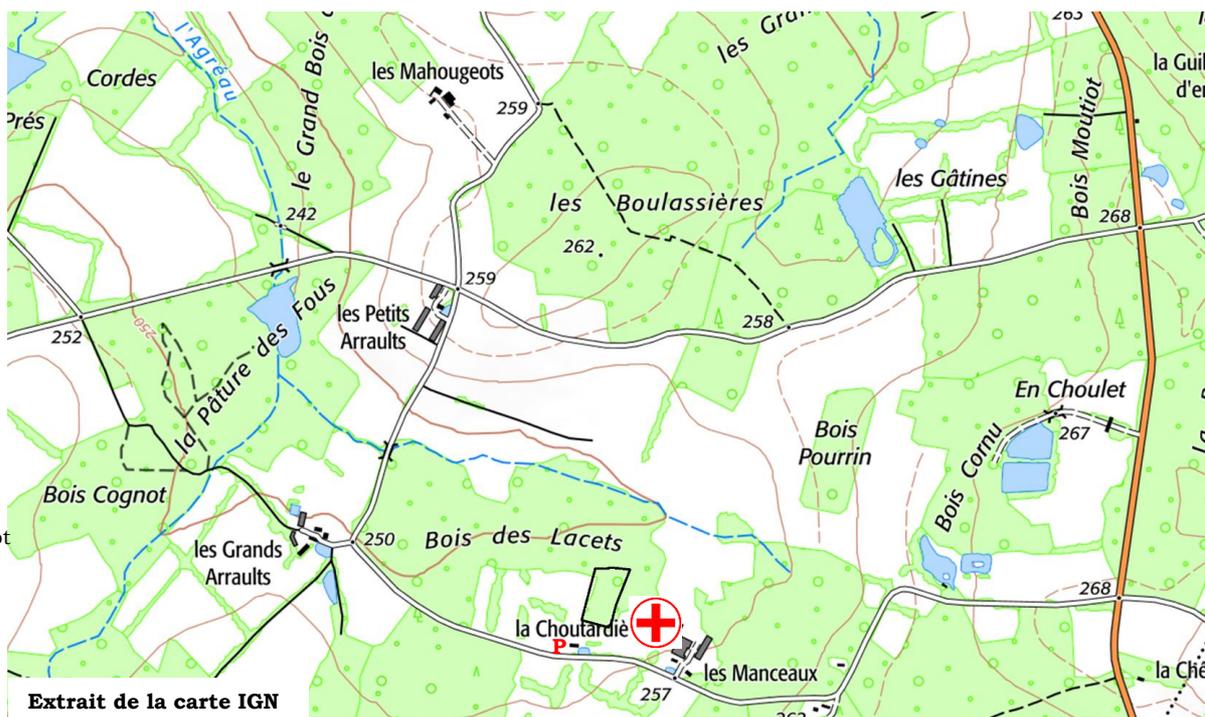
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : ½ au comptant par chèque, le solde par deux billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023 et 30/04/2023.

Propriétaire non assujetti à la TVA.

CVO régie par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

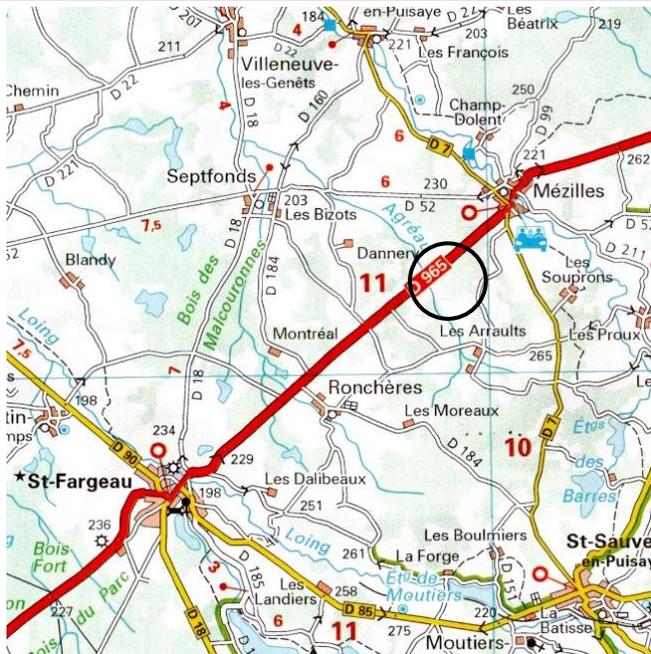
P : Place de dépôt

Réseau téléphonique Orange correct dans la parcelle.
Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 39' 42.59" - Long. E 3° 10' 8.53"



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

BOIS DES BERTHONNEAUX



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Commune : Mézilles

Nom de la forêt : Bois des Berthonneaux

N° parcelles : 1 et 2 du PSG n° 89-148-2

Surface globale : 23 ha 21 a 09 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
194 chênes	386,5 m ³	1,992 m ³

Propriétaire : Groupement Forestier de la Chênaie

Expert forestier : Sébastien CHATON

Cabinet CHATON - MEUNIER

2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64

Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr

ABANDONS :

Circonférences	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	Nombre de pieds	Volume présumé
Chênes	1	6	4	12	25	23	42	42	27	4	6	1	1	194	386,5 m ³
Dont secs		2	2	3	10	2	3	2	1	1				26	

RESERVES : 1 110 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte 

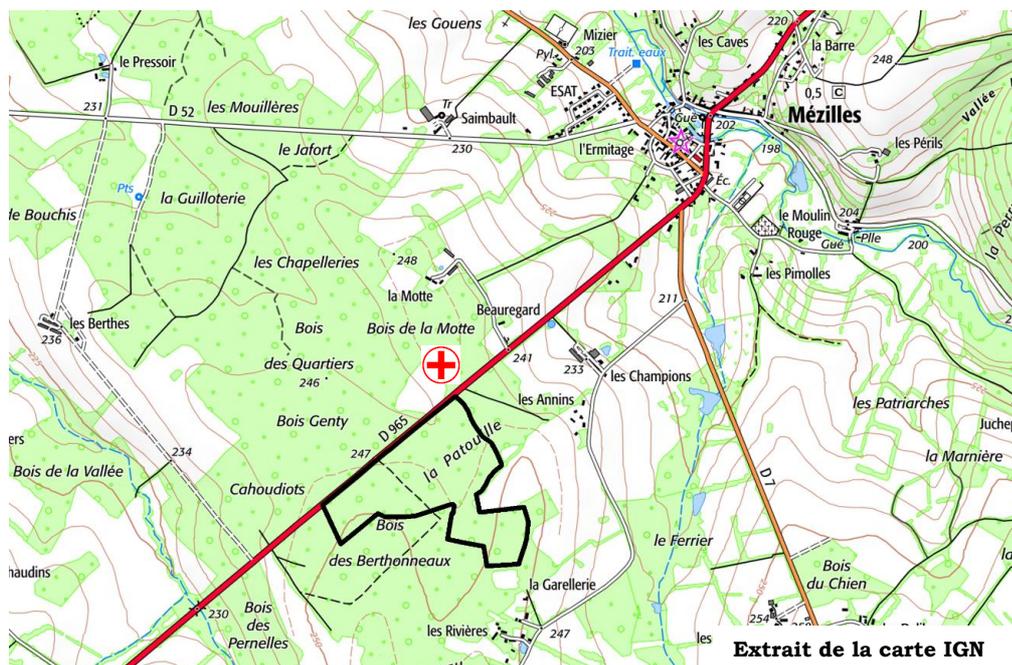
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : ¼ au comptant par chèque, le solde par trois billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023, 30/04/2023 et 31/07/2023.

Propriétaire assujéti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN



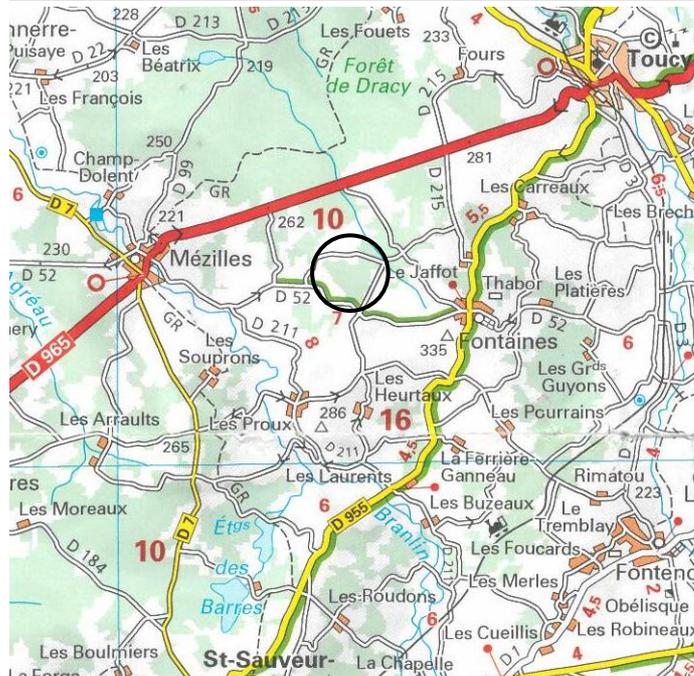
Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles.

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 41' 32.13" - Long. E 3° 9' 38.52"



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

BOIS DES VALLEES



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Commune : Mézilles

Nom de la forêt : Bois des Vallées

N° parcelles : T n° 34 et 40

Surface globale : 5 ha 30 a 50 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
78 chênes	158,5 m ³	2,032 m ³

Propriétaire : Monsieur René GUIBERT

Expert forestier : Sébastien CHATON

Cabinet CHATON - MEUNIER

2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64

Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Circonférences	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	290	310	Nombre de pieds	Volume présumé
Chênes	5	4	7	12	5	12	8	7	7*	4	3	1	1	1	1	78	158,5 m ³
Dont secs	1	3	2	2		2		1								11	

* dont 1 chablis

RESERVES : 395 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte 

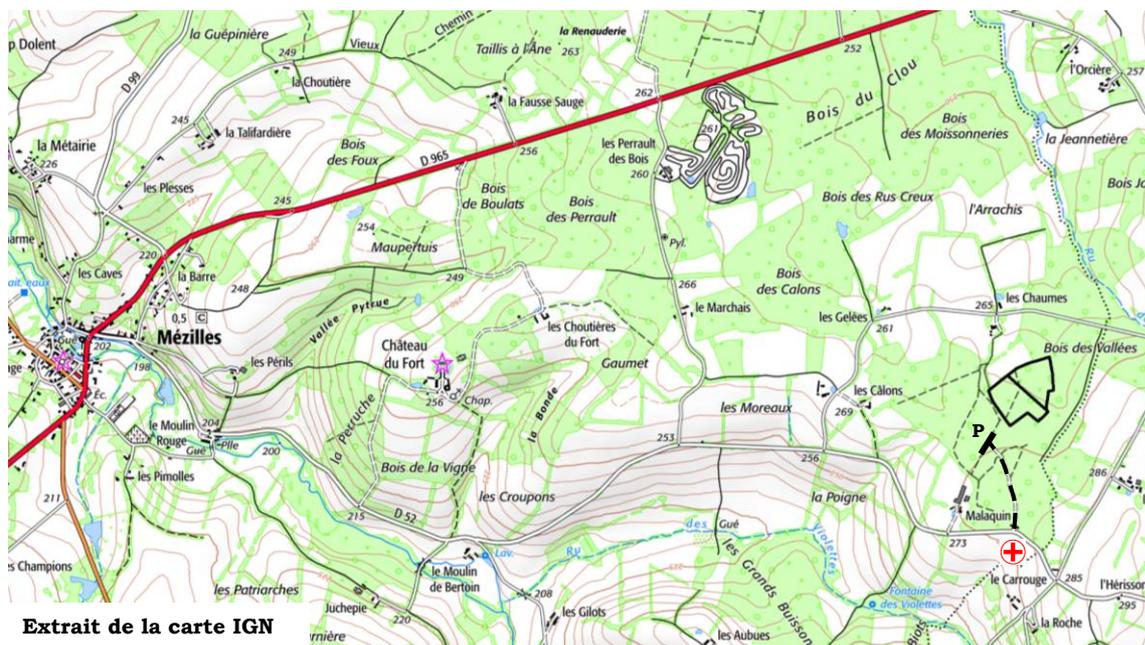
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : ½ au comptant par chèque, le solde par deux billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023 et 30/04/2023.

Propriétaire non assujéti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

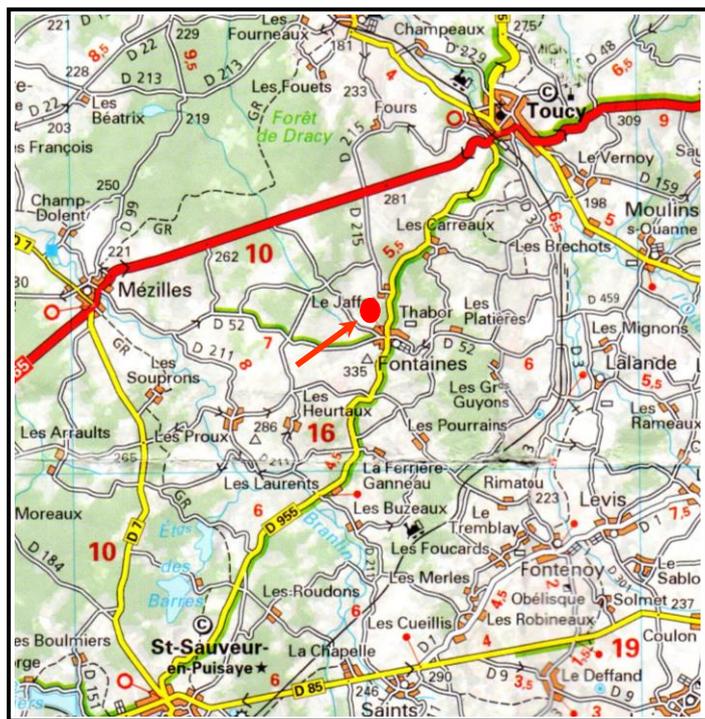
--- Route forestière
P Place de dépôt

Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles.

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 41' 38.93" - Long. E 3° 13' 38.17"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED
LOT LABELLISE TRANSFORMATION UE



Département : Yonne

Commune : Fontaines

Lieu-dit : La Garenne

Parcelles forestières : 9 partie et 10 (réf. P.S.G.)

Surface : 14 Ha 00

Nature de la coupe : Amélioration et récolte des gros
chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	349 m³ 20
Volume moyen :	1 m³ 67

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant
l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Griffés au corps d'une croix

Propriétaire : Jérôme PÉROUSE

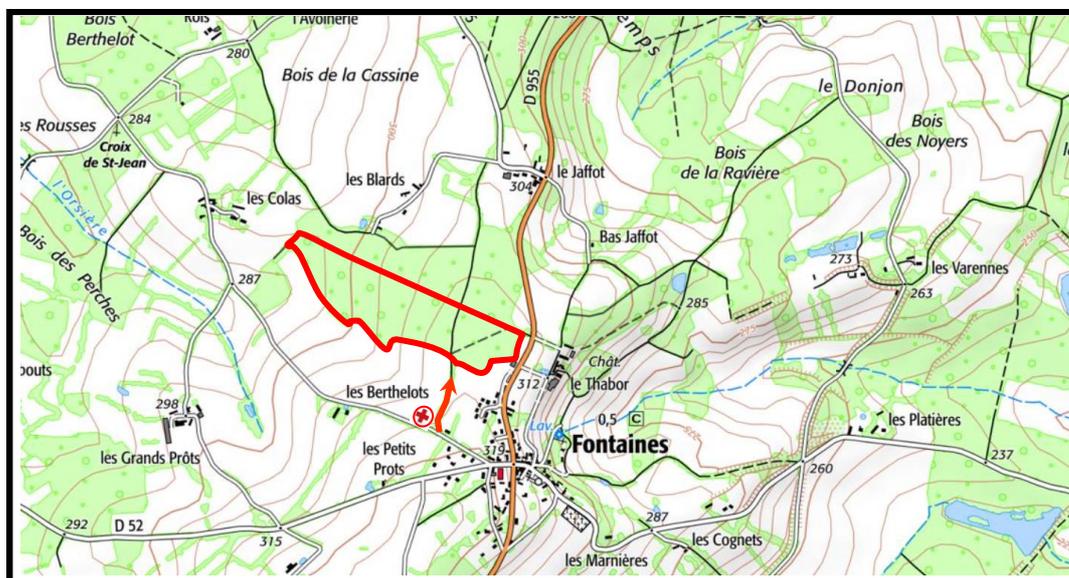
Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	300
209 Chênes	9	12	19	22	17	22	25	27	13	15	9	5	8	3	1	1	1
349 m ³ 20	14 m ³ 55		63 m ³ 60			127 m ³ 15			84 m ³ 10			47 m ³ 80			12 m ³ 00		
Dont 13 gélivés		2		3	1	1		3	1	1	1						
3 Frênes (5 m ³ 90)		1									2						
5 Hêtres (7 m ³ 00)			1	1		1	1				1						

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- **T.V.A. :** Non Assujetti
- **Houpiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage :** Sur sol sec.
- **Place de dépôt :** Dans la jachère, en bordure de route.
- **Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :** 30 Septembre 2024
- **Paiement :** 1/4 comptant par chèque, 1/4 au 31/01/2023, 1/4 au 30/04/2023 et 1/4 au 31/07/2023 par billets à ordre avalisés par une banque
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier :** 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



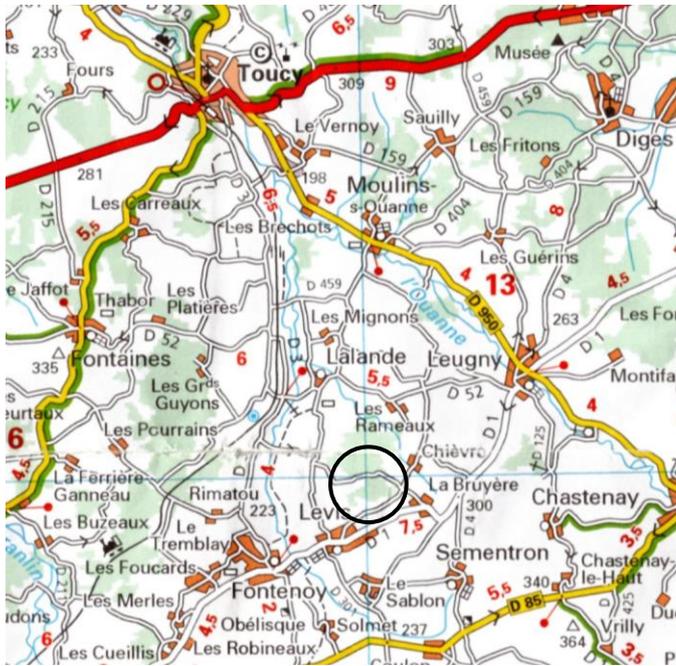
Réseau téléphonique Orange satisfaisant

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.693652° - Long. E 3.255804°



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

BOIS D'ARGENTON



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Commune : Lévis

Nom de la forêt : Bois d'Argenton

N° parcelles : B n° 383 - 397

Surface globale : 1 ha 60 a 10 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
49 chênes	108,5 m ³	2,214 m ³

Propriétaire : Monsieur Guy BUTTE

Expert forestier : Sébastien CHATON

Cabinet CHATON - MEUNIER

2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64

Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr

ABANDONS :

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	280	Nombre de pieds	Volume présumé
B 383	1		1	3	1		4	1	4	5	7	4		1		32	67 m ³
B 397						1	2	6	3	2		1	1		1	17	41,5 m ³

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



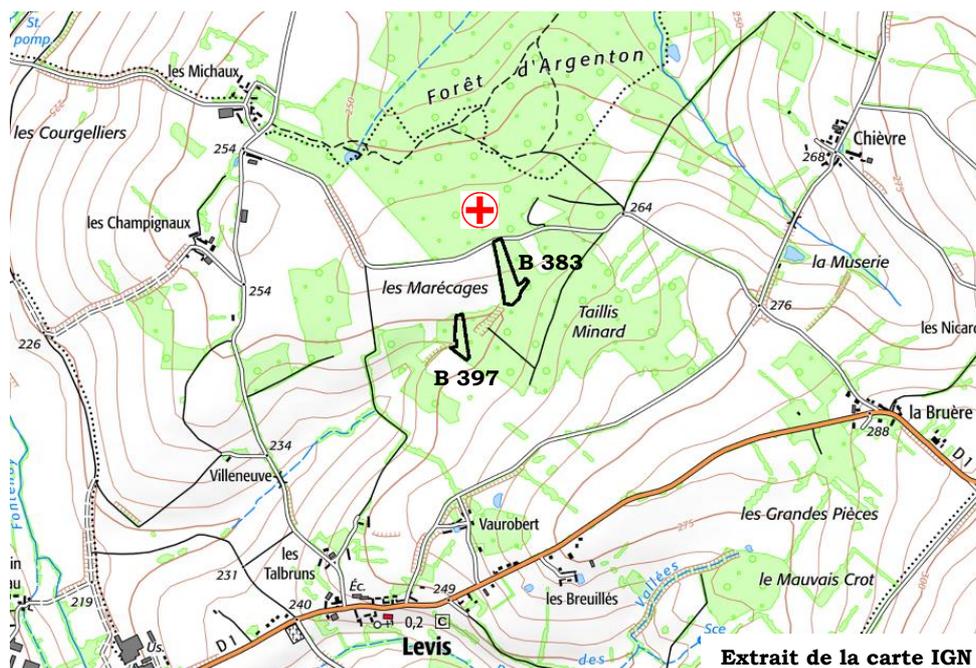
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : ½ au comptant par chèque, le solde par un billet à ordre accepté et cautionné par une banque au 31/01/2023.

Propriétaire non assujéti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN



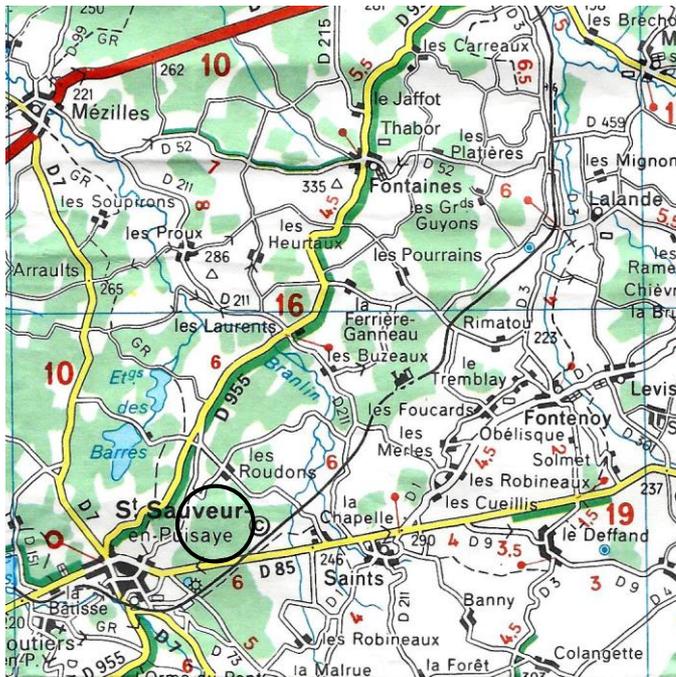
Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles.

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 39' 53.96" - Long. E 3° 19' 50.27"



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

BOIS DES PULAINS



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Commune : Saint-Sauveur en Puisaye

Nom de la forêt : Bois des Pulains

N° parcelle : E n° 514

Surface : 2 ha 14 a 24 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
35 chênes	54,5 m ³	1,557 m ³

Propriétaire : Monsieur Claude POUBLAN

Expert forestier : Sébastien CHATON

Cabinet CHATON - MEUNIER

2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64

Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr



Renseignements et visite : Frédéric SAGET - ☎ 06 77 88 62 99

ABANDONS :

Circonférences	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	Nombre de pieds	Volume présumé
Chênes	1	3	2	1	5	2	7	7	5		1		1	35	54,5 m ³

RESERVES : 117 chênes et 37 hêtres.

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture orange. Un flachis au corps, un flachis au pied (initiales FS).

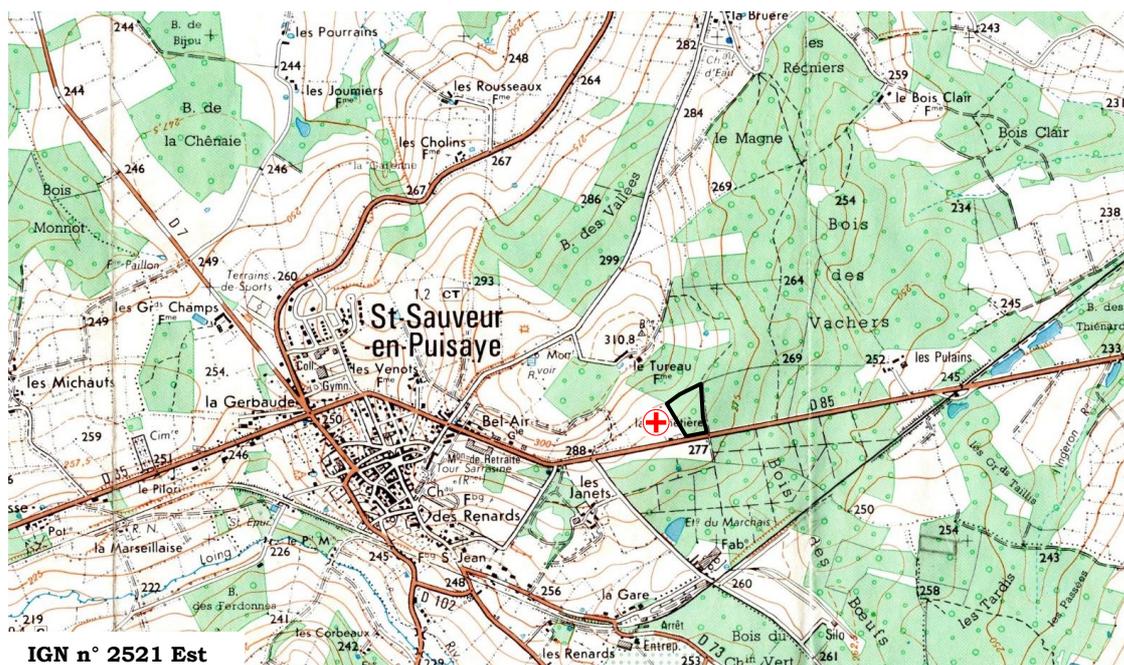
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : ½ au comptant par chèque, le solde par un billet à ordre accepté et cautionné par une banque au 31/01/2023.

Propriétaire non assujéti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



IGN n° 2521 Est

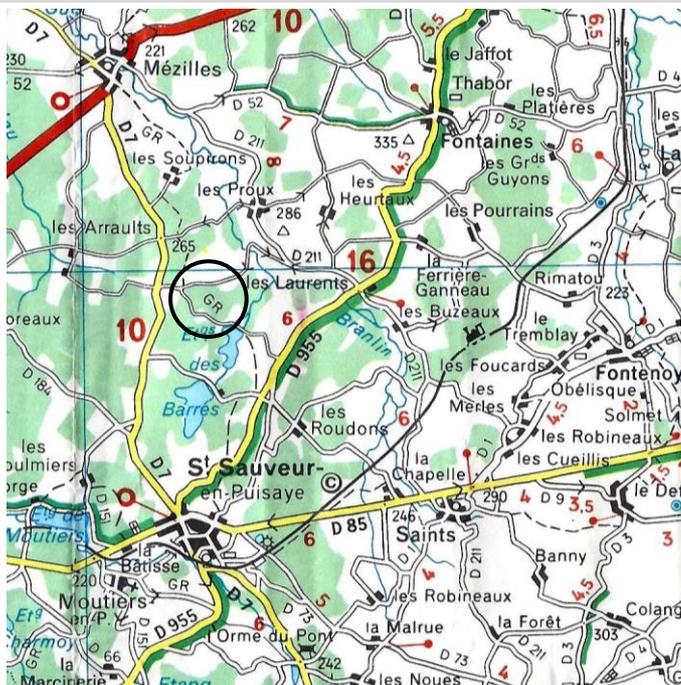
Réseau téléphonique Orange correct dans la parcelle.

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 37' 8.06" - Long. E 3° 12' 46.21"



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

BOIS DES CORDES



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Commune : Saint-Sauveur en Puisaye

Nom de la forêt : Bois des Cordes

N° parcelle : 2 du PSG n° 89-0791-1

Surface : 10 ha 34 a 14 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
123 chênes	234 m ³	1,902 m ³

Propriétaire : Indivision PRAT-CIBOIT

Expert forestier : Sébastien CHATON

Cabinet CHATON - MEUNIER

2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64

Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr

LABEL UE



ABANDONS :

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	Nb de pieds	Volume présumé
Chênes	2	5	7	12	14	22	15	14	12	5	1	5	2	3		1	3	123	234 m ³
Dont secs	1	1	3	2		1	1	1	1									11	

RESERVES : 1 baliveau et 703 chênes.

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



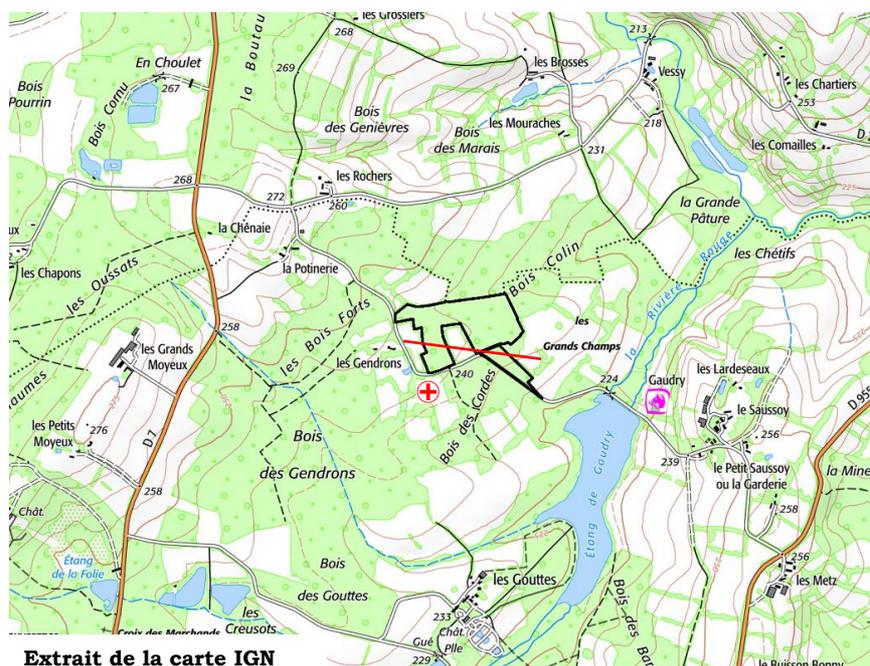
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : 1/3 au comptant par chèque, le solde par deux billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023 et 30/04/2023.

Propriétaire non assujéti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

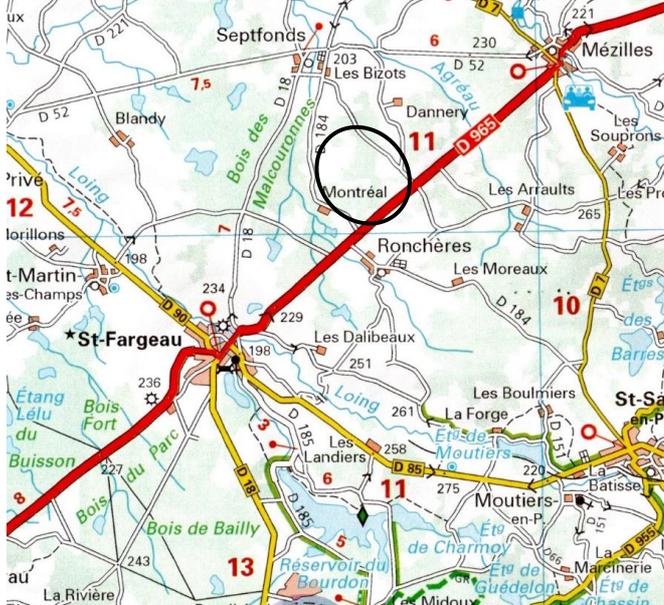
Ligne électrique

Réseau téléphonique Orange correct dans la parcelle.

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 39' 21.08" - Long. E 3° 11' 58.14"



LE CHESNOY - LA SIONNE DES BORDES



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Communes : Ronchères et Saint-Fargeau

Nom de la forêt : Le Chesnoy - La Sionne des Bordes

N° parcelles : 11a et 11b du PSG n° 89-148-2

Surface globale : 12 ha 47 a 28 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied



Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
100 chênes	187,5 m ³	1,875 m ³

Propriétaire : Groupement Forestier de la Chênaie

Expert forestier : Sébastien CHATON

Cabinet CHATON - MEUNIER

2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64

Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Circonférences	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	Nombre de pieds	Volume présumé
Chênes Parc. 11a	1	5	1	1	2	2	9	6	2			29	51,5 m ³
Dont secs	1	2		1		1	1					6	
Chênes Parc. 11b	2	3	4	4	5	4	28	14	4	2	1	71	136 m ³
Dont secs	1	2	1	2	1	2						9	

RESERVES : 215 chênes en parcelle 11a ; 7 baliveaux et 800 chênes en parcelle 11b.

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



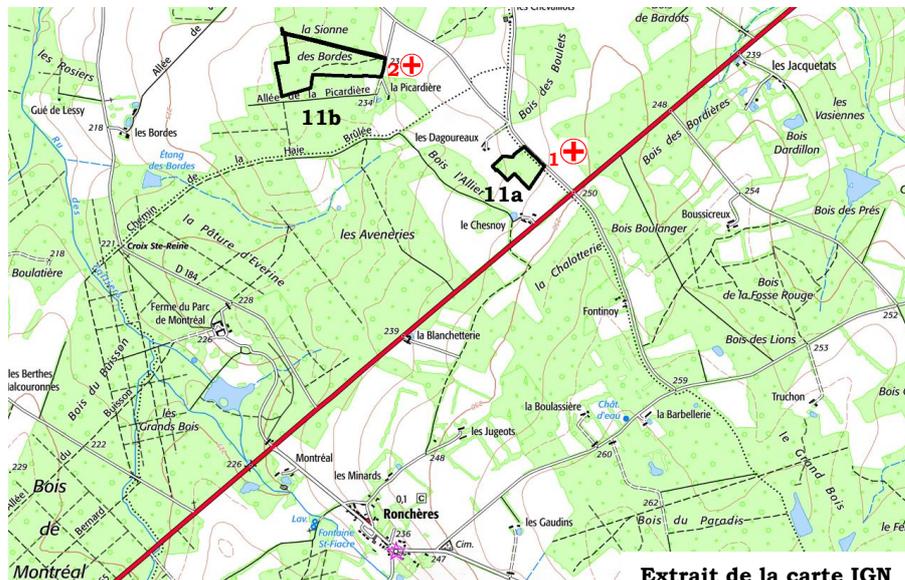
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : 1/3 au comptant par chèque, le solde par deux billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023 et 30/04/2023.

Propriétaire assujetti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN



Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles.

Point de rencontre possible des secours :

1. Lat. N 47° 40' 33.69" - Long. E 3° 7' 40.62"
2. Lat. N 47° 40' 52.03" - Long. E 3° 7' 1.24"



ARTICLE N°

VENTE DE BOIS ABATTUS, FACONNÉS ET DÉBARDÉS

Commune de Saint Martin des Champs (89) : ± 50 m³

Cet article fera l'objet d'un additif fin Septembre.



ARTICLE N°

VENTE DE BOIS ABATTUS, FACONNÉS ET DÉBARDÉS

Commune de Saint Martin des Champs (89) : ± 140 m³

Cet article fera l'objet d'un additif fin Septembre.



ARTICLE N°

VENTE DE BOIS ABATTUS, FACONNÉS ET DÉBARDÉS

Commune de Saint Martin des Champs (89) : ± 150 m³

Cet article fera l'objet d'un additif fin Septembre.



ARTICLE N°

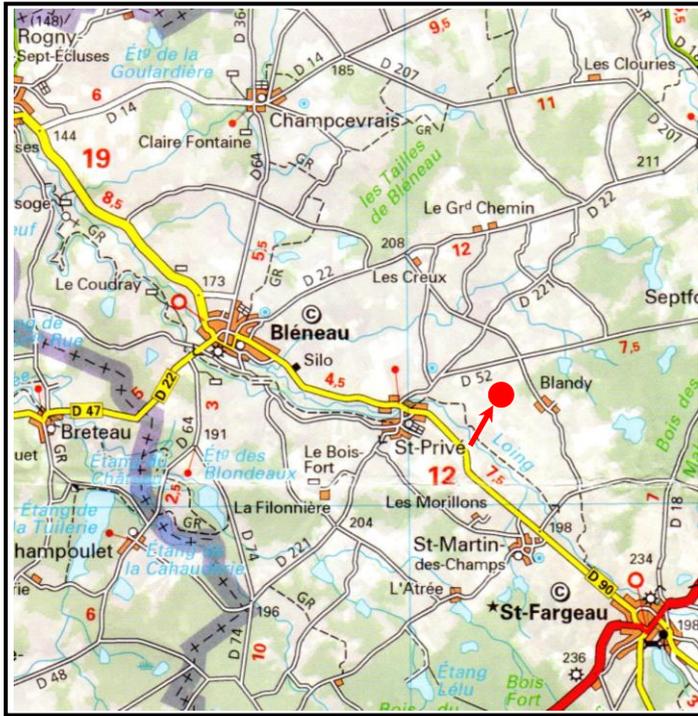
VENTE DE BOIS ABATTUS, FACONNÉS ET DÉBARDÉS

Commune de Saint Martin des Champs (89) : ± 160 m³

Cet article fera l'objet d'un additif fin Septembre.



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne

Commune : Saint-Privé

Lieu-dit : Les 18 Arpents des Beauchets

Parcelle cadastrale : D 181

Surface : 8 Ha 55

Nature de la coupe : Amélioration et récolte des gros
chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	120 m³ 00
Volume moyen :	2 m³ 26

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant
l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Griffés au corps d'une croix

Propriétaires : Claude et Philippe LESIRE

Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

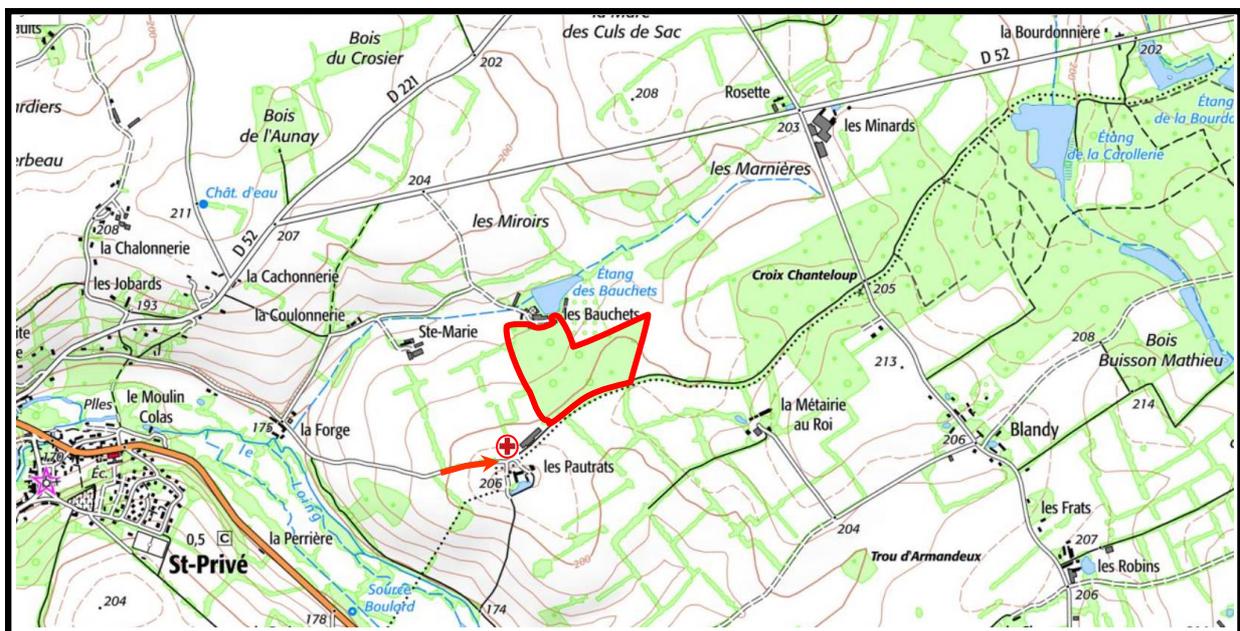
Circonférences	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260
53 Chênes	1	3	4	5	5	3	4	1	2	5	9	5	2	3	1
120 m ³ 00	0m ³ 65		13 m ³ 40			21 m ³ 05			20 m ³ 25			48 m ³ 80		15 m ³ 85	
Dont 2 secs											1		1		

N.B. : 5 Chênes -dans le poulailler- 1/140, 1/200, 1/230, 1/240 et 1/250 font partie de la coupe et figurent dans l'inventaire.

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- **T.V.A. :** Non Assujéti
- **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage :** Sur sol sec.
- **Place de dépôt :** En bordure du chemin d'accès, par la ferme des Pautrats.
- **Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :** 30 Septembre 2023
- **Paiement :** 1/3 comptant par chèque, 1/3 au 31/01/2023, et 1/3 au 30/04/2023 par billets à ordre avalisés par une banque
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier :** 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Réseau téléphonique Orange satisfaisant

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.683814° - Long. E 3.019882°



ARTICLE N°

VENTE DE BOIS ABATTUS, FACONNÉS ET DÉBARDÉS

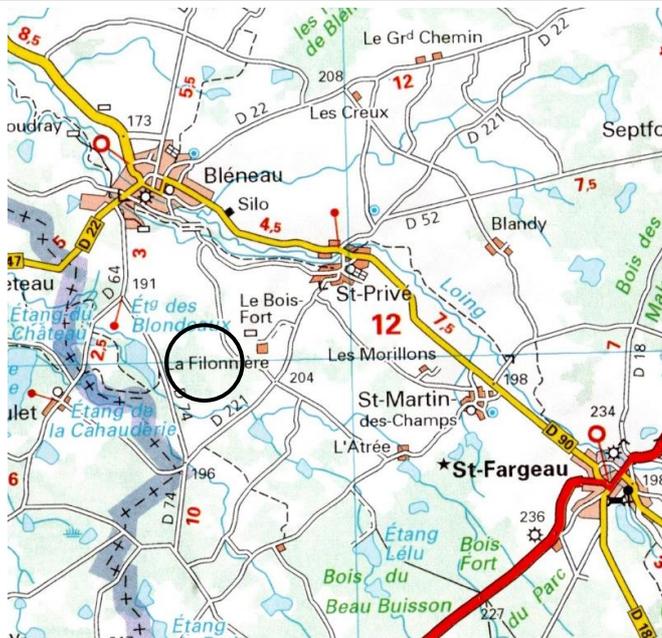
Commune de Saint-Privé (89) : ± 160 m³

Cet article fera l'objet d'un additif fin Septembre.



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

LA PETITE ECORCE



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Commune : Saint-Privé

Nom de la forêt : La Petite Ecorce

N° parcelles : 11 et 12 du PSG n° 89-158-2

Surface globale : 18 ha 52 a 80 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
207 chênes	341 m ³	1,647 m ³

Propriétaire : Groupement Forestier de la Chênaie

Expert forestier : Pierre MEUNIER

Cabinet CHATON – MEUNIER

2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64

Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	Nombre de pieds	Volume présumé
Chênes : parc 11	1	7	10	13	12	10	8	14	9	9	4	2	2	101	165 m ³
<i>Dont secs</i>		1	3	5	4	3		2	1	1				20	
Chênes parc 12	10	6	9	6	10	11*	4	21	13	7	5	1	3	106	176 m ³
<i>Dont secs</i>					1	2			1					4	

* dont chablis

RESERVES : 5 baliveaux et 1 002 chênes en parcelle 11 ; 6 baliveaux et 1 186 chênes en parcelle 12.

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.

Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte

Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

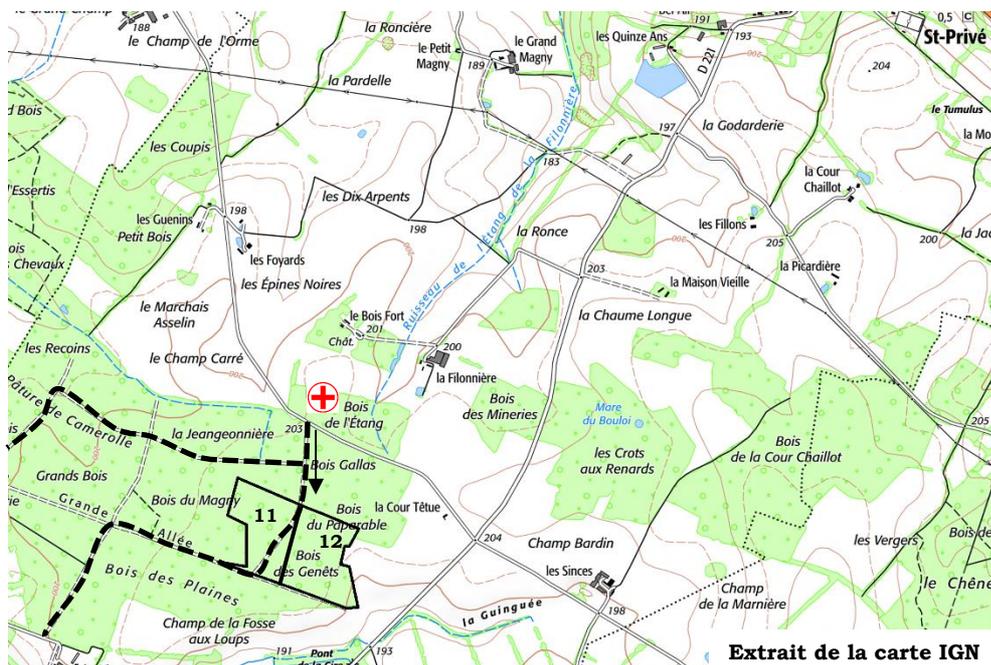
Règlements : ¼ au comptant par chèque, le solde par trois billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023, 30/04/2023 et 31/07/2023.

Propriétaire assujetti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.

----- Route forestière



Extrait de la carte IGN



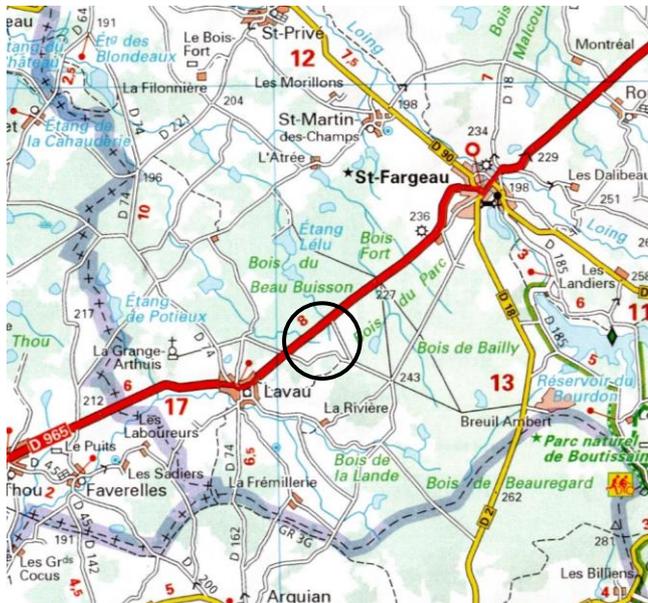
Réseau téléphonique SFR correct sur la coupe.

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 39' 55.62" - Long. E 2° 58' 7.92"



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APPOIGNY

LA BELLE JEANNETTE



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Commune : Lavau

Nom de la forêt : La Belle Jeannette

N° parcelle : 4 du PSG n° 89-311-2

Surface : 24 ha 75 a 88 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
231 chênes	482,5 m ³	2,089 m ³
6 frênes	6 m ³	

Propriétaire : Groupement Forestier de la Chênaie

Expert forestier : Pierre MEUNIER

Cabinet CHATON – MEUNIER

2, impasse de l'Étang - 89380 APPOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64

Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr

ABANDONS :

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	Nombre de pieds	Volume présumé
Chênes	1	7	10	10	16	12	14	57	47	23	21	10	1	2	231	482,5 m ³
Dont secs		2	6	4		5	4		2	3	1	1			28	
Frênes			3	1	1			1 sec							6	6 m ³

RESERVES : 213 baliveaux et 2 169 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Abattage et débardage hors des zones de régénérations naturelles.

Un état des lieux contradictoire de ces régénérations naturelles sera dressé avant l'abattage des abandons.

Le permis d'exploiter sera annexé au compte-rendu de l'état des lieux.

La destruction abusive de régénérations naturelles de chêne entraînera le versement d'une indemnité.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.

Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



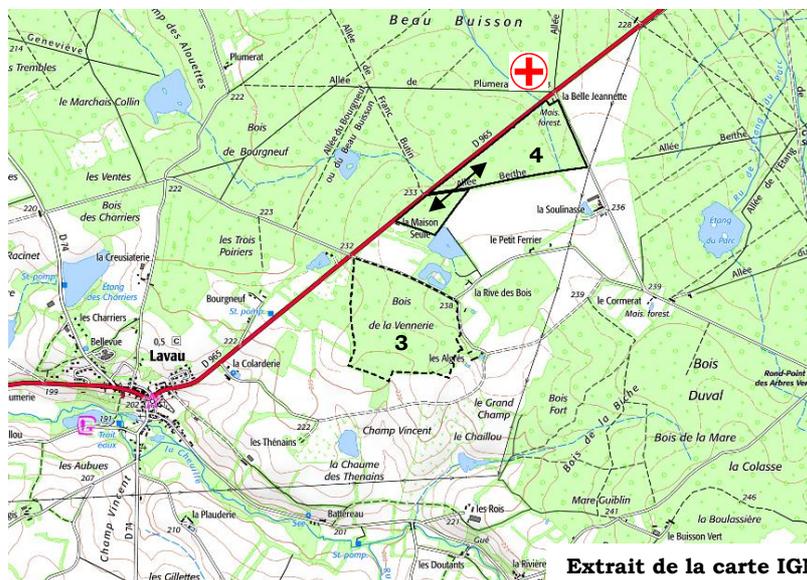
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024

Règlements : ¼ au comptant par chèque, le solde par trois billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023, 30/04/2023 et 31/07/2023.

Propriétaire assujetti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.

La Vennerie
Parcelle 3

Extrait de la carte IGN

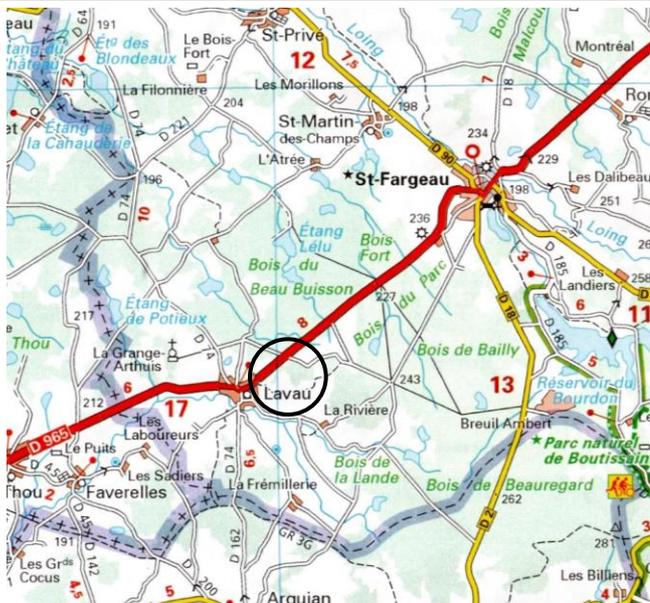
Réseau téléphonique SFR correct sur la coupe.

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 36' 40.32" - Long. E 3° 1' 0.49"



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

LA VENNERIE



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Commune : Lavau

Nom de la forêt : La Vennerie

N° parcelles : L n° 365 et 3 du PSG n° 89-311-2

Surface globale : 33 ha 16 a 21 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied



Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
349 chênes	704 m ³	2,017 m ³

Propriétaire : Groupement Forestier de la Chênaie

Expert forestier : Pierre MEUNIER
Cabinet CHATON – MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY
☎ 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	250	Nombre de pieds	Volume présumé
Chênes	7	12	14	20	20	22	28	79	71	42	14	12	5	3	349	704 m³
Dont secs		2	3	4	4	2	4	3*	3	1		1			27	

* dont 2 chablis

RESERVES : 146 chênes en parcelle L 365 ; 11 baliveaux et 2 199 en parcelle n° 3.

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés. Abattage et débardage hors des zones de régénérations naturelles.

Un état des lieux contradictoire de ces régénérations naturelles sera dressé avant l'abattage des abandons. Le permis d'exploiter sera annexé au compte-rendu de l'état des lieux.

La destruction abusive de régénérations naturelles de chêne entraînera le versement d'une indemnité.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte

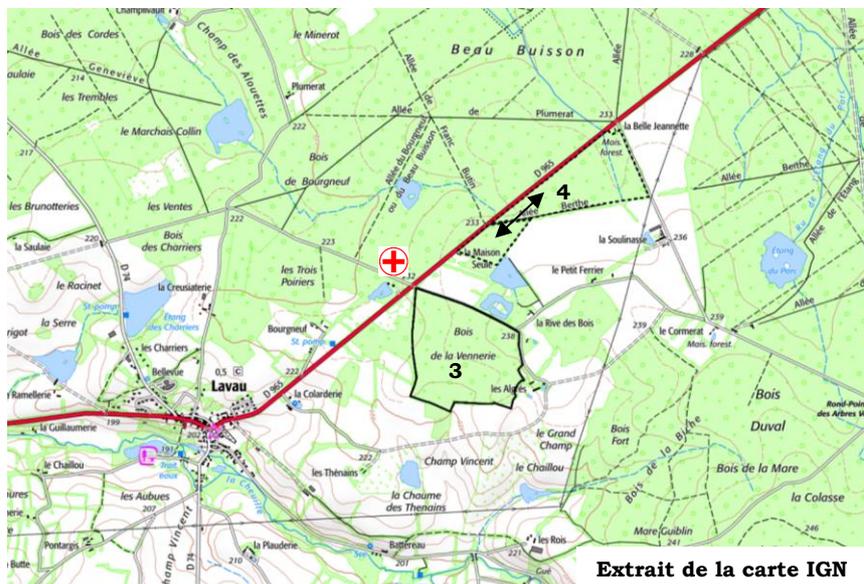
Règlements : ¼ au comptant par chèque, le solde par trois billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023, 30/04/2023 et 31/07/2023.

Propriétaire assujetti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.

Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024



Extrait de la carte IGN

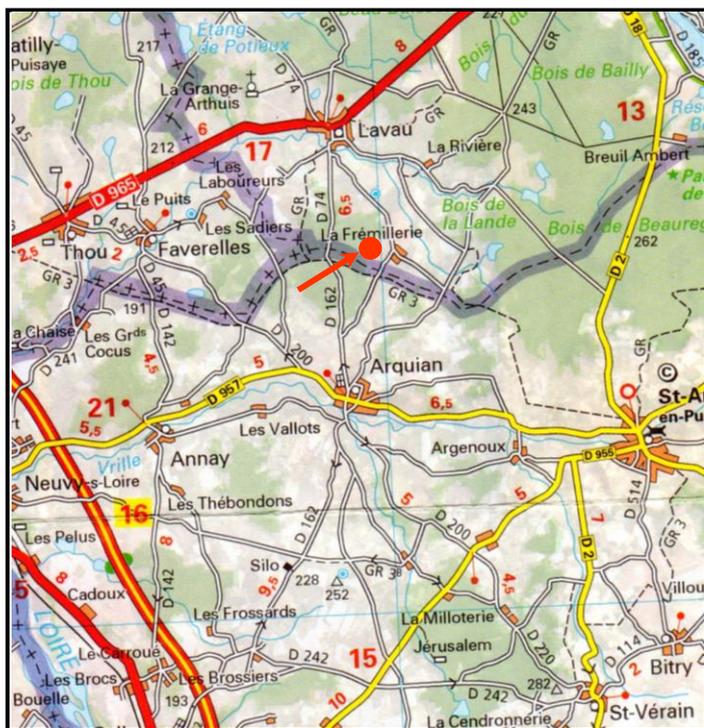
La Belle Jeannette
Parcelle 4



Réseau téléphonique SFR correct sur la coupe.
Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 36' 11.73" - Long. E 3° 0' 8.19"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne

Commune : Lavau

Lieu-dit : Le Grand Buisson

Parcelles forestières : 4 et 5 (réf. P.S.G.)

Surface : 10 Ha

Nature de la coupe : Amélioration et récolte des gros
chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	101 m³ 10
Volume moyen :	1 m³ 26

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant
l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Griffées au corps d'une croix

Propriétaire : Indivision de MONTFERRAND

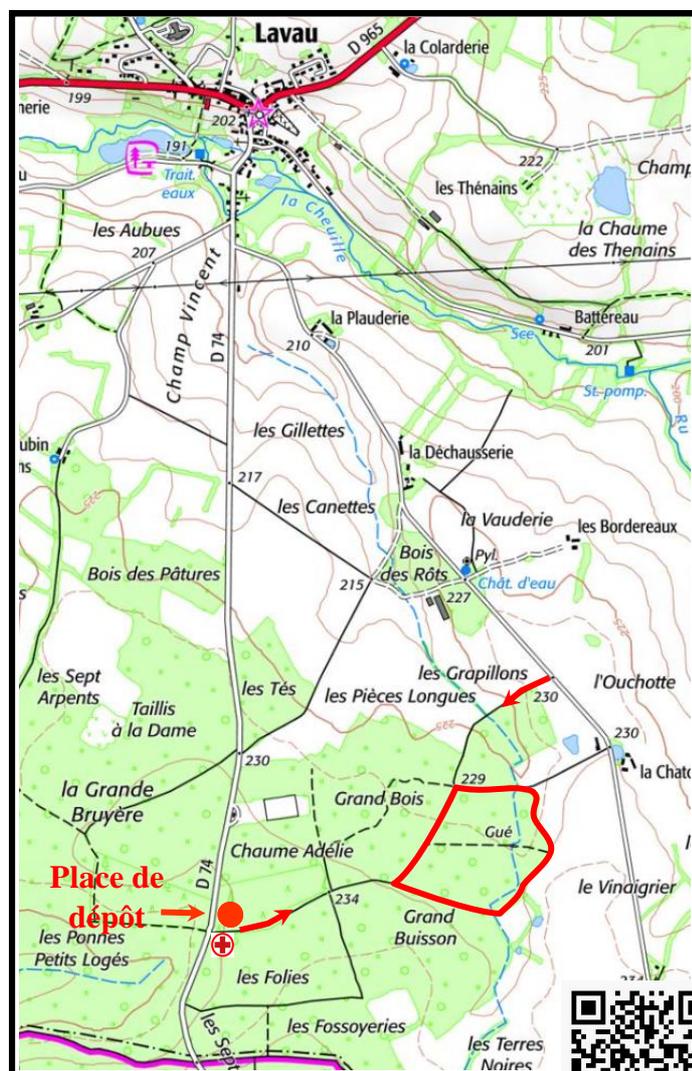
Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200
80 Chênes	6	11	12	12	10	6	7	6	7	3
101 m ³ 10	10 m ³ 85		35 m ³ 25			32 m ³ 30			22 m ³ 70	
2 Frênes (2 m ³ 15)				1	1					
4 Trembles (4 m ³ 30)	1			2		1				

Visite : Voir plan.

Conditions particulières

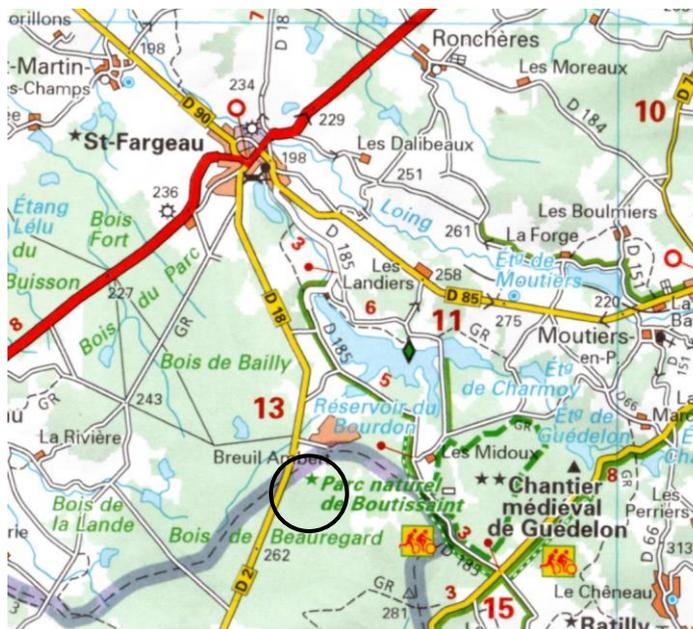
- **T.V.A. :** Non assujetti
- **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage :** Sur sol sec.
- **Place de dépôt :** Dans les parcelles riveraines, en bordure de la route de Lavau à Arqian
- **Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :** 30 Septembre 2023
- **Paiement :** 1/3 comptant par chèque, 1/3 au 31/01/2023, et 1/3 au 30/04/2023 par billets à ordre avalisés par une banque
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier :** 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Réseau téléphonique Orange faible
Point de rencontre possible des secours :
Lat. N 47.572374° - Long. E 2.985321°



BOIS DU FOURNEAU



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Nièvre

Commune : Saint-Amand en Puisaye

Nom de la forêt : Bois du Fourneau

N° parcelle : n° 1 du PSG n° 89-311-2

Surface : 11 ha 64 a 75 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
103 chênes	183,5 m ³	1,782 m ³
24 frênes	27,5 m ³	1,146 m ³
1 hêtre de 230 cm de circ.	2,575 m ³	

Propriétaire : Groupement Forestier de la Chênaie

Expert forestier : Pierre MEUNIER
Cabinet CHATON – MEUNIER
2, impasse de l'Étang - 89380 APOIGNY
☎ 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	Nombre de pieds	Volume présumé
Chênes	1	6	9	10	11	10	5	28	14	9	103	183,5 m³
Dont secs		2	4	4	2	3	2*	2	1		20	
Frênes		3	7	7		3		3		1	24	27,5 m³

* dont chablis sec

RESERVES : 1 baliveau, 735 chênes et 37 frênes.

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



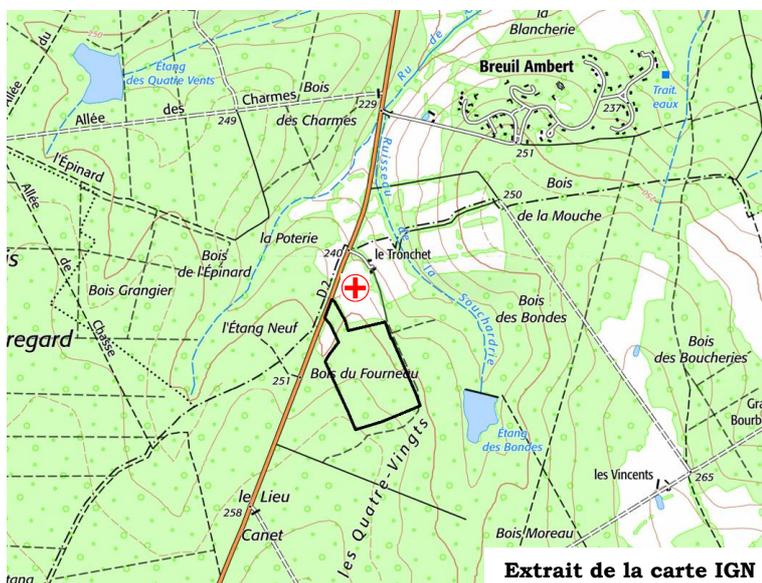
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : 1/3 au comptant par chèque, le solde par deux billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023 et 30/04/2023.

Propriétaire assujetti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

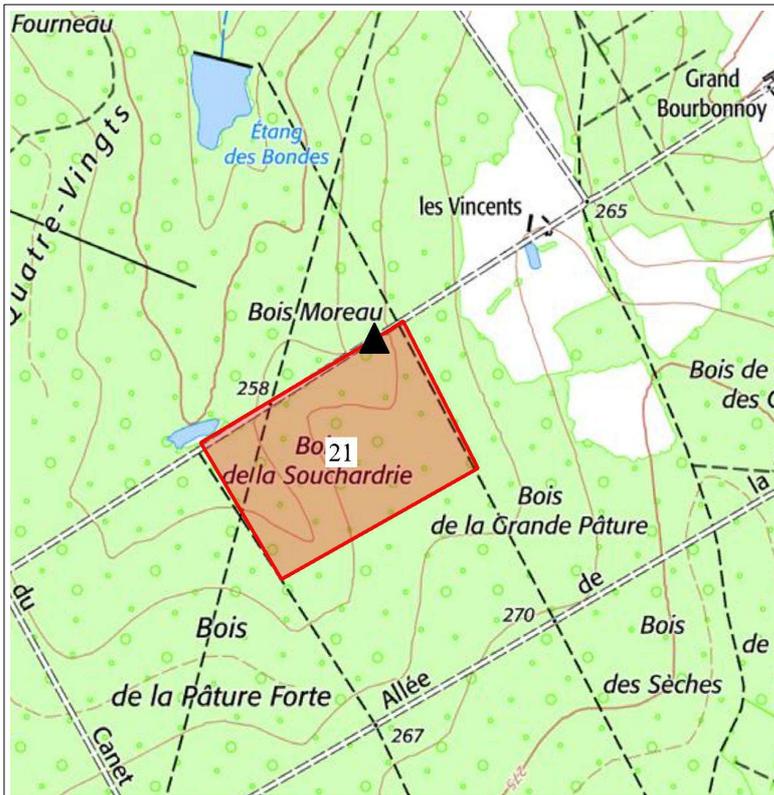


Réseau téléphonique SFR correct sur la coupe.
Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 35' 1.81" - Long. E 3° 4' 46.43"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Lot martelé, cubé et estimé par Edward LORNE Expert Forestier Agréé.



Propriétaire : G.F. du BOIS des PARTS
Monsieur Claude HERVE
Adresse : Domaine des Loges
CP - Ville : 72440 COUDRECIEUX
Téléphone : 02 43 39 16 70 **Fax :** 02 43 39 16 79

Expert Forestier : Selarl Cabinet LORNE - Expert Forestier
6, avenue Mendès France
72000 LE MANS
Téléphone : 02 43 62 13 60 **Fax :**

Département : NIEVRE
Commune : SAINT AMAND en PUISAYE
Lieudit : Bois du Grand Bourbonnoys.

Essence (s) Principale (s) : CHENE

Nature de la Coupe : AMELIORATION

Parcelle Forestière : 21

Nombre d'arbres par pile : 121

Surface : 20,47 ha

Réserves : Tous les arbres non marqués et les houppiers des arbres à exploiter.

Limites : Voir plan ci-contre.

Marquage : 1 Flachis au corps et à la racine, marqué "RL" ou "FL"

Visite : Mr Romuald BARDOT - Tél. 06 80 23 39 93
15, route de Toucy - 89110 MERRY la VALLEE

Certification : P.E.F.C.
N° : 10-21-1/1592



Qualité indicative :
CHENE Vol. B-O Moy. Ø 35 et + : 1,90 m3 - Plot/Tranchage 13,96 %
CHENE DECL. Vol. B-O Moy. Ø 35 et + : 1,71 m3
FRENE Vol. B-O Moy. Ø 30 et + : 1,40 m3

Volume Présumé :	
Nombre de Pieds 121	B.O./Billon 213,87 m3
	B. I. m3 ou St
	VOL.MOY. 1,77 m3

Diamètre à 1m30

Nbre.	Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110&+ Vol.	
93	CHENE					6	8	10	21	11	17	5	10	2		1	1		1				168,68
27	CHENE DECL.					2	3	4	4	4	4	3	2	1									43,79
1	FRENE									1													1,40

Conditions Particulières

Paiement : Conditions Générales
T.V.A. : assujetti N° FR 554 800 425 06

Charges : Caution demandée égale à 25% du montant H.T. du prix de vente.

Exploitation : à soigner pour préserver les réserves et les tâches de régénération naturelle qui assurent l'avenir du peuplement.

Débardage : A effectuer par temps sec, hors dégel.

Place de Dépôt : aménagée, voir plan. Utilisation obligatoire de bastings sous les béquilles des grumiers.

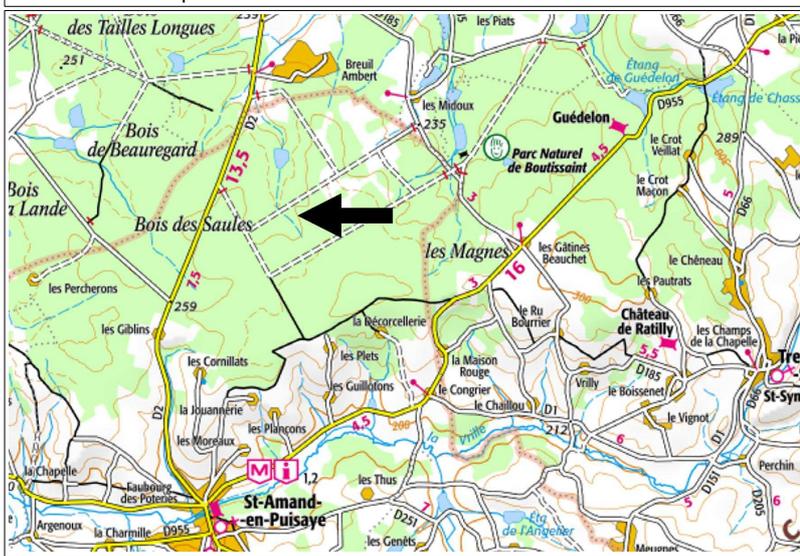
Délais d'exploitation : 30 AVR 24

Enlèvement des produits : 30 AVR 24

Prix : € L'Acquéreur :

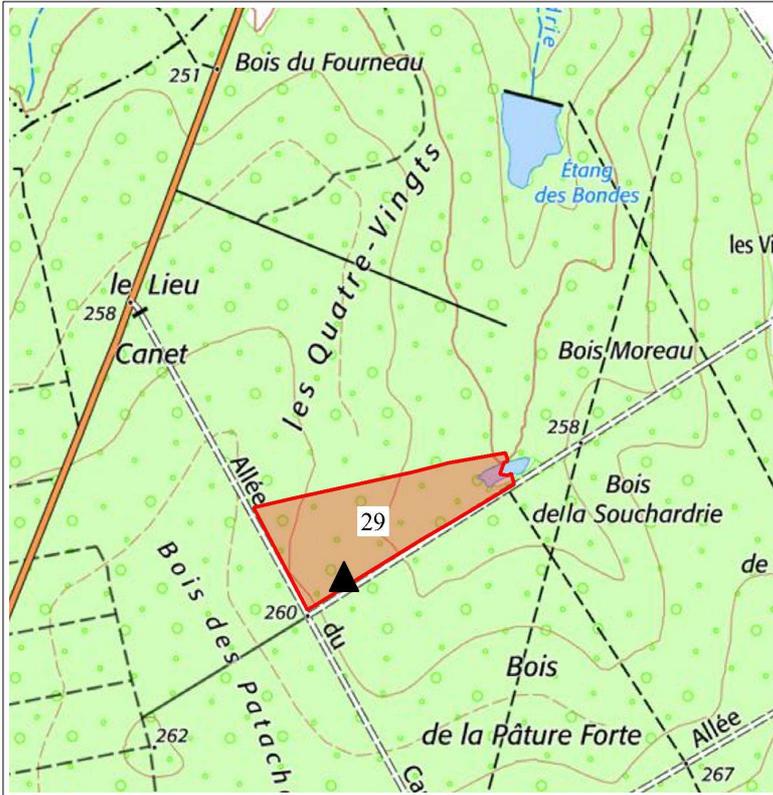
La Caution :

© MICHELIN d'après carte N° Pli Autorisation N° 9607365



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Lot martelé, cubé et estimé par Edward LORNE Expert Forestier Agréé.



Propriétaire : G.F. du BOIS des PARTS
Monsieur Claude HERVE
Adresse : Domaine des Loges
CP - Ville : 72440 COUDRECIEUX
Téléphone : 02 43 39 16 70 **Fax :** 02 43 39 16 79

Expert Forestier : Selarl Cabinet LORNE - Expert Forestier
6, avenue Mendès France
72000 LE MANS
Téléphone : 02 43 62 13 60 **Fax :**

Département : NIEVRE
Commune : SAINT AMAND en PUISAYE
Lieu dit : Bois des Parts.

Essence (s) Principale (s) : CHENE

Nature de la Coupe : AMELIORATION

Parcelle Forestière : 29

Nombre d'arbres par pille : 71

Surface : 10,05 ha

Réserves : Tous les arbres non marqués et les houppiers des arbres à exploiter.

Limites : Voir plan ci-contre.

Marquage : 1 Flachis au corps et à la racine, marqué "RL" ou "FL"

Visite : Mr Romuald BARDOT - Tél. 06 80 23 39 93
15, route de Toucy - 89110 MERRY la VALLEE

Certification : P.E.F.C.
N° : 10-21-1/1592



Qualité indicative :
CHENE Vol. B-O Moy. Ø 35 et + : 2,19 m3 - Plot/Tranchage 24,99 %
CHENE DECL. Vol. B-O Moy. Ø 35 et + : 2,00 m3
TREMBLE Vol. B-O Moy. Ø 35 et + : 1,38 m3

		Volume Présumé :		
Nombre de Pieds	71	B.O./Billon	136,69 m3	
		B. I.	m3 ou	St
		VOL.MOY.	1,93 m3	

Diamètre à 1m30

Nbre.	Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110&+ Vol.	
65	CHENE					9	8	6	6	9	8	6	4	3	4	1		1					126,57
3	CHENE DECL.									1	2												5,99
3	TREMBLE							2			1												4,13

Conditions Particulières

Paiement : Conditions Générales assujetti N° FR 554 800 425 06

Charges : Caution demandée égale à 25% du montant H.T. du prix de vente.

Exploitation : à soigner pour préserver les réserves qui assurent l'avenir du peuplement.

Débardage : A effectuer par temps sec, hors dégel.

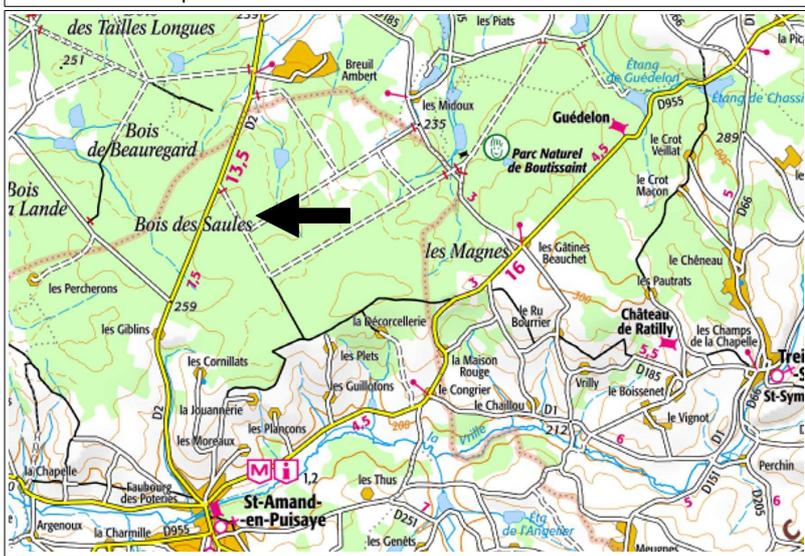
Place de Dépôt : le long de l'allée d'accès à la coupe. Utilisation obligatoire de bastingas sous les béquilles.

Délais d'exploitation : 30 AVR 24

Enlèvement des produits : 30 AVR 24

Prix : € L'Acquéreur :

© MICHELIN d'après carte N° Pli Autorisation N° 9607365

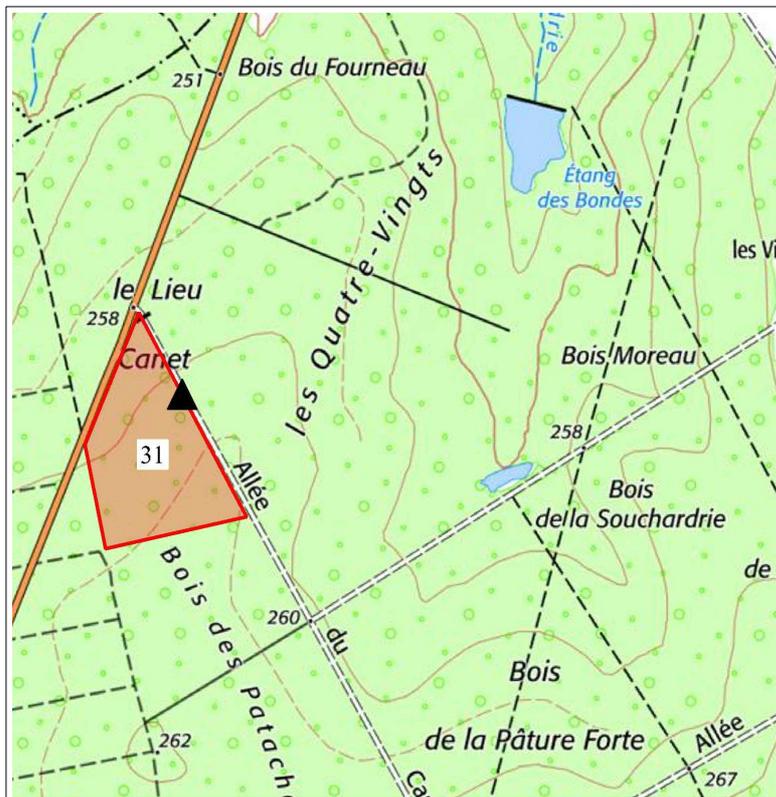


La Caution :



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Lot martelé, cubé et estimé par Edward LORNE Expert Forestier Agréé.



Certification : P.E.F.C.
N° : 10-21-1/1592

Qualité indicative :

CHENE Vol. B-O Moy. Ø 35 et + : 2,22 m3 - Plot/Tranchage 25,92 %

CHENE DECL. Vol. B-O Moy. Ø 35 et + : 1,26 m3

HETRE Vol. B-O Moy. Ø 30 et + : 1,03 m3

TREMBLE Vol. B-O Moy. Ø 35 et + : 1,65 m3



Propriétaire : G.F. du BOIS des PARTS
Monsieur Claude HERVE
Adresse : Domaine des Loges
CP - Ville : 72440 COUDRECIEUX
Téléphone : 02 43 39 16 70 Fax : 02 43 39 16 79

Expert : Selarl Cabinet LORNE - Expert Forestier
Forestier : 6, avenue Mendès France
72000 LE MANS
Téléphone : 02 43 62 13 60 Fax :

Département : NIEVRE
Commune : SAINT AMAND en PUISAYE
Lieu dit : Bois des Parts.

Essence (s) Principale (s) : CHENE

Nature de la Coupe : AMELIORATION

Parcelle Forestière : 31

Nombre d'arbres par pille : 115

Surface : 11,20 ha

Réserves : Tous les arbres non marqués et les houppiers des arbres à exploiter.

Limites : Voir plan ci-contre.

Marquage : 1 Flachis au corps et à la racine, marqué "RL" ou "FL"

Visite : Mr Romuald BARDOT - Tél. 06 80 23 39 93
15, route de Toucy - 89110 MERRY la VALLEE

		Volume Présumé :		
Nombre de Pieds	115	B.O./Billon	205,25 m3	
		B. I.	m3 ou	St
		VOL.MOY.	1,78 m3	

Diamètre à 1m30

Nbre.	Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110&+	Vol.	
89	CHENE					13	9	9	7	10	14	10	5	5	5	1		1						175,86
16	CHENE DECL.					3	4	2	2	3	2													17,82
8	HETRE						2	5	1															8,28
2	TREMBLE								1	1														3,29

Conditions Particulières

Paiement : Conditions Générales
T.V.A. : assujetti N° FR 554 800 425 06

Charges : Caution demandée égale à 25% du montant H.T. du prix de vente.

Exploitation : à soigner pour préserver les réserves qui assurent l'avenir du peuplement.

Débardage : A effectuer par temps sec, hors dégel.

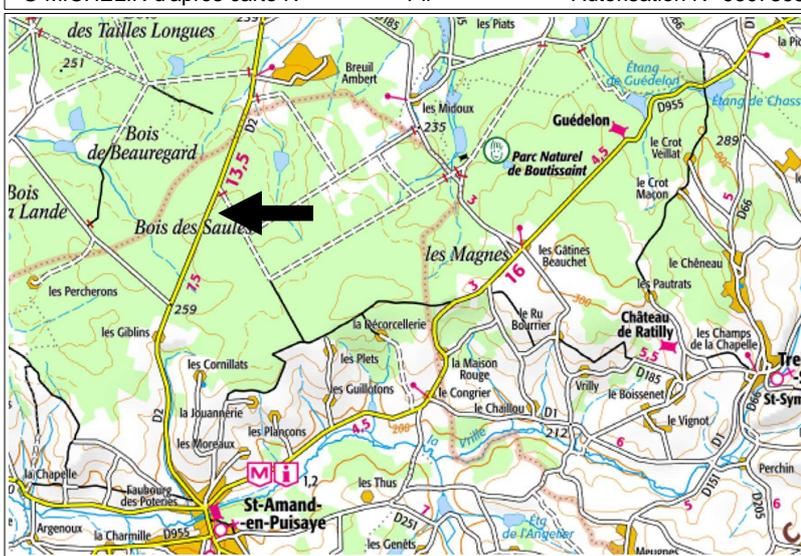
Place de Dépôt : le long de l'allée d'accès à la coupe.
Utilisation obligatoire de bastings sous les béquilles.

Délais d'exploitation : 30 AVR 24

Enlèvement des produits : 30 AVR 24

Prix : € L'Acquéreur :

© MICHELIN d'après carte N° Pli Autorisation N° 9607365

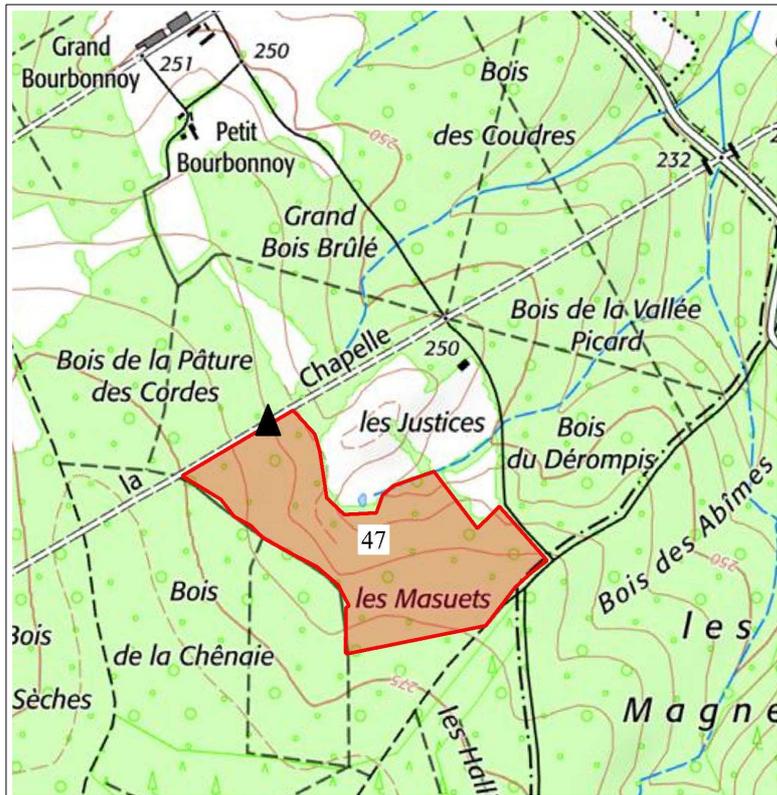


La Caution :



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Lot martelé, cubé et estimé par Edward LORNE Expert Forestier Agréé.



Propriétaire : G.F. du BOIS des PARTS
Monsieur Claude HERVE

Adresse : Domaine des Loges
CP - Ville : 72440 COUDRECIEUX
Téléphone : 02 43 39 16 70 **Fax :** 02 43 39 16 79

Expert Forestier : Selarl Cabinet LORNE - Expert Forestier
6, avenue Mendès France
72000 LE MANS
Téléphone : 02 43 62 13 60 **Fax :**

Département : NIEVRE
Commune : SAINT AMAND en PUISAYE
Lieudit : Bois des Grands Bourbonnoys.

Essence (s) Principale (s) : CHENE**Nature de la Coupe :** AMELIORATION**Parcelle Forestière :** 47**Nombre d'arbres par pile :** 253**Surface :** 18,03 ha**Réserves :** Tous les arbres non marqués et les houppiers des arbres à exploiter.**Limites :** Voir plan ci-contre.**Marquage :** 1 Flachis au corps et à la racine, marqué "RL" ou "FL"**Visite :** Mr Romuald BARDOT - Tél. 06 80 23 39 93
15, route de Toucy - 89110 MERRY la VALLEE**Certification :** P.E.F.C.**N° :** 10-21-1/1592**Qualité indicative :**

CHENE Vol. B-O Moy. Ø 35 et + : 1,82 m3 - Plot/Tranchage 10,82 %

CHENE DECL. Vol. B-O Moy. Ø 35 et + : 1,38 m3

HETRE Vol. B-O Moy. Ø 30 et + : 1,98 m3



Volume Présumé :	
Nombre de Pieds	253
B.O./Billon	362,40 m3
B. l.	m3 ou St
VOL.MOY.	1,43 m3

Diamètre à 1m30

Nbre.	Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110&+ Vol.	
117	CHENE					18	17	15	14	15	14	6	4	7		3		1	1	2			189,96
134	CHENE DECL.					19	26	24	23	15	13	5	4	3		1		1					168,49
2	HETRE						1						1										3,95

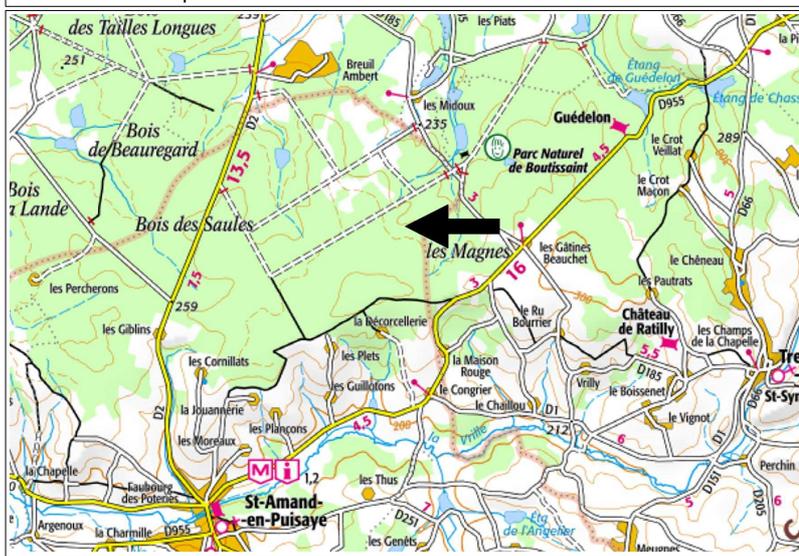
Conditions Particulières

Paiement : Conditions Générales assujetti N° FR 554 800 425 06**Charges :** Caution demandée égale à 25% du montant H.T. du prix de vente.**Exploitation :** à soigner pour préserver les réserves qui assurent l'avenir du peuplement.**Débardage :** A effectuer par temps sec, hors dégel.**Place de Dépôt :** aménagée, voir plan. Utilisation obligatoire de bastings sous les béquilles des grumiers.**Délais d'exploitation :** 30 AVR 24**Enlèvement des produits :** 30 AVR 24**Prix :** € L'Acquéreur :**La Caution :**

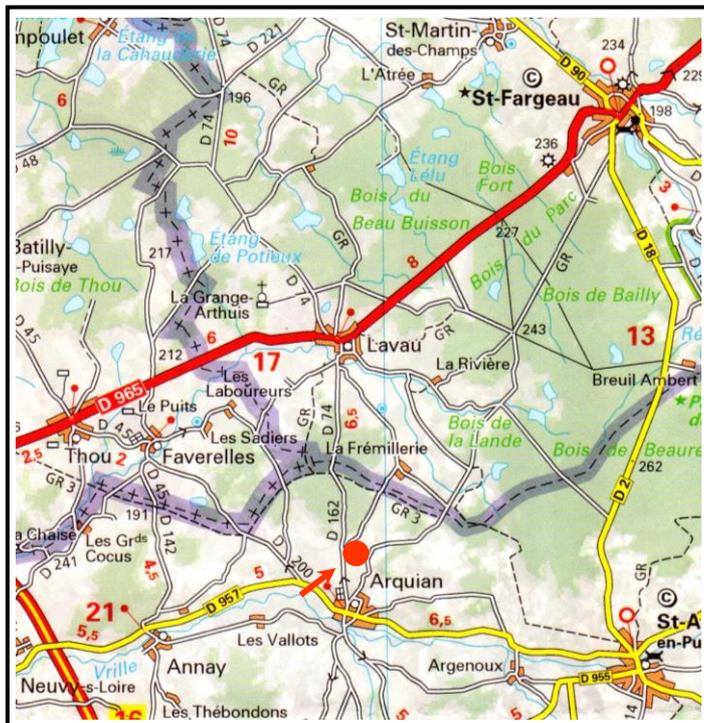
© MICHELIN d'après carte N°

Pli

Autorisation N° 9607365



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Nièvre
Commune : Arquian
Lieu-dit : Champ Labbé
Parcelles cadastrales : A 513, 514
Surface : 1 Ha
Nature de la coupe : Rase

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	43 m³ 55
Volume moyen :	1 m³ 32

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l’empreinte du marteau de l’expert

Propriétaire : Mme Denise WEBER

Expert forestier : Michel PONCHON
 36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
 Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	220	240	250	260
33 Chênes	1	7	1	3	5	8	3	1	1	1	1	1
43 m ³ 55	5 m ³ 00		10 m ³ 30			17 m ³ 60			5 m ³ 15		5 m ³ 50	
Dont 1 gélivé	1											
1 Tremble (1 m ³ 75)												
1 Frêne (0 m ³ 75)	1											

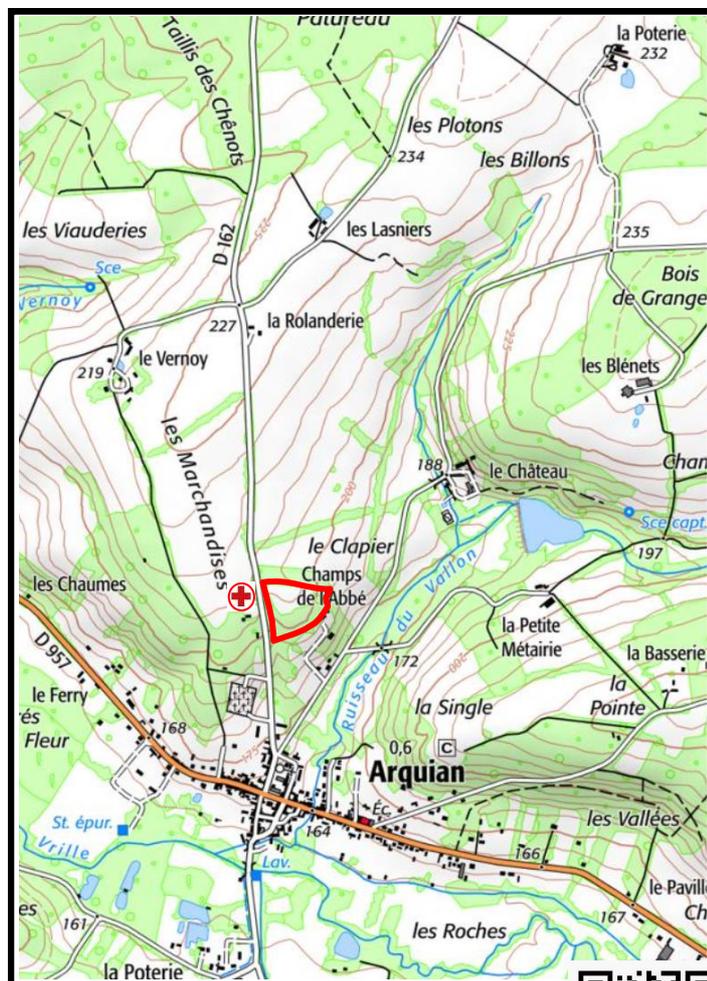
Visite : Voir plan.

Conditions particulières

- **T.V.A. :** Non assujetti
- **Houpiers réservés.**
- **Débardage :** Sur sol sec.
- **Place de dépôt :** Dans les parcelles, en bordure de route.
- **Délai d’exploitation et d’enlèvement des produits :** 30 Septembre 2023
- **Paiement :** 1/2 comptant par chèque, 1/2 au 31/01/2023, par virement cautionné par une banque
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier :** 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

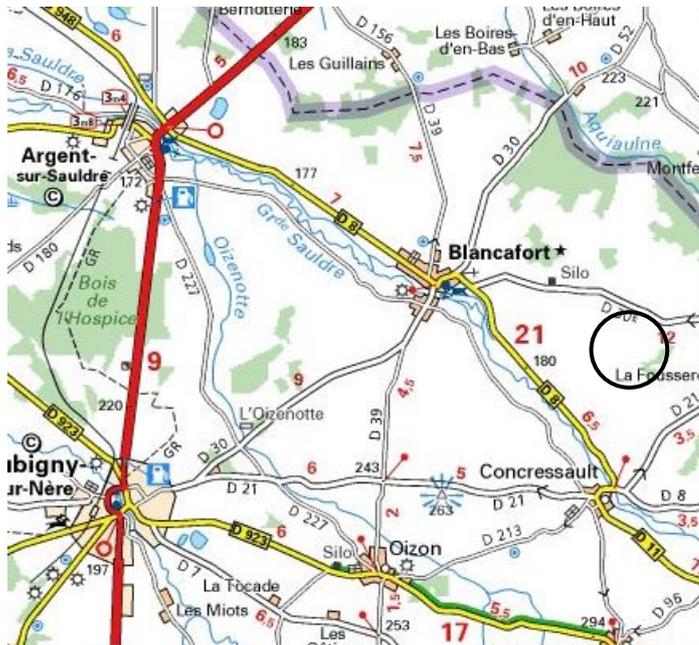


Réseau téléphonique Orange faible
 Point de rencontre possible des secours :
 Lat. N 47.54742° - Long. E 2.987587°



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

LES GRANDES BRUYERES



Extrait de la carte MICHELIN

Département : Cher

Commune : Blancfort

Nom de la forêt : Les Grandes Bruyères

N° parcelle : E n° 73

Surface : 5 ha 76 a 93 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
253 chênes	169 m ³	0,668 m ³
3 frênes	2,5 m ³	0,833 m ³

Propriétaire : Madame Joëlle BOUILLON

Expert forestier : Pierre MEUNIER

Cabinet CHATON – MEUNIER

2, impasse de l'Étang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64

Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr

ABANDONS :

Circonférences	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	Nombre de pieds	Volume présumé
Chênes	29	41	33	36	23	14	26	17	10	8	7	4	3	1	1	253	169 m ³
Dont secs				1	2*		1		1	1						6	
Frênes				1		1				1						3	2,5 m ³

* dont 1 chablis

RESERVES : 1 baliveau et 1 028 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte

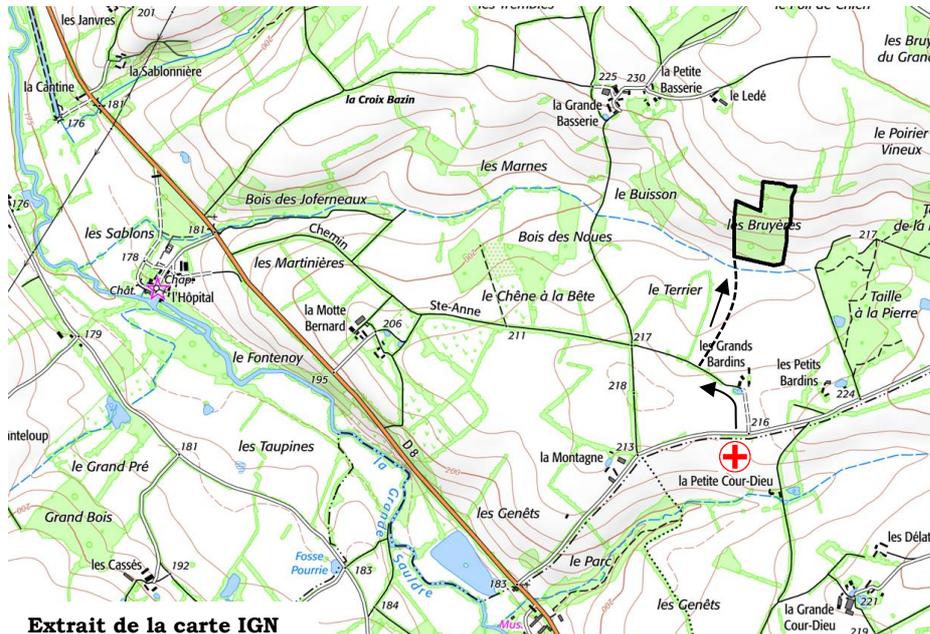
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : ½ au comptant par chèque, le solde par deux billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023 et 30/04/2023.

Propriétaire non assujetti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN



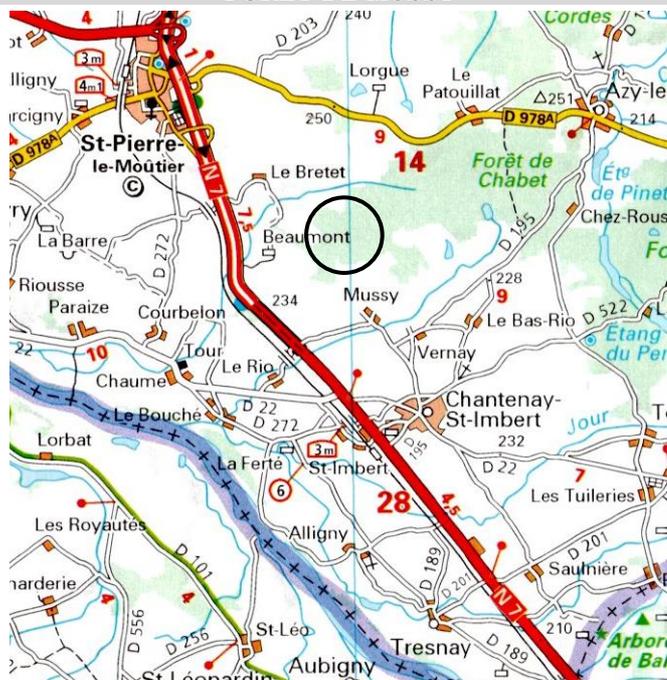
Réseau téléphonique SFR correct sur la coupe.

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 30' 36.14" - Long. E 2° 35' 2.24"



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

FORET DE MUSSY



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Nièvre

Commune : Saint-Pierre le Moutier

Nom de la forêt : Forêt de Mussy

N° parcelles : 6 et 7 du PSG n° 58-265-2

Surface globale : 16 ha 71 a 23 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
340 chênes	528,5 m ³	1,554 m ³
5 hêtres	8,279 m ³	1,656 m ³

Propriétaire : Groupement Forestier de Mussy

Expert forestier : Sébastien CHATON

Cabinet CHATON - MEUNIER

2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64

Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr



Renseignements et visite : Frédéric SAGET - ☎ 06 77 88 62 99

ABANDONS : 2 hêtres de 170 et 200 cm de circ. en parcelle 6 ; 3 hêtres de 150, 190 et 240 cm de circ. en parcelle 7.

Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	280	300	320	Nb de pieds	Volume présumé	
Chênes : Parc. 6	1	5	12	18	15*	20	15	12	15	14	12	11	4	6	1	2	1					164	288 m ³
Dont secs		1	1	1	1	3	1	1	1	2			1									13	
Chênes : Parc. 7	8	16	13	19	21	20	20	11	18	11	5	1	7	1	2			1	1	1		176	240,5 m ³
Dont secs			1	3	2	3	1	3	2	1												16	
Total chênes	9	21	25	37	36	40	35	23	33	25	17	12	11	7	3	2	1	1	1	1	340	528,5 m³	

* dont 1 chablis

RESERVES : 497 chênes, 11 hêtres, 1 charme et 1 alisier en parcelle 6 ; 583 chênes et 12 hêtres en parcelle 7.

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture orange. Un flachis au corps, un flachis au pied (initiales FS).

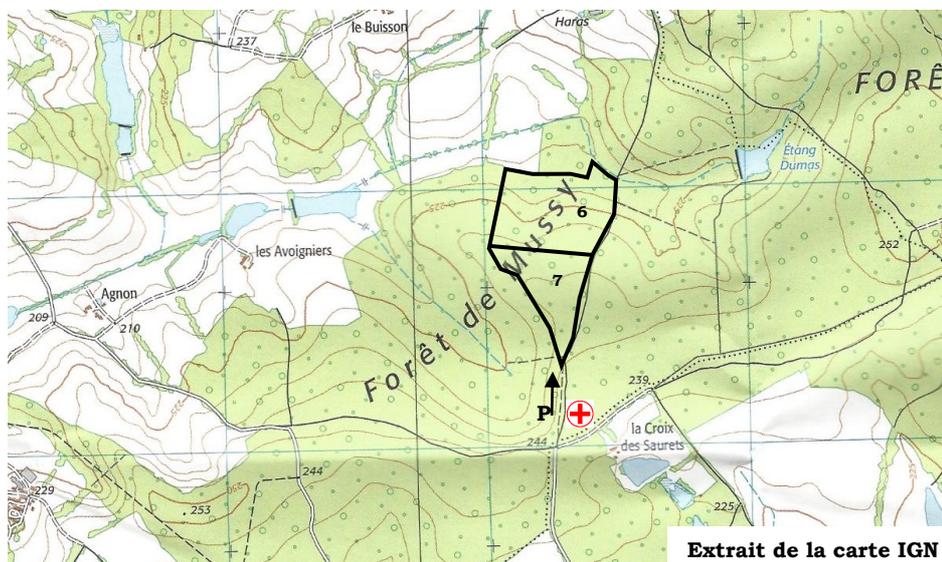
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : ¼ au comptant par chèque, le solde par trois billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023, 30/04/2023 et 31/07/2023.

Propriétaire assujetti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



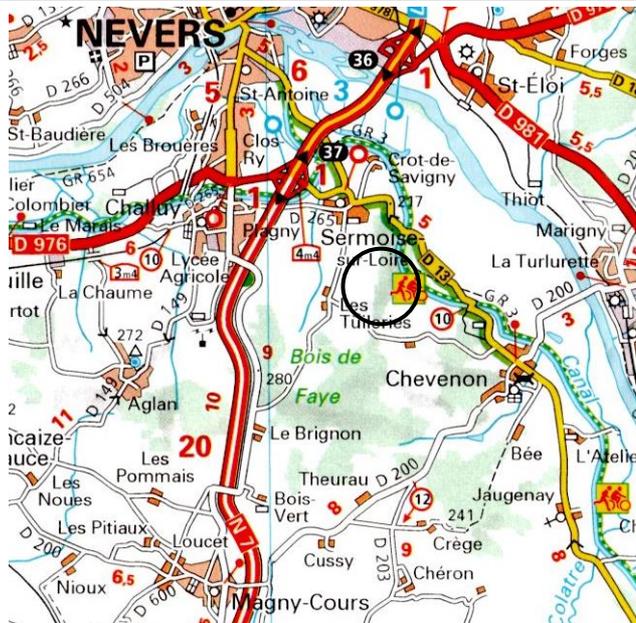
Extrait de la carte IGN

Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles.
Point de rencontre possible des secours :
Lat. N 46° 45' 52.12" - Long. E 3° 10' 25.18"

P : Place de dépôt



FORET DE SERMOISE



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Nièvre

Commune : Sermoise sur Loire

Nom de la forêt : Forêt de Sermoise

N° parcelle : 8 du PSG

Surface : 13 ha 77 a

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied



Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
354 chênes 1 hêtre	524,5 m ³ 1,322 m ³	1,482 m ³

Propriétaire : Monsieur Henri ROBERT

Expert forestier : Sébastien CHATON

Cabinet CHATON - MEUNIER

2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64

Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr



Renseignements et visite : Frédéric SAGET - ☎ 06 77 88 62 99

ABANDONS : 1 hêtre de 170 cm de circonférence

Circ.	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	280	310	Nb de pieds	Volume présumé
Chêne	34	46	49	31	40	26	30	28**	10	21	12	7	2	8	4	4	1*	1	354	524,5 m ³
Dont secs	3	10	7	5	13	7	8	7	2	4	3	4	2			1			76	
Dont chablis		1			1		1	2**	1	1									7	

* dont chêne n° 1 en bordure de parcelle 8 et 6 ; ** dont chênes n° 2 et 3 en bordure de parcelle 8 et 7.

RESERVES : 1 008 chênes, 25 frênes, 4 cormiers, 4 alisiers, 15 merisiers et 25 érables champêtres.

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture orange. Un flachis au corps, un flachis au pied (initiales FS).

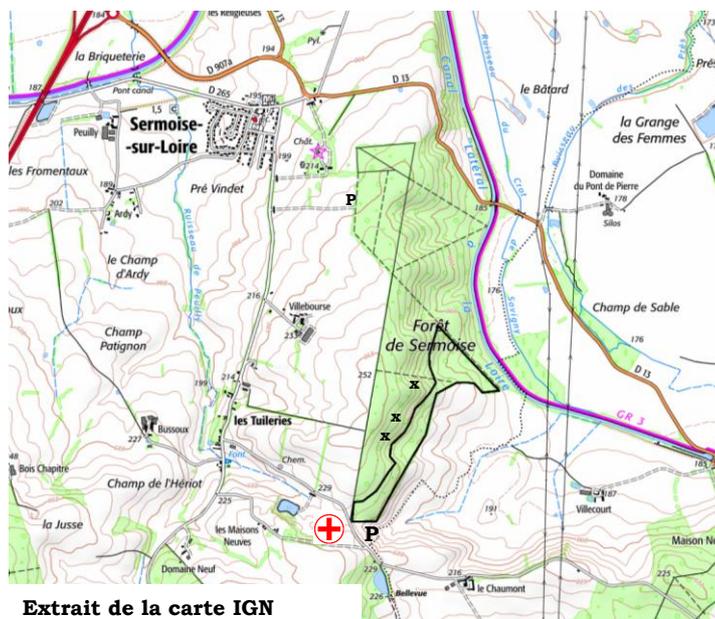
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : ¼ au comptant par chèque, le solde par trois billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023, 30/04/2023 et 31/07/2023.

Propriétaire assujetti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

P : Places de dépôt

x : Chêne isolé



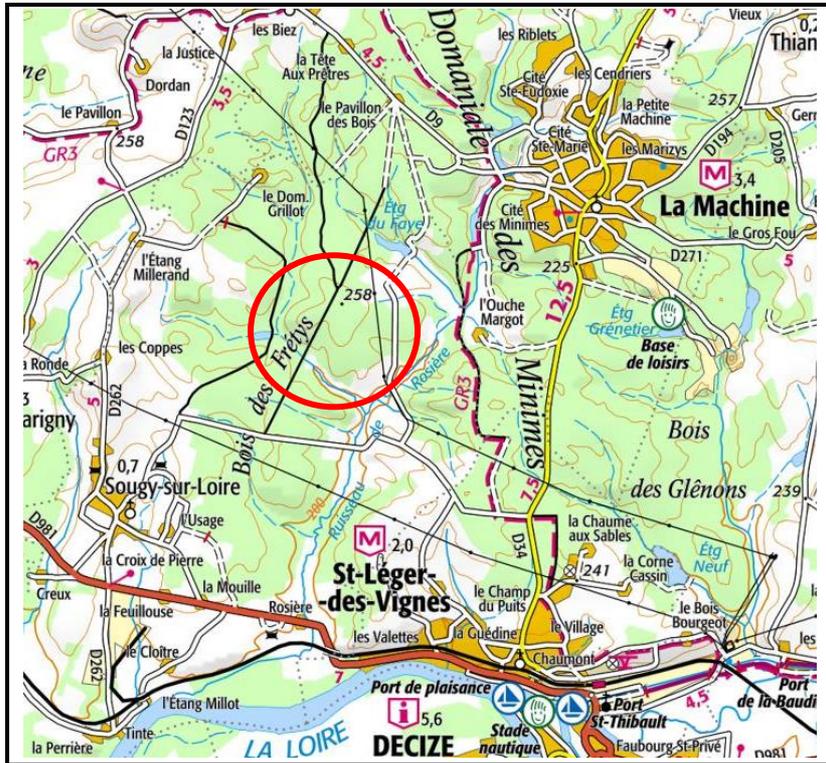
Réseau téléphonique Orange correct dans la parcelle.

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 46° 55' 49.97" - Long. E 3° 11' 30.54"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art n° Forêt des Frétys P 9-10-14



Extrait IGN

Département : Nièvre (58).
 Commune : Sougy-Sur-Loire.
 Nom de la forêt : Forêt des Frétys.
 Parcelles forestières : 9-10-14 (réf PSG).
 Surface : 34 ha 70.
 Nature de la coupe : Amélioration et sanitaire.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	515,50 m ³
Volume moyen :	1,24 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.
 Réserves : Tout arbre marqué d'une croix ou d'un point.
 Propriétaire : Groupement Forestier des Nutons.
 Expert forestier : **Frédéric LABBE**



Les Malmaisons
 58 400 NARCY
 Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	250	260	270	280	Volume
9	144 Chênes	1	7	16	22	30	22	19	7	8	3	6	2				1		177,56 m ³
10	111 Chênes	4	8	8	20	10	18	14	11	7	3	4	2	1		1			145,33 m ³
14	158 Chênes	1	12	20	26	35	13	20	16	10	2	2		1					188,86 m ³
TOTAL	413 Chênes	6	27	44	68	75	53	53	34	25	8	12	4	1	1	1	1	1	511,75 m³
	dont tarés							1											
	dont gélifs		1	2	2	4	2	4	2	2	1								
	dont secs			2	3	5	3	1		1									
14	2 Hêtres							1										1	3,75 m ³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude : 46.87786° / Longitude : 3.43523°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
 (www.monreseauemobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houpiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec, par les cloisonnements.

Place de dépôt : Au bord de la route forestière et sur la place de dépôt.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2023.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

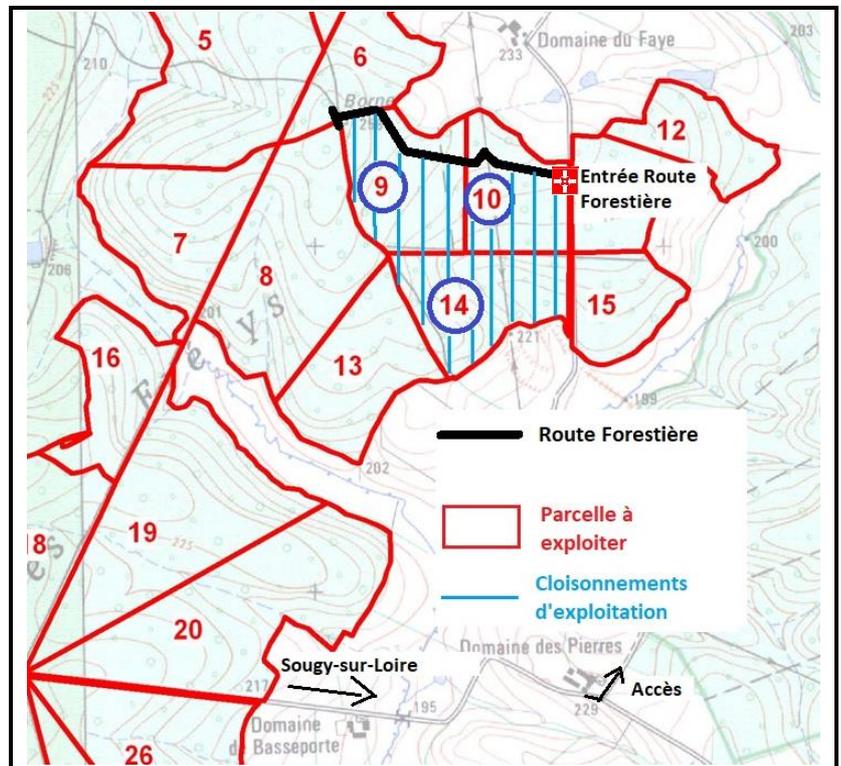
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :

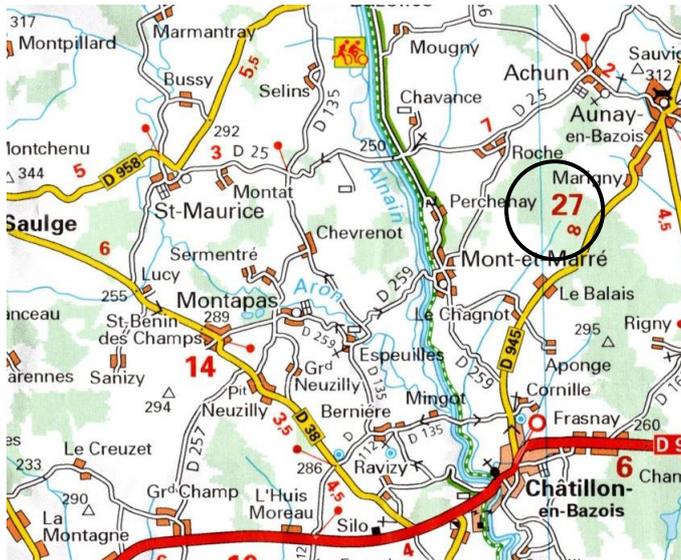


Extrait IGN



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

FORET DE MARIGNY



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Nièvre

Commune : Aunay en Bazois

Nom de la forêt : Forêt de Marigny

N° parcelle : 9 du PSG n° 58-352-3

Surface : 16 ha 59 a 51 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied



LABEL UE



Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
144 chênes	221 m ³	1,535 m ³

Propriétaire : Groupement Forestier du Bois de Marigny

Expert forestier : Sébastien CHATON

Cabinet CHATON - MEUNIER

2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64

Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Circonférences	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	Nombre de pieds	Volume présumé
Chênes	3	21	35	18	20	29	12	5		1	144	221 m³
Dont secs		3	5	4	2	1					15	19 m³
Dont chablis	1		2								3	3 m³

RESERVES : 113 baliveaux et 1 144 chênes.

Clauses particulières : Une attention particulière sera portée aux régénérations naturelles de chêne.

Un état des lieux contradictoire de ces régénérations naturelles sera dressé avant l'abattage des abandons.

Le permis d'exploiter sera annexé au compte-rendu de l'état des lieux.

La destruction abusive de la régénération naturelle entraînera le versement d'une indemnité réparatrice.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



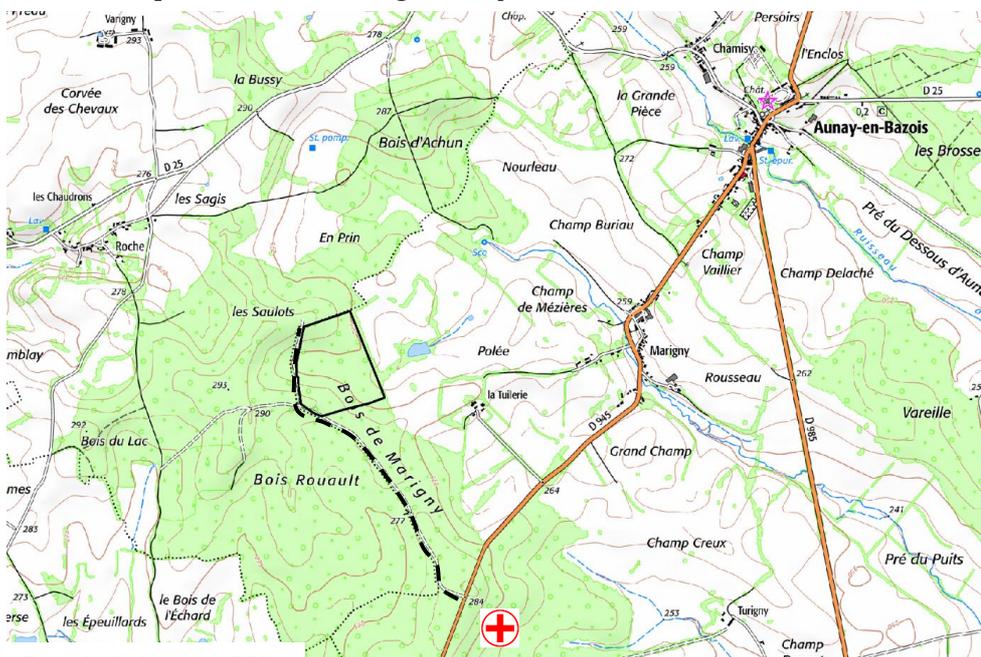
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : 1/3 au comptant par chèque, le solde par deux billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023 et 30/04/2023.

Propriétaire assujéti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN



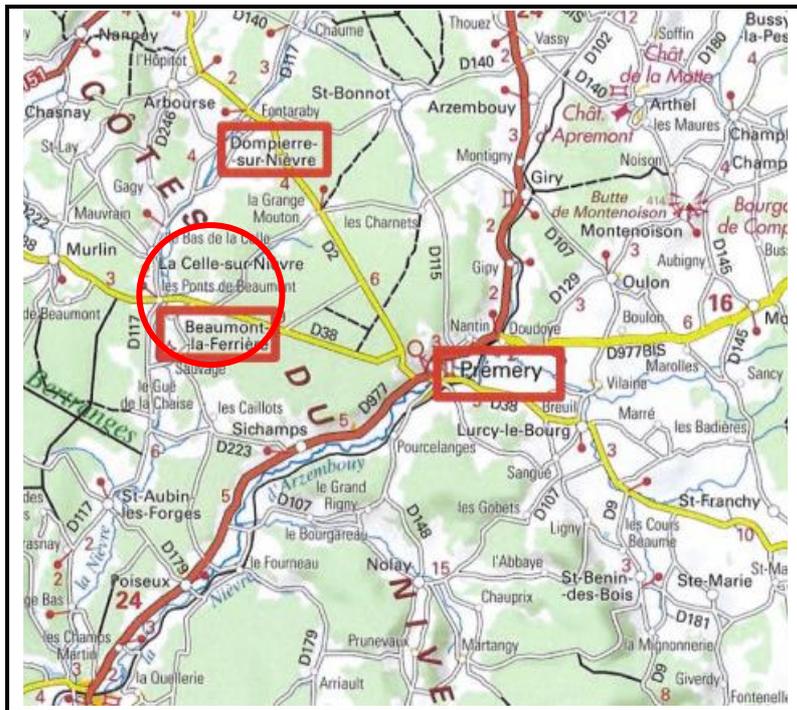
Réseau téléphonique Orange faible dans la parcelle.
Point de rencontre possible des secours :
Lat. N 47° 5' 41.68" - Long. E 3° 40' 43.86"

--- Route forestière



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art - Forêt du Bois Sauvage

Label
Transformation UE

Extrait IGN

Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	Volume
274 Chênes	7	30	36	48	49	43	32	17	9	2			1	323,95 m³
vol. présumé (m³)	23,6		135,7			138,2			23,8		2,6			
dont tarés					1		1	3						
dont gélifs		5	4	11	6	6	3	4						
dont secs					1		1							
25 Hêtres		1	5	2	1	5	3	3	5					27,01 m³
1 Tremble										1				2,14 m³

Visite : Voir le plan.**Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité****Conseillé :** Latitude 47.193393°/Longitude 3.221660°**Couverture téléphonique satisfaisante :** non

(www.monreseau mobile.fr)

Conditions particulières**TVA :** Assujetti.**Houppiers et taillis :** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.**Abattage :** câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis. Un tremble de 200 est à câbler en bordure de la RD 38 ainsi qu'un chêne de 170.**Débardage :** sur sol sec.**Place de dépôt :** Au bord de la route forestière et sur la place de dépôt.**Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :** 15 octobre 2023.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.**Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier :** 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.**Prix :****L'acquéreur :****La caution :****Département :** Nièvre (58).**Commune :** Beaumont-la-Ferrière.**Nom de la forêt :** Forêt du Bois Sauvage et des Garennes**Parcelle forestière :** 9 (Réf. PSG).**Surface :** 33 ha.**Nature de la coupe :** Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	353,10 m³
Volume moyen :	1,18 m³

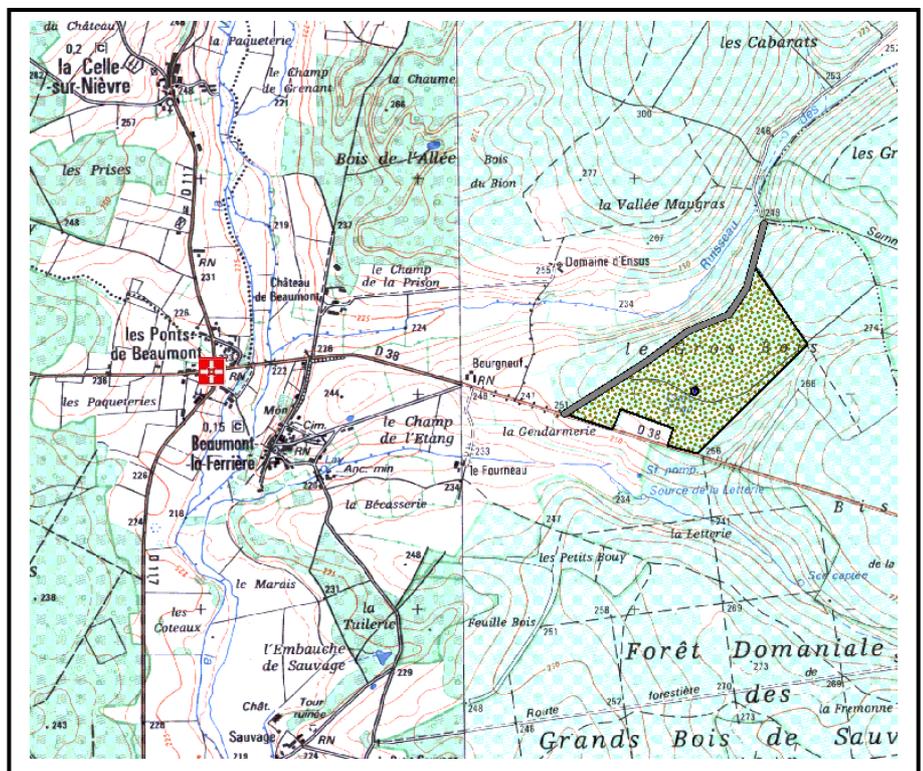
Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.**Réserves :** Tout arbre non martelé.**Propriétaire :** GF DU BOIS SAUVAGE ET DES GARENNES**Expert forestier :** Frédéric LABBE

Les Malmaisons

58 400 NARCY

Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com

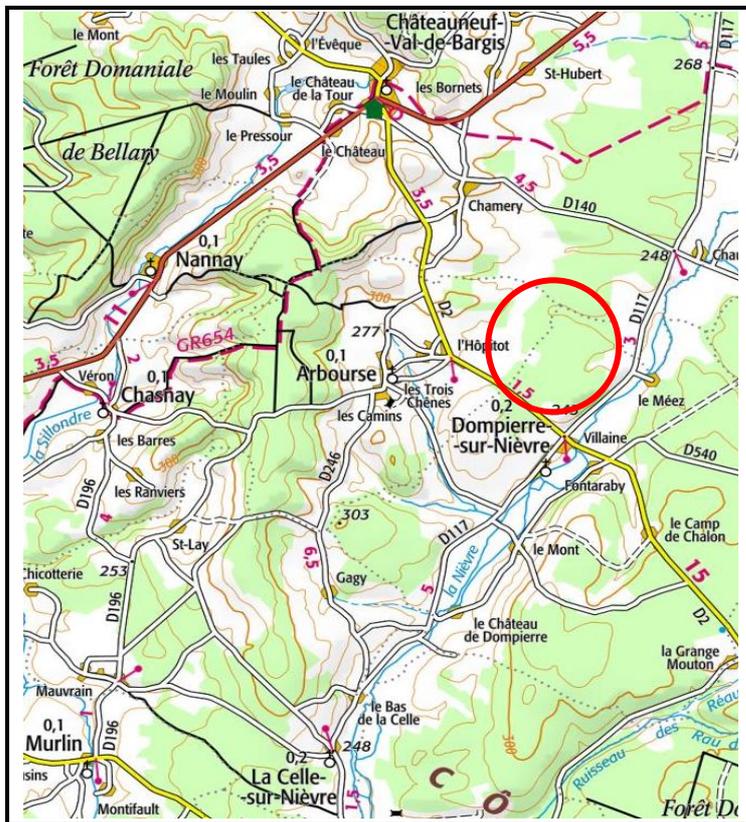


Extrait IGN



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art - Villedaine- P V3-V13-V12



Extrait IGN

Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/377

Département : Nièvre (58).

Communes : Dompierre-sur-Nièvre.

Nom de la forêt : Le Taillis de Villedaine.

Parcelles forestières : V3-V12-V13 (Réf. PSG).

Surface : 6 ha 20.

Nature de la coupe : Définitive et secondaire.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	281,11 m ³
Volume moyen :	1,95 m ³

Marquages : 2 flachis (1 au corps et 1 à la racine) portants l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non marqué.

Propriétaire : GF des Trois Massifs.

Expert forestier : Frédéric LABBE



Les Malmaisons

58 400 NARCY

Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



COMITÉ DES FORÊTS

Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	Volume
V3	80 Chênes	1	3	2	3	7	14	10	8	9	13	5	4		1		152,06 m ³
V12	20 Chênes				1	1	2	1	2	4	4	4	1				42,88 m ³
V13	39 Chênes			1	2	6	6	4	5	2	5	6	2				75,67 m ³
TOTAL	139 Chênes	1	3	3	6	14	22	15	15	15	22	15	7	0	1	0	270,61 m³
	dont secs						1				1						
	dont chablis						1		2								
V3	2 Hêtres								1		1						3,71 m ³
V13	3 Hêtres											2				1	6,79 m ³

Visite : Voir le plan-code barrière : 1680.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité Conseillé :

Latitude 47.242217°/Longitude : 3.255621°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseauemobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété et en bordure de route. Faire croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec empruntant les cloisonnements.

Place de dépôt : dans la parcelle, en bord de route forestière.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2024.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

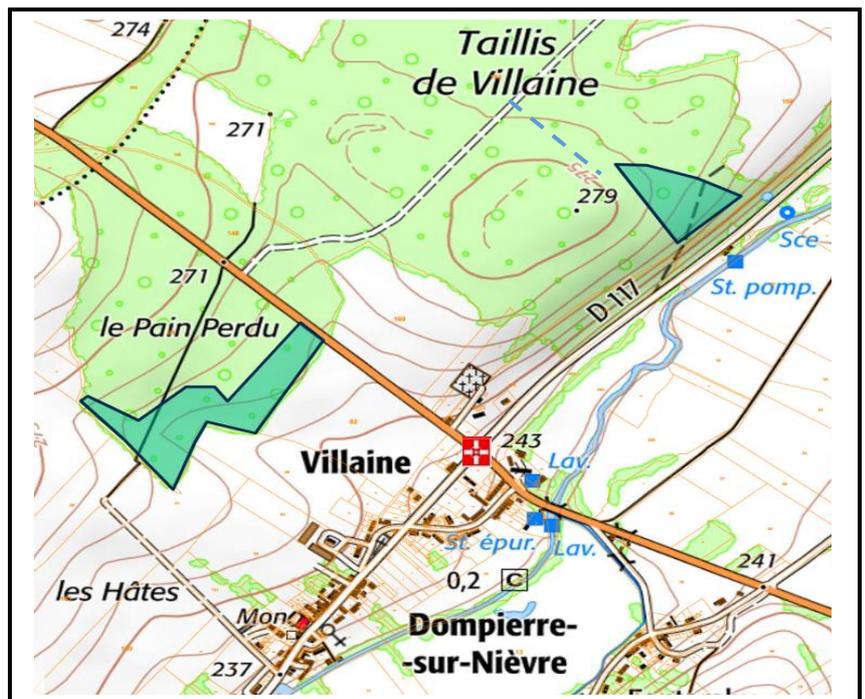
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

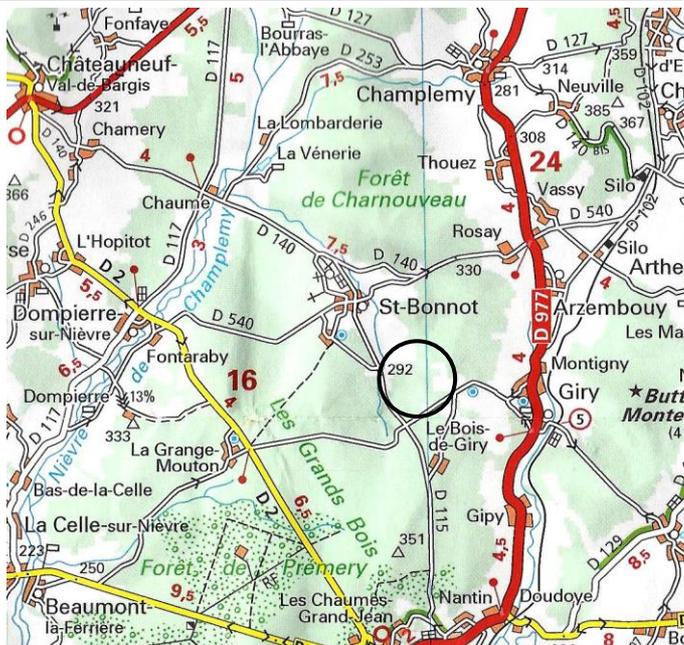
La caution :



Extrait IGN



BOIS DES TREMBLES



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Nièvre

Commune : Saint-Bonnot

Nom de la forêt : Bois des Trembles

N° parcelle : 7 du PSG n° 58-115-2

Surface : 21 ha 49 a 45 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essences principales : Chêne - Hêtre

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
238 chênes	367 m ³	1,542 m ³
44 hêtres	91 m ³	2,068 m ³

Propriétaire : Groupement Forestier du Chêne Vert

Expert forestier : Pierre MEUNIER
Cabinet CHATON – MEUNIER
2, impasse de l'Étang - 89380 APOIGNY
☎ 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	Nombre de pieds	Volume présumé
Chênes	15	16	18	19*	22	29	23	49	39	6				2	238	367 m³
Dont chablis					1	2									3	
Hêtres							2	13	7	10	5	4	3		44	91 m³

* dont 1 sec

RESERVES : 15 baliveaux, 2 420 chênes et 235 hêtres

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte 

Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

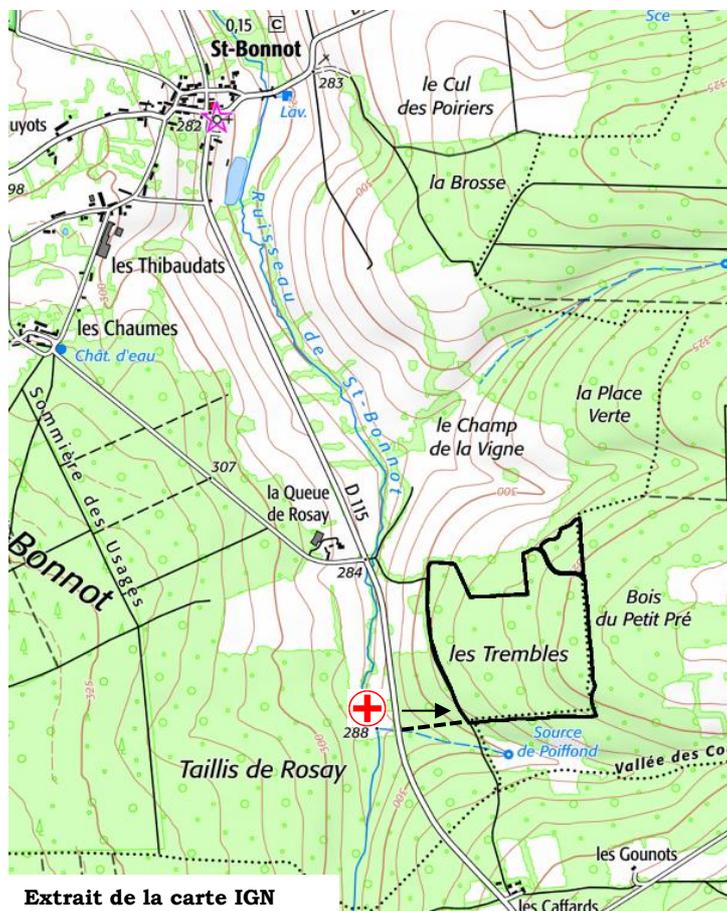
Règlements : ½ au comptant par chèque, le solde par deux billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023 et 30/04/2023.

Propriétaire assujéti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.

----- Route forestière



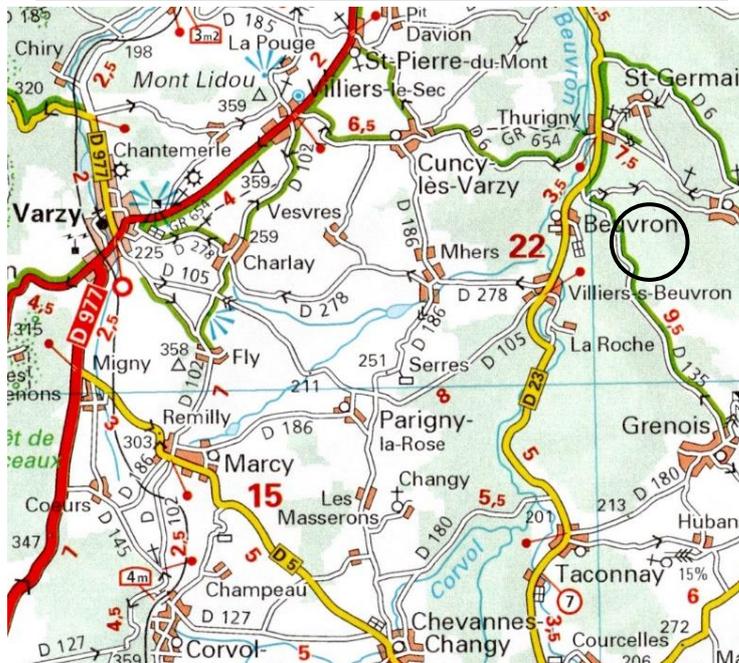
Extrait de la carte IGN



Réseau téléphonique SFR correct sur la coupe.
Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 13' 34.21" - Long. E 3° 19' 18.52"



LA CHAUME AU CERF



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Nièvre

Commune : Beuvron

Nom de la forêt : La Chaume au Cerf

N° parcelles : B n° 683 - 686

Surface globale : 2 ha 01 a 65 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied



LABEL UE



Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
38 chênes	90 m ³	2,368 m ³

Propriétaire : Madame Chantal LAPERTOT

Expert forestier : Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY
☎ 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Circonférences	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	Nombre de pieds	Volume présumé
Chênes	1	1	3			7	3	4	9	3	4	1		1	1	38	90 m ³

RESERVES : 209 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture orange. Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte

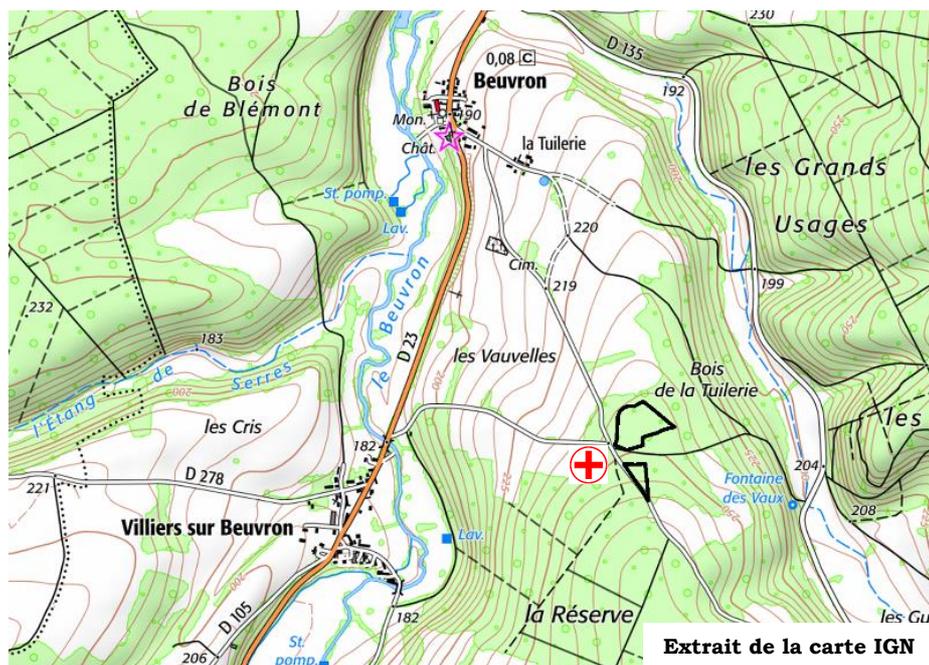
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : 1/3 au comptant par chèque, le solde par deux billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023 et 30/04/2023.

Propriétaire non assujéti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



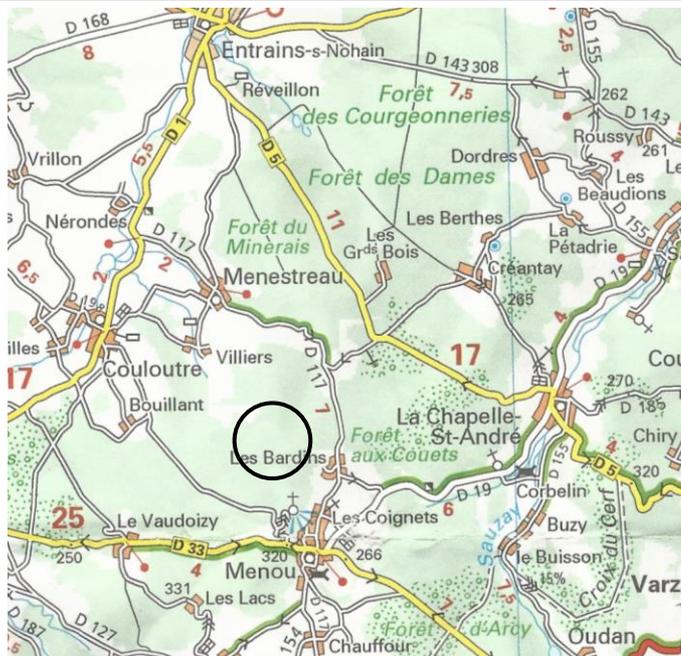
Extrait de la carte IGN

Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles.
Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 20' 58.41" - Long. E 3° 30' 0.16"



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

BOIS DE ROUGEMONT



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Nièvre

Commune : Ménéstreau

Nom de la forêt : Bois de Rougemont

N° parcelles : 5 - 6 et 8 du PSG n° 58-0384-3

Surface globale : 30 ha 23 a 21 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essences principales : Chêne - Hêtre

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
214 chênes	305,5 m ³	1,428 m ³
116 hêtres	198 m ³	1,707 m ³

Propriétaire : Groupement Forestier du Bois de Rougemont

Expert forestier : Pierre MEUNIER

Cabinet CHATON - MEUNIER

2, impasse de l'Étang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64

Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr

ABANDONS :

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	Nb de pieds	Volume présumé
Chênes : parc 5	2	6	5	8	7	4	1	8	3	1	4	2						51	74 m ³
<i>Dont secs</i>			1	2														3	
Chênes : parc 6	7	7	21	14	13	9	10	11	4	3	2							101	132,5 m ³
<i>Dont secs</i>	1		1				1											3	
Chênes : parc 8	2	6	7*	7	8	13	2	2	6	2	2	3		2				62	99 m ³
<i>Dont secs</i>				2														2	
Total chênes	11	19	33	29	28	26	13	21	13	6	8	5		2				214	305,5 m³
Hêtres : parc 5					5	3	6	8	4	11	2	4	1	1	2			47	86 m ³
Hêtres : parc 6				1	4	9	6	4	3	3		2						32	50,5 m ³
Hêtres : parc 8			2		2	8	7	5	4	3	2		1		1	1	1	37	61,5 m ³
Total hêtres			2	1	11	20	19	17	11	17	4	6	2	1	3	1	1	116	198 m³

* dont 1 chablis

RESERVES : 2 baliveaux, 1 034 chênes et 124 hêtres en parcelle 5 ; 8 baliveaux, 1 242 chênes et 151 hêtres en parcelle 6 ; 37 baliveaux, 1 001 chênes et 228 hêtres en parcelle 8.

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

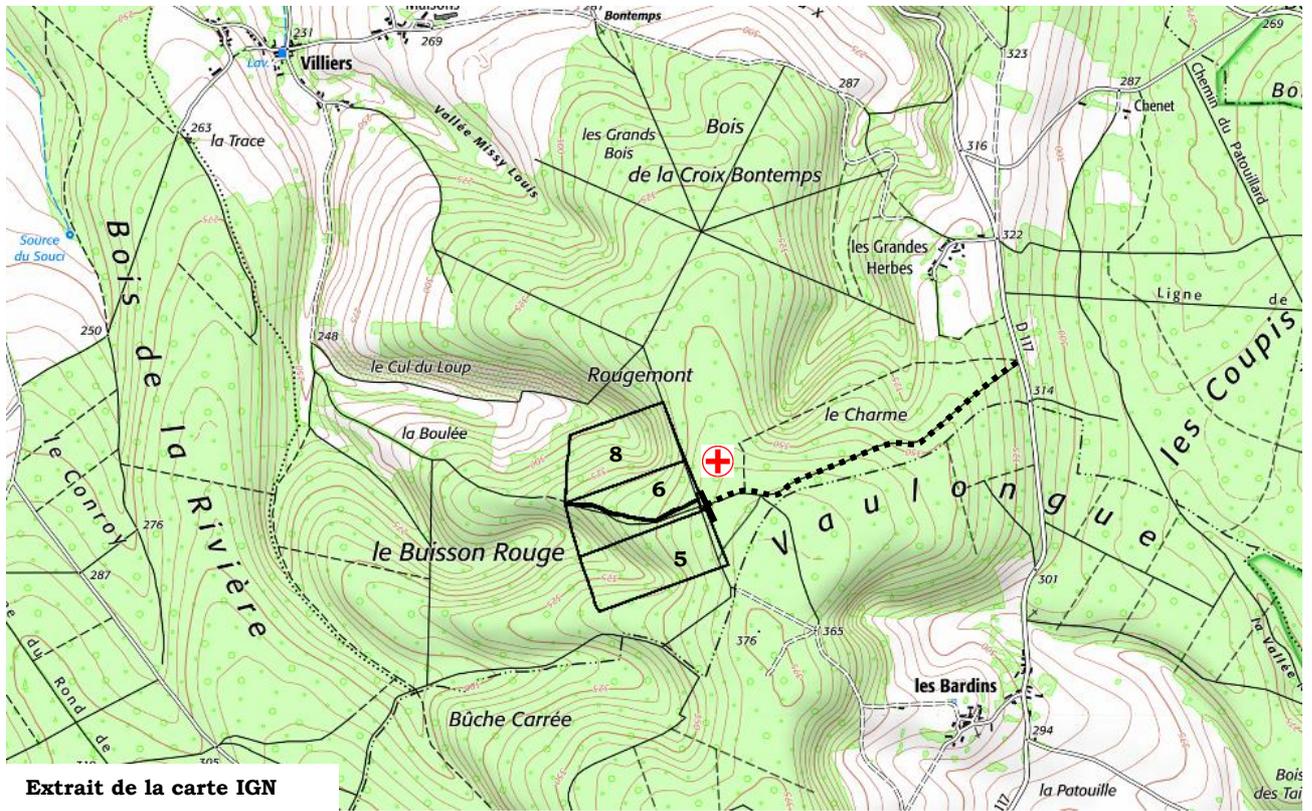
Règlements : ½ au comptant par chèque, le solde par deux billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023 et 30/04/2023.

Propriétaire assujetti à la TVA.

CVO régiee par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.





Extrait de la carte IGN

..... Route forestière



Réseau téléphonique SFR correct sur la coupe.
Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 23' 25.41" - Long. E 3° 16' 16"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art n° - Forêt de Maugenet

Label
Transformation UE

Forêt écocertifiée PEFC N° 10-21-1/2288.

Département : Nièvre (58).

Commune : La Chapelle-Saint-André.

Nom de la forêt : Forêt du Maugenet.

Parcelles forestières : 10-11 et 12 (Réf. PSG).

Surface : 42 ha 01.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	496,41 m ³
Volume moyen :	1,16 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre marqué d'une croix ou d'un point.

Propriétaire : GFI FRANCE VALLEY PATRIMOINE

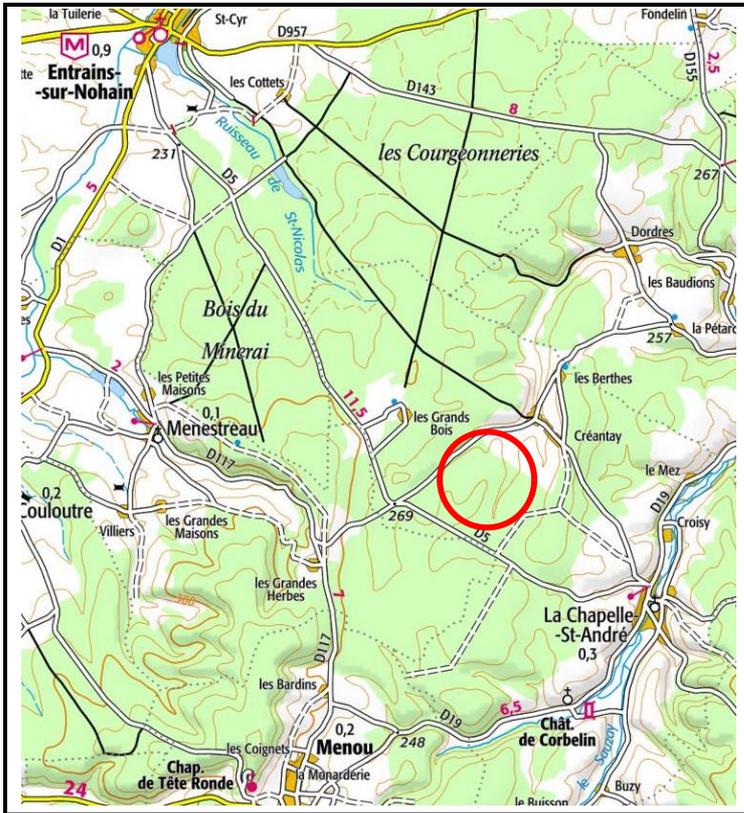
France Valley
ENRACINER SON PATRIMOINE

Expert forestier : Frédéric LABBE



Les Malmaisons
58 400 NARCY
Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Extrait IGN

Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	Volume
10	104 Chênes	1	21	21	14	12	9	13	7	2	1	2	1		116,76 m ³
11	122 Chênes	7	22	20	19	10	16	12	4	5	3	4			138,05 m ³
12	177 Chênes	6	15	24	35	26	19	20	16	8	4	3		1	212,19 m ³
TOTAL	403 Chênes	14	58	65	68	48	44	45	27	15	8	9	1	1	467,00 m ³
	dont gélifs		7	3	9	8	8	5	3	3	3	1			
	dont secs						2								
10	1 Hêtre				1										0,82 m ³
11	3 Hêtres			1			2								3,35 m ³
12	22 Hêtres		1	4	1	6	3	2	3	1	1				25,24 m ³
TOTAL	26 Hêtres		1	5	2	6	5	2	3	1	1				29,41 m ³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.406555°/Longitude 3.298014°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseauemobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : Au bord de la route forestière et sur la place de dépôt.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2023.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

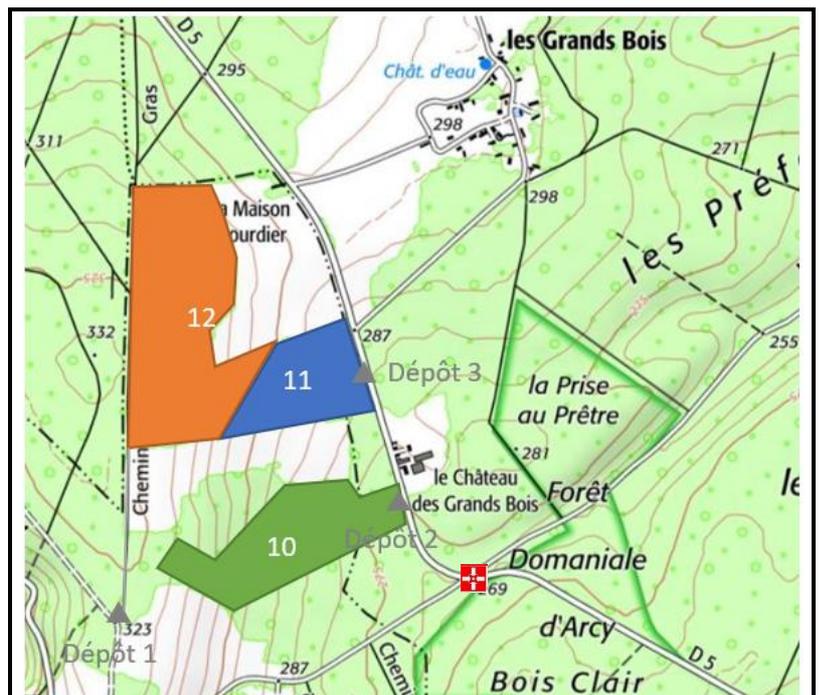
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :

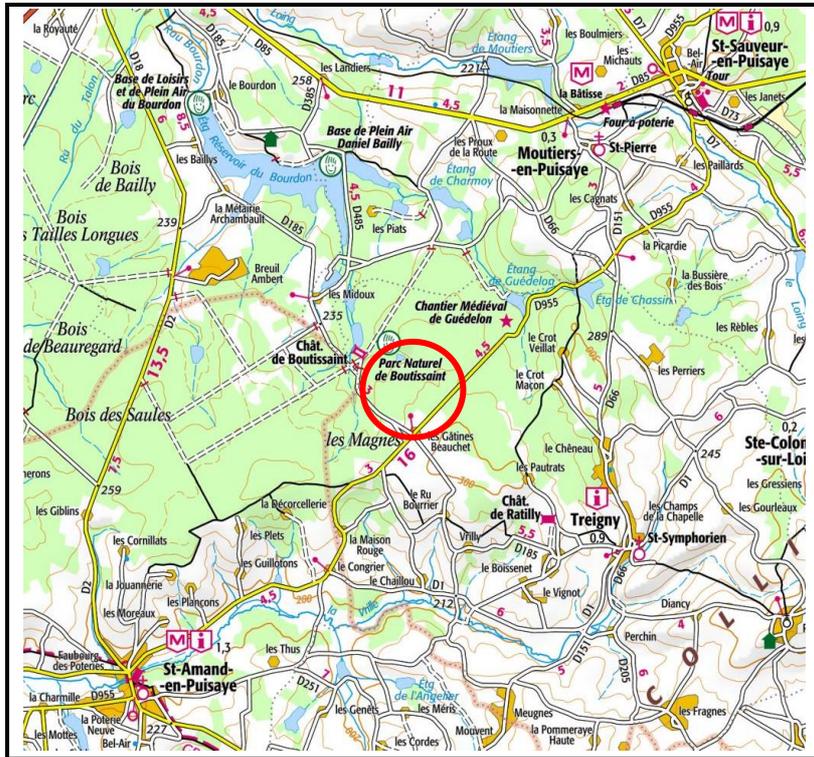


Extrait IGN



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art n° - Domaine de Boutissaint



Extrait IGN

Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2353.

Département : Yonne (89).

Commune : Treigny.

Nom de la forêt : Domaine de Boutissaint.

Parcelles forestières : 17-19-25- et 41 (Réf. P.S.G)

Surface : 28 ha.

Nature de la coupe : Sanitaire partie Ouest et Amélioration partie Est.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	316,69 m ³
Volume moyen :	1,22 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portants l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Un bois sec de 210cm est marqué dans la parcelle voisine.

Réserves : Tout arbre non marqué.

Propriétaire : GF de Boutissaint en Puisaye.

Expert forestier : **Mathieu LANCELIN**

8 Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	Volume
260 Chênes	16	36	40	33	30	22	19	21	16	11	3	6	4	2	1	316,69 m ³
vol. présumé (m ³)	30,8		97,4			92,7			59,0			33,1		3,8		
dont gélivés			2		3	3	2	2	1	1						
dont secs	3	2	8	3	5	1	3	4	2		1	1	2		1	

En plus de cet inventaire, 5 arbres marqués de deux croix et cerclés à la peinture situés en bordure de grillage font partie de la vente.

Visite : Prévenir Mathieu LANCELIN (06 33 51 43 00) et passer se présenter à l'accueil.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.571586°/Longitude 3.127116°

Couverture téléphonique satisfaisante : non (www.monreseau mobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houpiers et taillis : réservés.

Abattage et débardage : câblage des bois en limite de parcelle. Intervention sur sol sec. **Exploitation interdite du 1^{er} juillet au 15 septembre.** Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Place de dépôt : Dans la parcelle, en bord de l'allée.

Délai d'exploitation : 30 octobre 2023.

Enlèvement des produits : 15 décembre 2023.

Contactez 20 jours avant le commencement des travaux.

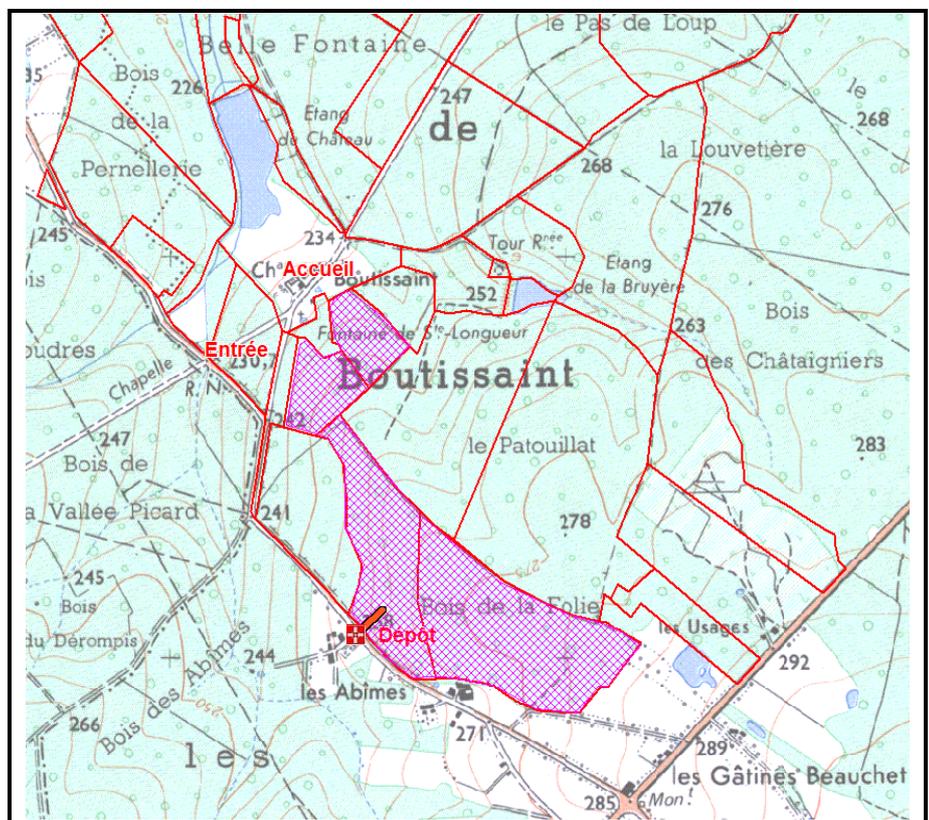
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :

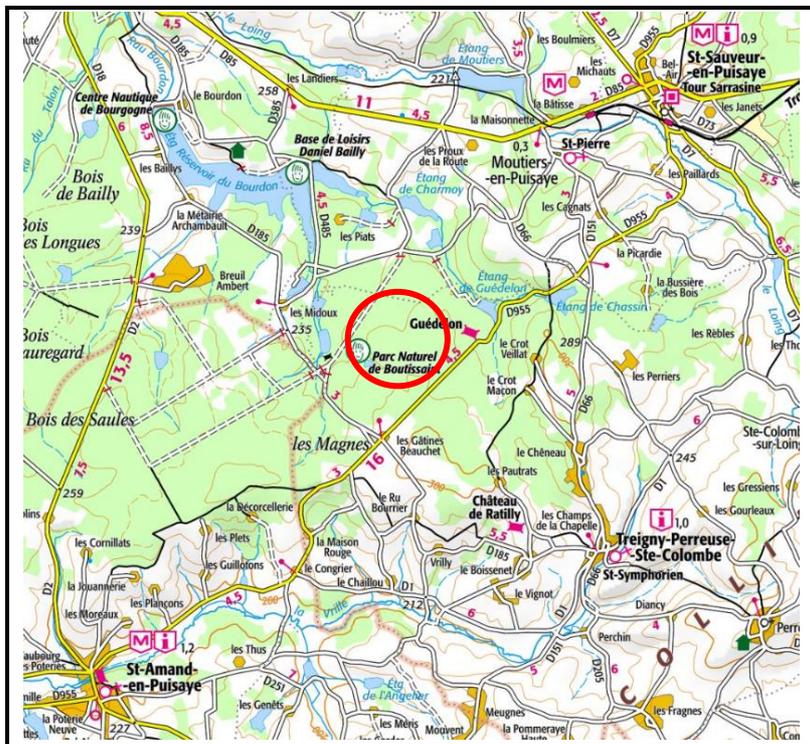


Extrait IGN



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art n° - Domaine de Boutissaint



Extrait IGN

Forêt écocertifiée PEFC n°10-21-1/2353

Département : Yonne (89).

Commune : Treigny.

Nom de la forêt : Domaine de Boutissaint.

Parcelle : 14 et 45p (réf PSG)

Surface : 20 ha

Nature de la coupe : Amélioration

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	214,32 m ³
Volume moyen :	1,24 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portants l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Reserves : Tout arbre marqué d'une croix ou d'un point.

Propriétaire : GF de Boutissaint en Puisaye.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN



8 Avenue du Général Leclerc

89700 SAINT-FARGEAU

Port : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	Volume
173 Chênes	10	20	29	17	19	24	24	12	9	4	2	3				214,32 m ³
vol. présumé (m ³)	10,9		62,9			92,2			32,9		7,3					
dont gélivés		1	4	4	4	4	4		1							
dont secs		1	2		1		2	1			1					

Visite : Prévenir Mathieu LANCELIN (06 33 51 43 00)

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47,577599°/Longitude 3,122163°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseau mobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété.

Exploitation interdite du 1^{er} juillet au 15 septembre

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : Voir plan.

Délai d'exploitation : 30 octobre 2023.

Enlèvement des produits : 15 décembre 2023.

Contacter 20 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour

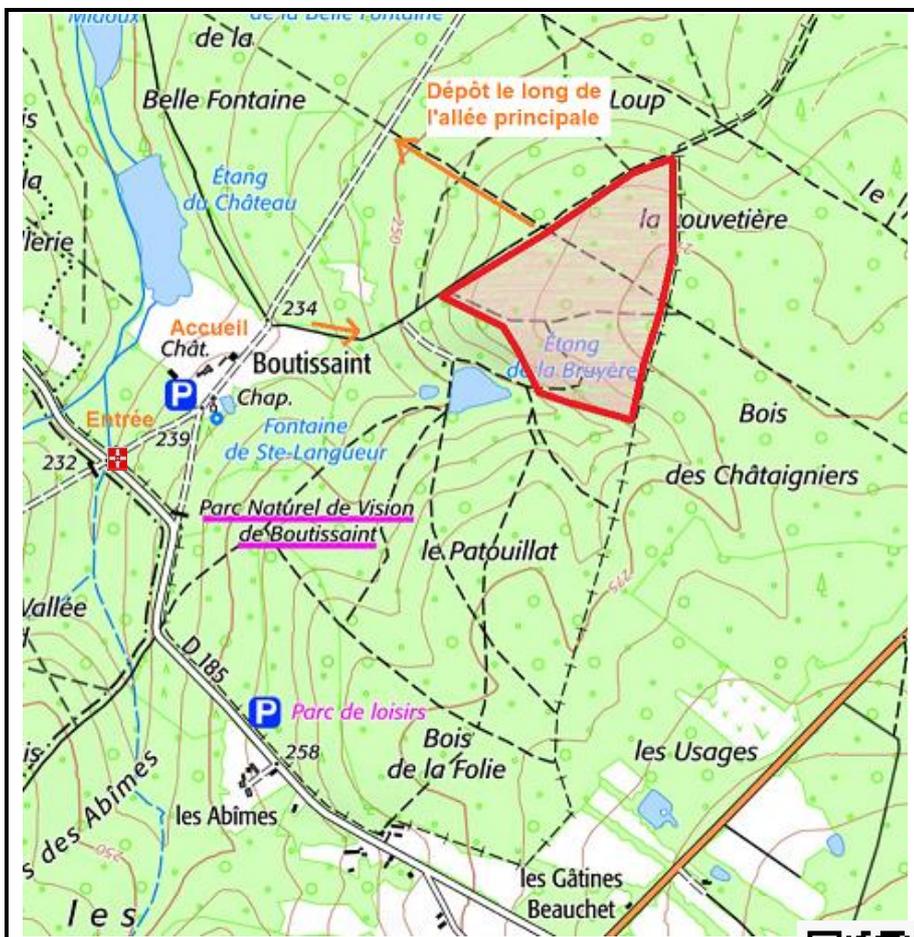
les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :

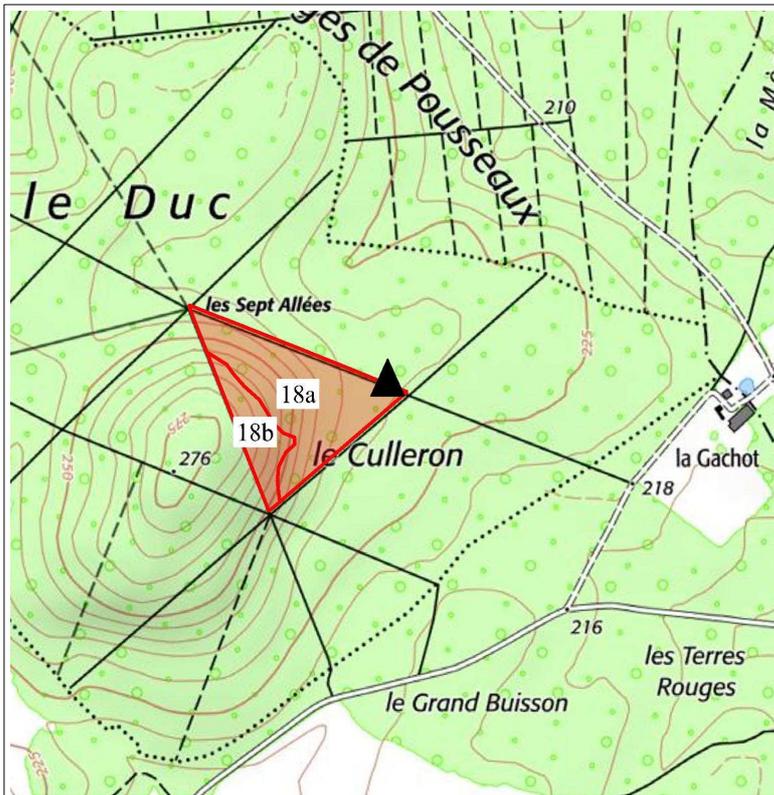


Extrait IGN



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Lot martelé, cubé et estimé par Fabien LORNE Expert Forestier Agréé.



Propriétaire : Madame Françoise FOURRIER

Adresse : 19, rue Moiteau
CP - Ville : 53500 ERNEE
Téléphone : **Fax :**

Expert Forestier : Selarl Cabinet LORNE - Expert Forestier
6, avenue Mendès France
72000 LE MANS
Téléphone : 02 43 62 13 60 **Fax :**

Département : YONNE
Commune : LUCY SUR YONNE
Lieudit : Les Barlets.

Essence (s) Principale (s) : CHENE

Nature de la Coupe : ECLAIRCIE
Parcelle Forestière : 18a,b(p)
Nombre d'arbres par pile : 135

Surface : 10,33 ha
Réserves : Tous les arbres non marqués et les houppiers des arbres à exploiter.

Limites : Voir plan ci-contre.

Marquage : 1 Flachis au corps et à la racine, marqué "RL" ou "FL"

Visite : Mr Nicolas FOURRIER - Tél. 06 07 41 21 57
42, rue des Buttes - 89000 AUXERRE

Certification : P.E.F.C.
N° : 10-21-1/2578



Qualité indicative :
CHENE Vol. B-O Moy. Ø 35 et + : 1,57 m3 - Plot/Tranchage 0,00 %
CHENE DECL. Vol. B-O Moy. Ø 35 et + : 1,93 m3 - Plot/Tranchage 0,00 %
HETRE Vol. B-O Moy. Ø 30 et + : 2,15 m3 - Plot/Tranchage 0,00 %

		Volume Présumé :		
Nombre de Pieds	135	B.O./Billon	248,00 m3	
		B. l.	m3 ou	St
		VOL.MOY.	1,84 m3	

Diamètre à 1m30

Nbre.	Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110&+	Vol.	
22	CHENE						2	4	3	7	4	1		1										31,36
19	CHENE DECL.						2	4	1	7		2	1		1		1							30,83
94	HETRE						7	7	12	18	16	8	11	6	6	1	2							185,81

Conditions Particulières

Paiement : Conditions Générales
T.V.A. : assujetti **N° FROL** 317 998 888

Charges : Caution demandée égale à 25% du montant H.T. du prix de vente.

Exploitation : à soigner pour préserver les réserves qui assurent l'avenir du peuplement.

Débardage : A effectuer par temps sec, hors dégel.

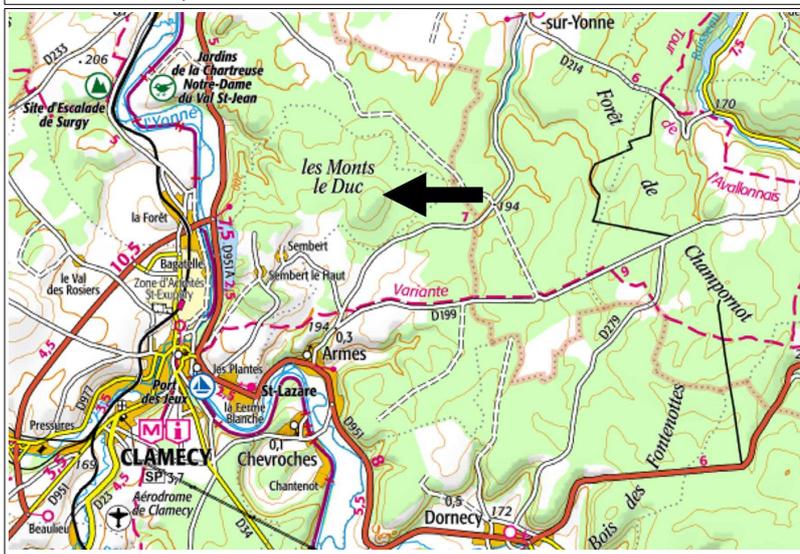
Place de Dépôt : aménagée, voir plan. Utilisation obligatoire de bastings sous les béquilles des grumiers.

Délais d'exploitation : 30 AVR 24

Enlèvement des produits : 30 AVR 24

Prix : € **L'Acquéreur :**

© MICHELIN d'après carte N° Pli Autorisation N° 9607365

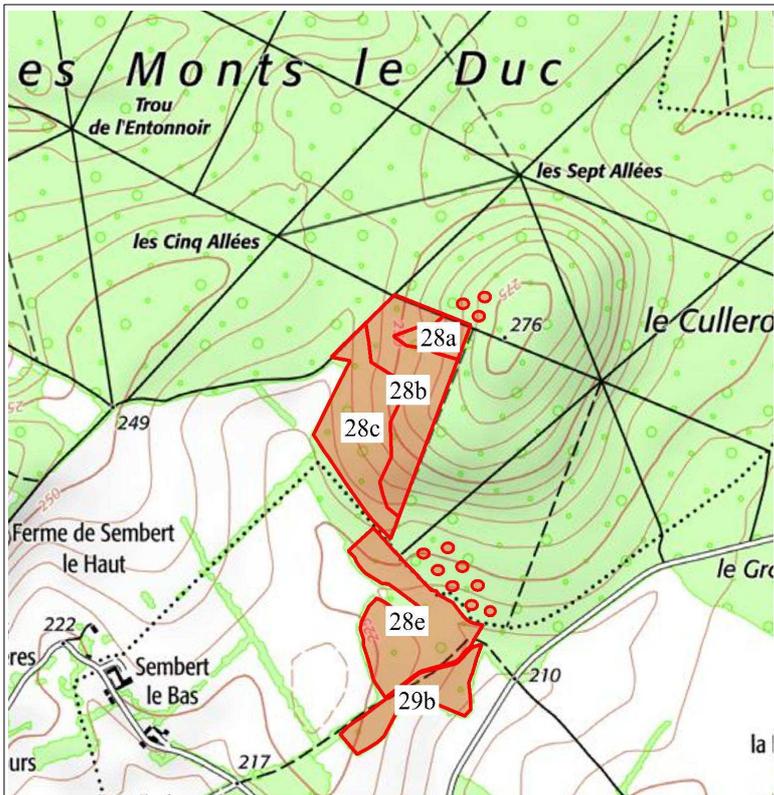


La Caution :



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Lot martelé, cubé et estimé par Edward LORNE Expert Forestier Agréé.



Propriétaire : Madame Françoise FOURRIER

Adresse : 19, rue Moiteau
CP - Ville : 53500 ERNEE
Téléphone : **Fax :**

Expert Forestier : Selarl Cabinet LORNE - Expert Forestier
6, avenue Mendès France
72000 LE MANS
Téléphone : 02 43 62 13 60 **Fax :**

Département : YONNE
Commune : LUCY SUR YONNE
Lieudit : Les Barlets.

Essence (s) Principale (s) : CHENE

Nature de la Coupe : AMELIORATION

Parcelles Forestières :	28a,b,c	28e,29b
Nombre d'arbres par pille :	50	113

Surface : 19,40 ha
Réserves : Tous les arbres non marqués et les houppiers des arbres à exploiter.

Limites : Voir plan ci-contre.

Marquage : 1 Flachis au corps et à la racine, marqué "RL" ou "FL"

Visite : Mr Nicolas FOURRIER - Tél. 06 07 41 21 57
42, rue des Buttes - 89000 AUXERRE

Certification : P.E.F.C.
N° : 10-21-1/2578



Qualité indicative :
CHARME I Vol. B-O Moy. Ø 35 et + : 0,66 m3
CHENE Vol. B-O Moy. Ø 35 et + : 1,45 m3 - Plot/Tranchage 17,33 %
CHENE DECL. Vol. B-O Moy. Ø 35 et + : 1,34 m3
CHENE I Vol. B-O Moy. Ø 35 et + : 1,48 m3 - Plot/Tranchage 5,73 %
CHENE I DECL. Vol. B-O Moy. Ø 35 et + : 1,45 m3

		Volume Présumé :		
Nombre de Pieds	163	B.O./Billon	213,84 m3	
		B. I.	m3 ou	St
		VOL.MOY.	1,31 m3	

Diamètre à 1m30

Nbre.	Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110&+	Vol.	
17	CHARME I						1	15		1														11,19
25	CHENE						3	7	8	3	1		1		1				1					36,18
5	CHENE DECL.								3	1	1													6,71
76	CHENE I					7	13	14	12	10	3	6	5		4	2								105,48
12	CHENE I DECL.						1	2	4	2		2		1										17,35
20	HETRE						3	3	5	3	4	1	1											26,73
8	HETRE I						1	1	2	3		1												10,20

Conditions Particulières

Paiement : Conditions Générales
T.V.A. : assujetti N° FROL 317 998 888
Charges : Caution demandée égale à 25% du montant H.T. du prix de vente.
Exploitation : à soigner pour préserver les réserves qui assurent l'avenir du peuplement.

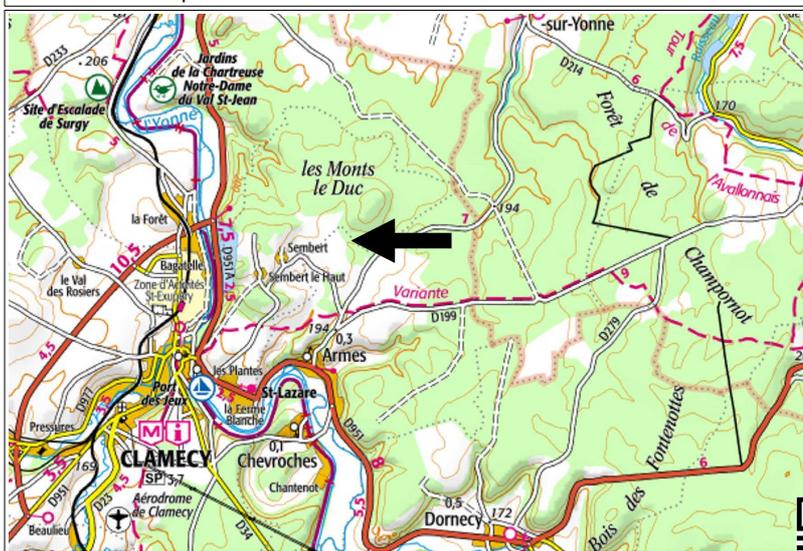
Débardage : A effectuer par temps sec, hors dégel.

Place de Dépôt : aménagée, voir plan. Utilisation obligatoire de bastings sous les béquilles des grumiers.

Délais d'exploitation : 30 AVR 24
Enlèvement des produits : 30 AVR 24

Prix : € L'Acquéreur :

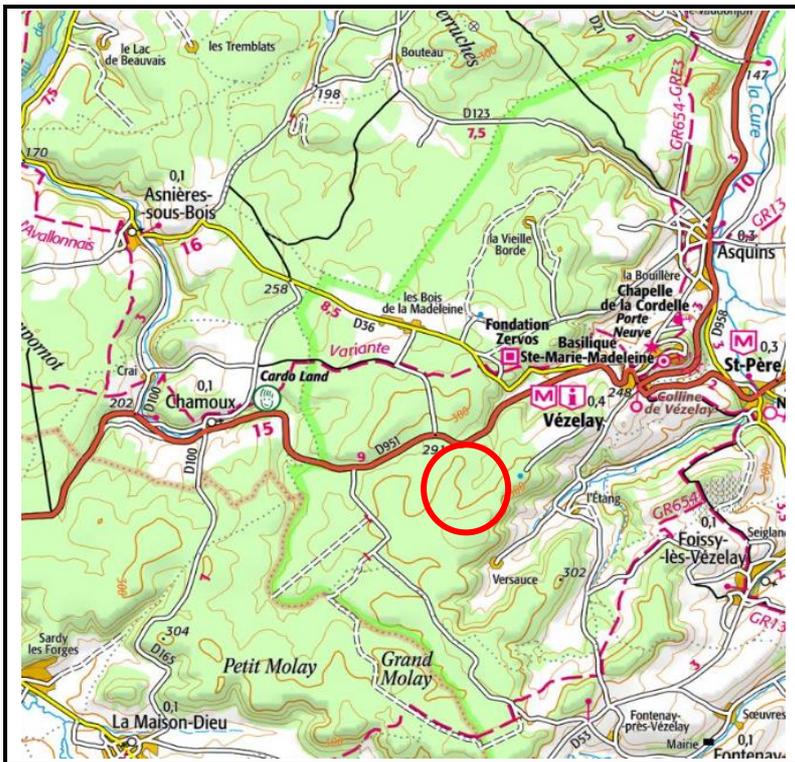
© MICHELIN d'après carte N° Pli Autorisation N° 9607365



La Caution :

VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art n° - Forêt du Maupas - P 7



Extrait IGN

Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2552.

Département : Yonne (58).

Commune : Vézelay.

Nom de la forêt : Forêt du Maupas.

Parcelle forestière : 7 (Réf. PSG).

Surface : 12 ha 63.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	169,68 m ³
Volume moyen :	1,13 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire : SOCIETE QUERCUS.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

8 Avenue du Général Leclerc

89 170 SAINT-FARDEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Circ.	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	Volume
115 Chênes	1	10	13	23	21	12	15	8	4	3	2	1		2			122,56 m ³
vol. présumé (m ³)	14,3		52,0				38,0			12,2		6,0					
dont taré												1					
dont gélifs			1	1	2	1	1	1		1							
dont sec				1													
dont chauffage				1													
35 Hêtres			2	1	6	7	6	3	3		2		3		1	1	47,12 m ³
dont chauffage					1				1				1			1	

Un chêne de circonférence 140 martelé est dépointé. Dans la parcelle 6, un chêne de circonférence 170 est à exploiter et fait partie du lot.

Visite : Portail fermé: Tél 06.33.51.43.00

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.455754°/Longitude 3.715482°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseau mobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : Au bord de la route forestière et sur la place de dépôt.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2023.

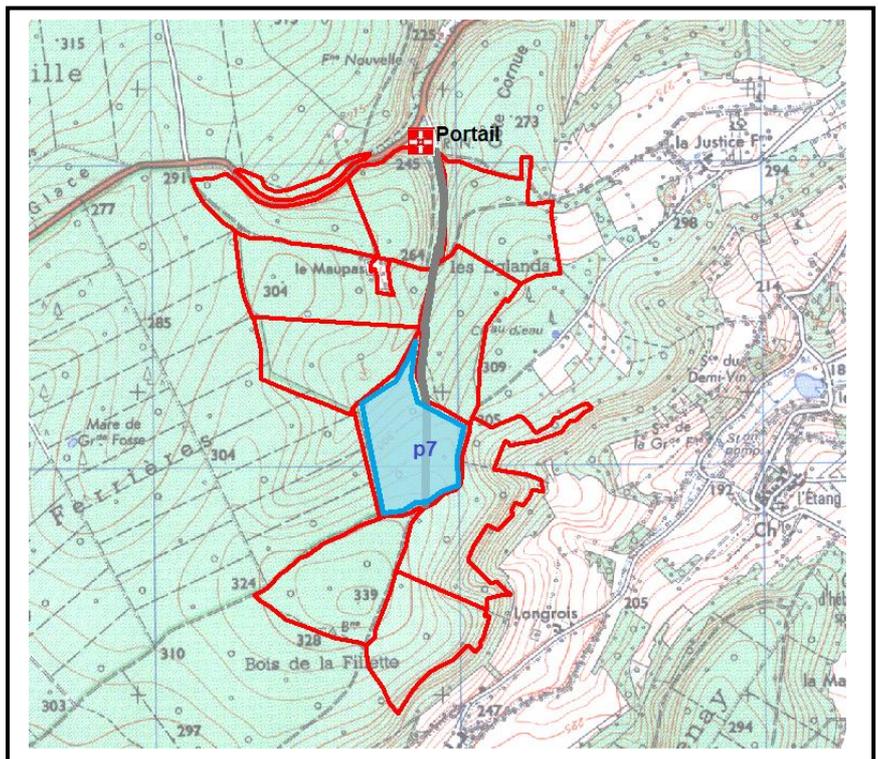
Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :

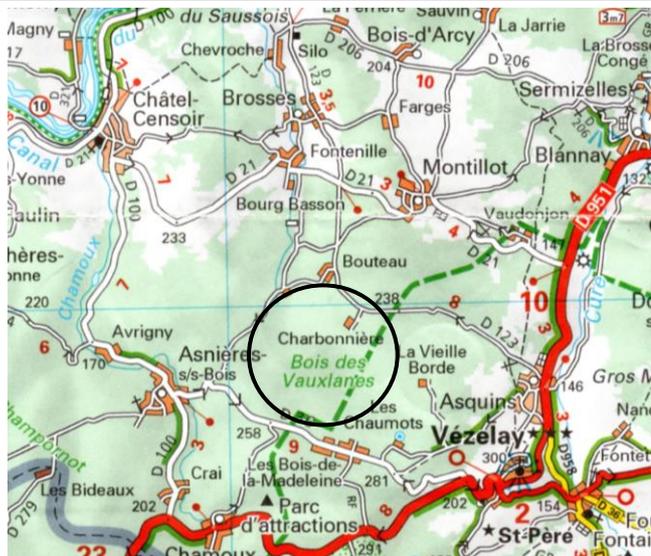


Extrait IGN



VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

FORET DE VAUXLANNES



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Communes : Asquins - Montillot - Vézelay

Nom de la forêt : Forêt de Vauxlannes

N° parcelles : M2 du PSG n° 89-0303-4 et F n° 53 - 293

Surface globale : 25 ha 04 a 29 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essences principales : Chêne - Hêtre

Vente en bloc et sur pied



LABEL UE



Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
194 chênes	395,5 m ³	2,039 m ³
39 hêtres	48 m ³	1,231 m ³

Propriétaire : Groupement Forestier SLOTH

Expert forestier : Pierre MEUNIER

Cabinet CHATON - MEUNIER

2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64

Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr



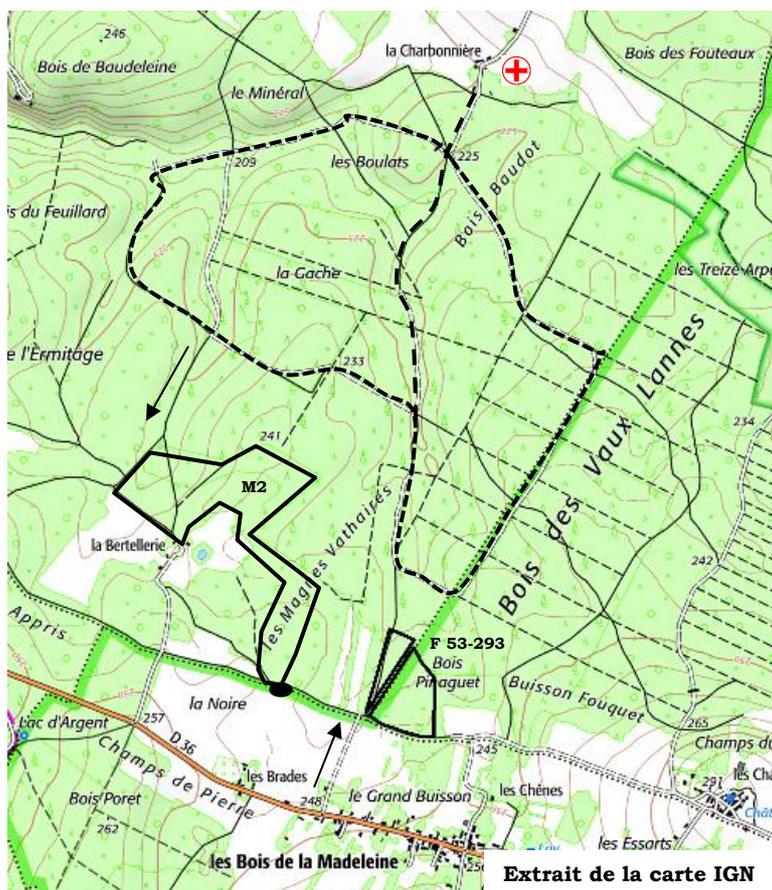
ABANDONS :

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	270	Nb de pieds	Volume présumé
Chênes : M2	5	3	3*	7	7	3	11*	31	26	15	10	13 ^Δ	6	5	1	146	291,5 m ³
Chênes : F 53 - 293			1*		2	4 ^Δ	1	11 ^Δ	13	11 ^Δ	4		1			48	104 m ³
Total Chênes	5	3	4	7	9	7	12	42	39	26	14	13	7	5	1	194	395,5 m³
Hêtres : M2			1		1											2	2 m ³
Hêtres : F 53 - 293		6	4	9	5	3	5	4	1							37	46 m ³
Total Hêtres		6	5	9	6	3	5	4	1							39	48 m³

* dont 1 sec

Δ dont 1 chablis

RESERVES : 223 baliveaux et 1 689 chênes en parcelle M2 ; 5 baliveaux et 626 chênes en parcelles F 53 - 293



Extrait de la carte IGN

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte

Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

Règlements : ¼ au comptant par chèque, le solde par trois billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023, 30/04/2023 et 31/07/2023.

Propriétaire assujetti à la TVA.

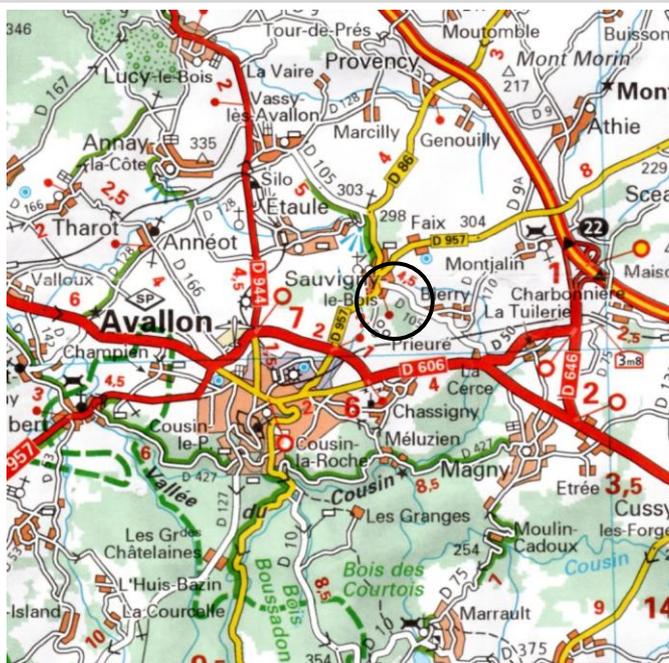
CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.

Réseau téléphonique absent sur la coupe.
Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 29' 41.7" - Long. E 3° 42' 8.45"

VENTE DU 17 OCTOBRE 2022 A APOIGNY

BOIS DE SAINT-JEAN



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Yonne

Commune : Sauvigny le Bois

Nom de la forêt : Bois de Saint-Jean

N° parcelles : ZT n° 77 et 93

Surface globale : 6 ha 54 a 76 ca

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
93 chênes	165 m ³	1,774 m ³
2 frênes	3 m ³	1,500 m ³

Propriétaire : Monsieur et Madame Alain JOZON

Expert forestier : Pierre MEUNIER
Cabinet CHATON – MEUNIER
2, impasse de l'Étang - 89380 APOIGNY
☎ 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	Nombre de pieds	Volume présumé
Chênes	4	8	6	7	9	9	13	9	8	5	6	3	1	4		1	93	165 m ³
Dont secs	1	2		2	2	1											8	
Frênes						1			1								2	3 m ³

RESERVES : 545 chênes et 11 frênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

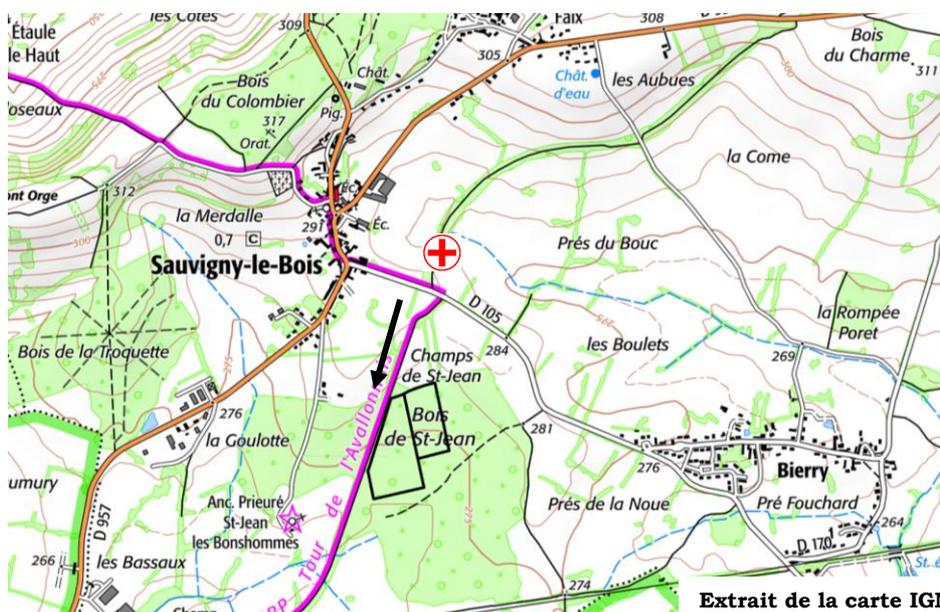
Règlements : ½ au comptant par chèque, le solde par deux billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023 et 30/04/2023.

Propriétaire non assujéti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.

→ Accès



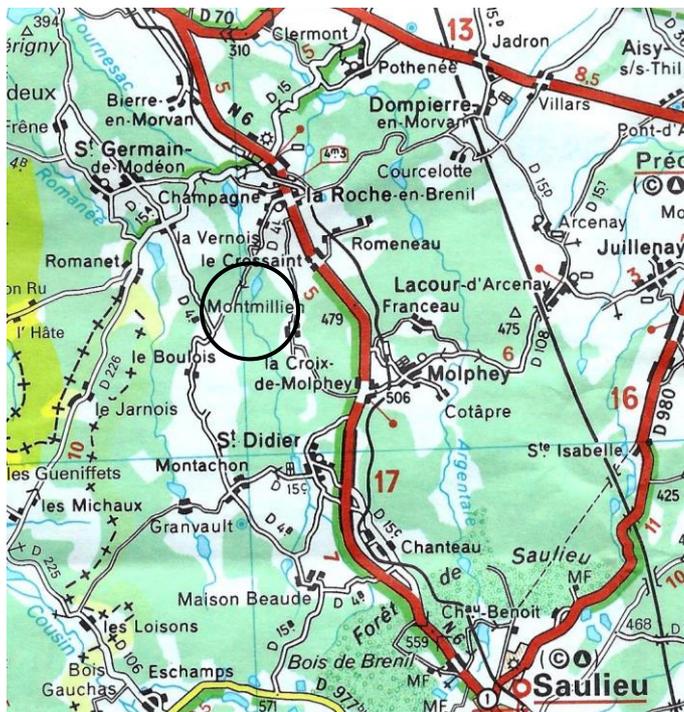
Extrait de la carte IGN



Réseau téléphonique SFR correct sur la coupe.
Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 30' 39.68" - Long. E 3° 56' 38.69"



LES GRANDS BOIS



MICHELIN n° 4089 - E. 1/150 000

Département : Côte d'Or

Commune : La Roche en Brenil

Nom de la forêt : Les Grands Bois

N° parcelles : 2-21 et 3-1 du PSG n° 21-0275-3

Surface globale : 9 ha 94 a 64 ca

Nature de la coupe : Coupe rase

Essence principale : Chêne - Hêtre - Pin sylvestre - Epicéa commun

Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
606 chênes	540 m ³	0,891 m ³
74 hêtres	62 m ³	0,838 m ³
46 pins sylvestres	39 m ³	0,848 m ³
162 épicéas communs	92 m ³	0,568 m ³

Propriétaire : Groupement Forestier Forêt EMIL

Expert forestier : Pierre MEUNIER
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY
☎ 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Circ.	60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	Nb de pieds	Volume présumé
Chênes					119	88	85	80	88	59	37	27	12	6	2	1	1	1	606	540 m ³
Hêtres					4	12	15	13	11	3	7	4	3				1	1	74	62 m ³
Pins sylvestres	3	4	4	9	2	5	1	3	7	4	2	1			1				46	39 m ³
Epicéas communs	26	24	25	22	20	10	14	8	6	5				1	1				162	92 m ³

Clauses particulières : A ce bois d'œuvre, s'ajoutent le taillis et les houppiers des abandons, soit un volume estimé à 1 700 stères.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.

Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2024.

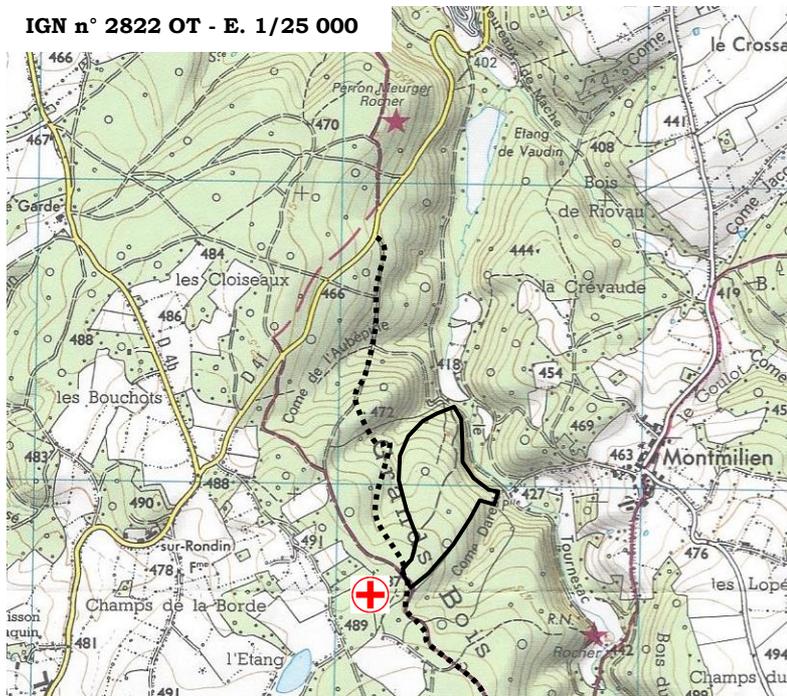
Règlements : ¼ au comptant par chèque, le solde par trois billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 31/01/2023, 30/04/2023 et 31/07/2023.

Propriétaire assujetti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.

IGN n° 2822 OT - E. 1/25 000



Réseau téléphonique SFR correct sur la coupe.



Point de rencontre possible des secours :
Lat. N 47° 21' 1.24" - Long. E 4° 10' 6.23"

..... Route forestière



CAHIER DES CLAUSES GÉNÉRALES POUR LES VENTES DE COUPES EN BLOC ET SUR PIED DES FORETS PRIVÉES

(Établi contractuellement en 1983 entre
la FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS et
les EXPERTS FORESTIERS DE FRANCE)

et mis à jour à effet du 1er avril 2016 et réactualisé le 10 octobre 2020

1 CONDITIONS DE LA VENTE

1.1

La vente a lieu en bloc sans garantie d'âge, de qualité, de volume, de vice apparent ou caché et de surface. Une différence en moins, supérieure à 4 % du nombre total de tiges de 30 cm de diamètre et plus pour les résineux et 35 cm et plus pour les feuillus, annoncé au catalogue, est considérée comme une erreur manifeste.

La réclamation doit être formulée par écrit auprès de l'expert forestier avant la fin de l'abattage. Par le seul fait de sa demande, l'acheteur s'engage à payer, les frais de vérification s'il n'est pas reconnu une erreur manifeste. Dans le cas où l'erreur est confirmée, le vendeur indemnise l'acheteur sans formalité contentieuse et sans frais.

1.2

Elle comporte tous les arbres marqués au flanc sur 2 faces ou exceptionnellement sur 1 face, et le cas échéant, à la racine, du marteau de l'expert ou à la peinture dont l'inventaire est annexé au catalogue. Les bois annoncés dans la fiche de vente comme déclassés ou secs seront marqués par une marque distinctive.

Les conditions particulières précisent obligatoirement si le taillis et/ou les houppiers font partie ou non de la vente et si l'enlèvement des rémanents est autorisé ou non. Dans le cas où le vendeur se réserve l'exploitation du taillis et/ou des houppiers, mention sera faite des modalités.

1.3

La fiche de vente de chaque article mentionne la ou les parcelles où se trouve située la coupe avec l'indication des limites matérialisées et des accès pour la visite.

1.4

L'acquéreur qui cède la coupe est tenu d'en informer aussitôt son vendeur et reste responsable dans les conditions ci-après.

1.5

Le vendeur fait son affaire personnelle préalablement à la vente de toutes formalités administratives, légales ou réglementaires, à telle fin que l'acquéreur ne puisse être inquiété en quoi que ce soit ni voir retarder son exploitation. A défaut, le vendeur supportera seul les conséquences dommageables des manquements aux formalités. L'acquéreur reste tenu de déposer les diverses déclarations (DICT, panneaux liés à l'exploitation,...).

2 PRIX- PAIEMENT - GARANTIE

2.1

Le prix de vente s'entend hors taxes, net de tous frais et charges. Toutefois les conditions particulières figurant au catalogue peuvent y déroger.

2.2

Les modalités de règlement sont précisées aux conditions particulières de chaque lot. Celles-ci peuvent être prévues :

- soit au comptant pour les lots de moins de 3000 €
- soit en 2 échéances d'égal montant : comptant, et 90 jours, pour les lots de 3000 € à 11 999 €
- soit en 3 échéances d'égal montant: comptant, 90 jours et 180 jours, pour les lots de 12 000 € à 59 999 €
- soit en 4 échéances d'égal montant : comptant, 90 jours et 180 jours et 270 jours pour les lots de 60 000 € à 99 999 €
- soit en 5 échéances d'égal montant : comptant, 90 jours, 180

jours, 270 jours et 330 jours pour les lots de 100 000 € et plus.

2.3

Dans le délai de dix jours qui suit la vente, le vendeur ou son représentant adresse à l'acheteur une lettre de confirmation signée ou un contrat signé et/ou une facture si le vendeur est assujéti à la T.V.A. dans les conditions prévues à l'article 2.9.

Dans le délai de dix jours de la confirmation, l'acquéreur doit lui remettre, par chèque émis au nom du vendeur, le montant du prix payable comptant.

Dans le délai de trente jours de la vente, l'acquéreur fait parvenir au vendeur ou son représentant :

- les billets à ordre correspondant au paiement échelonné à terme selon les spécifications des clauses particulières de chaque article. Ces billets à ordre sont revêtus de la signature de l'acheteur et comportent l'aval de la caution bancaire ou, après accord du vendeur, celui d'une société de caution mutuelle. Dans le cas où l'acquéreur souhaite procéder par virement, il fournit une caution bancaire garantissant les paiements à échéance.
- la fiche, ses annexes et le cahier des clauses générales revêtus de sa signature et de celle de sa caution précédées de la mention "lu et approuvé". Cette régularisation vaudra, de la part de la caution engagement à la garantie de l'exécution de toutes les conditions du cahier des clauses générales et particulières dans la limite du montant indiqué sur la fiche de vente et le présent document.
- une attestation d'assurance mentionnant spécifiquement l'activité d'exploitation forestière pour la durée du contrat. Dans l'éventualité où l'acquéreur est en mesure de fournir une caution permanente agréée par Experts Forestiers de France et la FNB, il sera dispensé de faire signer la fiche, ses annexes et le cahier des clauses générales par la caution.

2.4

Lorsque l'acquéreur souhaite s'acquitter du paiement au comptant pour un lot dont le règlement est prévu à échéances, il peut, après accord du vendeur, se libérer du prix en un seul paiement moyennant un escompte correspondant au taux d'intérêt légal.(appliqué proportionnellement au prorata temporis, à chaque échéance pour le délai restant à courir). Il a cependant l'obligation d'adresser au vendeur ou son représentant les documents mentionnés au 2/ du 2.3 (caution, attestation d'assurance).

2.5

Le permis d'exploiter est délivré sous huitaine par l'expert forestier à l'acheteur après l'accomplissement de ces formalités. Si celui-ci refuse d'adresser le permis d'exploiter dans le délai imparti, sans justification, il sera tenu responsable des conséquences préjudiciables à l'acheteur.

2.6

Faute par l'acquéreur et sa caution de satisfaire aux présentes obligations dans les délais prescrits ci-dessus, le vendeur a la faculté de faire constater la résolution de la vente par une simple ordonnance de référé, après un commandement ou une lettre recommandée avec avis de réception notifiée à l'acquéreur et à sa caution, prononçant la résolution de la vente, à défaut de régularisation des formalités prescrites ci-dessus, dans le délai de 10 jours ouvrés après la réception de la lettre recommandée avec avis de réception.

L'acquéreur défaillant devra à titre de clause pénale pour la

réparation de l'inexécution de ses obligations, une indemnité de 20% du prix de soumission, nonobstant la possibilité pour le vendeur d'obtenir réparation intégrale de son préjudice.

2.7

En aucun cas et sous aucun prétexte, le parterre de la coupe et des lieux de dépôt, dont il sera ci-après parlé, ne pourra être considéré jusqu'à parfait paiement du prix et exécution de toutes les obligations du cahier des clauses générales, comme le magasin ou le chantier de l'acheteur.

Les bois qui s'y trouvent debout ou abattus pourront être retenus, soit au titre du privilège du vendeur, soit en application de l'article L624-14 du code du Commerce.

2.8

La caution s'engage à ne pas se prévaloir du bénéfice de division et de discussion.

2.9

L'application des formalités relatives à la T.V.A. oblige l'acheteur :

- dans le cas où le vendeur a opté pour le remboursement forfaitaire, à fournir un bulletin d'achat à chaque versement et une attestation récapitulant les paiements pour chaque année civile.
- dans le cas où le vendeur a opté pour l'assujettissement, l'acheteur doit la taxe de la T.V.A. en plus du prix principal. Sauf disposition contraire figurant dans les conditions particulières de la fiche de coupe, la TVA est payable à chaque échéance au vu d'une facture présentée par le vendeur.

2.10

Le vendeur pourra demander à l'acquéreur de verser la CVO pour son compte et par délégation. Son montant sera déduit du montant de la vente. L'acquéreur sera responsable du versement vis-à-vis de l'organisme collecteur.

3 EXPLOITATION - DÉBARDAGE - VIDANGE

3.1

L'exploitation ne peut commencer qu'après délivrance du permis d'exploiter. L'acquéreur a la faculté de demander avant l'obtention de ce permis un constat contradictoire de l'état de la coupe et des lieux. L'acquéreur avertit le vendeur ou son représentant de la date du début des opérations au moins 3 jours à l'avance.

3.2

L'acheteur est tenu d'exploiter les produits accidentels identifiés d'un commun accord avec le vendeur et nés avant la fin de toutes les opérations sur la coupe si leur volume en bois d'œuvre n'excède pas 10% de celui de la vente. Le prix en est facturé après négociation avec l'acheteur compte tenu des catégories, de la qualité et des dépréciations constatées.

Au-delà des 10 %, l'acheteur peut refuser de les acquérir mais ne peut pas alors s'opposer à leur vente ni à leur exploitation par un tiers. Dans ce cas, un état de lieux contradictoire pourra être réalisé avant l'exploitation des produits accidentels.

3.3

Sauf convention particulière, les houppiers sont façonnés et les branches et ramilles éparpillées sur le parterre de la coupe en éléments de longueurs inférieures à 2 mètres. Les conditions particulières précisent si l'exploitation des houppiers et des rémanents, y compris sous forme de bois énergie, est autorisée ou non.

Si le propriétaire se réserve les houppiers, une clause spéciale du catalogue doit le signaler et en prévoir les modalités. Dans ce cas, l'acquéreur n'est pas tenu de les démembrer et le vendeur attendra la fin de la vidange de la coupe pour les façonner.

3.4

Pour toutes les coupes de régénération, les houppiers sont façonnés au fur et à mesure de l'abattage. Rien ne doit être déposé sur les taches de régénération.

3.5

L'obligation de traitement des rémanents (export, broyage,...) peut

être imposée sous la responsabilité de l'acquéreur qui respectera la réglementation en vigueur. Les délais fixés doivent tenir compte de cette obligation. En cas de modification de la réglementation, postérieurement à la date de la vente, de droit une prorogation de délai sera accordée à l'acquéreur.

3.6

Dans le cas d'abattage manuel, pour faciliter le récolement, un repère est effectué sous la responsabilité de l'acheteur sur la souche au-dessus de la marque à la racine qui devra être respectée.

3.7

Dans les coupes où l'abattage des arbres se réalise sans l'exploitation complète du taillis, tous les brins brisés et arrachés par l'exploitation et le débardage sont recépés ras de terre et laissés sur place.

3.8

Le câblage avec ancrage sur les réserves est interdit.

3.9

Le vendeur doit assurer à l'acquéreur une possibilité de sortie des produits et dans la mesure du possible, une zone de stockage accessible aux camions gros porteurs. Néanmoins, l'acquéreur doit s'assurer de la praticabilité des accès et de la zone de stockage. Si la vidange doit traverser la propriété d'un tiers, le vendeur fait son affaire personnelle de l'autorisation de passage et supporte les conséquences normales et prévisibles de cette utilisation. L'acquéreur demeure responsable des dégâts anormaux éventuellement occasionnés par lui.

3.10

Au cas où il y aurait des difficultés concernant le débardage et la place de dépôt sur la propriété du vendeur, les conditions particulières le mentionneront. L'expert forestier a la faculté de suspendre le débardage et le transport en cas de période d'humidité excessive ou de dégel. Toutefois, une tolérance est accordée, sous la responsabilité de l'acheteur, pour les bois abattus d'essences à détérioration rapide.

3.11

Des précisions sont fournies dans les conditions particulières de la vente si l'évacuation suppose certaines exigences, notamment par la réglementation de la circulation sur la voirie communale de desserte de la coupe à la date de l'envoi du catalogue. Sous ces réserves, le transport est effectué par l'acquéreur sous sa seule responsabilité.

3.12

En aucun cas, les produits ne pourront être traînés sur les chemins pierrés et goudronnés.

3.13

Les allées, lignes et chemins doivent toujours rester libres pour permettre le passage des véhicules. En aucun cas, les produits de l'exploitation ne doivent entraver l'écoulement normal des eaux dans les fossés.

3.14

L'acquéreur est tenu de niveler sur le parterre de la coupe et dans les chemins de terre les ornières profondes qui auraient été créées. Les fossés doivent être laissés dans leur état initial.

3.15

Lorsque des réserves auront été abattues, l'acquéreur paiera au vendeur, à titre d'indemnité, au maximum le double de la valeur de ces réserves selon l'estimation et décision de l'expert forestier. En sus et dans tous les cas, l'arbre de réserve ainsi abattu reste à la disposition du vendeur qui garde la faculté d'en exiger l'enlèvement moyennant le paiement de sa valeur marchande.

3.16

Lorsque des réserves auront été renversées, cassées, blessées, mutilées, écorcées ou d'une façon générale, endommagées pendant et par le fait de l'exploitation ou du débardage, l'acquéreur est tenu de payer une indemnité à dire d'expert.

3.17

Sauf cas de force majeure, l'acquéreur est responsable de tous dommages, dégâts et délits causés par l'exploitation et la vidange des coupes ou à leur occasion, tant aux tiers qu'au propriétaire lui-même.

Cette responsabilité s'étend non seulement au fait et à la faute de ses salariés mais également à toute entreprise engagée par lui. Elle ne concerne que les dommages causés par l'application du contrat.

En cas de difficultés d'exécution de la coupe entraînant des dégâts exceptionnels, l'acquéreur est tenu d'en avertir le vendeur. Faute de trouver un accord amiable dans un délai de trente jours, les dispositions de l'article 5.1 et 5.2 deviendront applicables.

4 DÉLAIS - RECOLEMENT

4.1 CONDITIONS GÉNÉRALES DE DÉLAIS

L'exploitation, la vidange et l'enlèvement des produits doivent être terminés dans les délais de 18 mois de la date de la vente.

Ces délais peuvent être modifiés par les conditions particulières applicables aux ventes groupées et précisées dans les cahiers de vente ou par celles énoncées spécifiquement sur la fiche d'un lot.

Dans le cas où la coupe n'est pas accessible pour une période donnée du fait du vendeur, le délai d'exploitation est automatiquement reporté sans pénalité pour une durée équivalente.

4.2 PROROGATION DE DÉLAIS

Une prorogation peut être accordée à l'acheteur qui en aura fait la demande au moins un mois avant l'arrivée du terme, par courrier ou email. Ce nouveau délai ne peut en aucun cas excéder 12 mois. Dans le cas où la demande n'a pas été formulée dans les conditions ci-dessus, l'indemnité précisée ci-après sera doublée.

Cette prorogation donne lieu à une indemnité de retard calculée sur le prix principal de vente et qui ne saurait être inférieure :

Durée	Indemnité totale due
jusqu'à 3 mois	0,2%
du 4 ^{ème} au 5 ^{ème} mois	1 %
du 6 ^{ème} au 12 ^{ème} mois	4 %

Dans le cas où l'exploitation ne serait pas achevée au-delà du nouveau délai de 12 mois, l'indemnité de retard s'appliquant à une nouvelle prorogation acceptée par le vendeur sera de 10 % par mois supplémentaire de retard.

Toute période commencée sera entièrement due.

Dans le cas de coupes spécifiques (ex : coupe préalable à un reboisement subventionné), les conditions particulières figurant à la fiche pourront indiquer des indemnités dérogeant à la grille ci-dessus.

En cas de force majeure (conditions météorologiques exceptionnelles, sinistre dans des régions voisines, ...), l'Expert Forestier peut décider de ne pas appliquer les indemnités de retard. Cette décision ne pourra être remise en question par le vendeur.

Si du fait du retard d'exploitation, l'expert considère que la désignation des bois n'est plus suffisamment visible risquant d'entraîner des erreurs d'abattage, il procédera au rafraîchissement des marques aux frais de l'acheteur.

4.3 DÉPASSEMENT DE DÉLAI INITIAL OU PROROGÉ

A l'achèvement du délai prévu aux conditions générales ou particulières ou de la (des) prorogation (s), l'acquéreur qui n'a pas vidangé ni remis en état le parterre de la coupe et les emplacements de dépôt, sera astreint, après une mise en demeure restant sans effet, à verser au vendeur à titre pénal une indemnité journalière fixée à 0.20 % du prix principal de la coupe. Dans le cas où ce prix principal est inférieur à 8 000€, l'indemnité journalière est portée à 2,5 %. En cas de force majeure comme par exemple des conditions météorologiques exceptionnelles empêchant toute remise en état, l'Expert Forestier peut décider de ne pas appliquer les indemnités journalières ou de les suspendre momentanément. Cette décision ne pourra être remise en question par le vendeur.

Cette disposition n'est pas de nature à empêcher le vendeur à faire application de l'article 1657 du Code Civil selon lequel, en matière de ventes de denrées ou de coupes de bois sur pied, la résolution

de la vente a lieu de plein droit et sans sommation au profit du vendeur après l'expiration du terme convenu pour le retraitement.

4.4

Il peut être prévu une indemnité supplémentaire à titre de clause pénale à raison d'un préjudice particulier occasionné au vendeur, à charge pour ce dernier de l'avoir préalablement indiqué dans les conditions particulières.

4.5

Pour obtenir, en tout état de cause, la décharge de toute responsabilité ainsi que celle de sa caution, l'acquéreur est tenu de notifier au propriétaire vendeur ou à l'expert forestier la fin de ses opérations d'exploitation, de vidange et d'enlèvement.

4.6

De convention expresse aux termes du délai de vidange et d'enlèvement, tout ce qui aura pu être détérioré par l'exploitation et l'enlèvement des produits aura été remis en l'état sauf dérogation recommandée avec accusé de réception restée sans effet au-delà d'un mois, le vendeur, pourra si bon lui semble, réaliser les travaux nécessaires aux frais de l'acquéreur et de sa caution après leur avoir préalablement notifié le coût approximatif de ces opérations sous la forme d'une expertise ou d'un devis.

4.7

Après notification par l'acquéreur dans les termes de l'article 4.5 et à la demande de la partie la plus diligente, il est procédé au récolement de la coupe. Celle-ci convoque l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception, avec un préavis de dix jours.

Le procès-verbal de récolement opéré ainsi par la partie la plus diligente décide éventuellement des obligations qui n'ont pas été tenues selon le cahier des clauses générales et des conditions particulières, et fixe le montant de toutes indemnités éventuelles. Ce procès-verbal signé par toutes les parties présentes est réputé, en tout état de cause, contradictoire et définitif sans accomplissement d'aucune autre formalité et opposable à la partie défaillante. Dans les trois mois du jour de la notification par l'acquéreur de l'achèvement de ses travaux visés à l'article 4.5 si le récolement n'a pas été effectué à la requête de l'une ou l'autre des parties, l'acquéreur et sa caution sont de plein droit déchargés de toute responsabilité.

4.8

A partir du moment où il y aura dans les termes ci-dessus énoncés (4.5 - 4.6 - 4.7) décharge de toute responsabilité pour l'acheteur et sa caution, le vendeur doit obligatoirement délivrer sous quinzaine la mainlevée de la caution si elle est requise par l'acquéreur.

5 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

5.1

Toute difficulté survenant à l'occasion de l'exécution de la vente et qui n'aura pu être réglée aimablement avec l'expert forestier, pourra être soumise à un médiateur désigné d'un commun accord entre les parties ou à défaut au Président d'Experts Forestiers de France ou son délégué saisi par la partie la plus diligente. Un devis d'intervention sera adressé par le médiateur aux parties qui devront donner leur accord avant l'intervention de ce dernier. D'une manière générale, les honoraires du médiateur seront supportés par la partie demanderesse. Cependant, au terme de sa mission, le médiateur pourra décider d'une autre répartition des honoraires, sans recours possible des parties.

5.2

En cas d'échec d'une solution de médiation ou de recherche d'une amiable composition et, d'une façon générale, pour tous les litiges pouvant s'élever à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat de vente et du cahier des causes générales, le Tribunal compétent est celui du lieu de la coupe ou celui du défendeur, au choix de la partie demanderesse.

5.3

Si l'enregistrement de l'acte de vente devait être requis, les frais en seraient à la charge de la partie qui aurait rendu l'enregistrement nécessaire.

Forêt de :

Vente du / /

Art N° :

Nom du vendeur :

Cachet et Signature du vendeur précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Nom de l'acquéreur :

Cachet et Signature de l'acquéreur précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Montant de la **caution** à titre de garantie de bonne fin :

Cachet et Signature la Caution précédée de la mention « Lu et approuvé » :